

Université des Antilles et de la Guyane

Centre de Recherche sur les Pouvoirs locaux en Caraïbe

UMR 8053

Thèse pour le Doctorat en

Sciences de l'Information et de la Communication

PIERREVILLE Maryse

***Les collectivités locales et la lecture publique
en Guadeloupe depuis 1940.
Un certain sens du lire.
Volumes 1 et 2***

Sous la direction du Professeur OLLIVIER Bruno

Soutenue le 17 décembre 2011

Jury :

Professeur Viviane Couzinet

Professeur Widad Mustafa El Hadi

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur le Professeur Bruno Ollivier d'avoir accepté de diriger ma recherche, et pour le suivi et l'intérêt qu'il y a portés.

Je remercie les municipalités qui m'ont si largement ouvert les portes de leurs archives et les professionnels et collègues des bibliothèques municipales qui m'ont accordé leur temps, fourni éclairages et documents sur l'objet de ma recherche.

Je remercie l'association Assodoc-CDI d'avoir mis ses archives à ma disposition.

J'adresse des remerciements particuliers à ceux qui, soit m'ont communiqué des documents inédits, soit m'ont aidé de leurs précieuses indications et réflexions en acceptant de s'entretenir avec moi, soit m'ont fait l'amitié de relire mon travail.

Merci enfin à ceux de mes proches qui, par leur écoute et leurs conseils, m'ont permis de renaître de mes doutes et de mes incertitudes, pour aller au bout de ce projet.

Résumé

L'objet de la recherche est d'étudier les actions mises en place en Guadeloupe dans le secteur de la lecture publique, par les collectivités locales, depuis les années 1940, pour en dégager le sens. La lecture est appréhendée dans sa fonction identitaire, lieu d'expression et d'élaboration de représentations et de significations. L'identité est posée comme système de significations, et il s'agit de décoder les représentations sociales de la lecture, et de poser sa place dans la construction identitaire en Guadeloupe.

Autour de l'idée qu'on ne peut parler de politiques de lecture, deux hypothèses conduisent la réflexion. La lecture n'est pas un enjeu identitaire fort pour les collectivités locales et ce manque d'intérêt s'explique par la conception qu'on en a, qui lui attribue une fonction encore fortement instrumentalisée déterminée par le contexte guadeloupéen.

Les réponses sont cherchées dans l'analyse des actions publiques, elles aussi porteuses de significations. En parcourant leur chronologie puis en analysant les discours, et en soumettant un échantillon de huit textes à une approche par l'analyse de discours. Cette analyse se réalise autour de quatre thématiques : la lecture, le livre, le lecteur, la bibliothèque. Deux acteurs publics locaux sont privilégiés : le Département et les communes. Ce travail retrace la genèse du secteur du livre et de la lecture en Guadeloupe dans les lieux et les pratiques, et dévoile une histoire inégale. Puis il propose un panorama des actions, notant leur irrégularité et leur disparité, plaidant pour l'inexistence de véritables politiques de lecture. Enfin, l'analyse des actions et des représentations menée dans une troisième partie conforte cette idée et met en évidence un discours stéréotypé, « trop » consensuel.

Pourtant, la lecture, le livre, la bibliothèque, se montrent auréolés de prestige, nobles, vecteurs de savoir et de culture lettrée. Ce paradoxe apparent illustre la problématique encore conflictuelle de la culture écrite et de la tradition orale en Guadeloupe, expression d'une forme de défiance envers l'écrit, et d'une position traditionnelle ambiguë que le contexte récent des technologies de l'information et de la communication peut accentuer à moins qu'il ne crée de nouveaux rapports.

Mots-clés

Lecture, Lecture publique, Livre, Bibliothèque, Lecteur, Identité, Représentations sociales, Politique publique, Collectivité territoriale, Culture écrite, Tradition orale, Guadeloupe.

Abstract

This research deals with the initiatives led in the field of reading by public local authorities in Guadeloupe since 1940, so as to understand what meaning these initiatives carry on. Reading is taken here in an identity function, as an activity when representations and meanings can be expressed and built. Identity is defined here as a system of significations, and the point is to understand which social representations are conveyed by reading, and thus determine its place in the identity building process in Guadeloupe.

From the idea that it cannot be thought of in terms of reading policies, the research is carried on around two hypotheses : reading is not an issue of much importance for local authorities ; and this because it is thought of and used as a mere tool, due to the Guadeloupe context. Answers are searched by analyzing the public actions, which, too, convey meanings : through their history, then by analyzing the documents, putting the texts to the speech analysis method. It is done around four subjects : reading, books, readers, libraries. Two local authorities are particularly studied, the Departement and the towns and villages. This work describes the making of the field, through the history of reading places and practices, which show how irregular it was. Then it presents the history of the actions themselves, and they reveal to be as irregular and different, speaking for an absence of policies. This idea is backed up by the analysis of the initiatives developed in the third part, which shows that there is no real questioning about reading.

Though, reading, books, libraries, appear to be wrapped up in an aura of prestige, thought of as vectors of knowledge and culture. This apparent paradox is an example of the still remaining conflict between written and oral tradition, expressing a sort of distrust and a long-rooted ambiguousness towards writing, which the recently developed information and communication technologies will either help maintain, or create a new relationship.

Keywords

Reading, Public Reading, Book, Library, Reader, Identity, Social Representations, Public Policy, Local Authority, Written Culture, Oral Tradition, Guadeloupe.

« ... la maison t'a semblé plus petite, elle qui d'ordinaire te paraissait d'autant plus grande que les livres y étaient plus nombreux... »

(Daniel Maximin, Tu, c'est l'enfance)

A ceux qui me sont chers.

Table des matières

VOLUME 1

REMERCIEMENTS	2
RESUME	3
ABSTRACT	4
TABLE DES MATIERES	6
INTRODUCTION	11
UN DETOUR AU CŒUR DE LA LECTURE : ELEMENTS DE PROBLEMATIQUE	24
1. Essai de définition	24
2. La lecture entre solitude et partage	28
3. Les fonctions de la lecture	29
4. Lecture et identité	32
PREMIERE PARTIE - L'UNIVERS DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN GUADELOUPE	35
1. La lecture en contextes	36
1.1. Le contexte historique, socio-économique et culturel guadeloupéen	37
1.2. La problématique de l'écrit	43
1.2.1. Oralité et écriture	43
1.2.2. Le statut de l'écrit	46
1.2.3. La Guadeloupe, société à tradition orale, société de l'écrit ?	48
2. Aperçu de l'histoire du livre et de la lecture en Guadeloupe	51
2.1. Les lieux	52
2.1.1. Des origines aux années 1940	52
2.1.2. Des années 1940 aux années 1960	57
2.1.3. Les décennies 1970 et 1980	65
2.1.4. Les années 1990	72
2.1.5. Les années 2000	76
2.2. De bibliothèques en bibliothèques...	80
2.2.1. Les bibliothèques municipales	80
2.2.1.1. Basse-Terre	81
2.2.1.2. Pointe-à-Pitre	86
2.2.1.3 Capesterre Belle Eau	91

<u>2.2.1.4. Deshaies</u>	95
<u>2.2.1.5. Lamentin</u>	100
<u>2.2.1.6. Petit-Bourg</u>	104
<u>2.2.2. Les bibliothèques départementales</u>	108
<u>2.2.2.1. De la BCP à la BDP</u>	108
<u>2.2.2.2. De la Bibliothèque départementale à La Médiathèque Caraïbe</u>	110
2.3. <u>Les pratiques</u>	114
2.4. <u>Les librairies</u>	124
2.5. <u>L'édition et l'imprimerie</u>	127
3. Le paysage actuel de la lecture publique en Guadeloupe	129
<u>DEUXIEME PARTIE - INITIATIVES ET ACTIONS EN MATIERE DE LECTURE EN GUADELOUPE</u>	136
<u>1. Vous avez dit politique publique ?</u>	138
1.1. <u>Essai de définition d'une politique publique</u>	139
1.2. <u>Les politiques, « construction d'un rapport au monde »</u>	141
<u>2. Qui est habilité à faire quoi en matière de lecture ?</u>	146
<u>3. Les actions pour la lecture en Guadeloupe</u>	151
3.1. <u>Avant 1940</u>	151
3.2. <u>L'action du Département</u>	154
3.3. <u>L'action des communes</u>	170
<u>3.3.1. Basse-Terre</u>	171
<u>3.3.2. Pointe-à-Pitre</u>	177
<u>3.3.3. Capesterre Belle Eau</u>	186
<u>3.3.4. Deshaies</u>	189
<u>3.3.5. Lamentin</u>	191
<u>3.3.6. Petit-Bourg</u>	194
3.4. <u>L'Etat et la lecture publique en Guadeloupe</u>	200
3.5. <u>La Région de Guadeloupe et la lecture publique</u>	214
3.6. <u>Le rôle des professionnels</u>	215
<u>4. Caractéristiques des actions pour la lecture</u>	224
4.1. <u>Des politiques publiques locales de lecture ?</u>	225
<u>4.1.1. Les actions du Département</u>	226
<u>4.1.2. Les actions des communes</u>	229
4.2. <u>Des actions et des acteurs</u>	233

<u>4.2.1. Répartition des actions et des acteurs</u>	233
<u>4.2.2. Les politiques départementales en France et en Guadeloupe</u>	236
<u>4.2.3. Qu'en est-il en Guyane et en Martinique ?</u>	240

VOLUME 2

TROISIEME PARTIE – LA LECTURE DANS LE PROCESSUS IDENTITAIRE EN GUADELOUPE247

1.Lecture, livre, lecteurs, bibliothèques en Guadeloupe : de quelques représentations ...248

<u>1.1. Les représentations sociales</u>	248
<u>1.2. Valeurs de la lecture</u>	251
<u>1.2.1. Du côté du Conseil général de la Guadeloupe</u>	254
<u>1.2.2. Du côté des communes de la Guadeloupe</u>	255
<u>1.3. Images du livre</u>	256
<u>1.3.1. Du côté du Conseil général</u>	257
<u>1.3.2. Du côté des communes</u>	258
<u>1.4. Portraits de lecteur</u>	258
<u>1.4.1. Du côté du Conseil général</u>	259
<u>1.4.2. Du côté des communes</u>	261
<u>1.5. Conceptions de la bibliothèque</u>	262
<u>1.5.1. Du côté du Conseil général</u>	263
<u>1.5.2. Du côté des communes</u>	266

2. Analyse de quelques discours269

<u>2.1. Cadre méthodologique</u>	269
<u>2.2. Le corpus</u>	271
<u>2.3. Analyse des textes</u>	273
<u>2.3.1. Les discours départementaux</u>	273
<u>Document 1 : « Comité de patronage de bibliothèques»</u>	273
<u>Document 2 : « Pour un plan départemental de développement de la lecture</u> <u>publique en Guadeloupe »</u>	278
<u>Document 3 : « Plan de développement de la lecture publique»</u>	286
<u>Document 4 : « La lecture publique. Territorialisation. Dynamiser les lieux de lecture »</u>	292
<u>Conclusion</u>	296
<u>2.3.2. Les discours municipaux</u>	300

<u>Document 1 : A lire... »</u>	300
<u>Document 2 : « Inauguration du Mois du Livre »</u>	304
<u>Document 3 : « Discours prononcé par José Toribio, Maire Conseiller Général du Lamentin</u>	307
<u>Document 4 : « Félix Flémin : Un univers du livre »</u>	311
<u>Conclusion</u>	313
3. Des représentations de la lecture aux actions : quand l'identité fait sens	315
<u>3.1. Représentations et identité</u>	315
<u>3.1.1. La notion d'identité</u>	317
<u>3.1.2. La question identitaire en Guadeloupe</u>	319
<u>3.2. Un discours par trop consensuel</u>	322
<u>3.2.1. Une lecture toujours scolarisée et instrumentalisée</u>	322
<u>3.2.2. Le livre, au service du patrimoine et de la culture</u>	323
<u>3.2.3. Le lecteur, usager de la bibliothèque</u>	324
<u>3.2.4. La bibliothèque, réalisation architecturale</u>	324
<u>3.2.5. Conclusion</u>	328
<u>3.3. Des « politiques » de lecture... sans politique ?</u>	332
<u>3.4. Un certain rapport à la lecture et à l'écrit</u>	335
CONCLUSION	346
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	357
Archives	357
Ouvrages et articles	359
Périodiques locaux	377
<u>Bulletins départementaux</u>	377
<u>Bulletins municipaux</u>	377
- <u>Baie-Mahault</u>	377
- <u>Deshaies</u>	378
- <u>Lamentin</u>	378
- <u>Petit-Bourg</u>	378
- <u>Pointe-à-Pitre</u>	378
<u>Bulletins professionnels</u>	378
<u>Quotidien d'information</u>	379
ANNEXES	380

<u>Annexe 1 « Comité de patronage de bibliothèques»</u>	381
<u>Annexe 2 « Pour un plan départemental de développement de la lecture publique en Guadeloupe »</u>	384
<u>Annexe 3 « Plan de développement de la lecture publique»</u>	389
<u>Annexe 4 « La lecture publique. Territorialisation. Dynamiser les lieux de lecture »</u>	397
<u>Annexe 5 « A lire...</u>	399
<u>Annexe 6 « Inauguration du mois du livre »</u>	400
<u>Annexe 7 « Discours prononcé par José Toribio, Maire Conseiller Général du Lamentin... »</u>	405
<u>Annexe 8 « Félix Flémin : Un univers du livre»</u>	415
<u>Annexe 9 Répartition des catégories lexicales des différents documents départementaux analysés</u>	416
<u>Annexe 10 Répartition des catégories lexicales des différents documents municipaux analysés</u>	432

Introduction

Trente-sept structures de lecture publique recensées en 2007, un nombre d'imprimés par habitant estimé à 0,73, un pourcentage de lecteurs inscrits représentant 3,08 % sur la population totale en 2007¹. Voilà esquissé en quelques chiffres le secteur de la lecture publique en Guadeloupe, tel qu'il apparaît de nos jours. Ces statistiques bien que manifestant un écart certain avec les moyennes statistiques en France hexagonale, témoignent surtout de l'essor sensible du champ en Guadeloupe. On est loin de la pauvreté des bibliothèques déplorée par le Vice-Recteur en 1951², de la dizaine de structures recensées par les Archives départementales en 1957³. Ou de la « grève prolongée » des lecteurs évoquée avec humour par le Chanoine Baillivet dans les années 1920 (1928 : 253). Cette transformation de la carte documentaire a suscité l'envie d'en savoir davantage et de dérouler le processus et les choix qui ont conduit à en dessiner les contours actuels. Il est apparu naturel de s'intéresser aux actions initiées localement en faveur de la lecture.

Etudier les actions mises en place en Guadeloupe dans le secteur de la lecture publique, par les collectivités locales, depuis les années 1940 : tel est l'objectif que se fixe la recherche présentée dans les pages qui suivent. L'étude portera ainsi sur la genèse des

¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Statistiques de la culture : chiffres clés 2009*.

² MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Vice-Recteur de la Guadeloupe à la Direction des Bibliothèques », 8 septembre 1951.

³ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Note du Chef de service des Archives de la Guadeloupe au Préfet de la Guadeloupe », 25 septembre 1957.

actions locales pour la lecture pendant la période étudiée, qui ont concouru à structurer ce champ et à organiser le système de lecture en Guadeloupe.

Le sujet impose différentes limites. La première est temporelle, la recherche débutant dans les années 1940 qui ont vu la Guadeloupe passer du statut de colonie à celui de département, précisément en mars 1946. Ce choix est guidé par l'idée que l'évolution institutionnelle a modifié le champ de la lecture, au même titre que d'autres secteurs de la société. La recherche se limite par ailleurs à certains aspects de la lecture. L'ampleur du champ contraint à des choix. Objet « polymorphe » (Passeron, 1986 : 17), la lecture recouvre de multiples définitions, facettes et fonctions. Son approche se répartit globalement entre différentes acceptions : l'activité physique et psycho-cognitive de son apprentissage, l'activité de lecture où s'exercent la compréhension et l'interprétation d'un texte, la pratique culturelle où se manifestent des habitudes, des goûts et des positions sociales. L'étude s'inscrit dans cette dernière approche et se limite plus précisément à la lecture publique. Apparue au début des années 1960 en France, le terme « lecture publique » désigne aujourd'hui l'ensemble des actions conduites par les bibliothèques et médiathèques publiques et destinées à promouvoir la culture du livre, de l'écrit, de l'image et du numérique. On entend par bibliothèques publiques les bibliothèques des collectivités territoriales (bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt), mais aussi les bibliothèques desservant des publics particuliers et remplissant les mêmes objectifs : bibliothèques de comités d'entreprise, bibliothèques des établissements pénitentiaires, bibliothèques d'hôpitaux. Le point commun de toutes ces bibliothèques, définissant ainsi un caractère de la lecture publique, est qu'elles sont au service de l'ensemble des publics et remplissent des missions d'information, de documentation, de

lecture et de loisirs pour tous. La lecture publique n'est ainsi qu'une dimension de la lecture.

Elle entend la lecture au sens de pratique culturelle, excluant les autres dimensions, même si elles en sont partie prenante. L'École, par le rapport étroit qu'elle entretient avec la lecture et l'écrit, a toute sa place dans une étude sur l'offre de lecture. L'accès à la lecture dépend très souvent de l'accès à l'école. De la même manière, l'accès à la lecture signifie l'accès à la connaissance et au savoir. Cependant, la lecture ne sera pas abordée dans son lien avec l'enseignement, la lecture à l'école pourra éventuellement être évoquée essentiellement à travers sa dimension de pratique, tandis qu'on s'écartera de la dimension de l'apprentissage. De la même façon, la dimension interprétative servira à mieux appréhender la pratique culturelle qu'est la lecture. L'étude laisse également de côté d'autres aspects de la lecture comme pratique, même si elle en aborde la nature et les caractéristiques pour les besoins de la démonstration : il s'agit de l'analyse des effets des politiques d'offre et leur réception, de l'étude des publics et de leurs pratiques, ou encore de l'analyse de l'offre éditoriale, marchande.

Une autre limite fixée au sujet réside dans le choix des acteurs. Différents acteurs interviennent dans le champ de la lecture. L'action publique ressort à l'Etat et aux trois collectivités territoriales que sont la Région, le Département, les communes. Seule est étudiée l'action publique territoriale, et précisément l'action du Département et des communes. Dans un souci de mieux cerner ces initiatives, l'action de l'État, au niveau de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) essentiellement, et l'action de la Région sont présentées en toile de fond. Avec ce même objectif, la part éventuelle des

acteurs privés dans la mise en place des actions est évoquée aussi, notamment le rôle des professionnels du livre et de la lecture.

Etudier les actions menées par les collectivités locales répond à un multiple questionnement. Tout simplement d'abord, mieux connaître un pan de l'histoire de la lecture en Guadeloupe. Ensuite, retrouver et comprendre les étapes de la mise en place de l'offre de lecture, les projets et les initiatives. Ce faisant, enfin, dégager ce qui sous-tend les objectifs et motive les choix, *ce qui fait sens*.

La question du sens est au cœur de ces interrogations. Pourquoi en effet de tels choix ? La question renvoie au *sens* des actions. Que disent-elles de la lecture en Guadeloupe ? Les choix expriment des représentations de la lecture et de ce qui constitue son univers : ses « usagers », les lecteurs ; son objet, le livre ; ses lieux dont les bibliothèques ; ses usages, les pratiques. Il s'agira ainsi de décoder les représentations sociales de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, se profilant derrière les choix. Les pratiques de lecture ont une histoire, sont liées aux usages sociaux de l'écrit et s'inscrivent dans des systèmes de valeurs. La lecture, les bibliothèques, la lecture publique vont bien au-delà d'une simple mise à disposition de lieux et de ressources. Elles sont vectrices et fondatrices d'identité. Dégager les représentations qui guident et ont guidé l'action publique en matière de lecture publique revient à faire émerger la signification, le sens, des initiatives publiques dans le secteur.

La question du sens est inhérente à une politique publique, et les actions et mesures pour la lecture en Guadeloupe y seront assimilées. Les travaux en analyse des politiques publiques soulignent ainsi l'impact de la vision du monde des acteurs dans l'élaboration

et la mise en œuvre des programmes d'action publique. Pierre Muller les pose comme « construction d'un rapport au monde » (1995 : 153).

Cette notion de construction de soi est l'objet même de l'identité et de la construction identitaire. L'identité d'un individu ou d'un groupe, c'est à la fois ce qui l'assimile et ce qui le distingue des autres. On n'existe qu'en référence à un Autre, toute identité pose l'existence d'un autre. La dualité est en effet une caractéristique intrinsèque de l'identité : un moi unique, solitaire, à nul autre pareil, coexistant avec un sujet collectif qui partage des héritages culturels et sociaux avec d'autres. L'individu se construit en relation avec les autres êtres humains qu'il côtoie. Car plus que d'une donnée figée, on est face à une construction. Parler de construction identitaire, c'est signifier un processus perpétuel au cours duquel un individu ou un groupe se définit, se reconnaît, se distingue par ses comportements, ses pensées, ses choix, ses façons de se situer dans son environnement. Ce processus, cette construction, se distingue par sa complexité, un caractère qu'elle partage avec la lecture. C'est la définition de l'identité comme un « système de références et de représentations » (Ollivier, 2007 : 35) qui est retenue ici. Une des fonctions de l'identité est sans aucun doute, de créer pour les individus et les groupes un certain sens du monde environnant.

Parce qu'elles sont porteuses de représentations et de significations, vecteurs de sens parce que vecteurs identitaires, étudier une politique publique et se pencher sur la lecture à travers les médiations qui la portent, conduit ainsi, pour partie, à s'intéresser à ce qu'elles signifient, aux aspects identitaires qu'elles portent dans l'espace géographique et social concerné. Ainsi, à travers l'étude des actions publiques pour la lecture en Guadeloupe, c'est sur la question de la lecture et de sa place dans l'île que cette étude se

penche. Dégager les représentations de la lecture, du livre, du lecteur, des lieux à l'œuvre dans les programmes d'action publique, c'est rechercher ce que ces politiques et ces actions expriment de l'identité et de la construction identitaire, c'est rechercher la place occupée par la lecture dans la construction identitaire en Guadeloupe. C'est tenter de voir de quelle manière les logiques qui sous-tendent les politiques rendent compte du rapport entretenu avec la lecture et l'écrit en général : quelles images du livre, quelles figures de lecteurs, quelles conceptions de la bibliothèque, quelles valeurs de la lecture sont véhiculées ; à quelles intentions les actions et dispositifs mis en place semblent-ils répondre ?

Tout en accordant aux éléments structurels l'importance qui est la leur, la recherche s'intéresse particulièrement à la dimension symbolique de ces actions, pour tâcher de comprendre le poids des valeurs mais aussi les nouvelles représentations éventuelles construites alors à propos du livre et de la lecture, et ainsi mieux situer ces derniers dans la construction identitaire en Guadeloupe. Délaissant d'autres approches de la lecture, c'est ainsi par l'étude de l'action publique locale que seront recherchés les liens entre lecture et identité en Guadeloupe. Les actions sont une forme d'expression identitaire de leurs acteurs, agissant de ce fait comme des systèmes d'interprétation du réel. Comme tout champ social, la lecture est un lieu où s'expriment des acteurs, aux intérêts, aux positions, aux valeurs différents. Il conviendra dès lors de déterminer leurs représentations respectives, les consensus et oppositions éventuels qui les lient ou les éloignent. La question consiste non pas tant à analyser les réseaux d'acteurs, que les discours et actions qu'ils produisent.

La notion de politique publique est convoquée plus haut, à propos de la question du sens. Ce qui est dit du sens des politiques publiques est étendu, au-delà de cette notion précise, à l'action publique. Car la recherche part de l'idée qu'il n'y a pas et qu'il n'y a pas eu de politiques publiques locales de lecture en Guadeloupe, l'expression étant entendue au sens d'un programme de mesures initié par une autorité publique dans un secteur social ou un espace géographique et proposant un cadre d'action et des finalités et objectifs. Il y a et il y a eu des initiatives, des actions, des démarches, des projets, qui ont jalonné l'histoire du livre et de la lecture. Mais pas de « véritables » politiques publiques. Deux hypothèses de travail sont proposées à partir de ce point de vue.

Il n'y a pas de politiques publiques locales de lecture parce que la lecture n'est pas un élément identitaire fort. C'est là une première hypothèse de travail. On constate en effet que la lecture s'inscrit peu dans les préoccupations des décideurs locaux. Elle semble générer un faible intérêt dans la sphère politique locale. Le livre et la lecture entendus comme pratique culturelle n'émergent pas comme un enjeu majeur dans les préoccupations des décideurs locaux, ni dans le débat culturel, voire identitaire. Au contraire d'autres pratiques culturelles comme la musique, la danse, le théâtre ou le sport qui font régulièrement l'objet de politiques de développement, et même si l'offre de lecture s'est considérablement étendue et diversifiée en soixante ans, le livre et la lecture n'apparaissent pas comme des outils permettant de définir et d'affirmer son identité.

Le manque d'intérêt pour la question est à rechercher dans la conception qu'on a de la lecture, du livre, de l'écrit d'une manière générale. Et c'est une seconde hypothèse de travail. La préoccupation faible pour le livre et la lecture pourrait s'expliquer par la fonction attribuée à l'écrit : ils restent encore avant tout en Guadeloupe, des instruments

au service de l'éducation et de la formation, même si en émergent plus récemment des usages culturels et esthétiques, et une recherche d'épanouissement personnel. Le livre et la lecture conservent un caractère fortement utilitaire, et n'apparaissent pas, sinon dans une moindre mesure, comme moyens d'expression et de construction de soi. En ce sens, les intégrer aux politiques culturelles ne va pas de soi. Cantonner l'écrit à un rôle d'outil à sa disposition selon ses besoins est peut-être une façon de le mettre à distance et d'en contrôler l'utilisation. Ici comme ailleurs et peut-être un peu plus qu'ailleurs, la culture écrite apparaît comme un moyen de développement certes, mais souvent comme un instrument d'acculturation et de domination de l'Autre. Cette relation duelle, voire ambiguë avec l'écrit semble encore caractériser la Guadeloupe

L'objectif poursuivi dans la recherche est ainsi double : vérifier les enjeux mis en œuvre ou non dans l'action publique territoriale pour la lecture, identifier les conceptions portées par les éventuelles mesures mises en application, conceptions à propos de la lecture, mais aussi sur le livre, le lecteur, les lieux de la lecture et du livre. Doubles sont ainsi les entrées de recherche : décrire et comprendre ces actions, recenser et interroger ces conceptions. Pour étayer le propos et vérifier ce que valent les hypothèses, un certain nombre d'éléments sont développés. Il est question de mobiliser les données historiques, les informations théoriques et les instruments d'analyse nécessaires.

La lecture est l'objet de cette étude et un espace particulier lui est réservé en préambule, qui en dégage les définitions et fonctions. La recherche est alors structurée en trois parties. Une première partie, dont la finalité est de situer le champ étudié, présente en trois chapitres l'univers du livre et de la lecture en Guadeloupe, adossé dans un même mouvement au contexte du secteur en France. Un premier chapitre développe deux

éclairages contextuels sur ce panorama : l'histoire socio-économique et politique de la Guadeloupe, les relations entre oralité et écrit et leur dimension en Guadeloupe. Le deuxième chapitre retrace la genèse des lieux et des pratiques de lecture dans le Département depuis la conquête européenne de l'île, et s'attarde sur l'histoire d'un certain nombre de structures de lecture publique, départementales et communales. Pour le Département, l'historique des deux bibliothèques départementales est établi. Pour l'histoire de bibliothèques municipales particulières, six communes et villes ont été retenues. Le panorama historique se clôt sur la description de l'état actuel des lieux, proposée dans un troisième chapitre.

Une seconde partie, regroupant quatre chapitres, est consacrée aux différentes actions menées par les diverses collectivités locales au fil du temps. Des précisions théoriques sont apportées dans ce cadre pour en faciliter la lecture. Elles sont l'objet des deux premiers chapitres. Le premier concerne les politiques publiques et traite de deux points, d'ordre conceptuel. Il consiste d'abord à clarifier la notion de politique publique, définie ainsi comme un programme d'action émanant d'une autorité publique dans un secteur social ou un espace géographique, porteur d'un cadre général, de finalités et objectifs, de mesures et moyens, et de l'identification des acteurs. Le chapitre développe ensuite la présentation de l'instrument d'analyse utilisé, motivé par la seconde hypothèse de travail. Il s'agit de l'approche cognitive des politiques publiques, l'approche par les idées. Elle stipule qu'une politique publique exprime la vision du monde de ses acteurs. La deuxième précision, d'ordre administratif, développée dans le chapitre deux, concerne l'identification des acteurs publics compétents en matière de lecture et leurs rôles respectifs. Ce sont essentiellement l'Etat, la Région, le Département, les communes. Ces

points une fois établis, les interventions locales sont recensées dans le chapitre trois par type de collectivité, le Département et les communes, et selon un déroulement chronologique. Elles sont ensuite analysées dans le quatrième chapitre, en respectant deux axes de questionnement : vérifier la caractérisation ou non comme politiques publiques, et repérer l'enjeu que représente ou non la lecture. L'étude des actions du Département et des communes, centrales dans cette recherche, est complétée par une présentation plus succincte de l'action de l'Etat et du Conseil Régional de la Guadeloupe, et du rôle des professionnels des bibliothèques et centres de documentation au niveau local. Ces initiatives sont aussi mises en relation avec les politiques développées par d'autres départements en France, et par les deux autres départements d'Amérique, la Guyane et la Martinique. La seconde partie est conçue comme une première phase dans la vérification de la première hypothèse de travail, qui pose le faible enjeu de la lecture au sein des collectivités territoriales de Guadeloupe.

En deux phases et trois chapitres, et poursuivant l'analyse des actions, la troisième partie s'attache à interroger les représentations à l'œuvre dans la lecture, au niveau de chacune des collectivités locales, Département et communes. Si l'on revient à la deuxième hypothèse exprimée, la question est de savoir, s'il est vrai que la lecture est bien instrumentalisée au service de l'instruction et de la formation. Dans un premier chapitre, la notion de représentations sociales est explicitée avant que ne soient dégagées les représentations véhiculées, dans une lecture approfondie des actions. Dans le chapitre deux, un corpus de textes émanant des deux types de collectivités est soumis à une analyse textuelle, pour conforter le premier ensemble de conceptions dégagées dans le chapitre précédent. Au chapitre trois, après examen et à partir du lien posé entre

représentations et identité, des variables explicatives sont avancées pour comprendre les représentations repérées, dans la recherche d'une vérification de l'explication proposée : une certaine défiance vis-à-vis de l'écrit, héritée du passé colonial et esclavagiste.

Une partie du travail a consisté ainsi à identifier les actions initiées par les collectivités locales en matière de lecture publique, à évaluer ces actions en fonction des critères de définition des politiques publiques, à identifier les idées qu'elles véhiculent sur la lecture, le livre, les lecteurs, les bibliothèques.

Ces réponses sont recherchées dans les programmes d'action des deux types de collectivités choisies. Huit bibliothèques publiques ont été particulièrement étudiées. Il s'agit des deux bibliothèques départementales, la Bibliothèque centrale de prêt devenue Bibliothèque départementale de prêt, et la Bibliothèque départementale devenue Médiathèque Caraïbe. Pour les six bibliothèques municipales, ce sont celles des villes de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre, et celles des communes de Capesterre Belle Eau, Deshaies, Lamentin et Petit-Bourg. Il est apparu nécessaire de restreindre l'échantillon des municipalités. La sélection a été opérée sur deux filtres : l'importance de la commune et la situation de la bibliothèque par rapport à un Plan départemental de développement de la lecture lancé en 1992.

Les sources retenues pour analyser l'action départementale et communale sont diverses. Les programmes d'action ont été étudiés à partir d'un corpus de documents multiples. A côté d'ouvrages et de monographies servant principalement à définir le cadre conceptuel et socio-historique, un ensemble de documents de nature différente, ont été exploités. Des textes réglementaires, décrets, lois, arrêtés, ont été consultés portant sur les questions de la lecture et leur application en Guadeloupe. Le corpus contient aussi des périodiques

locaux. Ce sont pour l'essentiel des journaux et magazines d'information, des bulletins d'information municipaux et départementaux. Un autre type de documents a également été pris en compte. Il s'agit des bilans d'action, des comptes rendus de réunions ou de sessions des organismes et institutions tels que la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Conseil Général, le Conseil Régional, les conseils municipaux, les comités divers. Il s'agit des plans et projets divers qu'ils ont mis en œuvre. De la même façon, les documents des associations de professionnels du livre et de la lecture Documentation et Lecture en Guadeloupe (DLG), ASSODOC-CDI ont été eux aussi mis à contribution.

De cet ensemble, huit textes ont été sélectionnés et sont soumis à une analyse textuelle. Quatre émanent de la collectivité départementale, les quatre autres sont issus de quatre municipalités différentes de la Guadeloupe. Leur analyse est organisée autour de quatre pôles de significations : les valeurs de la lecture, les images du livre, les portraits de lecteurs, les conceptions de la bibliothèque. L'outil retenu se fonde sur le principe de l'analyse du discours développée par Dominique Maingueneau. Cette approche est privilégiée parce qu'elle inscrit le texte dans la situation de communication et les associe intimement. Le corpus de huit textes est ainsi soumis à une analyse sémantique dans l'esprit de l'analyse du discours.

Arrivés à ce point, il convient de souligner qu'il existe à ce jour peu de travaux sur la lecture en Guadeloupe. On ne peut taire aussi les difficultés rencontrées parfois pour rassembler les sources et données nécessaires, ne rendant disponible qu'une information lacunaire sur certaines questions. Quand elle est collectée, la documentation n'est pas toujours encore organisée et inventoriée. Un travail important est déjà réalisé au niveau

des différentes structures, que ce soit les bibliothèques, les services d'archives, voire des centres de documentation. On peut mentionner les plus importantes, les Archives départementales désormais bien constituées, la Médiathèque caraïbe ou encore la Bibliothèque départementale de prêt. En face, certaines archives communales sont en cours de constitution. Les conséquences des catastrophes naturelles, les ouragans surtout, ne peuvent être ignorées, quand nombre de documents ont été détruits. La question de l'accessibilité des sources est bien une caractéristique définissant le champ de la lecture et du livre en Guadeloupe.

L'historique des actions et leur analyse cherchent à lever le voile sur le processus de constitution de l'offre de lecture et de développement des pratiques. Ils ouvrent également aux discours et aux positions des différents acteurs sur la lecture, la finalité étant de dégager les réseaux symboliques dont sont investis la lecture et l'écrit en Guadeloupe, et ce faisant leur place dans le processus identitaire.

Un détour au cœur de la lecture : éléments de problématique

La lecture est la question centrale de cette recherche, et un détour s'impose pour mieux connaître l'objet dont il va être question tout au long des pages qui vont suivre.

1. Essai de définition

Chercher à définir la signification du mot lecture, c'est être confronté dans un premier temps à un objet polysémique et polymorphe. La lecture est complexe. Elle est complexe par les pratiques différentes qu'on en a, par les valeurs plurielles qui s'y rattachent, par les définitions multiples qui en sont faites. Les approches en sont différentes, selon qu'on l'aborde par son apprentissage (le savoir-lire), ses institutions (l'école, les librairies, les bibliothèques...), ses objets (le livre, la presse...), les textes ou la réception des textes. Le temps en modifie aussi les pratiques, les acteurs, les lieux, les valeurs.

Les définitions qui lui sont données montrent bien la polysémie de la lecture. Les sens inventoriés ici sont tirés de deux dictionnaires de la langue française dans leur édition de 2011 : *Le Petit Larousse illustré*, *Le Robert de la langue française*.

La lecture, c'est d'abord une activité : l'action de lire, de prendre connaissance de ce qui est écrit. Cette activité prend des modalités différentes. Elle est l'action de déchiffrer, geste physique et cognitif qui conduit à construire du sens. La lecture est en effet définie également comme analyse et interprétation d'un texte. Elle est procédé technique impliquant la machine quand elle est le transfert de données. La lecture est de

même définie comme un objet, l'objet de l'activité de lecture, cela peut être un texte, ce qu'on lit. La lecture enfin est une pratique qui affiche elle aussi différentes modalités. C'est l'action de lire à voix haute, seul, des yeux. C'est une pratique qui peut être tantôt individuelle, tantôt collective.

De ces définitions, on peut dégager trois dimensions de la lecture qui déterminent le traitement qu'on en fait : le déchiffrage, l'interprétation, la pratique.

Le déchiffrage – le savoir-lire –, mécanisme physique et psycho-cognitif, conduit à s'intéresser aux conditions de sa mise en œuvre et de son apprentissage. Cette approche traite l'habileté lexicale, l'alphabétisation, ou leurs contraires, les difficultés de lecture et l'illettrisme. C'est l'affaire majoritairement de l'Ecole.

L'approche qui s'intéresse à la lecture comme acte de compréhension et d'interprétation d'un objet de lecture, d'un texte, met l'accent sur deux points en particulier : le texte comme porteur de message, le rapport du lecteur au texte. C'est le domaine par excellence de l'expérience littéraire, investi lui aussi par l'Ecole.

Enfin, la lecture comme pratique sociale, définit le lecteur comme un individu social. Ses habitudes, ses goûts et ses choix en matière de lecture, ses gestes de lecture renvoient à des normes, des institutions, une histoire, un contexte.

Bien que les deux premières acceptions s'imposent d'abord dans l'individuel, elles sont déterminées historiquement et géographiquement, s'inscrivant ainsi dans le social. Mais il est vrai que la lecture est un acte individuel et solitaire. Quel que soit le sens donné à la lecture, c'est une activité sous-tendue de valeurs, de représentations, d'intentions. L'importance du contexte rend compte en partie de l'interpénétration de ces différentes

dimensions de la lecture. La complexité de l'activité rend d'autant nécessaire leur distinction. Sa pluralité fait que son étude peut relever de nombre de disciplines.

Parmi celles-ci, la sociologie de la lecture couvre deux des aspects dégagés : la lecture comme activité de réception et d'interprétation de textes, la lecture comme pratique culturelle. Ce dernier domaine, dans lequel s'inscrit le présent travail, touche notamment aux publics et à ses pratiques, à l'offre de lecture, aux supports institutionnels, aux circuits de diffusion, aux professionnels qui interviennent dans le champ. Il s'attache à savoir comment les choix, les idées, les pratiques s'inscrivent dans des habitudes et des représentations symboliques, à quelles normes institutionnelles ou intériorisées elles obéissent. Reprenant Michel Peroni, Julia Bonaccorsi écrit que « la sociologie de la lecture a pour objet d'analyser la distribution sociale de la lecture » (2009 : 57).

Robert Escarpit ouvre la voie au discours sociologique sur la lecture en France à la fin des années 1950 en publiant notamment une *Sociologie de la littérature*⁴, *Le livre et le conscrit*⁵. La réflexion qu'il lance sur la pratique de la lecture est poursuivie par des sociologues, parmi lesquels Pierre Bourdieu⁶. Les travaux privilégient à cette époque les données quantitatives et sociales : nombre de livres lus, nombre de lecteurs, caractéristiques de la population... Des enquêtes sont menées à des dates successives, permettant de suivre l'évolution des pratiques. Certains chercheurs abordent la lecture du point de vue de la sociologie des loisirs, ainsi Joffre Dumazedier⁷.

⁴ ESCARPIT, Robert. *Sociologie de la littérature*. Paris : Presses universitaires de France, 1958.

⁵ ESCARPIT, Robert. *Le livre et le conscrit*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1966.

⁶ BOURDIEU, Pierre ; PASSERON, Jean-Claude. *Les héritiers*. Paris : Editions de Minuit, 1964.

⁷ DUMAZEDIER, Joffre. *Vers une civilisation du loisir*, Paris : Editions du Seuil, 1962.

Les enquêtes se poursuivent dans la décennie suivante. Olivier Donnat établit l'importance et la nature de la fréquentation de bibliothèques parmi les différentes pratiques culturelles⁸.

Les études se multiplient à partir des années 1980, suscitées par les problèmes qui se posent alors : la concurrence de la télévision et son pendant supposé, la baisse de la lecture, la démocratisation culturelle mise en œuvre par le gouvernement socialiste, la crise de l'édition. Les intérêts se déplacent, liés à la conjoncture socio-politique. Les pratiques décrites jusque-là en termes socio-culturels, sont appréhendées du point de vue de la relation au texte, variable selon les lecteurs, leur milieu social, leur contexte. Les études questionnent la légitimité et la dimension prescriptive des pratiques. Elles se penchent sur les usages sociaux, différenciés, de la lecture. Témoins que la discipline s'est constituée, des synthèses sur les recherches sociologiques sont produites. On peut citer les publications dirigées par Martine Poulain : *Pour une sociologie de la lecture. Lectures et lecteurs dans la France contemporaine*, paru en 1988, et *Lire en France aujourd'hui*, paru en 1993. Chantal Horellou-Lafarge et Monique Segré co-dirigent un bilan des recherches en France publié en 1996 : *Regards sur la lecture en France. Bilan des recherches sociologiques*. Nicole Robine est l'auteur d'un ouvrage paru en 2001 qui interroge la relation entre la lecture et la société : *Lire des livres en France : des années 1930 à 2000*. Enfin, une synthèse de Jean-François Hersent datée de 2000 est disponible en ligne sur le site de la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication⁹.

⁸ DONNAT, Olivier. *Pratiques culturelles des Français*. Paris : SER. 1974.

⁹HERSENT Jean-François. *Sociologie de la lecture en France : état des lieux, 2000*. www.culture.gouv.fr/culture/dll/sociolog.rtf

Ces travaux sociologiques dégagent un ensemble de traits caractéristiques de la pratique de la lecture.

2. La lecture entre solitude et partage¹⁰

Des caractéristiques dévoilées dans les différentes études, on retiendra le caractère essentiellement ambivalent de la lecture, et ce à plusieurs titres. Elle est en effet activité individuelle et privée, voire solitaire ; refuge ou évasion, elle isole du monde et du bruit. La lecture est en même temps activité sociale et publique où se manifestent des significations collectives ; elle peut être une activité que l'on partage avec des pairs, à voix haute. L'ambivalence se manifeste à l'intérieur même de cette dernière dimension collective, car la lecture peut être signe d'intégration sociale et culturelle, ou signe de « distinction » par une pratique sociale différenciée.

Cette ambivalence de la lecture vient aussi en écho avec l'ambivalence portée par l'objet-livre. Le livre est un produit matériel, pareil à n'importe quel objet fabriqué dans une usine. En tant que tel, l'imprimé est soumis aux lois du marché. Avec lui la lecture endosse une dimension économique et sociale. Mais c'est aussi, un produit culturel à part. Dans une lettre à son Premier Ministre le 2 août 1976, le Président Giscard d'Estaing écrit

¹⁰ *L'expression est inspirée de l'article de Martine POULAIN : Lecture, lieu du familier et de l'inconnu, du solitaire et du partagé. In : PRIVAT, Jean-Marie ; REUTER, Yves Reuter (dir.). Lectures et médiations culturelles. Actes du Colloque, Villeurbanne, mars 1990. Villeurbanne : Maison du livre, de l'image et du son, 1991. p. 127-136.*

dans cette formule restée célèbre (MCC¹¹, 2011 : 4) que « le livre n'est pas un produit comme les autres ».

Lire prend ainsi des aspects différents, selon le contexte, selon le lecteur. Ce dernier contribue au caractère polymorphe de la lecture par le biais des positions et postures que prend le lecteur pour lire, bien différenciées d'un lecteur à l'autre, d'une époque à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'un objet à l'autre : on ne lit plus seulement assis, concentré et bien droit sur son siège, on lit aussi affalé dans un fauteuil, ou allongé au lit, parfois debout dans le métro. Ainsi, lire n'est pas une pratique unique. L'activité est différente selon les lecteurs, les lieux, les objets lus, les motivations, les fonctions qu'on lui assigne, selon le contexte social et culturel. Pierre Bourdieu dit ainsi que « La lecture obéit aux mêmes lois que les autres pratiques culturelles » (Chartier, Bourdieu, 2003 : 278).

Les pratiques –entendues au sens de pratiques et de représentations – évoluent ainsi avec les époques, les lieux, les milieux, révélatrices des fonctions attribuées à la lecture et à l'écrit.

3. Les fonctions de la lecture

Pourquoi lit-on ? Quels sont les intérêts qui conduisent à la lecture et quelles fonctions remplit-elle ? Les individus n'entretiennent pas le même rapport à l'écrit, on l'a vu. Ce rapport est fonction de leur place dans la société. En même temps qu'il assigne un statut.

¹¹ *Pour une lecture plus facile, deux sigles sont utilisés :*
MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
MEN : Ministère de l'Education nationale

Les auteurs qui se sont penchés sur ces questions proposent des fonctions différentes à la lecture, auxquelles ils font correspondre des types de lecture différents.

Jean-Marie Privat rappelle les cinq usages sociaux de la lecture dégagés par les sociologues de la lecture, auxquels il ajoute un usage, pratiqué dans le cadre scolaire (2003) :

« Premier usage, la lecture documentaire : lire pour apprendre, connaître le monde. Deuxième usage que j'ajoute, l'usage didactique des écrits : lire pour apprendre à lire. Troisième usage, la lecture des classiques : lire pour partager une culture commune. Quatrième usage, la lecture distractive qui, à l'évidence, appartient de droit au temps et à l'espace privé de tout lecteur. Cinquième usage, la lecture distinctive ou identitaire par exemple d'une classe d'âge [...] Les principes distinctifs peuvent être fondés sur des bases générationnelles, de sexe, de culture, d'appartenance [...] Dernier usage de la lecture, l'usage existentiel, celui des amis des livres. »

La lecture recoupe plusieurs facettes pour la sociologue de la lecture Nicole Robine aussi, mais qu'elle rattache plus précisément au quotidien (2000 : 10) :

« Lecture de loisir, lecture pratique, lecture professionnelle, lecture de rêve ou de survie, elle [la lecture] s'inscrit dans le temps et les activités de la quotidienneté. »

Georges Pérec ne distingue, quant à lui, que deux catégories de lectures (1973) : les lectures studieuses dans lesquelles il insère la lecture lettrée et la lecture utilitaire, et les lectures de loisirs. Cet auteur souligne comment les postures du corps sont en rapport avec l'objet lu. Il relève que des fonctions corporelles sont associées à des lectures et des objets de lecture particuliers : au petit déjeuner, on lit habituellement le journal, au coucher le livre de chevet. George Pérec note aussi que l'emploi du temps rythme les lectures, comme la lecture en France dans les transports, en particulier dans le métro.

Pour Bernadette Seibel, ce sont trois systèmes d'intérêts autour desquels s'organisent les pratiques de lecture (1996 : 9). Elle note « la distribution sociale des pratiques de lecture autour de trois systèmes d'intérêts : la connaissance, l'esthétique, l'évasion ».

On retiendra ce regroupement autour de ces trois pôles d'intérêts, observant qu'ils synthétisent les propositions des différents travaux évoqués. De même que les types de lectures qui y sont associées. La lecture utilitaire ou fonctionnelle, nécessaire à la réussite scolaire et professionnelle, est mise en œuvre pour comprendre un phénomène ou approfondir une question. La lecture lettrée, souvent désintéressée, est pratiquée pour se cultiver. La lecture de distraction permet de se distraire, d'interroger, d'oublier ou de s'évader de sa condition.

Ces différentes fonctions et les lectures qui leur correspondent sont plus ou moins présentes selon le milieu social. Nicole Robine fait observer que « selon leur situation dans la société globale, ils [les lecteurs] n'entretiennent pas le même rapport à l'écrit » (*op. cit.* : 9-10). Elle note qu'il existe :

« Des formes lettrées de la lecture pratiquées par les élites culturelles issues des classes sociales aisées et par les élites souvent autodidactes des classes populaires ».

Roger Chartier nuance cependant ce schéma classique de déterminisme social. Pour lui (Poulain, 1993 : 25) :

« ... il ne paraît plus tenable de vouloir établir des correspondances strictes entre clivages culturels et hiérarchies sociales, des mises en relation simples entre des objets ou formes culturels particuliers et des groupes sociaux spécifiques. Au contraire, ce qu'il faut reconnaître, ce sont les circulations fluides, les pratiques partagées traversant les horizons sociaux. »

De fait, les fonctions et types de lectures renvoient à des représentations auxquelles l'individu s'identifie ou non. Les représentations du lecteur expriment la vision qu'il a de la lecture et la place qu'il lui accorde. Elles définissent l'image de soi qu'il veut donner aux autres et à lui-même. Elles disent aussi, pour une part, le rapport entretenu avec l'écrit. Denise Jodelet définit comme suit la représentation sociale (2003 : 53) :

« Une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ».

Les déclarations que des individus font à propos de la lecture, surestiment ou au contraire sous-estiment leur pratique, selon qu'ils veulent paraître lecteurs ou non aux yeux des autres et à leurs yeux propres. Denise Jodelet pose que « les représentations sociales expriment ceux (individus ou groupes) qui les forgent et donnent de l'objet qu'elles représentent une définition spéciale » (*ibid.* : 52).

L'activité de lire, comme d'autres activités, est ainsi porteuse de significations et peut être posée comme un des lieux de la construction identitaire.

4. Lecture et identité

La pratique de la lecture, le rapport que l'on entretient avec cette activité, les fonctions dont on l'investit, les représentations qu'on en a sont autant de critères définissant le profil identitaire d'un individu ou d'un groupe. Possédant, comme l'identité, une dimension à la fois collective et individuelle, elle porte en même temps les caractères du groupe social du lecteur, et les caractères de l'individu qu'il est. Reflet de l'identité, la lecture participe aussi de la construction identitaire.

C'est du côté de l'approche de la lecture comme activité interprétative que l'explicitation de cette fonction de la lecture est recherchée, à propos du rôle de la littérature et du texte littéraire dans la construction de soi. Enseignante dans un collège de Montréal, Josiane Letellier analyse comment la lecture littéraire peut favoriser la construction identitaire des adolescents. La réflexion est située dans le cadre scolaire, et dans « un contexte de pluralisme ethnoculturel, religieux et linguistique » (2007 : 77). Elle postule ainsi :

« L'utilisation de la littérature par l'approche narrative favorise l'épanouissement et la cohérence de l'individu en suscitant un dialogue entre son existence et celle d'autrui ».

Ce point de vue est aussi celui de Florence Laville-Bidadanure, professeur de lycée professionnel en France (2005). Face à des adolescents dont le rapport à la lecture « est peu construit », elle affirme la nécessité de cette pratique :

«... la formation de la personnalité et du citoyen, plus que jamais nécessaire dans une société en plein bouleversement, passe par la lecture, c'est-à-dire par la rencontre avec la pensée, le vécu des autres. Structurer sa propre pensée, construire et défendre un point de vue, s'affirmer non en tant qu'un « moi » égocentrique mais en tant qu'un « je » acteur de sa vie, s'inscrire dans un projet : tout cela implique la capacité à entrer dans le raisonnement, dans l'expérience, dans le récit de l'autre. D'où la nécessité impérieuse d'aider ces adolescents à entrer dans la lecture. »

Par le détour à l'Autre présent dans le texte, la lecture peut être le moyen de se construire une représentation de soi, par les liens qu'elle permet d'établir avec son monde intérieur, mais aussi avec le monde extérieur où figure l'Autre.

Détournées de la posture théorique dans laquelle l'inscrit Alain Trouvé, « la lecture revendiquant sa part de création » (2004 : 179) comme activité interprétative et pratique esthétique, les propositions de cet auteur confortent le propos. Il envisage le sujet lisant,

comme poursuivant une « quête de savoir [qui] touche aux trois pôles du texte, du monde et du soi. » (*ibid.* : 27).

Ainsi, l'identité du lecteur s'exprime et se construit dans le rapport à une altérité manifestée dans les textes. Il est confronté et participe à l'expérience, aux sentiments, projets, espérances des personnages littéraires. Mais on peut penser qu'il en est de même des expériences réelles des textes documentaires. Dans cette confrontation avec des normes et des valeurs autres, le lecteur se construit ses propres logiques de pensée et d'action. Il s'y produit un mouvement double et antagoniste, qui correspond aux processus d'identification et de différenciation de la construction identitaire : il y a une attitude de décentration de soi pour pénétrer l'univers de l'Autre, et immersion dans cet univers quand se crée l'intimité avec l'expérience de l'Autre symbolique du texte. Il ne s'agit pas seulement d'évasion ou d'acquisition de connaissances, mais de l'inscription du sujet dans le monde. Ainsi s'actualise et s'opérationnalise l'identité dans l'activité de lecture.

La médiation de la lecture, dont participent les actions en faveur de son développement et de sa promotion, sont l'expression et le lieu de constitution des représentations à son propos. Elle exprime et instaure un discours sur la lecture, vecteur identitaire, et le donne à voir.

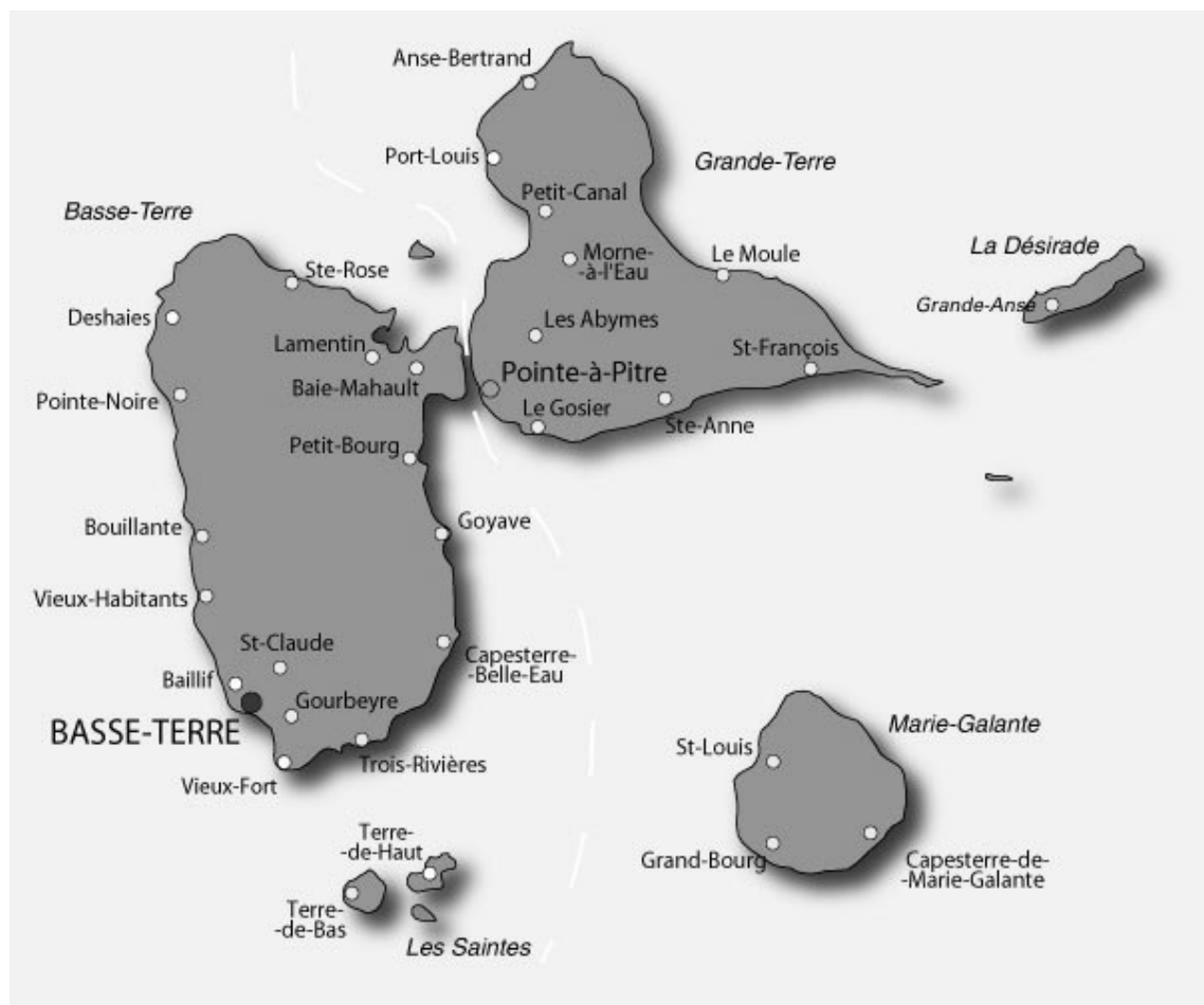
Il s'agit de voir de quelle manière les représentations la lecture sont mises en scène en Guadeloupe, à travers l'action des collectivités territoriales.

Première partie - L'univers du livre et de la lecture en Guadeloupe

Avant de recenser et d'analyser les actions locales qui ont été conduites en faveur de la lecture publique, il importe de se pencher sur les faits et d'en établir le cadre à la fois actuel et rétrospectif. Connaître le passé est un moyen pour mieux comprendre les situations actuelles. Dans les pages qui suivent, un aperçu de l'histoire du livre et de la lecture en Guadeloupe depuis la conquête européenne jusqu'à nos jours, sera brossé. La lecture exige, comme tout phénomène social, d'être pensée en référence à la société dans laquelle elle s'inscrit. C'est ainsi que seront examinés deux types de facteurs qui paraissent utiles à une meilleure appréhension de l'histoire de ce champ en Guadeloupe. Ce sera d'abord le contexte historique, socio-économique et culturel guadeloupéen, synthétiquement décrit pour présenter le cadre dans lequel se sont inscrits livre et lecture au cours du temps. L'autre contexte qui sera abordé est celui de l'écrit. La lecture appartient au champ de la culture écrite, et examiner la problématique de l'écrit en Guadeloupe servira à mieux percevoir les enjeux de la lecture publique et de son développement. Pour cerner son statut dans la société guadeloupéenne, l'écrit sera d'abord examiné de façon plus générale, dans une mise en relation avec l'oralité, et dans la place et les fonctions qui lui sont attribuées dans les sociétés occidentales et particulièrement la société française. Une fois posés ces deux types de cadres, l'histoire du livre et de la lecture va être déroulée par grandes périodes, s'articulant autour de deux aspects : les lieux et les pratiques. Dans l'historique des lieux, l'évolution de certaines bibliothèques sera plus particulièrement étudiée afin d'affiner la lecture des faits : six

bibliothèques municipales et deux bibliothèques départementales. Le panorama historique s'arrêtera sur quelques données actuelles de la situation de la lecture publique, aboutissement de cette histoire.

1. La lecture en contextes



Deux aspects contextuels sont développés ici qui, loin de tout déterminisme, cherchent au contraire à mettre l'évolution de la lecture en situation, à la placer dans une perspective plus générale, au-delà des seuls déterminants de son champ. Par ce bref rappel de l'histoire sociale, économique et politique de la Guadeloupe et la mise en question de l'écrit, il s'agit d'embrasser le plus largement possible les facteurs divers qui ont pu contribuer à façonner l'univers du livre et de la lecture, dans ses lieux, ses usages et représentations, ses politiques.

1.1. Le contexte historique, socio-économique et culturel guadeloupéen

La Guadeloupe est l'un des trois départements français d'outre-mer de la région Caraïbe-Amérique. Un certain nombre de faits en dessinent la toile de fond. Ils tiennent à son histoire et aux caractéristiques de sa colonisation. La colonisation des Antilles, la Guadeloupe comprise, se différencie de celle d'autres territoires de l'empire. Ce fut une colonisation longue qui a duré du 16^{ème} au 19^{ème} siècle, et a ainsi laissé des traces durables. Ce fut une colonisation où les peuples autochtones ont été éliminés, engendrant le processus de créolisation bien particulier à la région et l'émergence d'une culture propre. Des éléments en ressortent. Le premier est le statut politique, l'île est passée du statut colonial au statut départemental en 1946, avec les modifications structurelles que cela suppose. Le second élément est que l'univers guadeloupéen et plus largement antillais, est encore profondément marqué par des inégalités sociales et raciales issues de la conquête du territoire et de l'organisation coloniale originelle. La société

guadeloupéenne s'est constituée sur le socle double, et douloureux et violent, de l'esclavage et de l'inégalité, avec tout en bas de la hiérarchie et de façon très schématisée, les esclaves noirs et en haut les maîtres et administrateurs coloniaux blancs. Le troisième élément constitutif du contexte guadeloupéen est le fait culturel, puisque différentes cultures y ont été mises en présence : cultures européenne, africaine, hindoue, asiatique, avec une position dominante européenne et plus particulièrement française. Les « contacts de civilisation »¹² et le métissage, racial et culturel, s'opèrent ainsi sur fond d'esclavage et d'oppression. La Guadeloupe partage ce socle constitutif de son histoire et de sa culture particulièrement avec la Martinique, un socle constitutif dans lequel Jacques Dumont note « la superposition [...] de l'ethnique, du social et du culturel » (2010 : 217). Quels sont, succinctement, les grands traits de cette histoire ? C'est en 1493 que le navigateur génois Christophe Colomb aborde l'archipel guadeloupéen avec sa flotte espagnole. Les relations avec les populations amérindiennes autochtones passent de premiers contacts relativement cordiaux à une résistance ultérieure parfois farouche. Les combats et les rixes qui les opposent aux colons européens, les expéditions punitives menées contre elles, les déportations et l'esclavage dont elles sont victimes, les maladies nouvelles introduites par les arrivants européens, tout cela a raison de ces populations qui diminuent dès le début du 16^{ème} siècle et finissent par disparaître de la Guadeloupe à la fin du siècle. L'occupation permanente de la Guadeloupe par les Français commence réellement en 1635, avec l'expédition de Léonard de L'Olive. Après les colons européens, la traite négrière installe des milliers d'esclaves africains dans l'île. La Guadeloupe est

¹² LEIRIS, Michel. *Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe*. 1987.

une colonie française qui repose sur une organisation esclavagiste. L'esclavage dure jusqu'à la moitié du 19^{ème} siècle.

Il est officiellement aboli en 1848. Mais l'île reste une colonie et l'organisation sociale n'en est pas fondamentalement transformée. La société de plantation n'a pas disparu. Les planteurs blancs, les « blancs-pays »¹³ continuent de posséder la majeure partie des terres, la majorité de la population noire continue de travailler dans les champs de canne en luttant contre une sombre misère. Une bourgeoisie noire et mulâtre se constitue qui commence à bénéficier de l'accès à l'instruction, mais qui, n'ayant encore vraiment ni argent, ni terre, occupe le terrain politique. Elle porte notamment la demande d'application des droits aux habitants de la Guadeloupe. En effet, les lois métropolitaines ne peuvent automatiquement s'appliquer aux colonies françaises. Et la Guadeloupe a toujours le statut de colonie. On a déjà là une situation ambiguë où l'abolition fait des anciens esclaves des citoyens français, mais des citoyens colonisés. Les décennies qui suivent l'abolition initient la demande d'application pleine des droits et des devoirs de tout citoyen français aux Guadeloupéens, la revendication de l'assimilation.

En mars 1946, la Guadeloupe, comme la Guyane et la Martinique, obtient le statut de département, faisant s'accomplir ce désir d'assimilation de la population. Cette revendication est partagée par toute une population alors. L'assimilation totale à la métropole apparaît souhaitable en ce qu'elle supprime toute différence avec les autres citoyens français de la métropole. L'adoption du modèle français est alors perçue comme un facteur d'évolution. Le changement de statut doit signifier cette reconnaissance. C'est

¹³ *Sont appelés « blancs-pays » en Guadeloupe les descendants des premiers colons d'origine européenne, qui détiennent le pouvoir économique. Ils constituent alors, et encore de nos jours, une caste fermée à toute mixité raciale et sociale.*

une véritable égalité qui est en effet attendue du cadre départemental. Mais la législation est appliquée très progressivement, parfois difficilement. Entre les lenteurs administratives de mise en place des lois, le temps nécessaire à tout changement, le maintien plus ou moins voulu des inégalités, l'évolution en département ne modifie pas la situation dans son essence. L'égalité légale est déclarée, mais l'inégalité perdure dans la réalité des faits et des situations. La départementalisation ne supprime pas le système social précédent. De nouvelles désillusions et frustrations s'installent. L'économie garde la marque structurelle de la colonie avec une agriculture basée sur le modèle de la plantation, une industrie peu développée. Des inégalités et des différences sociales demeurent. Les salaires sont bas, les conditions de vie insalubres. Cette organisation économique et sociale reste celle de la Guadeloupe jusqu'aux années 1960.

Les décennies 1960 et 1970 sont une époque de profondes transformations. L'organisation économique et sociale moderne française est introduite de façon assez brutale dans cette société guadeloupéenne encore basée sur l'organisation de la plantation sucrière. Comme le résume Jacques Dumont (*op. cit.* : 187), « l'univers de la plantation bascule dans la société de consommation ». Au plan économique, des transformations entamées auparavant se confirment et des mutations sociales profondes en découlent. L'industrie du sucre et du rhum continue de décliner, les usines ferment. Les planteurs « blancs-pays » se reconvertissent dans l'import-export, le commerce et la grande distribution. La culture de la banane s'étend. La dépendance économique avec la France s'accroît avec le déséquilibre entre les importations et les exportations, en faveur des premières. Le secteur tertiaire poursuit son développement jusqu'à l'hypertrophie. Au plan social, les conditions de vie se modifient avec les transformations de l'habitat et

l'urbanisation intensive, le développement du tourisme. Des changements notoires sont amenés par les transformations profondes que connaissent les moyens de communication : les routes se constituent, le nombre de véhicules s'intensifie, le transport aérien se met en place, les médias comme la radio arrivent et s'installent, l'édition et la presse se modernisent. L'offre culturelle et éducative s'organise, avec le renforcement de l'enseignement primaire et secondaire, la mise en place de l'enseignement supérieur et le développement des espaces culturels. Ce contexte crée des conditions favorables au développement de la lecture publique qui en retour concourt à des transformations culturelles.

La Guadeloupe paraît alors s'intégrer de plus en plus à la France, et les différences sociales et structurelles diminuer. Pourtant ce développement cache des difficultés structurelles fortes, et les mutations créent une forme d'insatisfaction, à l'origine de tensions sociales permanentes et de conflits durs voire sanglants. La revendication s'associe à un rejet du modèle occidental et à une remise en question de l'assimilation, désormais perçue comme une perte de soi.

La décennie 1980 est celle de la décentralisation administrative. La loi du 05 juillet 1972 qui crée les régions n'est pas appliquée outre-mer, et ce n'est que sous la présidence de François Mitterrand que se réalise cette évolution. La loi du 02 mars 1982 qui crée les collectivités régionales amène la création pour la Guadeloupe comme pour la Martinique d'une région mono-départementale. L'adoption des lois de décentralisation s'accompagne de transferts de compétences de l'Etat aux Régions, Départements et communes. Elle supprime notamment la tutelle administrative et financière du préfet sur les collectivités territoriales, ce qui constitue un changement notable pour la Guadeloupe, où cette tutelle

était traditionnellement mal acceptée. La décentralisation poursuit l'œuvre transformatrice entamée par les lois de la départementalisation.

L'intégration à l'Europe opérée au début des années 1990, tant redoutée au niveau local, n'a pas les effets nocifs apparents attendus. Les aides du Fonds européen de développement régional (FEDER) en particulier, sont régulièrement mises à contribution pour la « région ultrapériphérique » qu'est devenue la Guadeloupe. Les tendances économiques sont confortées. L'industrie sucrière a quasiment disparu, le secteur tertiaire est plus que jamais hypertrophié, avec une économie fondée sur des transferts de crédits, la dépendance avec la France est bien installée.

Sur le plan politique, on retrouve en Guadeloupe les grands mouvements de droite et de gauche qui font la vie politique en France. Mais ces courants et partis politiques traditionnels se font les porteurs des préoccupations locales. Ils se positionnent ainsi de façon récurrente par rapport à la question du statut. Les années 1950 et 1960 constituent un tournant quand des organisations et des formations politiques naissent ou se transforment à la faveur des mouvements de décolonisation et du réveil des nationalismes dans le monde. Ils remettent en cause la Départementalisation, préconisant l'autonomie voire l'indépendance d'avec la France. La question du statut -et de l'identité -est spécialement au cœur des débats dans les années 1980 et 1990.

C'est dans ce contexte de modification structurelle, sociale et culturelle, de questionnement statutaire et identitaire, que s'inscrivent le livre et la lecture.

Il est intéressant maintenant d'examiner une autre toile de fond, car la lecture en relève : il s'agit de l'écrit.

1.2. La problématique de l'écrit

Deux éléments vont être utilisés : d'une part, la confrontation de l'écrit avec une autre notion, celle de l'oralité ; d'autre part le contexte particulier de l'écrit, ce qui conduit à se pencher sur l'évolution de son statut dans le temps et l'espace.

Ce cadre théorique retenu s'appuie sur les propositions de différents auteurs dont les travaux ont porté sur les relations entre oralité et écriture et sur le rapport à l'écrit.

1.2.1. Oralité et écriture

Si écriture et oralité utilisent toutes deux le même matériau, le langage, l'usage qu'elles en développent est un critère qui détermine deux grands types de sociétés. De ce point de vue, se définissent d'un côté des sociétés à tradition orale, de l'autre des sociétés de l'écriture. Les sociétés à tradition orale ont une organisation sociale où le livre, les documents courants et quotidiens écrits, où le journal, où l'acte de lire et l'écrire ne sont pas dans les pratiques. Et cela, même si des supports écrits y sont présents. La mémoire, l'histoire, la transmission du savoir se font de façon orale, parfois par des conteurs, des griots et autres spécialistes. Le mode oral détermine la société. De l'autre côté, dans les sociétés de l'écriture, l'écrit affecte les différents niveaux de la société : il est présent dans les différents secteurs de l'organisation sociale, avec les registres, documents administratifs ou les livres des religions révélées par exemple.

Mais l'écrit touche également l'organisation cognitive et logique des membres de ces sociétés.

Comme l'ont démontré différents travaux, oral et écrit ont des logiques différentes qui influent sur les modes de pensée, les connaissances et les cadres sociaux. Roger Chartier met en avant que la culture de l'imprimé ancien est en « étroit rapport avec l'oralité » (1986 : 15). Pourtant les différences sont là, ce qu'il illustre en faisant appel à des personnages de la littérature (*loc. cit.*) :

« Certes, entre la récitation et la lecture, même faite à haute voix, entre le conte oral et le texte écrit, les différences sont grandes, et bien caractérisées par Cervantès au XXe chapitre de la première partie du Quichotte. Pour passer le temps, une nuit de veille avant le combat, Sancho entreprend de dire des contes à son maître. Mais la façon qu'il a de le faire qui souvent interrompt le récit par des commentaires et des digressions, qui multiplie les répétitions et les relatives [...] impatiente son maître [...] Homme du livre par excellence, [...] don Quichotte s'irrite d'un récit qui n'a point les formes de ceux qu'il lit ordinairement et voudrait, au fond, que la récitation de Sancho se plie aux règles de l'écrit, articulé, linéaire, objectif. Entre cette attente de lecteur et la pratique de l'oral telle que Sancho l'a apprise, la distance est insurmontable... »

Jack Goody, anthropologue, retient l'écrit comme critère central de différenciation des civilisations orales et écrites, sur le plan cognitif et sur le plan social (1994). Au sujet des effets de l'écriture sur les modes de pensée. Il nomme « raison graphique » la rationalité qu'elle y a introduite. Les usages de l'écriture ont emmené l'utilisation de modèles conceptuels graphiques comme les listes ou les tableaux, qui ont modifié les structures de raisonnement existantes reposant sur une logique de l'oral. Cet auteur démontre que l'activité cognitive est différente selon qu'on est dans le mode oral ou écrit. On peut retenir entre autres exemples, l'impact sur la mémorisation des connaissances.

Jack Goody montre par ailleurs les effets sociaux entraînés par l'introduction de l'écrit. Ainsi, il rend possible de nouvelles activités économiques et commerciales. Un des points de vue qu'il développe rejoint un aspect soulevé plus haut, le prestige social associé à

l'écrit. La citation qui suit illustre le processus de différenciation entre culture écrite et culture orale, marquant la supériorité de ceux qui maîtrisent l'écrit sur ceux qui ne le maîtrisent pas, « les ignorants » (1994 : 172) :

« ... Ils [Les ignorants] constituaient essentiellement une catégorie de récepteurs, non de transmetteurs, encore moins de créateurs ».

La lecture de Claude Hagège introduit une nuance à cette opposition (1986 : 88). L'auteur établit ainsi que des civilisations de l'oralité, quand elles utilisent l'écrit, en conservent parfois un usage davantage pragmatique. :

« Les civilisations qui ont cultivé ou cultivent aujourd'hui le style oral ne sont pas nécessairement de pure oralité. Elles peuvent, contrairement à ce que les schémas occidentaux nous accoutument à croire, réserver le graphique à des usages autres que littéraire. ».

La nuance vaut aussi dans l'histoire (*loc. cit.*) :

« De la même façon [...], l'écriture, quand elle est apparue en Mésopotamie et en Égypte, n'était pas forcément associée à l'emploi littéraire. Elle était, en tant que phénomène lié à un certain type de structure sociale, un instrument de vie pratique (rédaction des codes, des lois et des contrats privés et publics), de vie économique (tenue de comptes) et de pouvoir politique et religieux. »

Ces usages et leurs effets renvoient à la question du rapport à l'écrit. Porteur d'une dimension conceptuelle, de l'ordre de la structure de la pensée, ce rapport contient aussi une dimension culturelle et symbolique de l'ordre du social. Toutes dimensions qui vont être examinées maintenant.

1.2.2. Le statut de l'écrit

L'univers de l'écrit s'est transformé au fil du temps dans les sociétés occidentales, tant dans les formes de l'écrit, ses fonctions et usages, l'importance qui lui était accordée. Ainsi, les supports matériels ont évolué entre codex, rouleaux, livres et maintenant supports numériques. Créé pour des raisons pratiques – la tenue de listes et de comptes – l'écrit a progressivement donné lieu aussi à des activités culturelles et esthétiques. Plus récemment, le cadre du travail a ajouté une ligne de différenciation supplémentaire, l'accès à certaines tâches nécessitant l'écrit. Les deux cultures, écrite et orale, ont été définies alors en opposition, une supériorité étant attribuée à la culture écrite. Il s'est créé ainsi une différence culturelle et sociale entre celui qui lit et écrit et celui qui ne le fait pas ; entre celui qui sait et celui qui est inculte. L'écrit est en effet associé au savoir. Et son statut privilégié tient précisément à ce que livre et écrit sont supports pour le savoir... et donc, les bibliothèques hébergeant les livres, de véritables « temples du savoir ». L'écrit est associé au prestige et sa maîtrise à la réussite sociale et personnelle.

Rejoignant ces observations des effets sociaux de l'écrit, des auteurs avancent que le rapport à l'écrit implique un rapport à la culture particulière dans laquelle on se trouve, qui est un rapport au savoir et au pouvoir. L'hégémonie de la culture écrite s'accompagne de la dévalorisation des autres formes de savoir non écrites. Dans le droit fil de ce point de vue, Yvonne Johannot (1994) étudie cette attitude d'exclusif culturel dans les discours sur l'écrit. Face au discours valorisant sur la culture écrite dans les sociétés occidentales, l'auteur montre comment cette conception est une construction historique, d'une société particulière, adossée à des contingences particulières : cette civilisation a construit, et s'est construite, à travers un rapport au texte correspondant à la conception du monde

mise en œuvre. Comme elle le démontre, l'écrit a ainsi acquis un caractère sacré et est devenu la culture légitime, en procédant à une mise en ordre de la pensée se donnant pour l'ordre du monde lui-même (*op. cit.* : 24) :

« L'espace de la graphie va s'interposer entre l'homme et le monde pour en donner une lecture se prétendant celle du monde. »

Il ressort de ces analyses le caractère déterminant du contexte social. Chaque société vit ainsi son rapport à l'écrit de manière différente. L'environnement intervient de façon significative dans cette économie symbolique.

La relation entre savoir et écrit en fournit une illustration. La progression de l'écrit a bénéficié de l'idéal républicain en France, attaché au développement de l'instruction. Ce lien a été concrétisé par le rattachement des bibliothèques municipales au Ministère de l'Education nationale. La question du développement de la lecture publique apparaît ainsi dans cet environnement vers la fin du 19^{ème} siècle. Le lien avec le savoir explique que savoir et écrit soient objets de lutte, de pouvoir, et de lutte pour ce pouvoir. Le savoir lire et l'alphabétisation sont présentés comme moyen d'affirmation et de libération sociales par l'institution scolaire notamment. Cette vision explique sans doute que des populations en soient tenues à l'écart dans certaines sociétés : les femmes dans certains pays, ou encore les esclaves dans l'Amérique de la colonisation. Parallèlement à la maîtrise de l'activité, le pouvoir et la capacité subversive du livre sont avérés, d'où la pratique de la censure et de la mise à l'index de certains écrits, par l'Inquisition Catholique par exemple. Yvonne Johannot décrit ainsi l'hégémonie de l'écrit qui s'est imposé comme le mode de communication légitime (*loc. cit.*) :

« Entrer dans l'écrit », c'est entrer dans un monde qui n'est pas le monde, mais s'en donne pour sa représentation la plus achevée, et peut se le permettre parce qu'il est espace.

On voit là comment une place prééminente est accordée à l'écrit dans la vie intérieure, spirituelle mais aussi quotidienne, au détriment des manières de faire non écrites qui sont dévalorisées.

Ces observations sur l'écrit dans les sociétés occidentales vont étayer la réflexion sur la place que tient le rapport à l'écrit en Guadeloupe pour tenter de faire émerger les enjeux d'une politique de la lecture.

1.2.3. La Guadeloupe, société à tradition orale, société de l'écrit ?

Quelle est la place du livre et de l'écrit, donc de la lecture en Guadeloupe ?

Pour une grande part, on retrouve en Guadeloupe les caractéristiques de l'écrit déjà décrites. Cependant, de même qu'en Martinique ou en Guyane, mais aussi dans de nombreux pays à tradition orale, la typologie oral / écrit doit être modulée. On a eu longtemps coutume de dire que la Guadeloupe et les Antilles étaient des sociétés de tradition orale. Non seulement, cela ne se vérifie plus, mais on peut avancer que cela n'a jamais été le cas. On pose ici que la Guadeloupe, n'a jamais été vierge de tout écrit depuis la colonisation. Celui-ci est arrivé avec les colons, s'est maintenu, certes dans certaines sphères – administrative et religieuse notamment – et dans certaines couches sociales -les classes favorisées- et en fonction de l'appartenance raciale – les Noirs et personnes de couleurs en étaient éloignées. La tradition orale amenée d'Afrique par les esclaves, a été effectivement le principal moyen de transmission du savoir et de la culture, pendant l'esclavage et encore longtemps après son abolition.

Mais l'histoire atteste de cette présence de l'écrit en Guadeloupe, même relative. Oral et écrit ont dès le départ cohabité ici, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres territoires à tradition orale, en Afrique par exemple, qui ont connu des périodes où l'écrit et ses différents supports et formes étaient inexistantes. Il conviendrait de rechercher et de se pencher sur des exemples d'esclaves ayant enfreint l'interdiction de lecture, évoqués dans la littérature et qui ont sans nul doute existé. L'instruction, bien que difficilement, a été appliquée aussi en Guadeloupe dès la fin du 19^{ème} siècle, l'introduction du savoir scolaire accélérant le processus de développement des livres, l'apprentissage puis de plus en plus la pratique de la lecture.

Lors d'un colloque sur la lecture publique en Martinique en 2000, Lambert-Félix Prudent, Professeur en Sciences du langage s'exprime ainsi (2003 : 48) :

« La division binaire est facile et beaucoup d'entre nous la posent rapidement. Je voudrais la relativiser. Réfléchissons ensemble sur le fait que tous les pays dits du tiers-monde admettent aujourd'hui une relative présence de l'écrit. L'écrit cohabite avec l'oral. [...] En face de cela, dans les sociétés dites développées, même lorsque tout le monde est prétendument scolarisé, à cent pour cent, il existe des minorités qui résistent à la lecture. [...] Donc, il semble que dans les sociétés dites à tradition orale, il y est [sic] quand même un travail de l'écrit qui joue au moins pour une minorité mais qui peut avoir un effet d'entraînement. Et dans les sociétés dites à tradition orale, il n'y a plus de forêt vierge, il y a aussi une présence de l'écrit qui joue quelque chose d'important. Donc dans les deux sociétés il y a des minorités et des mouvements. »

La société guadeloupéenne est aujourd'hui une société de l'écrit, on peut l'affirmer. L'écrit a pénétré les différentes pratiques, son usage allant d'un niveau pragmatique à des buts littéraires et esthétiques. Mais comme tout pays, elle vit ce rapport au livre et à l'écrit à sa façon, déterminée historiquement, socialement, culturellement.

En dehors de caractéristiques particulières à ce territoire, il s'est passé en Guadeloupe ce qui s'est passé un peu partout pour le livre et l'écrit : on est passé de quelque chose de sacré, de valorisé, à quelque chose de commun et de banalisé. Les premières générations de lettrés noirs et de couleur ont entretenu une relation de respect vis-à-vis du livre et de la chose écrite, qui leur donnait accès à un savoir et à une culture, mais aussi à une position sociale, jusque-là interdits. Cela s'accompagnait d'une certaine dimension esthétique. Longtemps le modèle de la culture et du savoir passant par le livre, par l'écrit, par la littérature, a prévalu. Les mutations sociales, la production littéraire et éditoriale abondante, les nouveaux supports ont contribué à l'affadissement de ce caractère sacré, à la fin de ce modèle prévalent. Lambert-Félix Prudent l'explique ainsi (*op. cit.* : 52) :

« ... l'attente sociale autour du livre est transformée et [...] le rapport au savoir et à l'écriture est également transformé. »

Il nous apparaît que la pratique de l'écrit a évolué de manière quantitative et qualitative en Guadeloupe : on est certes dans une civilisation de l'écrit, mais cet écrit a perdu de sa valeur aux yeux des individus et de la collectivité.

Cependant, l'écrit garde un statut ambigu. Support des éléments d'oppression et d'asservissement sociaux, religieux ou administratifs à l'époque esclavagiste et même après, une défiance demeure ; alors même qu'est recherché le prestige que confère l'utilisation de l'écrit et du livre, symboles de ce savoir et de cette instruction si longtemps interdits. A cette ambivalence de départ viennent se greffer des motifs plus récents, développés à partir des années 1960 avec la problématique identitaire que sont la peur de perdre ses traditions orales et la menace ressentie pour la permanence de sa culture. S'y ajoute encore l'arrivée des technologies de communication et l'extension de leur usage depuis les vingt dernières années. Une autre ambivalence de cette relation se

manifeste quand ce même écrit ressenti comme une menace pour la culture traditionnelle orale, sert de vecteur à sa transcription et donc à sa survie.

On voit là tout l'impact que peut avoir ce rapport à l'écrit directement issu des conditions de l'histoire guadeloupéenne. Plus globalement que le statut de l'écrit mais qui en est directement issu, c'est l'impact de l'histoire de la Guadeloupe elle-même qui s'impose. Cette histoire va y conditionner, comme ailleurs, plus qu'ailleurs serait-on tenté de dire, l'histoire plus particulière de la lecture, et contribuer à produire son paysage actuel.

2. Aperçu de l'histoire du livre et de la lecture en Guadeloupe

Des premiers embryons de bibliothèque coloniale aux bibliothèques municipales et départementales, plus d'un siècle s'écoule. Des années où la Guadeloupe se construit son histoire du livre et de la lecture, jalonnée d'ouvertures, de fermetures suivies de réouvertures d'institutions, marquée de budgets souvent insuffisants parfois dérisoires, émaillée de commentaires contradictoires sur le fonctionnement, les moyens, les publics. C'est cette évolution qui va être présentée, en remontant bien avant la période retenue pour cette étude, depuis la conquête européenne de l'île. Ce panorama est articulé autour de deux axes : par les objets, par la chronologie des événements. Le premier axe est constitué des éléments composant le secteur du livre et de la lecture : les lieux, essentiellement les bibliothèques dont l'histoire de certaines est détaillée, les pratiques, les structures de diffusion commerciales que sont les librairies et l'édition. L'autre axe est le découpage chronologique qui organise cette présentation en grandes périodes. Le

panorama de la situation actuelle de la lecture publique fait l'objet d'un développement particulier. Les données fournies apparaissent quelquefois lacunaires, schématiques, rendant ce parcours irrégulier, mais bien à l'image de l'objet dont il entend retracer l'histoire.

2.1. Les lieux

S'il est un élément du secteur qui a connu une transformation notable au cours du temps en Guadeloupe, ce sont bien les bibliothèques. Une transformation qui s'est marquée en termes de qualité et de quantité. Des cinq institutions recensées à la fin du 19ème siècle aux 33 bibliothèques municipales actuelles, des quelques bibliothèques municipales dont le Chanoine Baillivet ne se porte pas garant en 1928, aux médiathèques modernes qui se dressent dans différentes communes, la distance parcourue, on le note, est remarquable.

2.1.1. Des origines aux années 1940

Limitées, et en destinataires et en nombre dans les premiers temps de la colonisation européenne, les collections de livres et bibliothèques s'installent progressivement en Guadeloupe, suivant un double mouvement d'ouverture et de diversification. Ouverture vers de plus larges publics ; création de catégories de bibliothèques différentes, des premières bibliothèques publiques aux bibliothèques de syndicats, en passant par les bibliothèques d'associations et sociétés ouvrières et mutualistes.

Avant le 19^{ème} siècle, les lieux de lecture en dehors de l'école en Guadeloupe, présentent des contours quelque peu flous et hésitants. Ils sont pour l'essentiel privés ou destinés à des publics restreints. La Guadeloupe ne se distingue en rien d'une situation que l'on retrouve en Europe. Les lieux de lecture qui y existent sont des collections de livres et des bibliothèques de particuliers, de clubs et cercles privés. Le chanoine Baillivet signale la fondation d'une « Société de lecture » dans le premier quart du 20^{ème} siècle (1928 : 254). Des bibliothèques personnelles semblent également s'être constituées assez vite. Elles étaient, on s'en doute, le fait des grands colons européens. Ces lieux ont été ainsi pendant longtemps les seules bibliothèques de l'île. On peut dire que, de façon générale, les premières bibliothèques sont créées pour les besoins des colons : écrits administratifs et législatifs, professionnels, scientifiques, et sans doute, littéraires aussi. A cela, rien de surprenant. La colonie suit en ce domaine le courant qui prédomine en France. Jusqu'à la moitié du 19^{ème} siècle, les bibliothèques regroupent des collections savantes qui sont destinées à une élite, et qu'il convient de préserver en en limitant l'accès.

Une exception existe pourtant : la Bibliothèque Coloniale qui semble être la première bibliothèque « publique » de la Guadeloupe. Elle est mentionnée en septembre 1795 par Victor Hughes parmi ses créations (Grelle, 1985 : 34), « *des Bibliothèques nationales établies au Port de la Liberté [Port au Prince] et à la Basse Terre* ».

La création de la Bibliothèque coloniale est probablement une application de la législation de 1794 et 1796 sur les bibliothèques, qui institue l'établissement de bibliothèques publiques dans chaque capitale provinciale. Cette bibliothèque, telle une arlésienne, aura du mal à fonctionner, à exister même, puisque par trois fois, elle sera mentionnée comme ouverte ou créée. En 1795 donc, en 1830, et en 1884.

A la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, à côté de la Bibliothèque Coloniale, d'autres bibliothèques existent. Tout au moins l'*Annuaire de la Guadeloupe* fait état de cinq bibliothèques municipales dans l'archipel (Grelle, 1985 : 38). Ainsi sur l'île de Saint-Barthélémy dont il est fait mention à propos d'un don de documents lui venant du Ministère de la Marine et des Colonies, en 1881. Dans la commune de Sainte-Anne aussi. L'existence de ces bibliothèques est corroborée par le Chanoine Baillivet qui énumère les structures qui possèdent un fonds d'ouvrages. Il cite la bibliothèque municipale, le musée Lherminier, le Lycée (Carnot?), la Banque, pour Pointe-à-Pitre ; à Basse-Terre, l'Évêché, le Collège (lequel ?), la Cour d'appel, la Chambre de Commerce ; et pour finir des bibliothèques municipales à propos desquelles, il ajoute, prudent (*op. cit.* : 253) :

« *Le Moule, Grand-Bourg de Marie-Galante, Saint-Barthélémy ont des Bibliothèques municipales. Mais [...] nous ne nous portons pas garants des richesses littéraires ou autres qu'elles peuvent contenir, ni du nombre de curieux qui les fréquentent* ».

C'est l'époque où se multiplient aussi d'autres types de bibliothèques. Elles sont établies par des sociétés de secours mutuel et des associations ouvrières qui contribuent à développer les pratiques de lecture en mettant à disposition de leurs membres des collections de livres recensées comme « bibliothèques ». Pour mieux comprendre l'esprit qui animait ces groupes, il y a ces mots du dirigeant socialiste Nobal que rapporte Cécile Celma (1992 : 258) :

« *La société agira par le travail des ateliers [...], la profusion la plus large possible de l'instruction grâce à un système de bourses, de bibliothèques, de cours...* ».

Des bibliothèques sont constituées également par des syndicats. Cécile Celma signale une enquête du Ministère du Travail et de la Prévoyance qui recense quatre syndicats possédant une bibliothèque en 1912 (*loc. cit.*).

Ces deux dernières catégories de bibliothèques sont à classer dans le mouvement des « bibliothèques populaires » qui se développe en France. A l'approche conservatrice et élitiste des bibliothèques et de la lecture qui prévaut jusque-là, succède un courant « populaire », tourné vers l'utilisateur de la bibliothèque et ses besoins. De même qu'elle amène le développement de l'instruction élémentaire, la révolution industrielle au début du 19^{ème} siècle est à l'origine de la création de ces « bibliothèques populaires ». Ces institutions sont le fait de philanthropes, associations ou individus. Les bibliothèques populaires rendent possible la lecture dans les milieux populaires. Elles sont liées à l'instruction, associées pour nombre d'entre elles aux cours du soir. Elles répondent à la nécessité d'instruire le prolétariat apparu avec le développement de l'industrie. Elles s'inquiètent aussi d'améliorer la moralité du peuple, comme le souligne Noé Richter (1977) :

« Il ne s'agissait pas en effet de faire participer la masse populaire à l'héritage intellectuel et culturel contenu dans les bibliothèques traditionnelles, mais de l'encadrer, de la moraliser et de lui donner des connaissances pratiques et techniques élémentaires. »

A regarder de plus près les deux citations du dirigeant socialiste guadeloupéen et de l'historien de la lecture en France, on note des orientations un peu différentes : en Guadeloupe, il s'agit d'instruire avant tout. N'oublions pas en effet que le droit de s'instruire est tout récent pour ces anciens esclaves et fils d'esclaves.

Les « bibliothèques populaires » connaissent un certain essor à partir de 1860. Leur faibles moyens, des collections peu attrayantes, leur organisation, n'ont pas permis pourtant qu'elles se pérennisent en France ou en Guadeloupe.

Des bibliothèques publiques existent donc en Guadeloupe dès cette époque, et on trouve régulièrement trace de leur présence. Même si des contradictions apparaissent parfois

quant à leurs activités, leur dynamisme, leurs fonds et parfois même leur existence. Ainsi, alors que le compte-rendu de la session ordinaire du Conseil général de 1913 mentionne que (Grelle, *op. cit.* : 38) « partout le manque de livres se fait sentir aussi bien au Conseil Général que dans les Mairies et les services publics », le Ministère de l'Instruction Publique, interrogeant le Ministère des Colonies en relation avec une demande de concession de livres reçue de la Bibliothèque populaire du Moule en 1903, se voit répondre (*loc. cit.*) :

« ... cet établissement bien que de création récente, est très fréquenté par la population de la localité ».

De la même façon, le rapport présenté la même année au Conseil Général par le Gouverneur de la Guadeloupe sur la réorganisation des bibliothèques et musées, laisse entendre l'inexistence d'une bibliothèque publique et à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre. Et si elles semblent provoquer un regain d'intérêt de la part des conseillers pendant les années 1920, l'activité de ces deux bibliothèques reste de toute évidence très moyenne : lors des débats au Conseil Général en 1939, Monsieur Rinaldo affirme (Grelle, *op. cit.* : 42) :

« Le public ne fréquente guère la bibliothèque [de Pointe-à-Pitre]. [...]. Si le public ne fréquente pas la bibliothèque c'est peut-être parce qu'il n'y trouve pas la documentation suffisante ».

Les difficultés des bibliothèques de Guadeloupe, même si elles n'ont pas le même ordre de grandeur, sont à rapprocher des insuffisances de la lecture publique en France soulignées dès le début du 20^{ème} siècle par les professionnels du secteur, comme le rappelle Noé Richter (*op. cit.*).

A l'instar de sa métropole, tant bien que mal, la Guadeloupe passe ainsi pour cette période, de bibliothèques élitistes et réservées à des bibliothèques publiques et « populaires», cet embryon de bibliothèques posant les prémices à la lecture publique.

2.1.2. Des années 1940 aux années 1960

Ces décennies voient apparaître un certain nombre de structures du livre, relevant ou non de la lecture publique, qui viennent étoffer et renforcer le tissu existant. C'est surtout au cours de la décennie 1960 que les lieux de lecture et de documentation s'organisent et se structurent réellement. Que le socle véritable de la lecture publique en Guadeloupe est posé.

En dehors de la lecture publique, on peut mentionner la création de différents établissements. Ainsi, le service des Archives départementales, qui est créé dès 1951. 1963 voit la création du Centre d'enseignement supérieur littéraire qui dispose d'un fonds documentaire. Le Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) de la Guadeloupe est créé, lui, dès les années 1950. La structure, située à Pointe-à-Pitre, relève du Ministère de l'Education nationale. Elle fait partie du réseau des centres du Centre national de documentation pédagogique et propose, à son instar, des services de documentation, de librairie, d'édition, d'imprimerie. Le CDDP bénéficie, au cours de ces années, de l'attention de la Collectivité départementale. Deux conseillers généraux sont membres de son Comité consultatif¹⁴. Par ailleurs, rattaché aux questions éducatives, le

¹⁴ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34, « Procès-verbal, 2ème session ordinaire, Bordereau n° 1, Affaire n° 1 », 1979, 4 W 31.

Centre reçoit une subvention annuelle du Conseil général, dont on trouve régulièrement mention dans les procès-verbaux des sessions de la collectivité de 1957 à 1965.

Pour ce qui est de la lecture publique, les documents qui ont été consultés confirment leur existence, même incertaine, même difficile. La lettre du Vice-Recteur de la Guadeloupe à la Direction des Bibliothèques en septembre 1951 demandant la création d'une Bibliothèque centrale de prêt dans le département, évoque une situation critique¹⁵ :

« Les bibliothèques de la Guadeloupe sont très pauvres. Les bibliothèques des Ecoles élémentaires et les bibliothèques communales sont inexistantes ou à l'état embryonnaire. Les bibliothèques des Lycées contiennent en général de vieux livres sans intérêt [...]. Les 2 bibliothèques départementales de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre [...] ne sont pas à même de satisfaire les nombreux lecteurs de ces 2 villes. »

Les informations sur les conditions d'organisation et de fonctionnement des bibliothèques laissent deviner une approche encore très conservatrice du livre, une évolution se faisant sentir au cours des années 1960. Le prêt à domicile des ouvrages est longtemps interdit. Il est finalement adopté après la Seconde Guerre Mondiale, mais accompagné de cautions et de pénalités d'un montant prohibitif. Ce principe reste en vigueur jusque dans les années 1970. On retrouve ici l'attitude d'une profession – les bibliothécaires – dans sa majorité « foncièrement conservatrice » selon Noé Richter, qui cite les propos d'un bibliothécaire hollandais au congrès international des bibliothèques de 1923 (*op. cit.*) :

« On veut que la bibliothèque serve aux besoins des masses, qu'elle contienne les livres qui puissent contenter ces besoins-là, et on oublie la haute vocation de la bibliothèque, qui est de conserver les trésors de la science et de la pensée des générations et de les rendre accessibles aux études et aux recherches du temps présent et de l'avenir. »

¹⁵ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Vice-Recteur de la Guadeloupe à la Direction des Bibliothèques », 8 septembre 1951.

Et Noé Richter explique, dans ce même article, comment des modèles différents, anglo-saxons, introduits par le biais de l'aide américaine dans les régions dévastées par la Première Guerre mondiale, font leur chemin et modifient progressivement les conceptions traditionnelles au sein de la profession.

Cette attitude tournée vers la conservation et l'érudition explique peut-être aussi les conditions d'ouverture des établissements à la Guadeloupe. Les heures d'ouverture au public varient d'un établissement à l'autre : on sait qu'en 1944, la bibliothèque Schoelcher à Pointe-à-Pitre a une ouverture quotidienne de 10h à 12h et de 16h à 20h, drainant quelques 800 lecteurs par mois¹⁶. A la Bibliothèque de Pointe-à-Pitre, installée dans une pièce de la Mairie rue Achille René-Boisneuf par la nouvelle municipalité en 1959, l'ouverture se fait de 9h à 13h et de 16h à 19h sauf les dimanche et lundi (Grelle, *op. cit.* : 48). Cette bibliothèque compte dans ces années quelques 200 lecteurs et rassemble 6000 ouvrages environ¹⁷. Monsieur Beaumatin professeur d'Anglais et conseiller municipal en est le responsable. Pendant longtemps en Guadeloupe en effet, les bibliothèques emploient des commis, des auxiliaires de bureau, des gardiens, des enseignants toujours en nombre limité, une à deux personnes par structure en général. Ainsi, la bibliothèque Schoelcher à Pointe-à-Pitre, est gérée par un employé à mi-temps, Monsieur Lara, moniteur d'éducation physique¹⁸. Il est par la suite remplacé dans ses fonctions par Monsieur Boisel¹⁹. A la bibliothèque de Basse-Terre en 1945²⁰, c'est

¹⁶ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion du 20 octobre 1944 », p. 4.

¹⁷ POINTE-A-PITRE. *Histoire des bibliothèques de Pointe-à-Pitre*. 2004.

¹⁸ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion du 20 octobre 1944 », p. 4.

¹⁹ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion du 20 mars 1947 », p. 1.

Mademoiselle Verger-Cerisier qui fait office de bibliothécaire. Il faut attendre 1967 pour voir le recrutement d'un professionnel formé et diplômé dans cette structure.

Divers documents attestent de la situation de certaines bibliothèques municipales et de leurs collections. Une note du Chef de service des Archives au Préfet en septembre 1957²¹ fournit des renseignements sur les bibliothèques existant à la Guadeloupe, qui sont rapportés ci-dessous tels qu'indiqués :

Types de bibliothèques	Structures	Fonds (livres)
Bibliothèques départementales	Préfecture Basse-Terre	4106
	Pointe-à-Pitre (Schœlcher)	2500
Bibliothèques communales (existant mais irrégulièrement constituées)	Basse-Terre	
	Trois-Rivières	345 environ
	Capesterre (Guadeloupe)	250 environ
	Saint-Claude	
	Pointe-Noire	500 environ
	Lamentin	425 environ
	Petit-Bourg	
	Grand-Bourg (Marie-Galante) (création le 13/01/1957)	500

Etat des bibliothèques de Guadeloupe en 1957. *Inventaire des Archives.*

Deux ans plus tard, en 1959, une enquête de l'UNESCO corrobore en grande partie ces données (Grelle, *op. cit.* : 47) :

²⁰ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion du 16 janvier 1945 », p. 1.

²¹ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Note du Chef de service des Archives de la Guadeloupe au préfet de la Guadeloupe », 25 septembre 1957.

8 bibliothèques municipales : Basse-Terre, Capesterre de Guadeloupe, Grand-Bourg de Marie-Galante, Lamentin, Le Moule, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Saint-Claude ; (auxquelles il convient d'ajouter les deux Bibliothèques coloniales devenues départementales depuis 1946 à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre) :

- fonds = - 10000 ouvrages
- 101 abonnements à des périodiques
- entrées = 12000 par an
- inscrits = 1314 par an
- prêts = 8026 par an

222 bibliothèques scolaires :

- fonds = 23438 volumes
- entrées = 1664 par an
- prêts = 12000 par an

Etat des bibliothèques de Guadeloupe en 1959. *Enquête UNESCO.*

De façon générale, la situation en matière de bibliothèques, est encore jugée très insatisfaisante au début des années 1960. Le Rapport de la Commission locale du Ve Plan de développement économique et social de la Guadeloupe, rédigé en 1964, dresse un bilan tout simplement négatif dans son introduction²² :

« ... Quel est le bilan du IVe plan en ce domaine ? Il tend vers zéro : les deux bibliothèques jugées de « première nécessité » en 1961, n'ont pas vu le jour malgré l'inscription d'un crédit de 70 millions d'anciens francs. »

Et de poursuivre à la rubrique « Bibliothèques », avec autant peu de complaisance :

« Seuls, actuellement, les habitants de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre peuvent bénéficier d'un service de lecture publique assuré par trois établissements : bibliothèque municipale de Pointe-à-Pitre, bibliothèques départementales de Basse-Terre et de

²² ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34 « Rapport du Préfet au Conseil général, 1ère session extraordinaire, Bordereau n° 1, Affaire n° 1 », 1965, 4 W 17.

Pointe-à-Pitre. Les autres bibliothèques municipales (Basse-Terre, etc...) sont de trop faible importance pour entrer en ligne de compte. »

Ce constat conduit à l'annonce, dans ce même rapport, de la création d'un service départemental de lecture publique sous la forme d'«une bibliothèque circulante possédant un ou plusieurs bibliobus » et de sa possible transformation en Bibliothèque Centrale de Prêt. Les Bibliothèques centrales de Prêt sont des établissements créés en France au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, dans la foulée de l'organisation administrative de la lecture. Auparavant, l'activité des bibliothèques relevait de services et de bureaux au sein des administrations centrales puis du Ministère de l'Instruction publique. La Direction des bibliothèques et de la lecture publique est constituée par l'ordonnance du 24 octobre 1945, répondant à une revendication des associations de bibliothécaires. La création de cette direction ministérielle va permettre la mise en place d'une politique pour la lecture publique et la structuration de l'activité des bibliothèques en France (MEN, 1993). Pour ce qui est des bibliothèques, la Direction a œuvré à la reconstruction des structures sinistrées pendant la guerre, à la modernisation et au développement des différentes bibliothèques – universitaires, municipales, populaires, d'associations –, à l'organisation des professions. Pour la lecture publique, et la lecture en milieu rural, la Direction met en place une organisation structurée autour des Bibliothèques centrales de prêt, créées par l'ordonnance du 2 novembre 1945. L'ordonnance prévoit qu'une Bibliothèque centrale de prêt soit créée dans chaque département. Elle définit de même l'organisation des bibliothèques en réseau, incluant les bibliothèques municipales et les Bibliothèques centrales de prêt. Implantées dans les chefs-lieux, ces bibliothèques ont mission de desservir les communes dont la population

est inférieure à 15 000 habitants. Les huit premières BCP furent créées dès novembre 1945.

En définitive, la décision de créer en Guadeloupe un service départemental de lecture publique pouvant évoluer en Bibliothèque centrale de prêt, ne fait qu'installer la lecture publique dans son cadre administratif réglementaire. Une application apparemment peu évidente : dès 1951, la « nécessité et possibilité de créer, dans le Département de la Guadeloupe, une Bibliothèque Centrale de Prêt à la Guadeloupe » était envisagée par le Vice-Recteur²³. Les moyens faisaient-ils défaut ? L'idée n'était-elle pas arrivée à maturation ? Là encore, le cas de la Guadeloupe n'est pas exceptionnel. Avec des moyens budgétaires et humains insuffisants par rapport aux besoins, la Direction du livre et de la lecture peine à réaliser le programme de construction des Bibliothèques centrales de prêt : en 1963 on n'en comptait que 23 sur tout le territoire français.

En tout état de cause, en 1965 donc, afin de préparer la création de la BCP de la Guadeloupe, et après bien des tergiversations et des discussions, le Conseil général décide la constitution d'un service départemental de lecture publique, qui prend la forme d'une bibliothèque circulante, un bibliobus²⁴. Cette démarche respecte la procédure établie par l'Etat, qui ne procède aux créations de BCP que dans les départements où existe un service départemental de lecture publique. La BCP serait attribuée en 1966 et le bâtiment destiné à l'héberger, construit en 1967. L'objectif de ce service est de « favoriser la lecture publique et son extension ». Il est effectivement créé en janvier 1966 sous le

²³ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Vice-Recteur de la Guadeloupe au Ministre de l'Éducation nationale », 08 septembre 1951.

²⁴ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34 « Rapport du Préfet au Conseil général, 2ème session ordinaire, Bordereau n° 1, Affaire n° 6 », 1965, 4 W 17.

nom de « Bibliobus de la Guadeloupe ». Chargé d'assurer des dépôts de livres dans toutes les communes du département, le siège est situé à la Préfecture. Un fonctionnaire d'Etat est nommé à sa tête. Ce service a un double financement : l'équipement, le matériel sont pris en charge par la Délégation à la Promotion sociale près du premier Ministre, le Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique au Ministère de l'Education prenant en charge l'achat des livres par le relais de l'Association du Bibliobus de la Guadeloupe, association créée en mai 1965.

Huit dépôts sont ainsi établis : deux à Pointe-à-Pitre, un aux Abymes, à Sainte-Rose, à Capesterre Belle-Eau, à l'île de La Désirade, à l'île de Saint-Martin, à l'île de Saint-Barthélémy. Un bibliothécaire titulaire du CAFB (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire) est nommé à la tête du service. 6000 volumes sont disponibles. Le bibliobus sillonne la Guadeloupe.

Comme cela avait été planifié, le service est transformé en BCP (Bibliothèque Centrale de Prêt) dès 1967. Pour la période, on dénombre, en outre, 38 dépôts dans les communes. Les statistiques établies pour 1967, 1968 et 1969 décrivent l'évolution de l'activité de cette structure, synthétisée dans le tableau ci-dessous²⁵ :

Année	Entrées	Prêts d'ouvrages	Abonnés
1967	6638	22466	405
1968	14047	50280	997
Au 31/05/1969	12436	50418	1751

Evolution de l'activité de la BCP de Guadeloupe, 1967-1969. *BCP*.

²⁵ BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA GUADELOUPE. Statistiques 1967-1969.

La fin des années 1960 voit ainsi jetées les bases de la lecture publique en Guadeloupe. L'institution clé est créée – la BCP et son organisation en dépôts, relais et bibliobus –, des bibliothèques municipales et départementales existent et fonctionnent. Malgré un essor certain, la situation reste loin d'être idéale : des moyens budgétaires, matériels, documentaires et humains insuffisants, des lieux encore archaïques et sous-équipés, des personnels peu formés, des autorités pas toujours aussi déterminées que le voudrait l'état des lieux.

Une situation qui n'est pas loin d'évoquer ce qui existe dans la « métropole ». Georges Pompidou, alors Premier Ministre, ne déclare-t-il pas dans une interview au magazine *Figaro littéraire* du 1^{er} septembre 1966, à propos des lacunes en matière de bibliothèques publiques en France, (Poulain, 2009 : 345) :

« *Tout est à faire, et je compte développer l'action de l'Etat* ».

2.1.3. Les décennies 1970 et 1980

Au cours de cette période, un réel développement s'amorce qui touche les différents types d'institutions. Le mouvement d'organisation des structures de la lecture publique, commencé dans les années 1960 autour de la création de la Bibliothèque centrale de prêt, s'affirme dans les années 1970. Parallèlement, des structures qui n'appartiennent pas à la lecture publique sont installées et se développent. Ce développement des lieux s'accompagne de l'organisation des professionnels du département qui se regroupent en associations. On assiste aussi à la création d'une revue bibliographique.

Faut-il voir dans cette évolution les effets du plan décennal de développement de la lecture publique présenté en France en février 1968 ? En réponse aux lacunes des

bibliothèques, le Premier Ministre Georges Pompidou réunit en effet un comité interministériel en novembre 1966 chargé de présenter un rapport et des propositions pour la lecture publique. Le plan décennal est issu des travaux de ce comité. Il prévoit un ensemble de mesures pour atteindre l'objectif qu'il propose (*Bulletin des bibliothèques de France*, 1968 : 106) :

« Offrir au public des bibliothèques municipales attrayantes, l'accès direct aux livres et aux sources d'information, multiplier et diversifier les points de lecture en créant annexes et succursales, implanter des centres de lecture dans les grands ensembles, créer quand il se peut des dépôts sur les lieux de travail et de détente, [...] donner aux bibliothèques centrales de prêt le moyen d'animer et de rajeunir[...] les petites bibliothèques municipales, susciter dès l'enfance le goût de la lecture... »

Les moyens budgétaires alloués à la lecture sont augmentés. Entre 1967 et 1975, 31 bibliothèques centrales de prêt sont bâties, les autorisations de programme passent de 2,1 millions de francs en 1971 à 8 millions de francs en 1975 (Poulain, 2009 : 417). Pour la même période, les crédits de fonctionnement affectés aux bibliothèques centrales de prêt, aux bibliothèques municipales, aux associations de lecture publique augmentent de 3 965 000 F à 31 133 000 F, le nombre de personnels exerçant en bibliothèques municipales et en bibliothèques centrales de prêt passant de 270 en 1967 à 805 en 1975 (Richter, *op. cit.*).

En Guadeloupe, le réseau des bibliothèques, en particulier municipales, s'étoffe ou se conforte de la même manière, autour de la tête de réseau que constitue la relativement récente BCP. Certaines communes sont encore juste dotées d'un service de lecture. Les structures recensées à la fin des années 1960 continuent d'exister, parfois au gré des menaces naturelles, éruptions volcaniques et autres ouragans. Des sources diverses informent sur leur fonctionnement à travers les heures d'ouverture au public, les chiffres

de leur fréquentation, les activités et services qu'elles proposent au public. Dans l'île de Marie-Galante, à l'occasion de la demande de création d'une annexe de la Bibliothèque départementale au sein du Musée en 1979, on apprend qu'il y existe deux bibliothèques municipales et deux dépôts de la Bibliothèque centrale de prêt²⁶. Une bibliothèque municipale de 100 m² est inaugurée à Terre-de-Bas en octobre 1979²⁷. L'existence de la bibliothèque municipale de Saint-François est remontée à 1987 (Mézilat, 1998 : 3). Le bulletin de la BCP fait état de projets d'ouverture de bibliothèques municipales dans différentes communes : au Gosier, à Anse-Bertrand, à Baie-Mahault, à Sainte-Anne, au Lamentin...²⁸. La BCP est déménagée dans un nouveau local en 1983. Elle affiche alors un fonds de quelques 106 000 volumes (BDP²⁹, 2001 : 6). La réorganisation de la Bibliothèque départementale, créée en 1967 en même temps que la Bibliothèque centrale de prêt, est poursuivie. En 1977, deux orientations lui sont clairement définies : lecture publique et étude. Une réorientation, plus radicale de la structure vers une spécialisation, se fait jour, à la fin de la décennie 1980.

Une diversification des structures s'entame parallèlement. Commencent à se développer, à côté des bibliothèques de lecture publique, d'autres bibliothèques et des centres de documentation tant scolaires que d'entreprises ou d'institutions. L'Université des Antilles-Guyane est constituée en 1973. Jusqu'à cette date, le Rectorat de Bordeaux avait la tutelle sur l'enseignement aux Antilles. Le Rectorat des Antilles-Guyane est créé cette année-là, et avec lui le Centre universitaire des Antilles-Guyane (CUAG) et sa

²⁶ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17 « Rapport de l'Présidente au Conseil général, 4ème réunion, Bordereau n° 1, Affaire n° 11 », septembre 1984, 6 W 3.

²⁷ Ouverture de la bibliothèque municipale de Terre-de-Bas. *Le livre, la BCP et vous*, 1979, n° 05.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Bibliothèque départementale de prêt de la Guadeloupe.

Bibliothèque universitaire, éclatés sur les deux départements de Guadeloupe et de Martinique. Dans l'enseignement secondaire, c'est la mise en place, dans les collèges et les lycées, des Centres de Documentation et d'Information (CDI). En 1988-1989, l'association des professeurs-documentalistes des établissements secondaires de la Guadeloupe, l'ASSODOC-CDI Guadeloupe, recense 40 personnels en poste dans les CDI des collèges et lycées, publics et privés, Lycée agricole compris, pour un total estimé de 64 établissements³⁰. Dans leur majorité ce sont soit des enseignants reconvertis à la documentation, soit des maîtres-auxiliaires placés par l'administration rectorale sur ce type de poste. Seuls quelques-uns sont titulaires d'un diplôme en documentation ou en bibliothéconomie. Dix ans plus tard, les personnels recensés par l'association sont au nombre de 64 (*ibid.*). Une bonne partie est titulaire du CAPES de Documentation (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) créé en 1991.

Les années 1970 et 1980 voient donc un développement certain de la lecture, de ses institutions, de ses personnels. De plus en plus de professionnels formés ont commencé à arriver sur le marché. Expression de l'émergence de la profession en Guadeloupe, des associations, naissent et affirment leur action, jouant un rôle déterminant tant pour l'évolution des structures que pour la formation des personnels ou la promotion du livre et de la lecture.

Cet ensemble d'éléments illustrent la lente maturation qui s'accomplit et qui touche les divers secteurs et composants de la lecture. Elle annonce la mise en cohérence de la décennie suivante.

³⁰ *Documents de l'ASSODOC-CDI.*

Ce qui se fait en France à la même période n'est sans nul doute pas étranger à cet état des lieux. Les orientations et décisions nationales en matière de lecture publique prises au cours de ces années peuvent porter un éclairage complémentaire aux changements qui s'opèrent en Guadeloupe. Malgré une évolution du secteur de la lecture, les moyens et les réalisations apportés par le plan décennal de 1968 restent apparemment insuffisants. A l'amorce des années 1980, l'offre est encore perçue en France comme insuffisante. Le rapport sur la situation des bibliothèques françaises établi en 1981 par Pierre Vandervoorde, Directeur du livre, en témoigne³¹. Et les vingt ans qui suivent vont changer le paysage de la lecture. L'intérêt pour cette pratique qui est né les années antérieures, se confirme : la lecture est en France une priorité nationale. Pour caractériser les années 1980 à 2000, Max Butlen parle de l' « effervescence autour de la lecture » et de la « rage » d'offrir à lire (2002). La période connaît en effet une profusion d'études, d'enquêtes, de rencontres, de débats autour de la question.

1981 constitue notamment une date importante. Cette année-là en effet, et à partir de cette année-là, le Ministère de la Culture met en place une politique en faveur du livre et de la lecture. Les crédits affectés au livre et à la lecture passent de 347 millions de francs de 1971 à 1981 à 757 millions de francs la décennie suivante. La politique s'organise autour de deux grands axes : la multiplication et l'adaptation des lieux de lecture que sont les bibliothèques, afin de rattraper le fameux « retard français » en la matière ; et la multiplication des actions d'accompagnement.

L'action menée confirme et développe les orientations des périodes antérieures : soutien à la création, à la diffusion et à la distribution, restauration, conservation, diffusion du

³¹ VANDERVOORDE, Pierre. *Les Bibliothèques en Franc : rapport à Monsieur le Premier Ministre*. 1981.

patrimoine, démocratisation de l'accès. Ce dernier point constitue un des axes forts de la politique entre 1981 et 1991. Il s'agit de développer la lecture dans toutes les composantes de la société et de lutter contre les exclusions culturelles. Cette démocratisation passe par deux formes d'interventions : la modernisation et le développement des bibliothèques, le développement de la lecture publique avec le dépassement des lieux classiques du livre et la multiplication des opérations en direction de publics traditionnellement exclus, dans les hôpitaux, les prisons, les rues... Une expression résume bien cette finalité : « La lecture partout et pour tous » (MEN, 1993 : 113).

Des dispositifs et mesures divers viennent en accompagnement. Avec la décentralisation administrative opérée au début des années 1980, l'Etat transfère aux collectivités locales des compétences, des crédits et des services. Des conventions permettent de conjuguer l'action étatique et l'action locale. Des structures régionales et interinstitutionnelles, comme les centres régionaux des lettres ou les agences de coopération pour le livre et la lecture, cofinancées par l'Etat et les régions, offrent la possibilité de mettre en œuvre une politique concertée. En 1982 sont créés dans les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) des chargés de mission pour le livre et la lecture dont le rôle est de dynamiser la vie littéraire en région et d'y développer les réseaux de lecture publique³².

La politique développée pour la promotion du livre et de la lecture est intense, on le constate. Des événements et des manifestations, répercutées partout en France et dans divers lieux, sont organisés au fil des années avec l'objectif d'amener le public à la

³² *Ces chargés de mission sont appelés successivement conseillers techniques régionaux pour le livre et la lecture, puis conseillers pour le livre et la lecture.*

rencontre du livre. Julia Bonnacorsi juge qu'il s'agit d'une « médiatisation de la question de la lecture à travers la mise en scène dans le territoire de manifestations » (2009 : 59). Au cours de la décennie 1980 sont ainsi lancées des manifestations annuelles qui nous sont devenues habituelles : le *Salon du Livre* organisé au printemps et repris dans certaines régions... qui tiennent, elles aussi, de grands salons. Il y a également depuis 1989, la grande fête annuelle du livre en octobre, *La Fureur de lire*. Rebaptisée *Le Temps des livres en 1994*, puis *Lire en fête* en 1998, pour être interrompue en 2009, cette manifestation est reprise en 2010 sous l'appellation *A vous de lire !* et se déroule désormais au mois de mai. Elle met en avant, dans toute la France, le livre et la lecture à travers des manifestations dans toutes sortes de lieux publics, cafés, théâtres, bibliothèques..., et en faisant intervenir les différents acteurs de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires.

La lutte contre les exclusions culturelles constitue une autre particularité des politiques pour la lecture développées en France à partir des années 1980. Les actions sont élargies en effet à de nouveaux publics et de nouveaux lieux, prenant de nouvelles formes ; elles s'adressent ainsi à la petite enfance, aux faibles et non lecteurs, aux détenus des établissements pénitentiaires, aux personnes socialement défavorisées, aux ruraux, aux jeunes des banlieues. Des bibliothèques ou des lieux-lecture ont été installés dans les prisons, des bibliothèques de rue ont été développées, ou encore des actions de lecture dans les gares.

Comme peut le laisser transparaître ce panorama rapide, les problèmes de la lecture tels qu'ils sont posés en France, sont répercutés dans le Département. Nombre d'actions mises en place en Guadeloupe à l'initiative des professionnels dans leurs structures

notamment, les manifestations nationales de promotion de la lecture par exemple, coïncident avec et déclinent localement les orientations et décisions retenues en France. Pour ce qui est du développement des bibliothèques publiques de la Guadeloupe, il faut attendre la décennie 1990 pour que prenne forme concrète l'effet des différents dispositifs et mesures nationaux.

2.1.4. Les années 1990

Cette décennie peut être considérée comme l'âge d'or des bibliothèques publiques, et de façon plus générale des lieux de lecture, en Guadeloupe. S'il ne règle pas toutes les difficultés et ne supprime pas tous les manques, le plan adopté par le Département concrétise la mise en cohérence de la lecture publique, la modernisation des structures et la professionnalisation du secteur.

Aux derniers moments de la décennie 1980, en 1989, la situation des bibliothèques municipales a, en effet, de quoi préoccuper. Ce serait « essentiellement un problème de moyens financiers » limités pour les communes³³. Le Conseil général résume l'état des lieux en quelques chiffres, dans un tableau qui est repris ci-dessous³⁴ :

Bibliothèques	3650 m ²
Bibliothécaires	2
S/bibliothécaires	3
Taux de fréquentation	5,5 %

La situation des bibliothèques publiques en Guadeloupe années 1980. *Conseil général*

³³ Développer la lecture en Guadeloupe : le Conseil général s'engage. Le Département aide les communes. 43 élus. *Mensuel du Département de la Guadeloupe*, 1993, n° 32-33. p. 5.

³⁴ *Ibid.*, p. 4.

Le développement de la lecture publique est, situation oblige, un des thèmes – qualifié « d'importance » par le Président dans son discours d'ouverture – de la 3^{ème} réunion du Conseil général du 19 avril 1990. Cette intervention précise le postulat sur lequel s'appuie le Plan : le devoir de toute municipalité de mettre une bibliothèque à disposition :

« Chaque commune (en tout cas celles d'au moins 5000 habitants) doit être en mesure d'offrir à sa population une bibliothèque municipale. »

Le *Plan de développement de la lecture publique* est ainsi appliqué au cours de la décennie. Il concerne comme son nom l'indique, la lecture publique, et il vise en grande partie à équiper le territoire en bibliothèques. Il concerne trois types d'établissements : la Bibliothèque centrale de prêt (BCP) devenue Bibliothèque départementale de prêt (BDP) en 1986 ; la Bibliothèque départementale, ancienne Bibliothèque coloniale ou du Gouverneur ; les bibliothèques des communes. Comme l'indique le discours d'ouverture mentionné plus haut, le Plan fixe quatre actions majeures (*id.* : 6) : « la construction, l'équipement, la constitution des fonds documentaires de base, ainsi que le recrutement ou la formation de personnels qualifiés. »

Le Plan prévoit notamment que les communes de Guadeloupe soient dotées de « véritables services de lecture publique ». Les bibliothèques publiques – la Bibliothèque centrale de prêt comprise – sont en effet loin de répondre aux normes nationales en matière d'équipement : elles représentent dans leur ensemble une superficie totale de 4321 m² alors que 27 220 m² sont préconisés ; toutes les communes n'ont pas de bibliothèques et quand elles en ont une, celle-ci n'en offre pas toujours les normes. A l'origine du Plan, les interventions sont planifiées dans le temps pour chaque commune. Mais le programme initial ne sera pas respecté.

C'est ainsi que, dans le cadre de ce Plan, sont construites ou rénovées au cours des années 1990, différentes bibliothèques municipales. La bibliothèque rénovée de Saint-François, 488 m² de superficie, est ouverte en 1994 ; la nouvelle construction de Deshaies, 426 m² de superficie, en 1994 ; la nouvelle bibliothèque du Gosier, 1500 m² de superficie, en 1996 ; la nouvelle bibliothèque du Moule, 1500 m² de superficie, en 1996 ; la médiathèque du Lamentin, 2953 m² de superficie, en 1997. Dans cette dernière commune, on le note, la structure est désignée comme une *médiathèque*. La ville de Basse-Terre se positionne dans le train, mais sa bibliothèque modernisée n'ouvrira qu'en 2009. La ville des Abymes, quant à elle, élabore, à la fin des années 1990, un réseau informel, constitué d'une bibliothèque municipale, d'un relais-livre en campagne et de petites annexes de quartiers. La bibliothèque centrale, bien rodée, a été détruite dans un incendie en 1998. Demeure un relais-livre rural, et une petite structure située dans une section. Une médiathèque nouvelle a été planifiée pour les années 2000.

Le réseau de structures municipales est coordonné par la Bibliothèque centrale de prêt, tête du réseau officiel de la lecture publique en Guadeloupe. Différents axes d'évolution sont retenus en 1994 pour la structure : son transfert dans de nouveaux locaux, l'informatisation de ses services, l'extension de son Antenne de Pointe-à-Pitre devenue trop exiguë.

La Bibliothèque départementale, quant à elle, est l'objet d'une mutation profonde. Déjà, les orientations de la fin des années 1980 lui ont attribué une vocation caribéenne. Un nouveau projet qui émerge en 1991, la « Bibliothèque caraïbe », confirme ces choix, mais remet en cause son existence même sous sa forme actuelle. La transformation de la

Bibliothèque départementale est prévue vers cette nouvelle structure dont elle est la préfiguration³⁵.

Les années 1990 s'achèvent sur un paysage de la lecture bien modifié. La mise en œuvre du Plan a eu des effets sensibles sur les structures : des 3650 m² de bibliothèques en 1989, on est passé à 9720 m² en 1997 (Broussillon, 1997 : 1). Les effets se mesurent aussi par l'augmentation du nombre de personnels et de professionnels qualifiés, conséquence pour partie de l'objectif de formation du Plan. L'organisation de ces professionnels au sein d'associations a contribué à créer la dynamique caractéristique de la période. Ces propos du Président du Conseil général, Dominique Larifla, reflètent bien l'état des lieux (1997 : 1) :

« En plusieurs points de l'archipel, à Deshaies, au Moule, à Saint-François, à Grand-Bourg, au Gosier, au Lamentin, s'érigent de nouvelles bibliothèques. Equipements modernes animés par des professionnels dynamiques, elles offrent à la population et singulièrement à la jeunesse des espaces fonctionnels et des outils performants d'accès à la connaissance et au progrès. »

La structuration de la lecture publique est bien entamée, « la carte documentaire s'est modifiée » (*loc. cit.*) et notablement enrichie, les résultats sont là, encourageants, et le dynamisme de la profession incontestable. Pourtant, le maillage complet du territoire en bibliothèques et en professionnels formés, n'est pas achevé.

³⁵ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *La Médiathèque Caraïbe. Un projet nécessaire.* 1997.

2.1.5. Les années 2000

L'équipement du territoire se poursuit. Les communes non encore ou mal équipées ouvrent ou rénovent leur bibliothèque. Des fonds documentaires se consolident. Des structures s'informatisent et s'ouvrent aux nouvelles technologies.

On peut noter le rapport publié en mai 2000 sur l'action dans le milieu pénitentiaire³⁶. Il témoigne de l'existence d'une initiative auprès de ces « publics empêchés ». Le rapport propose un état des lieux pour deux établissements en Guadeloupe : le centre pénitentiaire de Baie-Mahault et la Maison d'Arrêt de Basse-Terre. A cette date, le centre de Baie-Mahault est un établissement relativement récent, construit en 1996. Celui de Basse-Terre est une construction dégradée, datant de la fin du 19^{ème} siècle. Chacun dispose d'une bibliothèque. Les chiffres la concernant sont repris dans le tableau qui suit :

	Baie-Mahault	Basse-Terre
Superficie	Environ 100 m ²	Environ 50 m ²
Fonds	Environ 4500	Environ 1500
Bibliothécaire	Non	Non
Détenus bibliothécaires	2	2

Données des bibliothèques de deux centres pénitentiaires de Guadeloupe en 2000.

MCC, Ministère de la Justice, Association Fenêtre sur cour.

Les fonds proviennent des fonds propres des établissements, de dons, de dépôts réalisés par la BDP, spécialement entre 1996 et 1998. L'accès est libre selon un planning établi à la semaine. Le rapport relève aussi l'existence de manifestations de promotion du livre et

³⁶ BAGÖE-DIANE, Claude. *Guadeloupe, Martinique, Guyane. Etat des lieux des bibliothèques et du développement culturel en milieu pénitentiaire. Eléments pour la mise en place de la politique culturelle interministérielle. Rapport.* Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de la Justice, Association Fenêtre sur cour, 2000. 59 p.

de la lecture, comme cet atelier sur la bande dessinée, ou la rencontre avec des écrivains caribéens organisée à l'occasion du Prix Carbet de la Caraïbe en 1997³⁷.

Du côté des institutions départementales, la Médiathèque Caraïbe Bettino Lara assoit son développement. Elle s'enrichit de nouvelles collections, affirmant sa vocation régionale. Un fonds « Rosan Girard » est lancé en 2010, du nom de cet homme politique, fondateur du parti communiste guadeloupéen en 1958³⁸. La Médiathèque s'enrichit encore en 2011 d'un fonds d'ouvrages sur la Caraïbe offert par l'organisation « Casa de las Americas »³⁹ à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire (Lapinard, 2011). Elle développe l'usage d'Internet, et une politique d'édition en ligne de dossiers sur le site qu'elle a créé. Un projet de constitution d'un pôle documentaire associé de la Bibliothèque nationale de France en Guadeloupe est à l'étude. Autour de la Médiathèque Caraïbe, il associera différentes institutions possédant des fonds à caractère patrimonial et œuvrant à leur conservation et à leur valorisation : les Archives départementales, le Musée Schœlcher à Pointe-à-Pitre, les bibliothèques de Pointe-à-Pitre, l'Université des Antilles-Guyane.

Du côté des bibliothèques municipales, on assiste à d'autres rénovations et d'autres ouvertures. La bibliothèque municipale d'Anse-Bertrand ouvre la décennie avec son inauguration en 2000. En avril 2010, au nord de la Grande-Terre, Port-Louis ouvre sa nouvelle médiathèque (Lacase, 2010). Une bibliothèque existait déjà qui avait dû fermer en 2004 suite aux dégâts causés par un tremblement de terre. En mars 2011,

³⁷ *Ibid.*, p. 20 et 30.

³⁸ En direct de l'Assemblée. 8ème et 9ème Commissions permanentes du Conseil général du 12 août et du 2 septembre 2010. *Péyi Guadeloupe. Le magazine d'information du Conseil général*, 2010, p. 17.

³⁹ *Installée à Cuba, cette organisation œuvre à l'étude et à la promotion de la culture latino-américaine et caribéenne. Elle a créé en 1959 un prix littéraire, reconnu dans la région, qui récompense les auteurs caribéens.*

l'établissement reçoit en donation plus de 800 ouvrages, le « Fonds caribéen Danglade », composé pour l'essentiel d'œuvres d'auteurs caribéens⁴⁰. En décembre 2010, à Deshaies, au nord de la Basse-Terre, c'est une bibliothèque rénovée qui ré-ouvre ses portes (Guiot, 2011). Les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque de Baie-Mahault ont commencé en juin 2010, pour remplacer la structure actuelle. On passera d'une superficie de 200 m², à une superficie de 1200 m², et c'est une structure qui entrera dans la norme Haute qualité environnementale⁴¹. L'ouverture de la bibliothèque est prévue fin 2011 début 2012⁴²

Des lacunes existent encore. Mais, d'une façon ou d'une autre, le livre et la lecture se sont fait une place. La majorité des communes de Guadeloupe ont leur bibliothèque municipale, avec parfois une ou plusieurs annexes, ou encore un relais-livre, qu'elles font vivre à travers des animations et des manifestations de divers ordres. Le maillage est plus ou moins réalisé. Pourtant, la qualité de certaines réalisations ne doit pas cacher l'existence de certaines bibliothèques qui n'offrent pas encore la fonctionnalité, la superficie, la professionnalité ou simplement la convivialité qui attirent et retiennent le public. La couverture du territoire, telle qu'elle était définie dans le Plan départemental de développement de la lecture publique en termes de structures et de formation, n'est pas complètement achevée : de rares communes n'ont pas encore de bibliothèques, d'autres

⁴⁰ Port-Louis. Plus de 800 ouvrages offerts à la médiathèque. *France-Antilles*, 30 mars 2011.

⁴¹ Baie-Mahault. Deux gros chantiers en cours : la bibliothèque et la cuisine centrale. *France-Antilles*, 12 mai 2011.

⁴² Les travaux de la bibliothèque ont débuté. *Bulletin municipal de Baie-Mahault*, 2010, n° 9, p. 12.

n'ont pas encore rénové leurs bibliothèques, les personnels ne sont pas tous qualifiés, dans de nombreuses municipalités les budgets sont insuffisants.

Afin d'affiner la genèse de la lecture dans le département, il a paru intéressant de s'attarder sur l'histoire particulière de quelques structures. Aborder l'histoire de chacune des bibliothèques de la Guadeloupe se serait révélé par trop fastidieux. C'est un ensemble de huit bibliothèques qui ont été retenues et qui vont être examinées de plus près. Les deux bibliothèques du Département ont été retenues pour l'importance qu'elles revêtent dans cette histoire. Les bibliothèques municipales ont été choisies en fonction de deux critères déterminants, d'autres critères venant s'y entremêler. Le premier critère essentiel est celui de l'importance de la commune. C'est ainsi que l'évolution des bibliothèques des deux villes importantes de la Guadeloupe sera décrite : Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. Le deuxième critère est leur situation par rapport au Plan départemental de 1992. Les bibliothèques municipales nouvelles de Deshaies et du Lamentin sont directement issues de ce Plan. Les bibliothèques de Petit-Bourg et de Capesterre Belle Eau n'ont pas été reconstruites. D'autres critères ont été croisés à ce critère premier. Pour Deshaies, elle a été l'une des premières à sortir de terre. La structure du Lamentin a été retenue pour son positionnement comme médiathèque, et médiathèque à vocation régionale. Petit-Bourg a été choisie parce que Monsieur Dominique Larifla, Président du Conseil général au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan, était également maire de la commune. Il a paru intéressant de situer l'évolution de la bibliothèque municipale dans le train des changements. Enfin, Capesterre Belle Eau a été retenue parce que son évolution surprend. Bibliothèque très dynamique dès les années 1970, elle n'a pas été reconstruite à ce jour, et aucun projet ne semble prévu en ce sens. Enfin, et non des moindres, un critère

s'est imposé, qui a eu toute sa place : l'accès aux documents et aux informations, parfois difficile, a contraint à revoir certains choix.

L'historique des établissements est ainsi organisé en fonction de leur statut, bibliothèque municipale ou bibliothèque du Département, et dans une approche chronologique, depuis leurs origines, quand elles sont repérées.

2.2. De bibliothèques en bibliothèques...

A la manière du Père Camille Fabre pour les églises de Guadeloupe⁴³, c'est un retour sur l'histoire et les caractères de différentes structures de lecture publique qui est proposé, s'arrêtant d'abord sur les bibliothèques municipales pour ensuite s'intéresser aux bibliothèques départementales.

2.2.1. Les bibliothèques municipales

Les six bibliothèques municipales sur lesquelles on s'attarde sont de deux types. Il s'agit des deux bibliothèques des deux villes de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. Les quatre autres structures examinées sont des bibliothèques de communes, d'importance variable : Petit-Bourg, Deshaies, Lamentin, Capesterre. Afin de mieux les situer dans leur contexte, la ville ou la commune est très brièvement présentée par quelques données socio-économiques.

⁴³ FABRE, Camille. *De clochers en clochers*. 1977-1979.

2.2.1.1. Basse-Terre

La ville, données essentielles en 2008 et 2009			
Critères	Territoire	Guadeloupe	
Statut administratif	Chef-lieu, Capitale administrative	Département	
Superficie en km ²	5,8	1628,4	
Population (2008)	12173	401 784	
Revenu net moyen par foyer fiscal en euros (2008)	12 076	14 822	
Activités en % (Etablissements) (2009)	Agriculture	2,1	15,5
	Industrie	6,0	6,5
	Construction	9,4	11,9
	Commerce, transports, services divers	63,6	57,6
	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	18,8	8,5

INSEE, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/97/CV/RS_CV97194.pdf

La bibliothèque municipale de Basse-Terre est créée en 1953. On en apprend davantage dans le bulletin municipal. Au cours d'une interview accordée à Laurent Farrugia en 1978, la députée et conseillère municipale Gerty Archimède raconte les circonstances de la mise place et de l'inauguration de la structure⁴⁴ :

« J'ai été élue Conseiller municipal à Basse-Terre en 1947... Le Parti socialiste ayant eu la majorité, nous étions sept élus constituant le groupe le plus important de l'opposition et

⁴⁴ FARRUGIA, Laurent. 30 ans après. Interview de Gerty Archimède. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1978, n° 2, p.27.

nous nous attachions à faire voter par l'Assemblée communale les principales propositions de notre programme, notamment les écoles de quartier, les bibliothèques, la cantine gratuite... Pendant cette première législature, aucun de ces projets n'a vu le jour. Mais en 1953, nous avons eu douze élus... nous avons réalisé les délibérations votées sous la précédente municipalité... Face à la cathédrale, existait un immeuble en ruine... nous l'avons restauré et inauguré le 21 juillet 1953. C'était la bibliothèque de Basse-Terre. »

Pendant toutes ces années et jusqu'à la fin de la décennie 1960, la bibliothèque est tenue par du personnel non formé. Des travaux de rénovation sont effectués sur cette bibliothèque en 1972⁴⁵ :

« 1972 a vu aussi le départ des travaux de transformation de la bibliothèque municipale, bibliothèque à laquelle l'ancienne municipalité ne s'intéressait pas... »

Une salle de lecture est créée par la suite au cours des années 1970 dans le quartier Rivière des Pères de la ville. On peut penser que cette antenne n'avait pas qu'une existence sur le papier. Différentes contributions du bulletin municipal de l'époque mentionnent cet espace ainsi que la Bibliothèque municipale, comme structures du livre présentes dans le chef-lieu⁴⁶.

La Bibliothèque municipale, créée en 1953, continue ainsi de fonctionner pendant ces deux décennies. Ces conditions de fonctionnement et son activité sont présentées dans le bulletin municipal de la ville. Elle se situe, Madame Archimède le dit, au centre-ville près de la cathédrale, à l'angle des rues Bébien et Docteur Cabre. Elle est ouverte 27 heures par semaine du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

⁴⁵ RICHARD, Gustave. L'éducation, c'est l'essentiel. *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1er semestre 1973, p. 24.

⁴⁶ La vie culturelle (Activités de l'O.M.C.). *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1980, n° 10, p.32.

Elle organise à différentes occasions des manifestations pour promouvoir le livre et la lecture.

La photo ci-dessous donne l'image d'une structure vieillotte. On observe les livres rangés dans des bibliothèques fermées... sans doute à clé :



Bibliothèque municipale de Basse-Terre, années 1980

© *Bulletin municipal de Basse-Terre, 1986, n° 31-32.*

Des statistiques de fréquentation sont établies dans le cadre des rapports de fonctionnement, mais aussi à l'occasion de visites de l'Inspection Générale des Bibliothèques. Le tableau suivant, bien qu'incomplet, récapitule certains points de l'activité de la structure municipale sur une dizaine d'années :

Années	Nombre d'ouvrages	Entrées	Lecteurs	Prêts
1978		29000		
1983	1600		1597	27024
1986		24571		24571

Evolution de l'activité de la Bibliothèque municipale de Basse-Terre, 1978-1986.
Bulletins municipaux.

Les bilans en apprennent aussi un peu sur la nature du public qui fréquente la bibliothèque : il « est en majorité constitué de jeunes (collégiens et lycéens) » et « provient essentiellement de Basse-Terre et des communes limitrophes »⁴⁷.

La description du fonctionnement et de la fréquentation de la bibliothèque présentée dans les bilans des activités de l'OMC de Basse-Terre pour 1992⁴⁸ et 1993⁴⁹ atteste de l'activité de la structure. Elle emploie alors quatre personnels parmi lesquels une responsable, une aide-bibliothécaire. Des chiffres de son activité sont tirés de ces bilans⁵⁰. Ils présentent un certain décalage par rapport aux quantités indiquées pour la période 1978-1986, mais ont l'intérêt de montrer une évolution de la fréquentation à la hausse :

⁴⁷ Visite de l'Inspecteur Général des Bibliothèques. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1984, n° 22, p. 34-36, p. 35.

⁴⁸ Bibliothèque municipale. Bilan d'activités 1992. *Bulletin de l'OMC de Basse-Terre*, 1992, n° 37, p. 27.

⁴⁹ Bibliothèque municipale. Bilan d'activités 1993. *Bulletin de l'OMC de Basse-Terre*, 1993, n° 40, p. 16.

⁵⁰ *Ibid.*

Années	Consultation sur place	Inscrits	Prêts
1992	9030	787	9078
1993	11444	830	Emprunteurs : 3106
1994	16122	1125	Emprunteurs : 7320

Evolution de l'activité de la Bibliothèque municipale de Basse-Terre, 1992-1993.
Bulletins municipaux.

Le rapport moral du Maire et Président de l'OMC de la ville pour 1993 annonce par ailleurs le « projet de la nouvelle bibliothèque municipale pour le développement de la lecture publique »⁵¹. Dans un entretien en 1997, le Maire qui succède, Madame Lucette Michaux-Chevry, projette sa réalisation pour l'an 2000⁵² :

« ... Une bibliothèque municipale, pour laquelle nous avons prévu 3,4 millions de francs de crédits, sera (...) édifée [...] dotée de technologies nouvelles... »

Le projet est mentionné dans les deux numéros suivants en fin 1997 et début 1998. La structure est présentée successivement comme un composant du dispositif de « Basse-Terre, ville d'art et d'histoire »⁵³, comme un élément du « chantier des travaux structurants »⁵⁴, et aussi du « chantier de la jeunesse »⁵⁵.

⁵¹ CLÉRY, Jérôme. Rapport moral du Président. Bilan d'activités 1993. *Bulletin de l'OMC de Basse-Terre*, 1993, p. 2.

⁵² MICHAUX-CHEVRY, Lucette. Notre ville doit revenir le chef-lieu de la Guadeloupe. *Le Citadin. Magazine municipal de la ville de Basse-Terre*, 1997n° 1, p. 2.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ MICHAUX-CHEVRY, Lucette. Basse-Terre, une ville en chantiers. *Le Citadin. Magazine municipal de la ville de Basse-Terre*, 1998, n° 3, p. 1.

⁵⁵ Basse-Terre, le décollage. *Le Citadin. Magazine municipal de la ville de Basse-Terre*, 1998, n° 3, p. 3-4.

La nouvelle bibliothèque municipale annoncée dès 1993, est finalement inaugurée en avril 2009 sous le nom de Médiathèque intercommunale Albert Béville, du nom de cet écrivain originaire de Basse-Terre. Son histoire semble émaillée de difficultés à exister et fonctionner. En dépit des discours et des effets d’annonce, les budgets restent limités, les réalisations prennent du temps pour se concrétiser. Le chemin vers une bibliothèque moderne a été long à Basse-Terre.

La découverte des lieux se poursuit avec la deuxième ville de l’île, Pointe-à-Pitre.

2.2.1.2. Pointe-à-Pitre

La ville, données essentielles en 2008 et 2009			
Critères	Territoire	Guadeloupe	
Statut administratif	Sous-Préfecture	Département	
Superficie en km ²	2,7	1628,4	
Population (2008)	17216	401 784	
Revenu net moyen par foyer fiscal en euros (2008)	12 597	14 822	
Activités en % (Etablissements) (2009)	Agriculture	0,8	15,5
	Industrie	5,3	6,5
	Construction	6,5	11,9
	Commerce, transports, services divers	76,9	57,6
	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	10,5	8,5

INSEE, <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/resume.asp?codgeo=97120&nivgeo=com>

Au début du 20^{ème} siècle, diverses institutions de la ville regroupent des collections de livres plus ou moins organisées, de qualité et d'importance inégales : la Bibliothèque Schœlcher, la bibliothèque des élèves du Lycée Carnot, la bibliothèque pédagogique des Instituteurs, la Bibliothèque du Musée social colonial ; ce Musée fut inauguré en 1916 par la Fédération mutualiste de la Guadeloupe et dépendances. On trouvait également des fonds de documents à la Chambre d'Agriculture, à la Chambre de Commerce de la Ville.

En 1959, ce qui semble être la première bibliothèque municipale est créé dans une pièce de la Mairie située à la rue Achille-René Boisneuf.

En 1961, Le Maire informe le Conseil municipal que « la bibliothèque municipale va bientôt pouvoir fonctionner » et qu'il importe de désigner un responsable⁵⁶. La même année, le Conseil municipal adopte le règlement de la Bibliothèque et met en place une commission municipale de cinq membres chargée de son fonctionnement⁵⁷. En toute logique, des crédits sont affectés à l'institution parmi les crédits supplémentaires votés à la fin de l'année⁵⁸. En 1960, les fonds des bibliothèques de la ville sont enrichis de façon significative par l'acquisition du fonds Bogat, du nom de ce bibliophile qui proposa l'achat de sa collection d'ouvrages sur les Antilles à la Municipalité⁵⁹. La photo ci-dessous, prise dans les années 1960, illustre bien ce qu'est la bibliothèque publique de l'époque :

⁵⁶ ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D8, « Procès-verbal de délibération du Conseil municipal, session ordinaire de février 1961 », 1ère séance du 28 février 1961.

⁵⁷ ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D8, « Procès-verbal de délibération du Conseil municipal, session ordinaire de août 1961 », séance du 06 septembre 1961.

⁵⁸ ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D8, « Procès-verbal de délibération du Conseil municipal, session ordinaire de novembre 1961 », séance du 08 décembre 1961.

⁵⁹ ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D8, « Procès-verbal de délibération du Conseil Municipal de Pointe-à-Pitre, session ordinaire de novembre 1960 », séance du 05 décembre 1960.



Bibliothèque de Pointe-à-Pitre, années 1960 © *Le Journal de Pointe-à-Pitre*, 1966, n° 2.

À Pointe-à-Pitre, en 1981, on dénombre huit bibliothèques listées dans le bulletin municipal de la ville⁶⁰ : Achille-René Boisneuf, Rémy Nainsouta, Louisy Mathieu, Chemin Neuf, Jacques Roumain, Solitude, Centre d'études marxistes-léninistes, Centre documentaire José Martí. Sont indiqués leur adresse précise, les horaires d'ouverture, les conditions de prêt. Excepté la bibliothèque Achille-René Boisneuf créée en 1959, les autres le sont tout au long des années 1970. Elles totalisent quelques 37 000 ouvrages à cette date, deux drainant de 30 à 40 usagers par jour. Trois de ces structures sont des bibliothèques publiques dont deux de quartier, les cinq autres ont un fonds spécialisé :

⁶⁰ Où sont situées les huit bibliothèques créées par la municipalité de Pointe-à-Pitre ? *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1981, n° 0.

Afrique, Amérique latine, Caraïbes, la femme, le marxisme-léninisme, littérature jeunesse⁶¹. En 1982, le nombre de bibliothèques passe à 10, selon ce même bulletin⁶² :

« *En quelques années, Pointe-à-Pitre a pu se doter d'un nombre important de bibliothèques. Au total : 10. »*

En 1983, « Le Billet du Maire » de ce bulletin mentionne 11 bibliothèques⁶³. Un état plus détaillé est donné de leur activité dans un bilan présenté en 1986 dans le bulletin municipal déjà cité, le *Journal de Pointe-à-Pitre*⁶⁴. Tout en mentionnant les difficultés qui existent, le bilan est jugé plutôt satisfaisant, quand les statistiques sont comparées à celles du reste de la Guadeloupe, mais aussi à celles de la France. On peut lire ainsi à propos du nombre de lecteurs :

« *A Pointe-à-Pitre – et nous sommes incontestablement en avance sur les autres communes de Guadeloupe dans ce domaine –, il y a 74 lecteurs inscrits pour 1000 habitants. La moyenne en France pour des communes de même importance est de 115 lecteurs inscrits pour 1000 habitants. Cela indique assez l'effort que nous devons fournir dans ce domaine. »*

La bibliothèque Boisneuf qui est fermée en 1984 à cause de sa vétusté, compte « plus de 300 lecteurs dont 230 adultes » à sa fermeture⁶⁵.

La satisfaction est également tirée de l'état des collections de livres et de périodiques :

« *En 1983, la proportion était de 1762 livres pour 1000 habitants, soit approximativement 2 livres par habitant. Il faut noter qu'au niveau de la France, pour les communes de même importance, la moyenne est de 1,455 livres par habitant. »*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 08, p. 8.

⁶³ BANGOU, Henri. Le Billet du Maire. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1983, n° 18.

⁶⁴ Le bilan des activités des Bibliothèques municipales. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 44 [42], p. 5.

⁶⁵ *Ibid.*

Ce satisfecit est confirmé au cours d'une tournée d'inspection des bibliothèques de la Guadeloupe en 1989⁶⁶ :

« M. CHAUVEINC, Inspecteur général des Bibliothèques, chargé de mission par le Ministère de la Culture,[...] a pu consacrer près d'une journée à l'inspection de nos bibliothèques... Il constate que les bibliothèques de quartier jouent un rôle important... »

La ville poursuit de toute évidence cette même politique dans les années qui suivent. L'Agenda 1998 de la Ville dresse ainsi l'état du réseau des bibliothèques pour cette année : 8 structures dont une bibliothèque centrale, 3 spécialisées et des bibliothèques de quartiers ; un conservateur, 18 agents ; 100 000 ouvrages, 4000 acquisitions annuelles, 5000 livres offerts ; 13 000 lecteurs inscrits, plus de 100 lecteurs par jour.

Au cours des années 2000, la ville intègre le mouvement général caractéristique en matière de lecture : elle comble une lacune et complète son réseau déjà riche de 8 bibliothèques avec l'ouverture de sa médiathèque. La Médiathèque Achille René-Boisneuf ouvre ainsi ses portes au public en juin 2004. C'est un projet qui est matière à réflexion et discussion dès les années 1980. La ville et la Direction régionale des Affaires culturelles se sont partagé le financement des travaux de la Médiathèque, d'un montant de 3, 4 millions d'euros. La structure est hébergée dans un édifice rénové, classé d'ailleurs monument historique en 1987. Ce bâtiment a ainsi abrité la mairie de la ville de 1874 à 1967, mais aussi « la première bibliothèque municipale de la ville » sous Emile Dessout, Maire de 1959 à 1965.

La ville de Pointe-à-Pitre apparaît donc bien dotée en bibliothèques, dans un réseau structuré. C'est d'ailleurs la seule municipalité qui possède un tel ensemble. Certaines

⁶⁶ Inspection des bibliothèques de la Ville. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1989, n° 63, p. 14.

bibliothèques de quartiers et certains fonds mériteraient sans doute d'être rénovés et enrichis, mais ils ont le mérite d'exister, et surtout d'assurer leur mission de lecture publique.

Des différences sensibles apparaissent entre les deux villes. La question se pose du traitement que réservent les communes à la lecture publique.

2.2.1.3 Capesterre Belle Eau

La ville, données essentielles en 2008 et 2009			
Critères		Territoire	Guadeloupe
Statut administratif		Commune	Département
Superficie en km ²		103,3 ⁶⁷	1628,4
Population (2008)		19 339	401 784
Revenu net moyen par foyer fiscal en euros (2008)		10 678	14 822
Activités en % (Etablissements) (2009)	Agriculture	26,9	15,5
	Industrie	6,6	6,5
	Construction	11,4	11,9
	Commerce, transports, services divers	47,3	57,6
	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	7,8	8,5

INSEE, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/97/CV/RS_CV97190.pdf

⁶⁷ La commune comprend, outre le bourg, une dizaine de « sections », hameaux ou lieux-dits.

Les données qui ont pu être obtenues sur la bibliothèque de la commune sont parcellaires. Elle fait partie des structures recensées à la fois par l'inventaire réalisé par les Archives départementales en 1957 et dans l'enquête pour le compte de l'UNESCO établie en 1959. Pourtant, signe de probables difficultés de fonctionnement, sa création est remontée à 1979⁶⁸. Le rapport annuel établi pour 1982, fournit des indications sur son fonctionnement et son activité⁶⁹. C'est une salle d'une superficie de 107 m² située dans les locaux de l'ancienne gendarmerie. Elle comporte une section adultes et une section enfants. Les chiffres du prêt s'organisent ainsi :

	Adultes	Enfants	Total
Prêts à domicile	69	246	315
Volumes empruntés	4767	7653	12 420

Bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau, chiffres de la fréquentation 1982 ©
Bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau.

Trois personnels y sont affectés : un employé de bibliothèque et deux agents⁷⁰. L'effectif oscille entre trois et quatre personnels d'une année l'autre. Il se monte en 2010 à quatre personnels ainsi répartis par types d'emplois : un assistant du patrimoine, deux adjoints du patrimoine, deux agents autres filières de catégories C. Le fonds estimé en 2010 était de 6991 documents dont 6944 livres.

⁶⁸ Rapport annuel 1982. *Bimuca Info. Magazine d'information de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau*, 1982, n° 1, p. 16.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Notre bibliothèque. *Bimuca Info. Magazine d'information de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau*, 1982, n° 1, p. 11.

La bibliothèque n'a pas été rénovée ou reconstruite, dans la lancée du Plan départemental de la lecture publique de 1992. La structure semble avoir peu évolué : elle occupe les mêmes locaux, au bourg, sa superficie est la même. Le rapport pour 2010 fait état malgré tout d'« un rajeunissement au niveau de la peinture et [d']un réaménagement judicieux de l'espace »⁷¹. Les autres indications sur son fonctionnement que l'on peut signaler datent des années 2000, issues des rapports d'activités de la bibliothèque.

Années	Nombre d'inscriptions	Nombre de prêts
2000	298	
2001	239	
2002	245	
2003	173	
2004	267	
2005	373	2205
2006	259	2509
2007	249	2006
2008	266	2481
2009	250	

Evolution du nombre des inscriptions et des prêts
de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau, 2000-2009

©Bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau.

⁷¹ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CAPESTERRE BELLE EAU. *Rapport d'activités 2010*, p. 7.

La relative stabilité du nombre des inscriptions et des prêts, peu élevé, sur les dix années écoulées, signale un lectorat peu motivé. Le rapport 2010 signale cependant un regain d'intérêt pour la bibliothèque puisque « la hausse de fréquentation se poursuit à un rythme soutenu »⁷².

Si l'on considère la période entre 2005 et 2009, le budget apparaît lui aussi relativement stable, bien que l'on relève une baisse des crédits attribués en 2009 :

	2005	2006	2007	2008	2009
Acquisition de documents et abonnements	4623 €	3693 €	6511 €	6380 €	668 €
Animation	9581 €	2035 €	1097 €	600 €	1100 €
Equipement des livres	1685 €	1548 €	1815 €	1169 €	1950 €

Evolution du budget
de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau, 2005-2009
©Bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau.

Des quelques données collectées, on tire le sentiment que la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau peine à trouver son rythme de croisière, malgré une augmentation de la fréquentation depuis 2009 signalée dans les rapports d'activités annuels. L'amélioration de l'espace semble être à l'origine de son attractivité.

⁷² *Ibid.*, p. 6.

La bibliothèque de la commune suivante, Deshaies, située sur l'autre versant de l'île de la Basse-Terre, se différencie quelque peu, comme on va le voir.

2.2.1.4. Deshaies

La ville, données essentielles en 2008 et 2009			
Critères		Territoire	Guadeloupe
Statut administratif		Commune	Département
Superficie en km ²		31,1 ⁷³	1628,4
Population (2008)		4357	401 784
Revenu net moyen par foyer fiscal en euros (2008)		12 922	14 822
Activités en % (Etablissements) (2009)	Agriculture	16,0	15,5
	Industrie	4,7	6,5
	Construction	14,6	11,9
	Commerce, transports, services divers	58,1	57,6
	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	6,7	8,5

INSEE, <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/resume.asp?codgeo=97111&nivgeo=com>

La bibliothèque municipale a été créée par arrêté municipal le 30 octobre 1983. Elle était alors installée dans un petit bâtiment en bois dans le bourg de la commune à proximité de

⁷³ La commune comprend, outre le bourg, une dizaine de « sections », hameaux ou lieux-dits.

la mer. Elle occupait un espace de 18m² et proposait un fonds d'ouvrages documentaires et de fiction pour les lecteurs jeunes et adultes. Cette structure a été détruite par le cyclone Hugo en septembre 1989. Seuls de rares livres ont pu être récupérés. Des documents concernant l'histoire de la bibliothèque ont été également abimés ou emportés au cours de la catastrophe. Un bulletin municipal ultérieur revient sur le désarroi de la population en cette circonstance⁷⁴ :

« Lorsqu'au lendemain du cyclone Hugo, les usagers de la Bibliothèque municipale virent celle-ci entièrement démolie et les livres nageant dans l'eau, une grande inquiétude se lisait dans leurs yeux... »

A la suite de cette destruction, une bibliothèque provisoire est installée dans un logement des maîtres au Centre Betsy, local qu'elle partage avec l'OMCSL (Office municipal de la Culture, des Sports et des Loisirs). La bibliothèque y occupe deux salles. Elle dispose d'un fonds documentaire estimé à six mille titres, issu des acquisitions de la commune, mais aussi d'un don ABF (Association des Bibliothécaires français), d'un prêt de la BCP (Bibliothèque centrale de prêt) notamment. La bibliothèque semble dotée d'un certain dynamisme.

Le projet de construire une nouvelle bibliothèque municipale est inscrit dans le cadre du Plan départemental de développement de la lecture publique de 1992. Des crédits d'un montant de 2 300 000 F sont votés en ce sens dans le budget primitif 1992 de la commune⁷⁵. Outre la participation de l'Etat, de la Région et du Département prévue dans la convention, la commune a reçu un chèque de 45 000 F des habitants de la ville de

⁷⁴ Construction de la bibliothèque. *Deshaiés actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1993, n° 07, p. 2.

⁷⁵ Conseil municipal du 28 mars 92. *Deshaiés actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1992, n° 06, p. 2.

Longjumeau pour la réalisation de la bibliothèque⁷⁶. Les travaux démarrent en janvier 1993. La nouvelle structure est inaugurée en décembre 1994. Située au bourg, la bibliothèque, qui répond aux normes préconisées par le Ministère de la Culture en la matière, s'étend sur deux niveaux, pour une superficie de 426 m²⁷⁷. A l'occasion de son ouverture, les dons de documents sont sollicités. La carte d'invitation à l'inauguration est ainsi libellée, rappelant de façon originale, les circonstances de sa création et sa finalité⁷⁸ :

« Entièrement détruite par le cyclone Hugo, je fus reconstruite avec la participation de l'Etat, la Région, le Département, les habitants de Longjumeau (91), la Commune. Acceptez-vous d'être mon parrain ? Si oui, offrez-moi un ouvrage, une cassette, etc... et vous donnerez aux Deshaiesiens et à ses visiteurs « le libre accès au trésor des pensées et idées humaines et aux créations de l'imagination. »

L'installation au Centre de Bethsy, excentré par rapport au bourg, semble avoir éloigné les lecteurs de la bibliothèque. Ils ne sont à cette époque que 95 inscrits pour une population de plus de 300 habitants, trois fois moins nombreux qu'en 1989⁷⁹. La situation évolue avec le changement de locaux. Effectivement, huit mois après l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, en août 1995, le nombre d'inscrits tourne autour de 300⁸⁰. Les statistiques établies dans les années qui suivent, montrent une certaine constance de la fréquentation :

⁷⁶ Une bibliothèque moderne et bien achalandée. *France-Antilles*, 18 décembre 1994.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE DESHAIES. Dossier Bibliothèque.

⁷⁹ Deshaies : une bibliothèque bien munie pour très peu de lecteurs. *France-Antilles*, 26 octobre 1993.

⁸⁰ Deshaies : la bibliothèque municipale a pris son rythme de croisière. *France-Antilles*, 25 août 1995.

Année	Visiteurs	Inscriptions
1995		335
1996		241
1997	3559	258
1998	2995	169
1999	3406	178

La fréquentation de la bibliothèque municipale de Deshaies, 1995-1999.
Bibliothèque municipale.

La bibliothèque expérimente quelques changements encore, certains plus importants que d'autres. En 2002, un nouvel espace est inauguré au sein de la bibliothèque, l'espace Paul Niger. Paul Niger, de son vrai nom Albert Béville, dont la nouvelle médiathèque de Basse-Terre porte le nom, comme indiqué plus haut, est décédé dans le crash d'un Boeing sur les hauteurs de Deshaies en juin 1962, ce qui explique la création de cet espace à la bibliothèque de la commune⁸¹. Mais un événement autrement plus difficile marque la fin des années 2000. La bibliothèque connaît à nouveau des soucis et doit être fermée au public pour subir des travaux de réparation en 2008. La fermeture durera dix-huit mois. Sa réouverture a lieu en décembre 2010. Les travaux sont l'occasion d'augmenter sa superficie à l'étage. Conséquence de cette fermeture ? La fréquentation de la bibliothèque marque le pas, et la structure s'attelle à reconquérir ses usagers.

⁸¹ Inauguration de l'espace Paul Niger. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 2002, n°11, p.13.



La bibliothèque municipale de Deshaies© *Bâtir Deshaie*©*Bulletin municipal*, 2011, n° 04.

Prochaine commune de notre sélection, Lamentin, peu éloignée géographiquement de Deshaies, a pourtant une histoire de la lecture publique un peu différente.

2.2.1.5. Lamentin

La ville, données essentielles en 2008 et 2009			
Critères		Territoire	Guadeloupe
Statut administratif		Commune	Département
Superficie en km ²		65,6 ⁸²	1628,4
Population (2008)		15 831	401 784
Revenu net moyen par foyer fiscal en euros (2008)		15 283	14 822
Activités en % (Etablissements) (2009)	Agriculture	19,9	15 ,5
	Industrie	6,8	6,5
	Construction	18,9	11,9
	Commerce, transports, services divers	47,0	57,6
	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	7,4	8,5

INSEE, <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/resume.asp?codgeo=97115&nivgeo=com>

La commune du Lamentin figure au nombre des communes possédant une bibliothèque municipale à la fin des années 1950. Elle est citée dans l'Inventaire des Archives publié en 1957, et dans l'enquête UNESCO réalisée en 1959.

Le bulletin de la BCP, de façon humoristique, signale une rumeur d'ouverture dans son numéro d'octobre 1979. Une structure a-t-elle été ouverte ? Au cours de ces années, en tout cas, la lecture publique est le fait d'une association, l'Association « Les orchidées ».

⁸² La commune comprend, outre le bourg, 20 « sections », hameaux et lieux-dits.

Dans son local situé dans le bourg de la commune, elle gère une collection d'ouvrages, pour une part dépôt de la BCP.

C'est à la fin des années 1990, dans le cadre du Plan départemental de développement de la Lecture publique que la commune se dote d'un équipement moderne. La décision est votée par le Conseil municipal en juin 1992⁸³. La première pierre est posée en octobre 1994 par le Maire et Conseiller général José Toribio⁸⁴. Initialement prévue au début de 1996, l'inauguration de la structure a lieu en novembre 1997. La construction qui a coûté 28 000 000,00 F, a été financée par la commune à hauteur de 77 %. L'Etat par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ainsi que d'autres partenaires ont contribué au financement des travaux⁸⁵.

C'est un établissement qui couvre une superficie totale de 2953 m² et s'étend sur deux niveaux. A son ouverture en 1997, elle met à disposition quelques 35 000 documents : des documents imprimés – livres et revues, mais aussi des collections de disques compacts, de vidéocassettes, de cédéroms. Des équipements sont disponibles pour l'utilisation des documents audiovisuels et multimédia : casques, vidéoprojecteurs... L'offre multimédia constitue une approche relativement nouvelle en Guadeloupe. Innovant aussi, la Médiathèque est informatisée et des bornes à l'intérieur des espaces permettent aux usagers de consulter le catalogue. Un accès Internet est proposé de même dans l'espace « Entreprises ».

⁸³ TORIBIO, José. Le mot du Maire. Vive la Médiathèque ! *Lamentin. Lettre d'information municipale*, 1997.

⁸⁴ MÉDIATHEQUE DU LAMENTIN, Dossier de presse, « Annexe 1. Historique ». P. 12.

⁸⁵ Tout savoir sur la Médiathèque. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, 1997.



Médiathèque du Lamentin© *Lamentin. Bulletin d'information municipale, 1998.*

A son ouverture, l'établissement ne compte pas moins de vingt personnels : un responsable, trois bibliothécaires, huit assistants de bibliothèque, quatre agents d'accueil, un responsable informatique, un responsable technique, deux agents de sécurité⁸⁶.

C'est que la structure a vocation régionale, et a été pensée comme telle. En 1996, dans la présentation des axes de développement retenus pour la commune, dans le volet culture, le Maire José Toribio désigne la Médiathèque comme un « équipement culturel structurant » et explicite le projet⁸⁷ :

« Il s'agit d'une option essentielle dont les conséquences dépassent le cercle du seul Lamentin. La Médiathèque n'est pas un simple équipement communal. Certes, elle

⁸⁶ MÉDIATHÈQUE DU LAMENTIN. Dossier de presse, « Annexe 4. L'équipe ». P. 16.

⁸⁷ LAMENTIN. Document de communication financière. Exercice 1996. Le droit citoyen de savoir : l'exemple du Lamentin, p. 11.

mettra à la disposition des Lamentinois des moyens particulièrement performants, mais elle confèrera à la commune un véritable statut de centre culturel et intellectuel régional. »

Sans doute faut-il rappeler qu'un projet de construire une annexe de l'Université des Antilles et de la Guyane dans la commune, était alors en réflexion... et qu'il n'était pas étranger à cette vision régionale de la Médiathèque.

De son ouverture à 2001, la Médiathèque a connu un fort développement lié à son succès. En effet, huit mois après son ouverture en 1997, la Médiathèque affiche plus de 73 000 visiteurs et 2400 inscrits⁸⁸. La nouvelle équipe municipale, élue en mars 2001, ne porte pas le même intérêt à cet équipement. Le fonctionnement et l'activité de la médiathèque en pâtissent : les effectifs sont diminués, les budgets aussi, la fréquentation marque le pas. La réélection du précédent maire, en 2009, marque un redémarrage de l'investissement et un certain regain de l'activité de la structure. Mais comme toutes les communes, le Lamentin se heurte à l'obstacle économique.

Le tour des bibliothèques municipales entrepris se termine par la commune de Petit-Bourg, où la lecture publique prend là aussi des contours différents.

⁸⁸ Une forte fréquentation. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, 1998.

2.2.1.6. Petit-Bourg

La ville, données essentielles en 2008 et 2009			
Critères		Territoire	Guadeloupe
Statut administratif		Commune	Département
Superficie en km ²		129,9 ⁸⁹	1628,4
Population (2008)		22171	401 784
Revenu net moyen par foyer fiscal en euros (2008)		22540	14 822
Activités en % (Etablissements) (2009)	Agriculture	11,5	15,5
	Industrie	8,3	6,5
	Construction	17,4	11,9
	Commerce, transports, services divers	54,2	57,6
	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	8,7	8,5

INSEE, <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/resume.asp?codgeo=97118&nivgeo=com>

A Petit-Bourg, comme ailleurs en Guadeloupe, à l'origine, l'école est une priorité et la bibliothèque est avant tout scolaire. Le Conseil municipal du 28 août 1932 décide ainsi la création d'une bibliothèque dans chaque école (Broussillon, 2005 : 16). Mais il n'a pu être vérifié si la décision avait été complètement appliquée.

⁸⁹ La commune comprend, outre le bourg, plus de 25 « sections », hameaux ou lieux-dits.

Du côté de la lecture publique, la bibliothèque mentionnée dans l'enquête de l'UNESCO, connaît apparemment des difficultés de fonctionnement. Elle semble avoir été fermée durant une certaine période. Sa réouverture est l'occasion pour l'équipe de définir les règles précises de son utilisation. Ary Broussillon rapporte ainsi (2006 : 15) :

« 1965, 28 avril. Le Maire procède à la réouverture de la bibliothèque municipale en mairie... La bibliothèque compte 1400 ouvrages. Des séances de lecture sont prévues de 18h à 21h et interrompues par le Journal Télévisé et autres émissions « dont l'utilité serait reconnue ». Il y est exigé le silence, l'usage de la langue française, une tenue décente et correcte. »

La bibliothèque municipale paraît fonctionner tant bien que mal durant cette période. En tout cas, elle existe et fait partie des réalisations dont s'enorgueillit Monsieur Dominique Larifla, Maire de la commune en 1987⁹⁰ :

« Nous n'aurions pas assez de place pour énumérer toutes les réalisations de ces dix dernières années dans ces domaines [éducation, sport, culture, loisir] [...] l'OMCS, le stade municipal, la bibliothèque, les terrains de football dans les sections... »

La bibliothèque déménage plusieurs fois. Implantée dans un local situé dans le bourg de la commune, elle est transférée dans un autre local, plus grand, à la section de Blonde. Elle y restera jusqu'en 2005. Jusqu'en 1988, c'est la seule bibliothèque dans la commune. En mars 1989, une annexe est inaugurée à la section de la Lézarde⁹¹. Environ 9700 ouvrages constituent alors le fonds de ces deux structures⁹². La commune bénéficie aussi de la politique de recrutement de personnels qualifiés mise en œuvre par l'Etat.

⁹⁰ Où en sommes-nous aujourd'hui ? *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1987, n° 3, p. 8.

⁹¹ Editorial. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1989, n° 16, p. 4.

⁹² Lecture pour tous. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 2000, n° spécial, p. 34.

Jusqu'en 1998, c'est l'Office municipal de la culture et des sports (OMCS), organisme indépendant subventionné par la Mairie, qui gère les installations et activités sportives et culturelles de la commune, dont les bibliothèques municipales. La municipalité prend le relais en 1999. Il faut savoir que Monsieur Dominique Larifla, Maire de la commune depuis 1977 et jusqu'en 2001, est également Président du Conseil Général de la Guadeloupe depuis 1985.

Un projet de construction d'une médiathèque municipale est planifié au quartier Pointe-à-Bacchus, dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique lancé en 1992. Le bulletin municipal fait état, parmi d'autres, de la demande de subvention adressée au Département pour le projet⁹³:

« Opérations diverses [...] : construction d'une bibliothèque municipale. Le montant de l'aide est fixé, dans le cadre du plan de développement de la lecture publique, à 39 % pour le Département. »

Le début de la construction est prévu en 2000, pour des travaux s'élevant à 8 millions de francs. En attendant, la municipalité continue à assurer, difficilement apparemment, le fonctionnement des espaces de lecture existants. Dans le budget primitif de 1992, « 70 000 F sont destinés à l'acquisition de livres pour les deux bibliothèques municipales »⁹⁴

Avec le changement d'équipe municipale en 2001 – Monsieur Ary Broussillon succède à Monsieur Dominique Larifla à la tête de la Mairie –, ce projet est arrêté, jugé surdimensionné pour la commune par la nouvelle équipe. L'idée d'un tel établissement ne semble pas pourtant arrêtée. On peut lire dans le programme d'investissement de la

⁹³ Aménagement de la commune. Vers un nouveau partenariat avec le Département. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1991, n° 34, p. 3.

⁹⁴ Décisions. Budget primitif 92 : rigueur et prudence. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1992, n° 37, p. 2.

commune pour 2004 : « Médiathèque : 200 000 euros »⁹⁵. En 2007, dans l'agenda édité par la municipalité, on peut encore lire parmi les chantiers en cours : « construction d'une médiathèque ». En réalité, l'équipe municipale en place propose un autre projet. Il s'agit de constituer un réseau comportant, autour de la bibliothèque « centrale » de Blonde, deux annexes, celle à la section de la Lézarde et une autre à la section de Montebello, hébergée dans une école ; l'espace « Cyberbase » venant se greffer à ces établissements documentaires. Dans le même temps, le bâtiment de Blonde devait être rénové et rendu fonctionnel. La bibliothèque est à nouveau déménagée, transférée dans un local situé en plein centre du bourg de la commune en 2005. La rénovation du bâtiment de Blonde s'achève, mais il apparaît qu'il sera finalement attribué à d'autres services communaux.

En 2010, la commune de Petit-Bourg compte bien deux lieux pour la lecture publique : la bibliothèque municipale maintenue dans le bourg dans le local que l'on sait, et son annexe à la section de La Lézarde. Mais cet équipement n'est ni aux normes ni à l'image d'une bibliothèque, encore moins d'une médiathèque du 21^{ème} siècle. Sans doute projets et volonté ont manqué de constance.

Des constats se dégagent de ce panorama des structures municipales. On observe des constantes, mais aussi des différences de taille. Jusqu'aux années 1980 généralement, quand, et même quand elles existent et drainent des lecteurs, les bibliothèques municipales sont encore peu fonctionnelles et assez loin de la bibliothèque moderne et attrayante, plus près de l'image de vitrines fermées où s'entassent des livres ayant bien servi. Pour certaines, le Plan départemental de la lecture publique initié en 1992 aura été

⁹⁵ Programme d'investissement 2004. *A Petit-Bourg, Kalkil fêt avan konté*, 2004, n° 1.

déterminant. Pour d'autres, il ne sera pas appliqué ou en partie seulement. Par-delà les mesures et les dispositions, les bibliothèques ont des fortunes diverses, intimement liées à leur commune, à son histoire et à ses acteurs, politiques et professionnels.

Qu'en est-il des établissements qui relèvent du Département ? En 2010, il en existe essentiellement deux, témoins eux aussi, de l'histoire : la Bibliothèque départementale de prêt et la Médiathèque caraïbe Bettino Lara. Leur histoire est étroitement imbriquée l'une dans l'autre, les deux structures étant souvent confondues.

2.2.2. Les bibliothèques départementales

De ces deux structures départementales, l'une, la Bibliothèque centrale de prêt / Bibliothèque départementale de prêt est instituée dans chacun des départements de France. L'autre, la Bibliothèque départementale qui s'est transformée en Médiathèque caraïbe est une spécificité de l'Outre-mer. Toutes deux relèvent de la collectivité départementale.

2.2.2.1. De la BCP à la BDP

Le Vice-Recteur de la Guadeloupe soumet dès 1951 l'idée de la construction d'une Bibliothèque centrale de prêt en Guadeloupe. Mais c'est en janvier 1966 que le Conseil général décide la création d'un « Service départemental de lecture publique ». Ce service est transformé l'année suivante en Bibliothèque centrale de prêt, plus exactement en septembre 1967. Pour rappel, la BCP est chargée de diffuser le livre dans les zones

rurales, essentiellement sous forme de dépôts auprès d'intermédiaires, bibliothèques municipales, écoles, maisons des jeunes et autres dépositaires, et par l'intermédiaire du bibliobus. A partir de cette année, elle partage le même directeur avec la Bibliothèque départementale. Composé alors de quatre agents, l'effectif du personnel ne cesse d'augmenter au cours des années, au rythme du développement de l'activité et de la fréquentation : en 1976, on relève 14 358 opérations de prêt⁹⁶, en 1979, 24428 documents, plus de 28 000 lecteurs⁹⁷. En 1984, le chiffre est de 70 000 prêts par an, sa superficie est alors de 350 m²⁹⁸. Hébergée par la Préfecture à Basse-Terre, la bibliothèque est déménagée en 1983 dans un autre immeuble de la ville dans le quartier du Carmel. ; et une mission, celle de conservation, lui est ajoutée. Entretemps, en 1981, une annexe est créée dans l'île de Marie-Galante, en liaison avec son écomusée. Celle-ci avait trois missions : être la bibliothèque du futur musée arts et traditions populaires, mettre à disposition un fonds d'étude, servir de correspondant à la BCP et faire circuler les ouvrages dans les communes (BDP : 2001 : 6). Avec les lois de la décentralisation, son transfert au Département est effectif en 1986, et comme les autres Bibliothèques centrales de prêt, elle devient Bibliothèque départementale de prêt. Mais cette appellation n'est effective qu'en 1994, par crainte de la confusion avec la Bibliothèque départementale. Cette même année 1986, une deuxième annexe est ouverte à Pointe-à-Pitre, sur le campus universitaire de Fouillole. La construction d'un nouveau bâtiment de quelque 1000 m² dans le quartier Desmarais à Basse-Terre destiné à héberger la centrale, débute en 1994.

⁹⁶ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34, « Rapport du Préfet au Conseil général, 2ème session ordinaire, Bordereau n° 1, Affaire n° 2 », novembre 1977, 4 W 29.

⁹⁷ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34, « Rapport du Préfet au Conseil général, 2ème session ordinaire, 2ème session ordinaire, Bordereau 1, Affaire n° 18 », novembre 1980, 4 W 32.

⁹⁸ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17, « Rapport de la Présidente au Conseil général, 4ème réunion, Bordereau n° 1, Affaire n° 11 », septembre 1984, 6 W 3.

L'effectif de la centrale de Basse-Terre est alors d'une quinzaine de personnes⁹⁹, C'est en 1996 que la structure y est installée. L'informatisation des collections est lancée alors en 1997.

Une particularité des bibliothèques départementales : elles ont pendant des années eu un directeur commun, ce qui a prêté à confusion et certainement entravé leur développement respectif. Ce n'est qu'en 2001 que « la BDP a pour la première fois un directeur dédié » (BDP : 2001 : 10).

2.2.2.2. De la Bibliothèque départementale à La Médiathèque Caraïbe

Les débuts de cette institution ont pu être établis à partir de l'historique joint à un rapport au Conseil général présenté par le Directeur conservateur des deux bibliothèques départementales en 1977¹⁰⁰. En 1795 (25 Fructidor an III), Victor Hugues crée des « Bibliothèques nationales établies à Port de la Liberté [Port-au-Prince] et à Basse-Terre ». Le 24 février 1831, un conservateur est nommé pour celle qui est désormais appelée la Bibliothèque du Gouverneur, et un arrêté du 1^{er} juillet de la même année en fixe le régime. Le 23 mai 1971, le Gouverneur E. Merwart décide la création d'une Bibliothèque coloniale à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre qui prennent la suite des précédentes. Au début des années 1920, le Gouverneur Jocelyn Robert crée des « bibliothèques publiques » à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre. La bibliothèque publique de Basse-Terre est créée par un arrêté du 9 février 1922, dans l'immeuble de l'« Ancienne

⁹⁹ Desmarais. Construction de la nouvelle bibliothèque centrale de prêt. *France-Antilles*, 07 septembre 1994.

¹⁰⁰ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE. Dossier Bibliothèques.

Régie des Tabacs ». Celle de Pointe-à-Pitre est créée par un arrêté du 27 septembre 1923 et installée au second étage du Musée Schœlcher. On sait que la gestion de la bibliothèque de Basse-Terre est confiée à un fonctionnaire désigné par le Gouverneur. Elle est dite Petit-Lebrun du nom de la personne qui s'en occupe pendant douze ans jusqu'en novembre 1940. Il semble qu'elle ait du mal à fonctionner. Dans une note au Gouverneur en septembre 1944, le secrétaire général fait référence à la bibliothèque stockée dans une armoire des Archives de son service¹⁰¹. Ces difficultés sont confirmées par la lettre d'un administré au gouverneur. Il déplore la fermeture de la structure depuis quatre ans et demande sa réouverture car ils étaient nombreux à la fréquenter¹⁰² :

« Nous ne savons aujourd'hui où aller pour lire des livres, des revues littéraires, scientifiques, etc. C'est désagréable ! C'est une lacune à combler. C'est pourquoi nous désirons vivement... que vous puissiez cette année même la faire rétablir. Une bibliothèque est indispensable dans une ville. »

La situation ne semble pas meilleure à Pointe-à-Pitre dont on lit que la bibliothèque était placée sous le patronage d'un Comité consultatif. La réaction du Gouverneur Bertaut confirme les difficultés des deux bibliothèques coloniales¹⁰³ :

« Sa déception fut grande de constater qu'il n'y a pas une bibliothèque dans une ville comme Basse-Terre et que celle de Pointe-à-Pitre était lamentable. »

Leur statut change après la Seconde guerre mondiale. Suite à la départementalisation, un arrêté de 1948 les transforme, comme les bibliothèques de La Réunion et de la

¹⁰¹ MÈDIATHÈQUE CARAÏBE. Dossier Bibliothèques, « Note du Secrétaire général du Gouvernement au Gouverneur de la Guadeloupe », 1er septembre 1944.

¹⁰² MÈDIATHÈQUE CARAÏBE. Dossier Bibliothèques, « Lettre d'un administré au Gouverneur de la Guadeloupe », 16 août 1944.

¹⁰³ MÈDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques publiques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion du 20 octobre 1944 ».

Martinique en bibliothèques départementales, les plaçant à la charge des tout nouveaux départements.

Au moment de la constitution du service départemental de lecture publique en 1965, leur réorganisation est mise en œuvre. Il n'y aura plus qu'une seule bibliothèque départementale pour la Guadeloupe. Celle de Pointe-à-Pitre est supprimée et ses fonds sont transférés à celle de Basse-Terre. En même temps que la BCP, la Bibliothèque départementale est ainsi créée en 1967 à Basse-Terre. Ce type de structure n'existe que dans les Départements d'Outre-mer. Comparant le rôle qu'elle doit jouer au niveau de son territoire à celui que joue une Bibliothèque nationale dans son pays, le Directeur de l'époque lui assigne une mission de « conservatoire de la mémoire régionale »¹⁰⁴. Une vision déjà partagée par les précédents conservateurs qui y ont développé au cours des années une documentation spécialisée sur la Guadeloupe et la Caraïbe. La vocation régionale de la bibliothèque est confirmée par le projet de « Bibliothèque caraïbe » amorcé vers 1991. Qu'en est-il de ce projet ? Il s'agit de créer en Guadeloupe une bibliothèque spécialisée dédiée à la Caraïbe, à la fois par le fonds proposé et par les services mis en place. Cette institution aurait une triple mission, d'étude et de recherche, patrimoniale, d'information. La bibliothèque voit le jour en 1997 sous le nom de « Médiathèque caraïbe ». À son ouverture au public en 1998, la structure a une superficie de 1500 m² et s'organise en dix espaces. Elle est installée dans les locaux rénovés de l'ancienne Imprimerie officielle au quartier du Carmel à Basse-Terre¹⁰⁵. La finalité de

¹⁰⁴ BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA GUADELOUPE. *Rapport sur la Bibliothèque départementale. Missions et objectifs*. 1987. p. 4.

¹⁰⁵ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *La Médiathèque Caraïbe. Un projet nécessaire*. 1997. p. 17.

cette bibliothèque est de fournir « l'accès de tous aux informations et documents concernant la Caraïbe »¹⁰⁶

Le Département a ainsi à sa charge deux bibliothèques dont les missions ne se recoupent pas toujours. La BDP a essentiellement vocation à structurer et dynamiser le réseau départemental de la lecture publique. La Médiathèque Caraïbe cumule une triple mission pour les ressources concernant la Caraïbe : patrimoniale et de conservation, d'étude et de recherche, d'information et de diffusion.

A l'issue de ce tour des lieux de lecture que sont les bibliothèques, on relève les différences qui se marquent sur le territoire. L'importance inégale des budgets, les orientations diverses des municipalités expliquent une évolution différente d'une commune à l'autre. A côté des médiathèques qui ont été érigées en certains endroits, à coté de bibliothèques qui ont été rénovées, certaines structures municipales peinent à se transformer et à évoluer dans leurs pratiques, quelques-unes à voir le jour tout simplement.

L'univers du livre et de la lecture serait incomplet si on n'allait voir ce qui se passe du côté du public et des usagers du livre. Après une histoire des lieux, un retour sur le passé va être entrepris pour tenter une histoire des pratiques du livre et de la lecture en Guadeloupe.

¹⁰⁶ *Ibid.*

2.3. Les pratiques

Quand instruction rime avec lecture : c'est ainsi qu'on peut caractériser le rapport à la lecture jusqu'à la départementalisation au moins.

Amené par les colons européens, l'écrit est présent en Guadeloupe dès les premiers temps de la colonisation et les pratiques de lecture y existent dès cette époque. Et à l'instar de ce qui se fait en Europe, cette activité est le fait d'une minorité, et d'une minorité blanche, le préjugé de couleur se superposant dans la Guadeloupe esclavagiste aux inégalités sociales. L'accès au livre et à la lecture est difficile voire interdit au groupe social des hommes de couleur, « sang-mêlé » et noirs.

L'organisation sociale coloniale et esclavagiste constitue un obstacle à l'instruction et du coup, à la lecture. Cette dernière va en effet de pair avec l'éducation. Pendant longtemps, il y a une opposition marquée au développement des établissements scolaires dans la colonie afin de ne pas éloigner la main-d'œuvre des champs et ainsi diminuer le rendement agricole. Dans les premières années de l'occupation, la priorité est donnée bien normalement aux équipements et aux activités directement utiles au développement et à la sécurité de l'île. Les colons avaient alors d'autres soucis que l'éducation ou la lecture. C'est ainsi que, dans son *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique* (Grelle, *op. cit.* : 31), le Père Labat écrit à propos de la Martinique de 1696, mais sans doute de la Guadeloupe aussi :

« On recherchait les armes avec plus d'empressement, un bon fusil, une paire de pistolets d'un bon Maître, un coutelas de bonne trempe, c'était à quoi pensaient nos anciens habitants ».

Cependant, il note une évolution (Grelle, *op. cit.* : 31-32) :

«Les choses sont à présent changées ; ils [nos Créolles et autres Habitants] [...] ont donné dans le goût de tout le reste du monde, ils veulent paroître sçavans, ils lisent tous ou veulent paroître avoir lu... ».

Il est vrai que des écoles pour les garçons – blancs – de la noblesse sont établies dans les bourgs ; c'est un enseignement de piètre qualité. L'instruction et l'apprentissage de la lecture ne s'adressent pas alors aux petits colons blancs et encore moins aux esclaves noirs.

Cet ordre des choses est modifié à partir du 19^{ème} siècle. Au début de ce siècle, des écoles primaires gratuites réservées aux blancs issus de toutes les classes sociales sont ouvertes, l'enseignement mutuel est mis en place. Dès 1840, dès avant l'abolition de l'esclavage, une ordonnance ouvre les écoles aux esclaves, mais elle n'est pas appliquée, bloquée par les administrateurs de l'île et les grands propriétaires. En 1846 on compte 8 écoles de garçons dont 1 à Marie-Galante, tenues par les frères Ploërmel, et 9 écoles de filles dont une à Marie-Galante. Les écoles primaires restent cependant insuffisantes. Et l'enseignement secondaire, dont le premier établissement est fondé en 1852, est un privilège réservé à un nombre restreint d'élèves, puisque payant. Il n'y a pas de changement immédiat dans les années qui suivent l'abolition de l'esclavage. Certes, les choses ont évolué depuis. Ainsi l'apparition du nouveau groupe social des mulâtres change quelque peu la donne. Et en 1830, le secrétaire du Gouverneur de la Martinique affirme (Fanin-Laloupe, 1984 : 53) :

« La génération nouvelle comptait dans la classe de couleur un plus grand nombre d'hommes instruits que dans la classe blanche ».

À la Troisième République, on décide d'instruire les noirs. En 1881, obligation est faite d'envoyer à l'école les enfants de sexe masculin âgés de 6 à 10 ans quelle que soit leur

race. A partir de cette époque, et non sans opposition de la part des colons blancs qui le ressentent comme une menace, les personnes de couleur commencent à bénéficier de l'instruction scolaire et ainsi de l'accès à la lecture. Elles y voient un moyen d'ascension sociale et entendent bien profiter de ce droit qui leur était jusque-là refusé. C'est un objet convoité par ces nouveaux citoyens. Comme l'écrit Marie-Andrée Fanin-Laloupe (*op. cit.* : 68), « il se forge le mythe de l'instruction passeport pour un monde meilleur. »

La lecture ne signifie pas – et le livre avec elle - apport de connaissances, enrichissement spirituel et culture, mais c'est une clé et une arme pour accéder à un univers jusque-là interdit. Mais si une certaine égalité s'instaure, les différences sociale et raciale se marquent de bien d'autres façons. L'accès contrôlé et sélectif à l'enseignement secondaire est d'autant plus efficace qu'il n'est pas gratuit et donc pas ouvert à toutes les bourses ; ce sont aussi des nuances dans le traitement des élèves selon leur origine sociale et raciale signifiées par une plus ou moins grande familiarité ou un respect plus ou moins marqué. Les contenus scolaires sont français et n'intègrent pas l'univers antillais, l'école jetant ainsi les bases de la puissance de la langue française et de l'écrit, et perpétuant la fracture sociale et raciale.

Les conditions matérielles rendent aussi difficiles voire secondaires l'appropriation de l'instruction et de la lecture. Il faut de l'argent pour s'équiper en fournitures, livres et garde-robe ; il faut du courage pour parcourir à pied les kilomètres qui souvent séparent de l'école ; il faut du temps libre pour étudier, se cultiver, prendre plaisir à lire ; il faut avoir l'esprit dégagé de contingences quotidiennes pénibles pour se préoccuper d'activités intellectuelles ; toutes conditions dont ne jouissent pas enfants et adultes des catégories laborieuses, souvent de couleur.

A l'origine, on le voit, la culture et ses vecteurs que sont l'écrit, la lecture, le livre, sont étroitement associés à la position sociale, à la race, et à la culture française. Des objets bien éloignés des préoccupations et des origines des esclaves ou des travailleurs amenés d'Afrique et d'Inde. La culture de ces derniers demeure au stade oral ; elle est de toute façon méprisable, quand elle est reconnue comme culture. Il faut relever que l'un des premiers livres introduits dans l'île est la Bible et qu'autrement, les écrits présents dans les premiers temps de l'occupation européenne en Guadeloupe sont fonctionnels : avis de ventes d'esclaves, arrêtés... Le Père Labat note, quant à lui, que pour les esclaves, il faut « être sorcier pour faire parler le papier » (Leiris, 1987). Le livre dont ils sont coupés, revêt alors un caractère magique.

Le Chanoine Baillivet fournit des indications sur la situation du livre et de la lecture dans le premier quart du 20^{ème} siècle. Il rapporte (*op. cit.* : 252) :

« Léonard¹⁰⁷ ... se plaignait déjà dès la fin du siècle avant-dernier de la rareté des livres dans les Antilles. « On n'y lit pas, dit-il, ou l'on parcourt des frivolités. »

C'est un point de vue qu'il ne partage pas, tout au moins pour ce qui est des livres. Listant les œuvres des écrivains les plus célèbres de la littérature française comme Victor Hugo, Ronsard, ou encore Alfred de Musset, il précise (*loc. cit.*) :

« Toutes ces œuvres et d'autres plus sérieuses encore existent à la Basse-Terre aussi bien qu'à la Pointe-à-Pitre. »

Il en déduit que (*op. cit.* : 253) :

« ... Léonard calomnia son pays et ses congénères quand il déclara qu'il n'y avait à la Guadeloupe « ni livres ni lecteurs. »

¹⁰⁷ Nicolas Germain Léonard, poète guadeloupéen du 18^{ème} siècle.

Pourtant, dans la phrase qui suit, il revient sur sa position, se contredit même à propos des lecteurs, et non sans humour :

« Il semble, somme toute, que ce sont ces derniers surtout qui, de nos jours, sont en grève prolongée, car les bibliothèques ne manquent pas. Elles sont moins fréquentées que les cimetières, voilà tout... »

Un revirement qu'il confirme un peu plus loin (*op. cit.* : 254) :

« Quant à la masse de la population, il faut bien avouer loyalement qu'elle ne lit pas beaucoup plus que du temps de Léonard... »

Les avis, on le constate, sont partagés sur la réalité des pratiques comme des lieux.

Les lois de la Troisième République, sans résorber toutes ces fractures sociales et raciales évoquées précédemment, ont malgré tout rendu possible une éducation primaire pour tous. La départementalisation poursuit cette évolution et modifie ce champ, du moins sur certains aspects. Livre et lecture se font moins rares.

L'adoption de la loi d'assimilation de mars 1946 conduit l'Etat à promouvoir une politique culturelle et scolaire dans le nouveau département qu'est devenue la Guadeloupe, à l'égal de ce qui se fait sur le territoire hexagonal ; les répercussions sur l'écrit et le livre se sont fait sentir à plusieurs niveaux. D'abord, le développement de la scolarité a entraîné l'élargissement de la population des instruits et donc des lecteurs – potentiels et effectifs. Ensuite, ont été appliquées en Guadeloupe les politiques de développement des infrastructures culturelles initiées en France – dont celles du livre : à la fin de la Deuxième Guerre mondiale en effet, la culture devient une affaire d'état ; la volonté politique est de la mettre à la portée de tous. Enfin, l'application des lois sociales a conduit à une amélioration générale des conditions de vie.

Cet élargissement de l'accès au livre et à la lecture ne s'est pas réalisé dès le lendemain de la transformation en département ; il a été le fruit d'une lente évolution. Si l'on en croit Monsieur Bertaut, Gouverneur de la Colonie, la lecture n'est une activité ni maîtrisée, ni pratiquée, à la Guadeloupe¹⁰⁸ :

« Monsieur le Gouverneur insiste sur la nécessité de cette propagande en faveur du livre. Il y a ici beaucoup trop peu de lecteurs, il y a encore beaucoup trop d'illettrés. Plus de 30 000 gosses ne vont pas à l'école. Il rend hommage aux instituteurs et compte sur eux pour une action en faveur du livre. »

Un point de vue qu'il réitère un an plus tard. Dans une lettre adressée à Monsieur Laroche, Archiviste Paléographe au Ministère des Colonies, il exprime son désir de créer des bibliothèques publiques en Guadeloupe, non-lecture et bibliothèques se justifiant réciproquement selon lui¹⁰⁹ :

« S'il n'y a pas de livres, c'est parce que la population ne lit pas, ou inversement si elle ne lit pas (sic) parce qu'elle ne dispose pas de salles de lecture largement dotées. »

Et ce comportement ne semble pas concerner seulement la masse de la population, mais aussi l'élite, selon Monsieur Gériac, Maire de Petit-Bourg¹¹⁰ :

« ... pour entraîner la masse à lire, il faut que l'élite donne l'exemple, qu'elle fréquente les bibliothèques, qu'elle fasse des conférences. »

Pourtant un autre membre du Comité, Monsieur Archimède, propose de s'inspirer de la situation qui existait quelques cinquante ans auparavant à Pointe-à-Pitre quand la

¹⁰⁸ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques publiques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion du 05 octobre 1945 ».

¹⁰⁹ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre de Maurice Bertaut, Gouverneur, à Monsieur Laroche, Archiviste Paléographe, Ministère des Colonies », 12 janvier 1945.

¹¹⁰ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques publiques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion du 05 octobre 1945 »

bibliothèque était « fréquentée par des lecteurs appartenant à tous les corps de métiers... »¹¹¹

Certains traits continuent pendant de longues années de caractériser ce secteur. Tout comme à la fin du 19^{ème} siècle, la pratique de la lecture s'exerce fortement au niveau de la lecture de la presse, dans les années 1960, la lecture de journaux et de petits magazines illustrés bon marché et faciles à lire est courante. Le livre de loisir est considéré comme un objet superflu, et il n'est pas rare pour un enfant qui lit de s'entendre demander s'il n'a rien à faire. Lire pour le loisir n'est pas une activité productive, donc c'est inutile. En même temps perçue comme un moyen de lutter contre l'oisiveté, la lecture n'a pas la même valeur que le travail, même guidée et surveillée. Cet état d'esprit n'est pas propre à la Guadeloupe, loin s'en faut. Les propos d'une enseignante d'un lycée de Dijon, Marguerite Vérot, lors d'une enquête réalisée en 1954 sur les goûts et préférences de lecture d'enfants sont rapportés par Nicole Robine (2000 : 33) :

« On ne saura jamais trop préserver les jeunes du lent poison des lectures vides et faciles ».

Il ne semble pas exister ainsi à la Guadeloupe de tradition de lecture cultivée et littéraire dans les milieux ouvriers et paysans, à l'exception d'individus qui en émergent en autodidactes ou par l'instruction.

Les années 1970 et surtout 1980 semblent marquer un tournant. Amorçant une distance vis-à-vis de l'éducation, la lecture-plaisir émerge. Le développement des lieux du livre et

¹¹¹ *Ibid.*

de l'écrit – que ce soient les bibliothèques, les centres de documentation d'entreprises ou d'institutions, les librairies, les maisons d'impression et d'édition – ainsi que les initiatives qui les accompagnent en sont une des causes. L'école, paradoxalement, joue, semble-t-il, un rôle tout aussi important dans la transformation du rapport au livre et à l'écrit. Notamment avec la mise en place de centres documentaires dans les établissements scolaires, les Bibliothèques Centres Documentaires dans les écoles primaires et surtout les Centres de Documentation et d'Information dans les collèges et les lycées. Leur création se fonde sur des principes qui donnent à ces structures une dimension d'outil pédagogique au service des apprentissages et de la formation de l'élève : pour ce qui concerne l'écrit, consolidation de la lecture, émergence du plaisir de lire, constitution d'une culture littéraire. L'essor des CDI en Guadeloupe date des années 1980. Un de leurs axes d'activité défini dans la mission officielle des personnels qui en ont la charge, est de développer le goût de lire. Les recommandations officielles et les programmes d'enseignement soulignent l'importance de la lecture : le savoir-lire, outil transversal à toutes les disciplines, mais également la pratique de la lecture « cultivée », « lettrée », littéraire, et la lecture-plaisir.

L'élargissement de l'offre et de la pratique ne signifie pourtant pas une situation idéale. En 1981, Monsieur Henry Bangou, Maire de Pointe-à-Pitre, déplore une pratique qu'il juge trop peu importante¹¹² :

« L'indifférence à la lecture ? Un fait hélas trop fréquent encore de nos jours... »

La situation ne semble pas avoir beaucoup évolué cinq ans plus tard, puisqu'on peut lire dans le même bulletin¹¹³ :

¹¹² Lire à Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1981, n° 0.

« La lecture, instrument premier de la culture, reste encore un domaine réservé, et difficile pour certains. Il subit de plein fouet la concurrence de moyens d'information et de formation, qui servent une « nourriture » pratiquement mâchée... Dans le but de remédier à ce manque d'intérêt pour les livres, la ville de Pointe-à-Pitre... offrira à tous les petits pointois de 7 à 13 ans, un livre... Puisse [cette initiative] redonner le goût de lire à tous.»

Un rapport sur la Bibliothèque départementale en avril 1987 ne dit pas mieux¹¹⁴ :

« On le sait, en Guadeloupe, la lecture ne fait pas encore partie des habitudes de vie. »

En 1993 encore, cette fois à Deshaies, dans un article intitulé de façon très appropriée « Une bibliothèque bien munie pour très peu de lecteurs », le quotidien *France-Antilles* rapporte les propos de la responsable de la bibliothèque municipale quant à la fréquentation¹¹⁵ :

« Nous ne sommes pas aussi démunis qu'on le pense. Il nous manque plutôt de la place et des lecteurs [...] J'aimerais que tous les Deshaiesiens se mettent à lire...»

Ce n'était que provisoire, lié peut-être à la situation excentrée et peu fonctionnelle de la structure, puisque un an et demi plus tard, en août 1995, dans les nouveaux locaux du bourg, la satisfaction de la responsable est au rendez-vous.

Une autre caractéristique de la fréquentation des bibliothèques : elles affichent pour beaucoup d'entre elles un public de jeunes. La responsable de la bibliothèque municipale de Petit-Bourg en fait l'expérience¹¹⁶ :

¹¹³ Remise des prix 1986. Un livre pour chaque enfant des classes primaires de Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 41, p. 2.

¹¹⁴ BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA GUADELOUPE. *Rapport sur la Bibliothèque départementale. Missions et objectifs*. 1987. p. 7.

¹¹⁵ DAMASE, Maurice. Une bibliothèque bien munie pour très peu de lecteurs. *France-Antilles*, 26 octobre 1993.

¹¹⁶ Bibliothèque en fête, c'est du 11 au 14 avril. *Pawol kout. Municipalité de Petit-Bourg*, 2000, n° 18.

« ... depuis cinq ans, le livre commence à se faire une place au soleil. Chez les jeunes en tout cas. [...] la majorité de nos adhérents sont de jeunes lecteurs. »

Les années 1990 constituent en Guadeloupe comme en France métropolitaine des années privilégiées pour le livre, la lecture, et la lecture publique : la réflexion et les projets se structurent, le terme de politique prenant alors du sens. Nombre de documents, de rapports, de notes s'y consacrent, rares sont les sessions de l'Assemblée départementale de l'époque qui n'en font pas mention.

En corollaire au plan d'équipement, la pratique de la lecture s'étend, même si la fréquentation des lieux n'est pas aussi importante qu'espérée, et qu'elle garde une finalité majoritairement scolaire ou de formation. Les indicateurs des années 1980 et 2000 sont révélateurs. Les constructions de médiathèques et de bibliothèques municipales, de la Médiathèque caraïbe, le développement de la Bibliothèque départementale de prêt et de son réseau, le nombre des prêts réalisés et la population desservie par ces structures ont donné réalité et forme à la lecture publique en Guadeloupe. Le livre et sa pratique sont des objets familiers, même si leur fréquentation fluctue au gré des communes, des équipes municipales, de la fortune des établissements.

Pourtant, la lecture ne s'est pas développée au même rythme que les moyens, ici comme en France. Comment expliquer le décalage entre l'offre et les pratiques ? Faut-il se tourner vers les choix qui ont été faits, les initiatives qui ont été prises, les plans et politiques qui ont été menés ? La lecture publique en Guadeloupe se trouve confrontée ainsi à cette difficulté. La promotion et l'offre n'ont pas l'effet escompté, le public n'a pas la pratique massive légitimement attendue. Mais on ne peut réduire le problème de la

diffusion culturelle à celui de la disponibilité matérielle des objets. Jean-Claude Passeron (*op. cit.* : 18) souligne que « la diffusion de la lecture n'est jamais un effet mécanique de l'offre de lecture publique ou privée. » Et qu'elle est associée à un produit et à une valeur économique. Si les bibliothèques ne sont pas autant fréquentées que seraient en droit de le souhaiter professionnels et politiques, faut-il y voir aussi les effets de la concurrence de l'offre commerciale ?

2.4. Les librairies

Les librairies sont assez tardivement mises en place en Guadeloupe. Après la conquête du territoire puis l'installation des structures économiques, l'intérêt pour les objets culturels, parmi lesquels le livre et la lecture, vient dans un troisième temps. Ce qui fait écrire au Chanoine Baillivet (Grelle, *op. cit.* : 33) :

« En fait de librairie, il n'existe guère dans la colonie que des marchands ou marchandes de livres à l'usage des écoliers et des lycéens... »

Les librairies datent de la Troisième République. Elles sont le plus souvent localisées dans les villes. Elles donnent encore longtemps une place prépondérante au livre scolaire, reproduisant et générant en même temps la réalité sociale et culturelle. Les librairies ne sont pas très nombreuses. Ainsi, dans les années 1930, il est fait mention de l'existence d'une seule librairie à Basse-Terre (Balagne, Saha, 1994) ; bien achalandée, son fonds était constitué pour beaucoup de livres scolaires, assez naturellement.

Après la départementalisation, la situation des librairies ressemble à celle des bibliothèques : il en existe, mais elles sont rares, et parfois éloignées de la conception qu'on a d'un tel lieu. Quelles sont-elles ?

À Basse-Terre existait à la fin des années 1950, un embryon de librairie « Les Beaux-Livres » comme l'explique Mademoiselle Lacroix, qui y a exercé de 1962 à 1986 (*ibid.*) :

« À cette époque [1962] existait à Basse-Terre, un petit magasin qui s'appelait « les Beaux-Livres » et qui se trouvait à l'angle de la rue près de la cathédrale. Il avait été fondé par l'Association diocésaine depuis une dizaine d'années à une époque où il n'y avait rien comme librairies à Basse-Terre. [...] Cette librairie était réduite à l'état de petite boutique où on vendait essentiellement des articles religieux et très, très peu de livres. »

À Pointe-à-Pitre, la situation, pourtant loin d'être idéale, est un peu plus florissante. La Librairie générale Jasor, située à Pointe-à-Pitre, existe depuis le début des années 1950. Comme les autres, son activité s'organise autour du livre scolaire (Bazir, Chipotel, 1987) :

« NBC : Quand vous aviez ouvert, aviez-vous un genre privilégié d'ouvrages ?

JASOR : Oui, le livre classique et scolaire ».

Comme le laisse apparaître l'entretien avec ce libraire, d'autres librairies existent dans cette ville à la même époque, plus ou moins développées : *Le Progrès* tenu par Monsieur Ferly, la *librairie Bonnet*, la *librairie Macal*, la *librairie Élise*.

Les librairies se concentraient ainsi dans les deux villes, moins nombreuses à Basse-Terre comme on l'a vu. Dans les communes, des points de vente se créaient au hasard de la demande et de l'évènement, la rentrée par exemple.

Le tableau que dressent Michel Leiris en 1948 (*op. cit.*) et Monsieur Drouet chargé de mission aux Antilles en 1966, n'est en tout cas pas très positif : il existe quelques librairies dans les deux villes principales, Basse-Terre et Pointe-à-Pitre- mais bien mal

fournies. Selon Monsieur Drouet, les librairies guadeloupéennes « ne méritent leur nom en aucune façon » (Grelle, *op. cit.* : 33).

Dans les années 1980, le nombre de librairies augmente mais les mêmes difficultés demeurent.

Les échos de la bataille pour le prix du livre en témoignent. Le Rapport du Préfet Guy Maillard, à la première session extraordinaire de 1982 du Conseil général, aborde la question des modalités d'adaptation dans les Départements d'Outre-mer de la loi d'août 1981, qui fixe un prix unique pour le livre. Le rapport mentionne le projet de décret qui prévoit d'affecter un coefficient multiplicateur au prix du livre, permettant de prendre en compte les effets que l'éloignement géographique entraîne : frais de transport, de stockage, difficultés de retour des invendus notamment. Le rapport mentionne « des sujétions particulières dont fait état la profession », ce qui laisse entendre que la question fait débat localement¹¹⁷.

En 2005, on dénombre pas moins de dix-sept librairies de tailles très différentes, allant de l'enseigne disposant de trois points de vente, à la librairie rurale. Au contraire de la Martinique, où les librairies sont peu nombreuses. La Guadeloupe représente le quart du chiffre d'affaires de l'édition française. Elle se situe au 11^{ème} rang des pays importateurs de livres. Le livre scolaire et parascolaire représente 80 % du chiffre d'affaires des librairies de Guadeloupe (AGECOOP, 2005).

De tout temps, les librairies de Guadeloupe rencontrent le même type de difficultés :

¹¹⁷ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17, « Rapport du Préfet au Conseil général, 1ère session ordinaire, Bordereau n° 2, Affaire n° 1 bis », novembre 1982, 6 W1.

- les délais d'acheminement sont longs du fait de l'éloignement des maisons d'édition ; le transport se fait de plus en plus par avion, mais c'est un moyen coûteux ;
- le coût du transport est élevé ; les frais de transport représentent 10 % du prix du livre ;
- l'approvisionnement est insuffisant à cause des coûts entraînés par le stockage sur place ;
- l'étroitesse du marché.

A ces difficultés récurrentes, s'ajoute aujourd'hui la question de la formation des personnels de librairie ; d'abord, l'exercice actuel du métier oblige à d'autres exigences ; ensuite, organiser des formations suppose que l'on fasse venir des formateurs sur place ou que l'on fasse partir le personnel en France.

La situation de la production de livres et d'imprimés en Guadeloupe est-elle plus favorable ?

2.5. L'édition et l'imprimerie

Le système de production apparaît lui aussi en Guadeloupe relativement tard, puisque la préoccupation première est l'exploitation d'un territoire et l'organisation de la vie. De plus, la proportion de la population s'intéressant à l'écrit et l'utilisant ne pouvait rendre cette activité économique rentable. Jack Corzani cite ainsi cette phrase du ministre Pontchartrain en 1703 à propos des Blancs créoles (1987 : 976) :

« Lire, écrire, le catéchisme et l'arithmétique, c'est tout ce qu'il faut savoir »

La première imprimerie est installée à Basse-Terre en 1764 ; elle a alors l'autorisation de vendre des livres. On y imprime des affiches, des informations commerciales ou officielles : ventes d'esclaves, mouvements de navires, liquidations judiciaires et autres annonces pratiques.

Les imprimeries font aussi pendant longtemps office de maisons d'édition. Ainsi, à côté des publications officielles, elles éditent des ouvrages dans différents domaines, science, histoire, littérature parmi d'autres. On peut citer *L'histoire de la Guadeloupe* d'Auguste Lacour, *Les œuvres créoles* de Baudot ou encore les recueils de dessins de Gilbert de Chambertrand.

L'imprimerie s'est développée en Guadeloupe au 19^{ème} siècle en même temps que la presse, abondante mais pas toujours de qualité, si l'on en croit le Chanoine Baillivet (Grelle : 1985 : 32) :

« En 1789 existait à la Pointe à Pitre un journal, propriété de Madame Minée [...]. Nos journaux actuels ne présentent pas un intérêt plus vif que leur modeste et vieil ancêtre... »

Le nombre d'imprimeries en Guadeloupe croît au 20^{ème} siècle : des imprimeries d'obédience catholique, l'imprimerie du gouvernement ou imprimerie officielle à Basse-Terre qui est chargée des publications administratives comme *Le Journal officiel* ou les procès-verbaux du Conseil Général, mais édite aussi d'autres types de documents littéraires ou autres.

Pour ce qui est de l'édition, il n'existe pas de véritables sociétés, ce sont les quelques imprimeurs de l'île qui jouent en partie ce rôle. Les années 1970 voient l'installation d'un premier éditeur antillais : on est en 1975, en Guadeloupe, ce sont les Éditions Jeunes Antilles. Cette maison d'édition a eu une durée d'existence courte.

Il faut attendre les années 1990 pour que se développe ce secteur de la production en Guadeloupe. La production éditoriale s'accroît et se diversifie, alors. Sinon, il existait des maisons martiniquaises ou des sociétés spécialisées sur les Antilles mais gérées par des Métropolitains.

Actuellement, existent cinq sociétés déclarées comme telles : les Éditions Alizéas, les Éditions Caret, les Éditions Caret, PLB Éditions les Éditions SAJE.

Ces maisons d'édition publient essentiellement des documents ayant trait à l'univers caribéen dans tous les domaines : publications pour la jeunesse, sur le patrimoine, sur l'art, l'histoire, la nature et l'environnement, la littérature en particulier.

Le secteur éditorial de Guadeloupe connaît des difficultés récurrentes. Les sociétés souffrent toutes de l'étroitesse et de la spécificité du marché, ce qui pose la question du choix des thèmes et des œuvres à éditer.

3. Le paysage actuel de la lecture publique en Guadeloupe

L'annuaire proposé par le Centre national du livre¹¹⁸ qui regroupe les adresses des bibliothèques publiques de France, bibliothèques départementales de prêt et bibliothèques municipales, recense 37 structures en Guadeloupe présentées par communes et villes. Elles se répartissent ainsi : la Bibliothèque départementale de prêt et ses deux annexes ; la

¹¹⁸ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Adresses des bibliothèques publiques : bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques municipales.* <http://www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/pres.htm>.

Médiathèque caraïbe, anciennement Bibliothèque départementale ; 33 bibliothèques ou médiathèques municipales. Il convient d'expliquer ce dernier chiffre. L'archipel guadeloupéen compte aujourd'hui officiellement 32 communes. Jusqu'en 2007, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin étaient des communes de la Guadeloupe. A cette date, elles sont devenues collectivités d'Outre-mer, acquérant ainsi un statut différent. La liste ministérielle inclut encore les deux bibliothèques municipales de ces îles dans le répertoire de la Guadeloupe. Le nombre de structures devrait être de 34. Il apparaît qu'une commune n'est pas recensée comme ayant une bibliothèque municipale : il s'agit de la commune de Saint-Claude.

Différents relevés statistiques donnent une image plus précise de l'activité des bibliothèques municipales de la Guadeloupe. Ce sont des données internes et externes au département. Un certain nombre de données ont été extraites des statistiques de la Direction du Livre et de la lecture établies en 2008 pour 15 des structures de Guadeloupe. L'activité de chaque établissement est présentée en quatre tableaux : le personnel, les collections, les acquisitions, les inscrits, prêts et locaux¹¹⁹. Six critères ont été retenus ici : la population de la ville ou commune, la superficie de la bibliothèque, les collections, l'effectif du personnel, le montant des dépenses d'acquisitions par habitant, le taux des inscrits par rapport à la population de la commune. Ces éléments sont regroupés dans le tableau suivant :

¹¹⁹ DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Les statistiques 2008 des bibliothèques municipales*. <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/biblio-stats08/guadeloupe971.htm>.

Communes	Population	Superficie	Collection¹²⁰	Personnel	Dépenses¹²¹	Inscrits¹²²
Baie-Mahault	28488	164	10201	6	0,53	0,80
Baillif	6234	300	10038	3	0,50	3,03
Basse-Terre	36790	1100	1389	12	0,43	0,00
Capesterre BE	19846	107	8643	4,57	0,32	1,55
Capesterre MG	3568	105				
Deshaies	4347	409	4686		0,23	3,01
Grand-Bourg	5944	409	7133	6		4,22
Petit-Canal	8283	80	6113	0,80	0,24	0,94
Pointe-à-Pitre	17765	1848	169850	34	2,25	7,89
Pointe-Noire	7245	544	5208	5	0,28	7,30
St-Barthélemy	6858	280	19014	1,90	3,20	4,45
Saint-Louis	2981	97	701	2	0,00	4,96
Saint-Martin	29126	1050	32861		0,72	1,33
Vieux-Fort	1773	82	2263			15,51
Vieux-Habitants	7856	360	4723	4	4,70	

Tableau : Statistiques des bibliothèques municipales de Guadeloupe en 2008.

Direction du livre et de la lecture

¹²⁰ *Tous supports confondus.*

¹²¹ *Montant des dépenses d'acquisitions par habitant en euros.*

¹²² *Taux des inscrits par rapport au nombre d'habitants de la commune.*

Pour huit autres communes, ces éléments ont été complétés par des données établies par cette Direction pour les années 2003¹²³ et 2004¹²⁴ :

Communes	Population	Superficie	Collection	Personnel	Dépenses	Inscrits
Lamentin	13528	2310	47427	20		42,46
Le Gosier	25435	1500	32678	21		7,76
Sainte-Anne	20491	421	9032	7	0,31	1,47
Sainte-Rose	17639	198	10894	3	0,00	0,37
Trois-Rivières	8830	700	5504			0,99

Statistiques des bibliothèques municipales de Guadeloupe en 2003.
Direction du livre et de la lecture.

Communes	Population	Superficie	Collection	Personnel	Dépenses	Inscrits
Anse-Bertrand	5055	300	2923	5	1,22	12,30
Le Moule	20917	1500	32763	21	4,35	11,23
Saint-François	10694	488	8363	5	0,79	3,06

Statistiques des bibliothèques municipales de Guadeloupe en 2004.
Direction du livre et de la lecture.

¹²³ DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques municipales. Principaux résultats 2004. Guadeloupe.* <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/biblio-stats/stats2004/guadeloupe2004.htm>.

¹²⁴ DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques municipales. Principaux résultats 2003. Guadeloupe.* <http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/biblio-stats/stats2003/guadeloupe2003.htm>.

Ces chiffres propres à la seule Guadeloupe révèlent la disparité entre les différentes structures. Elles sont inégales par leur superficie, leur personnel, leurs budgets, leurs collections, leur activité, leur rayonnement.

Des données concernant la France viennent confirmer la disparité signalée. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) fournit trois chiffres sur l'activité des bibliothèques municipales dans les différentes régions de France et d'outre-mer en 2007 : le nombre d'imprimés prêtés par habitants, le pourcentage d'inscrits par rapport à la population desservie, le montant des dépenses d'acquisition par habitant¹²⁵. Les moyennes pour la France et la Guadeloupe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Pour la Guadeloupe, elles ne concernent que 14 bibliothèques enquêtées :

Régions	Imprimés prêtés ¹²⁶	Pourcentage d'inscrits ¹²⁷	Dépenses d'acquisition ¹²⁸
France	4,0	15,5	3,1
Guadeloupe	0,4	3,1	1,1

Activités des bibliothèques municipales des régions en 2007. *INSEE*.

La disparité n'est pas seulement interne à la Guadeloupe. Comme le montrent les chiffres du tableau ci-dessus, les écarts se confirment, et de façon encore plus marquée, entre l'ensemble des régions françaises et la région de Guadeloupe. La fréquentation des

¹²⁵ INSEE. *Bibliothèques municipales, année 2007*.

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=26&ref_id=soctc0534.

¹²⁶ *En nombre*.

¹²⁷ *En %*.

¹²⁸ *En euros*.

bibliothèques municipales reste faible : 3,1 % de la population desservie. Les dépenses d'acquisition par habitant sont trois fois inférieures à celle de la France hexagonale.

« Les habitants des DOM n'ont pas les bibliothèques qu'ils méritent ». Telle est la conclusion du rapport de la mission effectuée en mai et juin 2010 dans les Départements d'Outre-mer par l'Inspection générale des Bibliothèques (Arot, Perrin, 2010), venant illustrer les données ci-dessus. La synthèse sur la lecture publique, dans ce rapport, parle d'« une situation généralement médiocre » (*Ibid.* : 5) pour l'ensemble de ces territoires : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion. Concernant les bibliothèques publiques, la faible fréquentation de la population est expliquée par « des collections obsolètes, avec des crédits de renouvellement faibles ou inexistantes ». (*Ibid.* : 7)

Ce même rapport souligne l'insuffisance du personnel de bibliothèques formé, et un recrutement s'opérant beaucoup sur des emplois de catégorie C. Ces derniers représentent 80 à 90 % des effectifs. La situation, rappelons-le, est celle de l'ensemble des DOM. Il y aurait sans nul doute, des nuances à porter sur chacun des territoires.

Un autre rapport publié également en 2010 mais à propos de la politique culturelle dans les départements d'outre-mer définit la lecture dans ces territoires comme « une activité citoyenne élémentaire compromise »¹²⁹.

Cependant, malgré des insuffisances, même si certains choix sont contestables, malgré le déclin récent de l'intérêt porté à la lecture, l'amélioration de l'offre est spectaculaire depuis les années 1940, et elle est bien réelle.

¹²⁹ COLARDELLE, Michel. *De mémoire et d'espoir. Pour une action renouée de l'Etat en faveur du développement culturel des Outre-mers français (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion). Rapport.* 2010, www.culture.gouv.fr/.../Rapport+version+mai+2010+-+revue+pour+..., p. 38.

Au terme de ce panorama historique qui a porté à la fois sur les lieux et les pratiques, des constats s'imposent. Le premier est qu'il existe en Guadeloupe tout au long de l'histoire, une pratique de la lecture, il existe des bibliothèques, il existe une certaine volonté politique et un dynamisme professionnel avéré de développer les deux. C'est une histoire qui ne se déroule pas sans à-coups, mais quelle histoire le fait ? C'est une histoire irrégulière, marquée de périodes d'avancées notoires et de reculs désespérants, mais quelle histoire ne l'est pas ? La situation est loin d'être idéale et les réalisations effectives, aujourd'hui comme par le passé : irrégularité de fonctionnement, inertie des autorités locales, renouvellement parfois insuffisant des fonds, budgets restreints, lectorat réduit. Et cela pour l'ensemble des structures existantes.

Mais en même temps, effet des décisions et conséquences des actions, le paysage s'est modifié, les pratiques se sont transformées. Au fil des années et du développement de l'offre, le livre et la lecture se sont répandus, intégrés dans l'univers quotidien. Le défi des constructions et des équipements étant relevé pour l'essentiel, les structures s'attachent à les faire vivre et à faire vivre le livre, tournées vers le développement et l'élargissement de leurs lectorats.

Une situation tout en paradoxes donc, qui conduit à s'interroger sur la raison de résultats aussi contrastés. Pour aller au-delà des constats, il s'agit maintenant de remonter le cours des actions et mesures qui ont été successivement posées dans le domaine de la lecture publique par les acteurs locaux. Il s'agit de voir si là se trouvent des éléments explicatifs de l'offre actuelle de lecture en Guadeloupe.

Deuxième partie - Initiatives et actions en matière de lecture en Guadeloupe

Maintenant que le paysage du livre et de la lecture est dressé, il s'agit de voir et d'analyser les actions conduites depuis 1946, et qui ont contribué à le créer. Avant d'aborder les actions elles-mêmes dans leur chronologie, une première étape s'avère nécessaire, qui est de leur dresser un cadre d'analyse. Il est d'abord notionnel. L'action publique est couramment définie en termes de politique, du moins depuis les cinquante dernières années. Les hypothèses de départ ont été émises sur l'idée qu'il n'y a pas, et pas eu dans le passé, de politiques de lecture locales en Guadeloupe. On s'interroge alors de savoir de quoi on parle précisément, et si les actions publiques territoriales en Guadeloupe en matière de lecture publique méritent le qualificatif de « politiques ». L'étude s'intéresse fondamentalement au sens des actions menées pour le développement de la lecture. Différentes théories qui analysent les politiques vont être présentées et particulièrement une approche qui définit une politique comme construction de sens. Ces deux points de la définition et du sens d'une politique publique constituent l'objet d'un premier chapitre. Mais le cadre d'analyse est aussi administratif. La législation prévoit des acteurs particuliers en fonction des domaines et des secteurs de la vie publique. Il en est du secteur de la lecture comme des autres. La multiplicité des intervenants amène souvent une certaine confusion. Elle rend utile qu'on rappelle qui sont ces acteurs, et qui sont les acteurs impliqués plus précisément en Guadeloupe. Ce cadre administratif est présenté dans un deuxième chapitre. Le chapitre trois est consacré au panorama des

actions pour la lecture conduites en Guadeloupe. Après un rappel de ce qui s'est fait avant 1940, c'est-à-dire avant la période ciblée, l'action des différents acteurs institutionnels qui interviennent à l'échelon local est examinée tour à tour : l'Etat, la Région, mais essentiellement le Département et les communes, qui constituent l'échelon local par excellence, qui intéresse le sujet de recherche. Les initiatives étatique et régionale contribuent à préciser le contexte, la lecture publique n'entrant pas dans les attributions de la Région notamment. De la même façon, l'empreinte de certains acteurs non publics est abordée. C'est le rôle joué par les professionnels du livre et de la lecture à travers leurs associations, ou les initiatives de certains mouvements politiques, en particulier le mouvement communiste. Des questions reviennent à propos des actions conduites en Guadeloupe ces soixante dernières années qui abondent les idées et les hypothèses de départ. Peut-on parler de politiques de lecture en Guadeloupe, et de politiques publiques ? Les actions et programmes développés portent-ils des caractères propres, peut-on y déceler des tendances de force ? Les politiques sont-elles une simple application de décisions et décrets ? Quelles idées, quelles représentations sont véhiculées par ces politiques ? Les idées et représentations véhiculées le sont-elles en écho aux modèles développés en France, dans les autres départements ? Les trois premiers points de ce questionnement multiple sont le fil conducteur d'un quatrième chapitre, les deux derniers étant développés ultérieurement. Ce chapitre est consacré à l'analyse des actions précédemment décrites. La lecture de l'action territoriale se fait autour de deux angles. Une première approche l'interroge selon les critères composant une politique publique. Un deuxième angle l'approche d'abord par ses types d'actions et ses acteurs pour en tirer des caractères d'ensemble et des tendances. Sans s'enfermer dans une position purement

comparative, un rappel de ce qui se fait ailleurs est ensuite mis à contribution. Les lignes de force des plans départementaux de lecture développés en France, ainsi qu'une brève évocation de la situation de la lecture dans deux départements proches, sont présentées pour tenter d'isoler les éventuelles particularités des initiatives guadeloupéennes.

Une première démarche consiste donc à s'attarder sur les politiques publiques. Le chapitre qui suit est consacré à la question des politiques publiques. Il va s'agir d'abord de s'interroger sur ce qui fait une politique publique, de présenter les éléments qui la constituent avec l'objectif de questionner les initiatives en matière de lecture en Guadeloupe. L'intérêt porté aux représentations véhiculées par ces dispositifs et à leur signification conduit à se tourner vers les outils théoriques d'analyse des politiques publiques, et particulièrement les courants privilégiant l'approche par les idées.

1. Vous avez dit politique publique ?

Dans l'immédiat, on s'interroge de savoir si on peut définir les actions conduites en Guadeloupe en termes de « politiques ». Pour cela, la notion de politique publique est abordée, dans une tentative pour la définir à la lumière des propositions de différents théoriciens de l'action publique. Les politiques publiques font l'objet d'analyses pour les décrire et les comprendre, du point de vue de leur élaboration, ou du point de vue de leurs acteurs et de leurs idées. Parce qu'elle rejoint l'objet de cette recherche centrée sur les représentations et les valeurs, cette dernière approche sera plus précisément explicitée.

1.1. Essai de définition d'une politique publique

Quand on considère l'action publique, à quel moment, en effet, a-t-on affaire à une politique, et à une politique publique ? Yves Mény et Jean-Claude Thœnig proposent cette définition (1989 : 130) :

« Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique. »

On en tire trois critères pouvant définir une politique publique. Le premier est le rôle d'une autorité publique dans la politique : ce n'est pas la politique d'une association ou d'une entreprise privée. Le deuxième critère est l'existence d'un programme avec des mesures : la notion de programme induit une mise en cohérence d'actions différentes, une simple mesure administrative ne peut à elle seule constituer une politique. Le troisième critère est la définition du domaine ou secteur d'intervention social ou géographique dans lequel entend porter l'action publique.

Jean-Pierre Gaudin est moins précis sur le contenu mais davantage sur le public concerné par la politique publique (2004 : 1) :

« Ce qu'on a nommé à partir du milieu du XXe siècle des « politiques publiques » désigne des actions ou programmes qui concernent des destinataires, des assujettis, des bénéficiaires, des usagers, bref des « publics ».

Pierre Müller et Yves Surel introduisent, eux, la notion de « construit social » (1998 : 13). Ils expliquent ainsi qu'une politique publique construit d'abord un cadre normatif d'action qui inclut des mesures diverses prenant la forme de ressources financières, de compétences d'acteurs, de textes réglementaires, de supports matériels. Elle construit également un cadre général d'action mobilisant des valeurs, des connaissances et des

instruments d'action particuliers. Un ensemble d'éléments se dégagent en conséquence qui contribuent à identifier ce qu'est une politique publique : une autorité publique, un ensemble de mesures, des décisions, un cadre général d'action, des acteurs, individus et/ou groupes, des buts ou objectifs.

Les différents composants reconnus à une politique publique ont donné lieu à différentes théories et modèles d'analyse de l'intervention de l'Etat. L'analyse consiste à comprendre comment est défini et mis en œuvre un programme d'action, et dans quelles conditions. Son objectif est d'en décrire le processus d'élaboration, les différentes étapes et leurs enchaînements, d'en définir le contenu, les moyens, d'en comprendre les effets. Comme la définissent Daniel Kübler et Jacques de Maillard qui empruntent la formule à un autre chercheur (2009 : 8) :

« L'analyse des politiques publiques permet d'interroger, selon une formule désormais célèbre, « ce que les gouvernements font, pourquoi ils le font et ce que ça change »¹³⁰

Il existe différentes approches théoriques. Ce n'est pas le propos ici d'en faire la recension. La préoccupation n'est pas dans le processus d'élaboration et des étapes de mise en place des « actions et programmes » dans le domaine de la lecture en Guadeloupe. Cette façon d'appréhender l'analyse des politiques publiques est dénommée « approche séquentielle ». Les hypothèses de travail qui ont été formulées amènent à soumettre les actions recensées à deux types d'analyse. Une première hypothèse affirme l'absence de politiques locales de lecture en Guadeloupe. Afin de déterminer si et quand on a affaire à des politiques de lecture pour la période en question, les actions seront soumises à une grille de lecture incluant les différents composants d'une politique

¹³⁰ Ces auteurs tirent l'expression de Th. Dye. *Understanding Public Policy*. Upper Saddle River (NJ) : Prentice Hall, 10e éd., 2002, p.1.

identifiés ci-dessus. Une seconde hypothèse de travail est que cette absence de politiques est déterminée par les représentations sur le livre et la lecture. Le parti a été ainsi pris d'analyser le sens contenu dans les « politiques ».

Dès lors, ce qui est appliqué, c'est l'approche par les idées développée au sein de la discipline. Elle prend en compte les idées, les représentations et visions du monde que véhiculent les acteurs des politiques publiques. Une conception qui va être précisée.

1.2. Les politiques, « construction d'un rapport au monde »¹³¹

La recherche du sens des actions mises en place pour la lecture en Guadeloupe conduit à opter pour ce modèle qui appréhende le rôle des idées et des processus cognitifs dans l'émergence et la mise en œuvre des politiques. L'analyse des politiques publiques utilise certaines notions fondamentales dont celle de référentiel. Le référentiel est ainsi défini par Pierre Müller (2008 : 49) comme « une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir ».

Le référentiel renvoie ainsi à la représentation. Quand il étudie la genèse de la notion de référentiel, Olivier Mériaux souligne l'apport des courants des représentations sociales et la similitude entre les deux concepts, concluant (Faure, Pollet, Warin, 1995 : 58) : « La parenté des deux schémas est évidente. »

Sans dénier l'intérêt de la notion de référentiel, c'est le concept de représentation qui sera conservé pour analyser la question de la construction du sens dans les politiques

¹³¹ MÜLLER, Pierre. *Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde*. 1995. p. 153.

publiques. En plus de la proximité des deux notions, Alain Faure fournit un argument supplémentaire. Son analyse sur les politiques locales questionne la pertinence du concept dans ce cadre (*ibid.* : 69-83). Le concept mobilise deux dimensions fondamentales, comme l'indique Pierre Müller, qu'il cite (*ibid.* : 70) :

«...la dimension intellectuelle, c'est-à-dire le processus de construction d'une vision du monde [...], la dimension du pouvoir, c'est-à-dire le processus par lequel va s'instaurer une nouvelle hiérarchie entre les acteurs... »

Selon Alain Faure, il existe une « perception territorialisée de l'action publique ». C'est l'articulation de ces deux dimensions qui empêche leur prise en compte par la notion de référentiel, ce qu'il exprime ainsi (*ibid.* : 73) :

« Dans l'analyse des politiques locales, la notion de référentiel ne peut que partiellement rendre compte de cette dynamique historique [l'histoire des territoires] car cette dernière résulte moins de l'articulation entre le champ de pouvoir et le champ cognitif (Müller), entre l'arène et le forum (Jobert), que de la résurgence, au sein du pouvoir local, d'enjeux de gestion publique... »

Pour cette raison et parce que les représentations constituent le centre des préoccupations qui sous-tendent cette étude, la notion de référentiel, fondamentale dans l'analyse des politiques publiques, ne sera pas retenue. Ne sera gardée de cette approche que la dimension de « processus de construction d'un rapport au monde » proposée par Pierre Müller (*ibid.* : 153), à l'exclusion de la dimension de pouvoir. Cet auteur souligne bien les perceptions à l'œuvre dans les politiques publiques (*ibid.* : 159) :

« ... chaque politique est porteuse à la fois d'une idée du problème (le problème agricole, le problème de l'exclusion...), d'une représentation du groupe social ou du secteur concerné qu'elle contribue à faire exister (les agriculteurs modernisés, les exclus...) et d'une théorie du changement social. »

De ce point de vue, on perçoit bien comment s'exprime dans une politique publique la vision que des acteurs ont du monde et de leur place dans ce monde. Pierre Muller avance que cette vision du monde est constituée tout à la fois d'images, d'idées, de valeurs, de normes. Une politique publique est ainsi un espace de sens. Du sens est produit autour de la question, qui définit un certain rapport au monde. Définies comme des « matrices cognitives et normatives » par Pierre Muller et Yves Surel (*op. cit.* : 47), les politiques publiques, en alimentant une conscience collective chez leurs acteurs et en leur permettant de se penser par rapport aux autres, expriment et produisent des identités.

Les politiques sont alors une expression identitaire de leurs acteurs, traduisant leur vision de la réalité, mais aussi la vision qu'ils ont de leur place et de leur rôle dans la société, en référence au problème posé.

Une telle conception souligne par ailleurs le rôle déterminant des acteurs dans les politiques publiques. Pierre Müller évoque en effet ces dernières « comme des configurations d'acteurs » (2008 : 32). Selon lui :

« ... pour comprendre l'émergence d'une politique publique, il faut [...] commencer par identifier ses différents acteurs et comprendre les relations les unissant. »

Bruno Jobert reconnaît de même cette place importante (1994, 14) : lieux de production du sens des politiques publiques, les réseaux d'acteurs sont des lieux de la construction de la réalité sociale, de fabrication d'idées nouvelles :

« ... L'action publique est le lieu d'interactions complexes entre différents acteurs sociaux... L'enjeu du débat n'est alors ni la rigueur scientifique du diagnostic, ni la conquête du pouvoir politique, mais un mode de définition de la réalité sociale qui rend possible la poursuite de l'échange politique. »

Les politiques expriment les visions des acteurs et sont l'expression de questions qui traversent la société concernant un secteur ou champ à un moment donné ; en même temps, par leur manière de formuler le problème et des solutions, elles constituent un élément de changement, et ce quels qu'en soient leurs résultats.

Rassemblant des acteurs et des groupes fort divers, toute politique publique est ainsi en toute logique le lieu de multiples enjeux, exprimant nécessairement les intérêts divergents des protagonistes. C'est par exemple, le cas des élus, pour lesquels ce peut être une source de prestige ou matière à programme. Patrick Lehingue le souligne à sa manière (Gaxie et al, 1990 : 112) :

« Une politique publique n'acquiert de réalité (c'est-à-dire de reconnaissance) sociale que si elle fait l'objet d'un investissement discursif par des locuteurs qui, en représentant un ensemble de mesures souvent disparates comme un tout cohérent – une politique -, contribuent à la fois à accréditer l'existence de cette dernière et à se représenter comme les véritables et uniques auteurs de celle-ci. »

Une politique publique regroupe les différentes orientations et objectifs privilégiés par un gouvernement ou une collectivité sur un sujet d'intérêt public, comme la santé, l'éducation, le travail... le livre et la lecture. Avec ces orientations et objectifs, la politique définie affiche un cadre de valeurs, présente les actions et les tâches à réaliser, précise la répartition des responsabilités entre les différents acteurs, ainsi que les principes et modalités d'organisation et de mise en œuvre. Ainsi une politique véhicule des valeurs et des choix idéologiques, déterminés par des facteurs et conjonctures sociaux, économiques, culturels.

Cette dimension se retrouve dans les différents secteurs investis par les politiques publiques. Sur le calque de la définition d'une politique publique, une politique publique

de lecture est ainsi un programme d'action gouvernementale dans le domaine de la lecture. Et les modèles précédents peuvent s'y appliquer, permettant d'interroger le sens de ces politiques et les enjeux sociaux qu'elles recouvrent. Comme toute politique publique, elles donnent lieu à de multiples questions : quels acteurs interviennent dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de lecture ? Comment et pourquoi développer un programme d'action autour de la lecture ? Dans quelle mesure la lecture peut-elle constituer un enjeu pour une société ? Quels sont les présupposés, la philosophie, les objectifs, les moyens et les effets de la démarche et de la politique mise en œuvre ? Quels peuvent en être les ressorts ?

Marine de Lassalle fournit quelques éléments de réponse à ces questions. Elle dit à propos de la lecture dans les années 1980 en France (1993 : 90) :

« La reconnaissance politique de la lecture comme « enjeu prioritaire national » et la visibilité qu'elle confère au secteur renforce, d'une part la position administrative du service dans l'espace administratif, d'autre part la position des bibliothécaires-documentalistes au sein de leur milieu professionnel. »

Cet auteur souligne là une des dimensions des politiques publiques, la dynamique de pouvoir, ici celui d'un secteur administratif, le service de lecture, et celui d'une catégorie de professionnels, les bibliothécaires-documentalistes. Cet exemple illustre bien comment les politiques sont le lieu pour leurs acteurs de servir leurs intérêts et ceux de leur groupe. Il rappelle, s'il en était besoin, qu'une politique n'est pas un processus de décision ex-nihilo, abstrait, mais qu'elle exprime des stratégies d'acteurs et des logiques de comportements, plus ou moins explicites.

Les politiques publiques sont le produit d'initiatives multiples, à la fois publiques et privées. Et les politiques de lecture, comme les autres, mobilisent une pluralité d'acteurs,

privés et publics. Mais qui sont-ils ? Et plus particulièrement, qui sont les acteurs publics, institutionnels dans le domaine de la lecture publique ? Il existe en réalité une multiplicité d'acteurs publics qui interviennent dans le développement de la lecture publique : Etat, région, département, communes, Union européenne parfois. On relève également différents niveaux d'intervention publique : l'administration centrale, les établissements publics, les services déconcentrés, les collectivités territoriales. Une incursion dans cet entrelacs d'interventions et d'acteurs va contribuer à mieux cerner ce qui se fait et dégager des tendances. Une autre étape utile est de rappeler qui, en France, décide et fait une politique publique de lecture.

2. Qui est habilité à faire quoi en matière de lecture ?

Aujourd'hui, les administrations centrales étatiques, les services déconcentrés comme les DRAC, les collectivités territoriales comme les régions, les départements, les communes, ou encore l'Union européenne interviennent dans le domaine de la lecture publique. Définir le rôle de chacun n'est pas chose aisée, du fait précisément de cette pluralité institutionnelle.

Leurs compétences respectives tracées à grands traits dans une fiche de la Direction du livre et de la lecture (2007) s'imposent encore. L'Etat par le Ministère de la culture et de la communication, définit les grandes orientations nationales en la matière¹³². L'action

¹³² *Le décret du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du Ministère de la culture et de la communication, a supprimé la Direction du livre et de la lecture. Ses compétences sont désormais dévolues à la Direction générale des médias et des industries culturelles.*

étatique se traduit par l'aide au fonctionnement des bibliothèques de lecture publique à travers la mise à disposition de conservateurs dans les bibliothèques municipales classées et l'attribution de subventions. L'Etat assure ensuite le suivi technique des bibliothèques de lecture publique par l'expertise des projets de construction, par l'établissement de données statistiques sur l'activité des bibliothèques, ou encore par des rapports de l'Inspection générale des bibliothèques. L'Etat impulse et coordonne les politiques de développement de la lecture notamment auprès des publics spécifiques. Il fixe enfin les objectifs pour la Bibliothèque publique d'information (BPI), coordinatrice du réseau des bibliothèques de lecture publique et établissement pilote¹³³.

Depuis la fin des années 1970, l'action de l'Etat est relayée au niveau des régions par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Celles-ci interviennent sur différents plans de la lecture publique. Au niveau des équipements, les Directions régionales agissent en faveur de la construction, de la modernisation, de l'extension des bibliothèques. Au niveau de la promotion de la lecture, leur intervention porte sur le soutien à des manifestations littéraires, à des projets et animations. Les DRAC et plus particulièrement les conseillers Livre et Lecture ont un rôle de conseil et de sensibilisation auprès des élus, des professionnels des bibliothèques, des associations de professionnels.

¹³³ *L'article 5 du décret postule : « La direction générale des médias et des industries culturelles définit, met en œuvre et évalue la politique de l'Etat en faveur du développement et du pluralisme des médias, de l'industrie publicitaire, de l'ensemble des services de communication au public par voie électronique, de l'industrie phonographique, du livre et de la lecture et de l'économie culturelle [...] Elle veille à l'équilibre entre les différents acteurs qui interviennent dans le domaine du livre et, à ce titre, au développement de l'économie du livre, en France et à l'étranger. Elle favorise le développement de la lecture et procède à l'évaluation des politiques dans le domaine de la lecture publique. Elle contribue à la modernisation des bibliothèques et des médiathèques, et notamment au renforcement des réseaux et services de coopération, ainsi qu'à la formation de leurs personnels. Elle veille à la conservation, à l'enrichissement et à la valorisation du patrimoine des bibliothèques et des médiathèques. Elle exerce le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques et les médiathèques des collectivités territoriales. »*

La région ne joue pas de rôle direct en matière de lecture publique, qui n'entre pas dans ses attributions. Mais par leurs compétences pour le développement économique, l'aménagement du territoire et la formation professionnelle, les régions peuvent intervenir pour soutenir des actions. Certaines régions sont partie prenante dans des organismes en charge du livre et de la lecture, comme les Centres régionaux pour le livre (CRL).

La loi du 7 janvier 1983 a transféré l'essentiel des compétences en matière de lecture publique aux Départements. Ils ont ainsi la responsabilité de la gestion des Bibliothèques centrales puis départementales de prêt dont la mission est de développer la lecture sur leur territoire, en accompagnement les communes de moins de 10 000 habitants¹³⁴.

Les communes, et les regroupements de communes ont une compétence de proximité dans le domaine de la lecture publique. Elles reçoivent l'aide des départements en ce sens. Leur action s'exprime à travers les bibliothèques municipales ou intercommunales qu'elles érigent et dont elles assurent les activités.

Cette répartition des attributions est-elle amenée à changer ? La toute récente loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise à une nouvelle répartition des compétences entre les différents types de collectivités territoriales. Les professionnels du secteur s'interrogent sur son impact sur les politiques du livre et de la lecture. La Fédération interrégionale du livre et de la lecture appelle à signer le *Manifeste pour le livre et la lecture*¹³⁵, en janvier 2011. Mais selon l'Association des bibliothécaires de France¹³⁶ :

¹³⁴ Le seuil originel de 15 000 habitants pour la desserte des BCP fixé au moment de leur création en 1945, fut haussé à 20 000 habitants en 1968 pour être ramené à 10 000 habitants en 1985.

¹³⁵ CENTRE RÉGIONAL DES LETTRES DE BASSE-NORMANDIE. *Manifeste pour le livre et la lecture*. <http://www.crlbn.fr/2011/01/06/manifeste-pour-le-livre-et-la-lecture/>.

¹³⁶ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Réforme territoriale, compétences culturelles et co-financements*. http://www.abf.asso.fr/pages/interieurcontenu.php?categorieTOP=2&categorie=22&id_contenu=129.

« Cette loi ne touche pas directement les bibliothèques : la compétence obligatoire des départements en matière de BDP demeure et la compétence culturelle peut être exercée librement par les communes, départements et régions. »

Le repérage des responsabilités des différentes collectivités est rendu difficile aussi par un cadre réglementaire en matière culturelle parfois trop restreint, des limites que souligne Pierre Moulinier (2001 : II) :

« Comme l'ont remarqué tous les spécialistes du droit et des politiques culturelles, les compétences imposées aux collectivités publiques (état et collectivités territoriales) par la loi ou les textes constitutionnels sont, en matière culturelle, peu nombreuses et limitées à des domaines très restreints. »

Mais en même temps l'état des lieux que cet auteur établit, montre bien la multiplicité et la complexité du cadre des interventions. Cet entrelacs n'est pas étranger à la confusion, voire à la superposition des rôles qui se manifestent parfois, avec en corollaire, l'absence ou au contraire la redondance des interventions.

Pierre Moulinier classe les compétences et interventions des collectivités publiques dans la culture en deux systèmes d'action (2001, II) :

« ... ceux qui relèvent d'une logique transversale, souvent interministérielle et transdisciplinaire et ceux qui relèvent d'une logique sectorielle, c'est-à-dire de l'ensemble des directions qui structurent l'action du ministère. »

Dans le cadre des systèmes transversaux, les différentes orientations comme par exemple l'aménagement du territoire, les actions en milieu pénitentiaire, en milieu hospitalier, en milieu rural, la politique de la ville sont supportés par les dispositifs de type contractuel : plans Etat-Région, conventions, contrats de ville.

Que se passe-t-il pour les actions du secteur de la lecture ? Elles relèvent des deux logiques. Elles s'inscrivent dans les systèmes sectoriels, au niveau du pôle livre et lecture. Elles sont présentes aussi dans les différentes catégories relevées dans les systèmes d'action culturels transversaux. Ceci s'applique particulièrement aux quarante dernières années qui ont vu se mettre en place les systèmes d'action en question.

Les politiques publiques ont été ainsi tour à tour abordées par leur nature, par la signification et la finalité qu'elles portent, par les acteurs qu'elles peuvent mobiliser. De façon synthétique, voire schématique, on y voit un programme d'action à l'initiative d'une autorité publique, qui autorise et mobilise certaines catégories d'acteurs, dont elle exprime des visions et des positions, et qui se caractérisent aujourd'hui par leur diversité. L'approche est contemporaine certes, mais elle présente l'intérêt de tracer un cadre d'analyse des actions concrètes qui vont être évoquées dans les pages qui suivent.

Le premier critère qui est appliqué dans le chapitre suivant présentant les actions pour la lecture mises en place au cours des années en Guadeloupe, est celui des acteurs, de qui les a portées. Après une présentation des initiatives antérieures aux années 1940 qui ne tient pas compte de cette distinction, les actions seront successivement rappelées en fonction des différents types d'acteurs : l'action du Département puis l'action des communes, complétées par l'action de l'Etat et le rôle de certains acteurs privés, les professionnels du livre et de la lecture notamment.

3. Les actions pour la lecture en Guadeloupe

La période étudiée débute avec les années 1940. Cependant, les actions développées antérieurement sont succinctement ébauchées dans un premier temps, afin de situer, dans leur évolution, les initiatives qui suivent. Ce rappel chronologique est suivi de leur présentation en fonction des acteurs : le Département, les communes, l'Etat, la Région, les professionnels.

3.1. Avant 1940

Il semble exister, dès le 19^{ème} siècle, une certaine volonté gouvernementale d'établir des bibliothèques à la Guadeloupe. Une dépêche du sous-secrétaire d'état en 1884 souligne (Grelle, *op. cit.* : 35) :

« la nécessité qui s'impose pour les pays d'Outre-mer de faire tous leurs efforts dans le but de donner de l'extension aux bibliothèques coloniales, en présence des progrès accomplis, pendant ces dernières années, par l'instruction publique ».

En termes de volonté de planification, de « politique », on relève différentes tentatives pour mettre en place des bibliothèques ou organiser le fonctionnement de celles qui existent. En 1907 ainsi, une Commission est instaurée par Félix Faure qui recommande de créer une Bibliothèque pour l'ensemble de la colonie plutôt que des bibliothèques municipales, et qui fait pour cette Bibliothèque coloniale des recommandations bibliothéconomiques très détaillées tant dans le choix du local, du bibliothécaire, des acquisitions, que sur les conditions de conservation, les principes de classement, la

disposition des rayonnages ou les modalités du prêt ! Cette volonté nationale très marquée ne rencontre pas immédiatement d'écho local ; les recommandations de la Commission ne sont de toute évidence pas appliquées : il n'est pas créé de bibliothèque pour la Colonie puisque six ans plus tard, les crédits demandés au Conseil général le sont « pour établir le premier fonds d'une bibliothèque qui pourra rendre les plus grands services » (*ibid.* : 37).

En 1913, pourtant, l'Assemblée départementale aborde cette question dans sa session ordinaire du 21 décembre, portée par le Gouverneur Emile Merwart. Son Rapport contient une proposition pour la réorganisation des bibliothèques et des musées de la Guadeloupe¹³⁷. L'inventaire qu'il dresse de l'existant fait état d'un nombre réduit de structures : le Musée Schœlcher à Pointe-à-Pitre ouvert le 21 juillet 1887, et le Musée Lherminier également à Pointe-à-Pitre. Proposition est faite alors de :

«... compléter [cet ensemble] par une bibliothèque publique [à Pointe-à-Pitre]. À Basse-Terre également il conviendrait d'établir une bibliothèque, qui pourrait être installée dans le pavillon attenant au Gouvernement, qu'occupait jadis la chapelle de l'hôpital. »

Le Gouverneur assortit cette réorganisation, de la désignation de quatre conseillers généraux pour y travailler et un plan de financement détaillé ¹³⁸:

« ... affectation [...] à partir de 1915, d'une quote-part de ½ pour 100 du budget local à l'entretien des bibliothèques et musées de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre... Inscription immédiate... au budget de 1914, d'un crédit de 9,000 francs. »

Seule la désignation des conseillers est acceptée. Le plan de financement est rejeté par la Commission financière. Le principe de la création de deux bibliothèques à Pointe-à-Pitre

¹³⁷ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Emile Merwart, Rapport au Conseil Général. Réorganisation des bibliothèques et musées, session ordinaire, 21 décembre 1913, Pièce n° 20 ».

¹³⁸ *Ibid.*

et à Basse-Terre n'est pas adopté. Ces bibliothèques seront créées, mais dix ans plus tard, la première en 1924, la deuxième en 1922, comme l'historique ci-dessus en a fait état.

Le souci de la lecture semble, de la même façon, préoccuper assez tôt certaines autorités municipales. Ainsi à Petit-Bourg... mais dans le cadre scolaire, illustrant les mentalités de l'époque. Dans une étude sur l'histoire de la commune au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle, Ary Broussillon relève (2005 : 16) :

« 28 août 1932, le Conseil municipal décide la création d'une bibliothèque dans chaque école ».

Cette décision illustre comment, dans ce premier quart du 20^{ème} siècle, la bibliothèque ne semble bien trouver sa place que dans le cadre scolaire. Dans les mentalités, bibliothèque et Ecole vont de pair.

L'idée qui prévaut d'une absence de projets pour le livre et la lecture dans la Guadeloupe coloniale est mise à mal. Certes, les projets sont limités, mais sans doute conçus à la mesure du contexte politique, socio-économique et culturel. Certes les projets aboutissent rarement, partiellement ou après maintes tentatives et relances. Mais ils existent. A la même époque, la situation des bibliothèques et de la lecture en France est sans doute bien meilleure, même si, comme on l'a vu, les professionnels dénoncent difficultés et retards. Mais la comparaison ne peut prendre sens quand on tient compte des contextes si différents de la métropole et de sa colonie.

Quand advient la départementalisation, quels projets ou plans sont en cours, à l'échelon du Conseil Général, à l'échelon des communes ? Et quelles initiatives sont développées par ces institutions respectives à partir de 1946 ?

3.2. L'action du Département

Au lendemain de la départementalisation en 1946, tout ou presque, est à faire pour l'aménagement du territoire : routes, électrification, assainissement, hôpitaux, écoles pour ne citer que cela. Les procès-verbaux des sessions du Conseil Général de la Guadeloupe témoignent de ces préoccupations centrées sur le développement économique, les travaux et l'équipement du territoire dans le domaine sanitaire, social. En matière culturelle, - sociale ? -, c'est la question scolaire et l'indigence de l'équipement qui préoccupe. Elle prédomine dans les débats, décisions et budgets. La lecture et le livre ne sont pas occultés, malgré tout, et différents indicateurs aident à mesurer l'intérêt qu'ils drainent par ailleurs : les budgets, les rapports, propositions ou interventions d'acteurs différents, les organismes, comités ou commissions constitués.

En matière de budget, les montants alloués aux différents chapitres et programmes d'actions signalent les priorités et les choix, obligés ou non. De grands travaux sont programmés pour faire face aux importants chantiers que le nouveau département doit traiter. Ces travaux incluent l'électrification, l'assainissement, la construction ou l'amélioration de routes, l'édification et la réparation d'établissements scolaires.

Dans le budget de 1946, les dépenses en matériel se répartissent comme suit entre les différents articles¹³⁹ :

¹³⁹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Paul-René Julan, Rapport présenté au nom de la Commission financière sur le budget des dépenses, 1ère session ordinaire », avril 1946, 1 N 174.

Articles	Budget (en francs)
Travaux publics (travaux d'entretien)	23 068.000
Instruction publique	92.000
Enseignement professionnel	692.000
Transmissions (P.T.T.)	3 410.562
Transmissions (T.S.F.)	1 080.278
Bibliothèques et musées	160.000

Budget des dépenses en matériel pour 1946. *Conseil général de la Guadeloupe.*

Le budget des travaux publics représente ainsi 80,93 % du montant total du budget de l'ensemble des postes présentés ci-dessus, le budget des transmissions P.T.T. et T.S.F. 15,75 %, le budget de l'enseignement – Instruction publique et enseignement professionnel – 2,75 %, et le budget des bibliothèques et musées 0,56 %.

Il faut noter que la rubrique « Bibliothèques et musées » figure régulièrement aux chapitres des dépenses du budget du Conseil général, que ce soit pour le matériel ou pour le personnel. À titre d'exemple, pour l'année 1947, le budget prévoit en matériel pour les bibliothèques et musées des crédits d'un montant de 240.000 F ; et pour les hôpitaux une somme de 17.471,00 F¹⁴⁰.

¹⁴⁰ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Jean Vignes, Rapport au nom de la commission financière sur le budget des dépenses, 2ème session ordinaire », avril 1946, 1 N 174.

Les moyens restent pauvres, on le constate. Les discussions et les propositions sur les bibliothèques, le livre ou la lecture révèlent pourtant que les membres de l'Assemblée départementale n'y sont pas indifférents. Des élus alertent sur la question, soulignant que si des progrès ont été réalisés, la situation est bien loin d'être ce qu'elle devrait, et les budgets ben insuffisants.

Deux structures sont notamment l'objet de préoccupations constantes, soit pour programmer des travaux, soit pour l'achat de livres, ou pour évoquer leur réorganisation voire leur transfert : il s'agit des bibliothèques coloniales, devenues départementales, de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre. On se souvient que ces bibliothèques ont été toutes les deux créées au début des années 1920.

Une proposition de crédits de 200.000 F est faite en 1949 par le Vice-Recteur pour « achat de livres pour les bibliothèques publiques de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre »¹⁴¹ en 1950. Le rapport fournit indirectement des indications sur la situation des bibliothèques :

*« Il est assez paradoxal de consacrer 553.000 francs par an à du personnel chargé de bibliothèques que l'on ne tient pas à jour. »*¹⁴²

Et d'ajouter non sans ironie :

*« Le département s'est penché avec une sollicitude toute particulière sur les cantines scolaires. Pareille sollicitude est à souhaiter pour la nourriture intellectuelle des enfants. Les communes sont pauvres, et les bibliothèques mériteraient d'être réorganisées. »*¹⁴³

¹⁴¹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Henri Rinaldo, Rapport au nom de la commission des travaux et chemins publics, 2ème session ordinaire, Affaire n° 10 », octobre 1949, 1 N 184.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

Reproches à peine déguisés, Monsieur Amédée Fengarol, Conseiller général, s'élève contre ces crédits qu'il estime insuffisants ¹⁴⁴:

« Je suis frappé par la modicité des crédits qui ont été inscrits au budget de l'Instruction publique. Ce sont des poussières de crédits. En ce qui concerne le crédit affecté aux bibliothèques, je me demande, avec le prix actuel des livres, ce qu'on peut bien faire avec 200.000 fr [...] Je considère que nous pouvons [...] apporter [r]... des crédits qui s'élèveraient à 800.000 fr... »

Certains élus font même douter de l'existence d'une offre. Ainsi cet appel du Conseiller général Elie Chauffrein, membre du Comité de Patronage des Bibliothèques, au Préfet dans une lettre datée de janvier 1955¹⁴⁵ :

« Je pense que vous savez combien la Guadeloupe manque de bibliothèques, combien grande est la pauvreté de celles qui existent. Je pense que vous avez été déjà informé du grand nombre d'analphabètes de ce nouveau département français et je suis sûr que vous savez tous les bienfaits que pourront apporter à tous les Guadeloupéens de bonnes bibliothèques. Je souhaite que vous vouliez bien vous intéresser à l'organisation, au développement des bibliothèques publiques à la Guadeloupe. »

De bibliothèques, il en question également, et sans surprise, dans le cadre scolaire. En 1946, l'Association des Parents d'Elèves demande la création d'une bibliothèque de livres classiques au lycée Gerville-Réache de Basse-Terre. Et le chef de service de l'Instruction publique insiste pour que l'allocation accordée à ce projet ne soit pas englobée dans les subventions allouées aux bibliothèques publiques...¹⁴⁶ En 1949 aussi

¹⁴⁴ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Procès-verbal de la session ordinaire, 9ème séance, vendredi 21 octobre 1949 », 1 N 184.

¹⁴⁵ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre de Elie Chauffrein, Conseiller général, au Préfet », 26 janvier 1955.

¹⁴⁶ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Procès-verbal de la 2ème session ordinaire, 8ème séance, mercredi 27 novembre 1946, 1 N 175.

des « subventions aux écoles communales pour bibliothèques et matériel d'accompagnement » sont demandées pour 1950.¹⁴⁷

Lors d'une séance en 1946, des conseillers attirent l'attention sur l'état des Musées L'Herminier et Schœlcher.¹⁴⁸

Avec ces prises de position et les budgets inscrits à l'Assemblée, la constitution de différents organismes est aussi un indice d'un certain souci pour la question du lire.

C'est d'abord la création en 1944 d'un « Comité de patronage des Bibliothèques Publiques de la Colonie » à l'initiative du Gouverneur de l'époque, Monsieur Bertaut (Grelle, *op. cit.* : 44). Les tâches de ce Comité sont de :

« ...constituer, d'entretenir, d'enrichir le fonds des Bibliothèques Publiques, et organiser des salles de lecture, de développer par tous les moyens le goût du livre. Ce Comité aura l'administration et le contrôle de toutes les Bibliothèques Publiques de la Colonie, y compris les Bibliothèques Municipales. Il sera également chargé de veiller sur les Archives locales... ».

Ainsi chaque année, le Comité devait notamment présenter un projet de budget touchant aux acquisitions, au personnel, aux matériels, inclus dans le budget de la Colonie. Il devait par ailleurs établir et diffuser les catalogues des bibliothèques, définir les conditions de leur fonctionnement, accroître les fonds. Cette compétence s'étendait aussi aux bibliothèques scolaires de Guadeloupe. Le souci est bien d'organiser et structurer les équipements – le discours du Gouverneur, et les décisions prises au Comité sont sans ambiguïté là-dessus. Le compte-rendu d'une réunion du Comité de janvier 1945, centré autour de l'inauguration du nouveau local de la bibliothèque publique de Basse-Terre,

¹⁴⁷ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Procès-verbal de la session ordinaire, 9ème séance, vendredi 21 octobre 1949 », 1 N 184.

¹⁴⁸ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Procès-verbal de la 2ème session ordinaire, 8ème séance, mercredi 27 novembre 1946, 1 N 175.

rappelle les principes retenus : toutes les bibliothèques publiques de la Colonie se trouvent désormais placées sous le patronage du Comité. Pour chaque bibliothèque, il est prévu l'établissement d'un règlement intérieur et l'institution d'un comité local¹⁴⁹:

« La nouvelle formule... doit permettre une meilleure coordination de la gestion des bibliothèques... »

Mais l'intérêt porte aussi sur la pratique puisqu'il est question de « goût du livre », une expression à la connotation très moderne.

On voit là une forme de plan de lecture publique. Mais ce programme ne sera jamais complètement réalisé, tout à la fois par absence de moyens et de volonté. Comme le dit si justement le Groupe communiste au Conseil Général à l'occasion de la première tranche de grands travaux en 1946¹⁵⁰ :

«... la situation de l'équipement en Guadeloupe est telle qu'il ne s'agit pas seulement d'améliorer mais de créer... ».

Mais peut-être cette approche planifiée de la lecture était-elle trop précoce pour l'époque et le lieu. Ce Comité semble toutefois avoir servi de fil conducteur pour le développement des bibliothèques en Guadeloupe. Jusqu'à la fin des années 1970, il est mentionné, d'année en année, dans les procès-verbaux des sessions et rapports du Conseil Général, à l'occasion du renouvellement des représentants de l'Assemblée à divers comités et commissions.

Quelques années plus tard, la création d'un autre type de comités est proposée. Lors de la 2^{ème} session ordinaire du Conseil général en octobre 1950, la Commission des affaires

¹⁴⁹ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, Comité de Patronage des Bibliothèques de la Colonie, « Compte-rendu de réunion », 16 janvier 1945.

¹⁵⁰ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Procès-verbal de la 2ème session ordinaire, 8ème séance, mercredi 27 novembre 1946, 1 N 175.

diverses, après avoir recommandé de leur affecter chaque année des crédits, suggère ceci ¹⁵¹:

«... pour permettre la constitution progressive de bibliothèques scolaires dans les localités [...] [et] afin d'assurer la continuité de l'œuvre, que soit créé, auprès de chaque bibliothèque scolaire communale, un comité de gestion comprenant des représentants de l'Enseignement, des municipalités et des associations de parents d'élèves. Ces comités auraient entre autres attributions, à établir le budget de la bibliothèque, à effectuer le choix des livres et à arrêter les détails de fonctionnement de l'organisme ».

On voit là comment sont encore entremêlées Ecole et lecture.

Ainsi, les interventions et les décisions du Conseil général de la Guadeloupe dans la gestion des équipements et des structures de lecture, les budgets qu'il présente, les comités qu'il met en place, sont autant de signes de sa préoccupation d'organiser l'accès au livre et à la lecture, malgré la pauvreté notoire du secteur.

Mais les modifications sont amenées surtout par l'évolution de la Guadeloupe en département. Et c'est plus précisément la législation des bibliothèques municipales et des Bibliothèques centrales de prêt (BCP), créées en 1945 en France, qui le permet. Elle amène certains changements. Dans ce nouveau cadre législatif, la Bibliothèque Coloniale devient Bibliothèque Départementale, et les règles des bibliothèques municipales sont appliquées aux structures locales. Toutefois, les textes ne sont que partiellement mis en œuvre. La Guadeloupe ne verra pas surgir sa BCP avant les années 1960, comme bien d'autres départements hexagonaux, d'ailleurs.

¹⁵¹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, « Elie Fleming, Rapport au nom de la commission des affaires diverses, 2ème session ordinaire, 7ème séance, 19 octobre 1950, 1 N 188.

L'État n'en continue pas moins d'agir dans ce domaine. Il étend ainsi à la Guadeloupe son initiative en la matière, notamment dans le cadre du Plan quinquennal d'équipement des bibliothèques inclus dans le Plan quinquennal d'équipement scolaire, universitaire, scientifique et artistique. Le Ministère de l'Education nationale¹⁵² adresse en 1952 une enquête au Préfet sur un état chiffré précis de l'offre de lecture dans le département – documents, locaux, mobiliers, mètres linéaires de rayonnages, et des besoins à prévoir tant dans le domaine de la lecture publique que dans celui de l'étude et de la recherche.¹⁵³

Un certain nombre d'actions réalisées à partir des années 1960 sont déterminantes pour la lecture publique. C'est notamment la décision du Conseil général de créer un Service départemental de lecture publique en 1966, préparant la BCP de la Guadeloupe, suivi un an plus tard de la création effective de cet établissement. La BCP a joué un rôle déterminant pour la lecture publique dans ces années, on objectera que c'est sa mission première, voire sa raison d'être. En tout cas, l'activité de la BCP ne cessera de se déployer, permettant les premiers développements du réseau de la lecture publique.

Un autre facteur influe sur l'évolution du secteur, la décentralisation administrative. Mise en place en France au cours des années 1980, elle a eu diverses répercussions et déterminé décisions et actions. Elle a eu des répercussions symboliques d'abord, sur la représentation de l'État. Jusque-là ce dernier était tenu dans une position d'omnipotence et de survalorisation ; il devient alors un partenaire parmi d'autres. Ensuite, le mouvement de déconcentration administrative a amené la diversification et le renforcement des institutions œuvrant sur le terrain local, notamment au niveau des

¹⁵² *Les bibliothèques et musées relèvent à cette date du Service d'instruction Publique.*

¹⁵³ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Ministre de l'Education nationale au Préfet de la Guadeloupe », 31 janvier 1952.

régions ; dans le domaine culturel, on voit ainsi les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) se renforcer, des agences de coopération pour le livre et la lecture se créer, pour ne citer que cela. La décentralisation a touché à la dimension nationale de l'action publique en quelque sorte, davantage éclatée désormais, et cela dans tous les secteurs. En contrepartie, d'autres réseaux se constituent, d'autres équilibres, notamment professionnels, se créent, les référentiels des politiques se transforment.

En matière de lecture publique, les lois de décentralisation ont des conséquences diverses. Elles ont en particulier modifié les responsabilités. C'est ainsi que les BCP, devenant les Bibliothèques départementales de prêt (BDP), sont transférées aux Départements ainsi que le développement de la lecture publique. Les Bibliothèques départementales de Prêt sont ainsi le noyau de l'action en lecture publique. Parallèlement à l'activité de leur BDP, les départements ont souvent mis en place des plans de développement de la lecture publique et qui s'ordonnent généralement autour de trois axes : un appui aux activités et aux projets des bibliothèques municipales, un rôle d'expertise et un rôle de formation. En Guadeloupe, il faut attendre 1992 pour voir naître un tel plan.

La décentralisation a un autre effet. En valorisant l'échelon local, elle favorise la reconnaissance de la bibliothèque, du livre et de la lecture. Les bibliothécaires municipaux, peu reconnus jusque-là dans la profession, bénéficient de ce mouvement et s'en trouvent valorisés et légitimés face aux nationaux. En Guadeloupe, les cartes ne se jouent pas de la même façon : le local prédomine certes, mais les bibliothécaires municipaux ne sont pas les plus formés, ce sont souvent des agents municipaux ; les professionnels -conservateurs, bibliothécaires- qui relèvent de la fonction publique d'Etat sont peu nombreux ; d'autres, les professeurs-documentalistes, se trouvent dans

l'Éducation nationale, ou ce sont des documentalistes du privé ; et les professionnels d'Etat se trouvent dans la lecture publique, dans une position dominante par rapports aux municipaux, ils sont souvent responsables et à l'origine de la constitution des réseaux, des projets, des formations.

Le développement du local provoque par ailleurs des inégalités en équipements et en politiques. La dimension de service public est aussi remise en question à cause des orientations budgétaires locales, qui ne permettent pas toujours d'assurer un recrutement de qualité, de larges horaires d'ouverture, ou simplement parfois la gratuité des services.

Quelles actions marquent la décennie 1980 en Guadeloupe ?

Un Projet d'un plan départemental de développement de la lecture publique est élaboré en 1984 par la Bibliothèque Centrale de Prêt (BCP) de la Guadeloupe, et plus précisément par son Directeur, Monsieur Jean-Paul Brethes. Comme il le précise¹⁵⁴ :

« Tout est à mettre en place, et seul un plan, qui fixe des échéances et une mise en pratique, peut permettre l'amélioration de la situation. »

Le texte évoque une situation peu brillante du secteur de la lecture, il se fait précis (ibid.) :

« Il faut du courage à un lecteur dans bien des cas pour entrer dans une bibliothèque municipale et pour avoir envie d'y revenir. »

S'appuyant sur les normes préconisées, le projet prévoit l'évolution des locaux et des personnels des bibliothèques, des missions et rôles respectifs des acteurs institutionnels, des fonctionnements des structures, des budgets. Les propositions montrent la volonté de

¹⁵⁴ BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE LA GUADELOUPE. Pour un plan départemental de développement de la Lecture Publique en Guadeloupe. *Bulletin de liaison de l'AABDFC*, 1984, n°10 spécial Congrès, p. 3.

constituer un véritable maillage du territoire en bibliothèques et en bibliothèques municipales surtout. Les structures sont passées en revue, ainsi que leur place et fonctionnement dans le futur réseau. La nécessaire qualification des personnels est soulignée. C'est que l'offre en bibliothèques constitue, selon ce projet, la condition pour « instaurer une « véritable égalité de tous devant la lecture ».

En parallèle, la Bibliothèque départementale est toujours l'objet de l'attention de la collectivité départementale. En 1979, l'argumentaire en faveur de la création d'une annexe à Marie-Galante souligne la difficulté des structures existantes dans l'île à assurer les besoins de la population, les limites de l'offre proposée, et donc la nécessité d'organiser une distribution sur place ; il s'agit d'offrir de la « documentation de qualité », du « matériau de recherche »¹⁵⁵ La demande de son transfert dans l'immeuble de l'Imprimerie officielle en 1984 est justifiée par des objectifs d'activité pour la bibliothèque, mais il y est aussi question de formation continue pour le personnel des bibliothèques publiques du département¹⁵⁶.

Pour ce qui est de la Bibliothèque centrale de prêt, dès 1985 aussi, il est question de la construction d'un immeuble pour l'accueillir¹⁵⁷. Ce projet reste lettre morte jusque dans les années 1990.

Durant la décennie 1990, l'expression « politique du livre et de la lecture » se justifie. Les initiatives sont à mettre essentiellement au crédit du Conseil général de la Guadeloupe. Il y a d'abord le « Symposium autour d'un projet culturel du Conseil général de la

¹⁵⁵ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17, « Lucette Michaux-Chevry, Rapport, 4ème réunion, Bordereau n° 1, Affaire n° 11, 1984, 6 W 3.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17, « Procès-verbal, 7ème réunion, Hors bordereau n° 5, Affaire n° 9, janvier 1985, 6 W 4.

Guadeloupe », en décembre 1992 à Paris. La synthèse de l'atelier Littérature livre une certaine vision du livre et de la lecture. L'intérêt partagé pour le livre est souligné. Il est perçu comme un moyen d'information, et un moyen de culture et sans doute de haute culture. Les propositions font référence à deux missions : favoriser la diffusion du livre, élargir le lectorat, via les bibliothèques ; soutenir la création littéraire. La politique proposée est centrée sur le patrimoine littéraire, sur des missions d'ordre patrimonial. Il est beaucoup question de qualité ; il s'agit d'envisager « ... une politique de développement littéraire de qualité »¹⁵⁸, et la Grande Bibliothèque Caraïbe à l'étude serait « un service haut de gamme »¹⁵⁹.

La notion de lecture publique peu apparente dans les débats de cet atelier est au contraire au cœur du Plan de développement de la lecture publique de 1992 initié par le Conseil général de la Guadeloupe. S'appliquant aux structures de lecture publique, il retient trois axes d'action : un axe infrastructurel qui envisage des constructions, des rénovations, des transferts de structures ; un axe fonctionnement des structures qui prévoit l'informatisation des services ; un axe portant sur l'amélioration et la diversification des offres de lecture et de service.

Les coûts et les interventions sont répartis entre l'État, la Région, le Département, les communes. L'action respective des partenaires s'articule comme suit :

- pour le Conseil Général, il s'agit de financer pour partie la construction et l'équipement des structures communales, de fournir un dépôt d'ouvrages pour 3 ans, d'assurer la formation initiale et continue des agents de catégorie C ;

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Ibid.*

- pour l'Etat de financer pour partie la construction et l'équipement des structures communales ;
- pour le Conseil Régional de financer la constitution des fonds documentaires des structures communales, et pour partie la formation qualifiante ;
- pour les communes, de constituer les fonds documentaires de base, d'attribuer les subventions annuelles de fonctionnement, de recruter sur trois ans des agents de la filière culturelle, de catégories A, B et C.

Soulignant le rôle de tête du réseau de lecture publique de la Bibliothèque centrale de prêt, le Conseil général rappelle en 1994 ses axes d'action : la formation du personnel en direction d'une véritable professionnalisation, l'aide aux bibliothèques municipales en matière d'animation autour du livre¹⁶⁰. Suivant les préconisations nationales, la BDP met en place aussi des actions en direction des publics spécifiques comme les non-voyants ou les bébés, ainsi que des actions pour lutter contre l'illettrisme (Conseil général Guadeloupe : 1998 : 67) :

« Afin de répondre encore davantage aux besoins de la population, toute la population, la BCP a constitué un fonds documentaire à l'usage des non-voyants. Une première en Guadeloupe. Incroyable, la BCP sensibilise même les plus petits à la lecture. Elle a lancé une politique d'éveil an direction des bébés-lecteurs... À noter aussi, la mise en place d'une politique pour lutter contre l'illettrisme. »

¹⁶⁰ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17, « Dominique Larifla, Rapport de synthèse du programme d'activité prévisionnel des bibliothèques en 1995, 8ème réunion, 17 octobre 1994, 6 W 6.

Si des doutes pouvaient subsister, les grandes orientations budgétaires du Conseil général pour 1994 qui réaffirment la poursuite de la mise en œuvre du Plan, parlent de « politique du livre et de la lecture »¹⁶¹.

Dans son discours d'ouverture présentant les orientations pour 1996, le Président du Conseil général rappelle la poursuite des actions entreprises dans le domaine du livre et de la lecture, qui visent entre autres effets « une large diffusion du livre et de la lecture » ; il y est beaucoup question des usagers, du public.

Il est peu de sessions où ne figurent à l'ordre du jour une « affaire » ayant trait au Plan de développement de la lecture, ou à une question de livre ou de lecture.

Cette prise en compte de ces questions se répercute jusque dans les instances de l'Assemblée : parmi la liste des délégations de pouvoir, figure celle pour la « Politique de développement de la lecture publique et l'animation du Comité de réflexion sur la Bibliothèque caraïbe »

Au sein du Plan de 1992, il est un projet qui exprime nettement des choix de société : la mise en place de la Médiathèque Caraïbe. La brochure qui accompagne sa mise en service est explicite sur les dimensions qui lui sont assignées (Conseil général Guadeloupe, 1997). Il y a la volonté caractéristique de l'époque, de donner, à tous, accès aux informations et aux documents, et particulièrement ceux ayant trait à la Caraïbe¹⁶² :

« Véritable instrument d'accès à la Culture [...], la Médiathèque Caraïbe est une fenêtre ouverte pour chacun ».

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

Sa vocation caribéenne affichée sans ambiguïté dans son nom même, l'est aussi dans les services qu'elle entend offrir, dans son fonctionnement, dans les discours qui accompagnent sa mise en place et son lancement. Déjà dans la programmation de son action culturelle pour 1995, le Conseil général l'inclut, notant que c'est¹⁶³

« un projet déterminant pour le renforcement de l'intégration de la Guadeloupe dans son environnement caribéen... ».

Une « caribéanité » affirmée jusque dans l'organisation de l'espace¹⁶⁴ :

« Nous avons voulu que cette préfiguration incarne réellement dans son organisation cette Caraïbe aux multiples facettes que nous devons construire... »

Les années 1990 sont, comme on le voit une décennie exceptionnelle pour le livre et la lecture en Guadeloupe, au niveau de la collectivité départementale tout au moins.

L'Assemblée affirme¹⁶⁵ :

« Pour le Département, le développement de la culture passe par celui de la lecture. Il a, à sa charge, la diffusion de la lecture. »

Pendant la décennie 2000, l'action du Département pour la lecture publique se définit surtout comme la continuation et la clôture des projets initiés dans le cadre du Plan de 1992. Ce plan qui s'achève officiellement en 2002, ne fait pas l'objet d'une évaluation formelle par le Département, même s'il donne lieu à des analyses partielles, informelles.

Dès 2004, l'idée d'un nouveau plan pour la lecture publique est lancée. Dans sa Déclaration de politique générale du 29 avril 2004, le Président du Conseil général,

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *La Médiathèque Caraïbe. Un projet nécessaire.* 1997. p. 9.

¹⁶⁵ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *Dix ans d'actions du Conseil Général de la Guadeloupe.*, ca 1998. p. 67.

Monsieur Jacques Gillot, en fait une des opérations à conduire¹⁶⁶. Le projet figure à nouveau six ans plus tard, dans le dossier de presse des orientations budgétaires de 2010 dans le cadre de la politique culturelle du Département¹⁶⁷. « Le soutien à la politique du livre et de la lecture » constitue une des orientations budgétaires et est destiné aux deux bibliothèques qui relèvent du Département : la Médiathèque caraïbe et la Bibliothèque départementale de prêt. C'est dans le cadre de cette dernière structure, dont c'est la prérogative, qu'est prévue l' « élaboration d'un schéma départemental pour le livre et la lecture publique ». A côté de cette action, pour les deux établissements, les opérations sont de divers ordres d'interventions : rénovation des bâtiments et des espaces, mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information avec l'informatisation des services et des produits et la numérisation des collections, publication d'un ouvrage, manifestation autour de la Caraïbe. A ce jour, ce deuxième plan, qui semble souhaité et est apparemment objet de débat, n'a pas été élaboré, ou du moins diffusé.

La période est, semble-t-il, à la question patrimoniale et mémorielle, et le livre et la lecture quand ils s'y glissent, y trouvent une place comme vecteur de développement de l'identité caribéenne.

A retracer l'historique des actions du Département on s'aperçoit que le problème de la lecture est régulièrement posé au sein de l'Assemblée départementale et que des solutions sont mises en œuvre. La collectivité trace des objectifs et prend des décisions et des mesures : la création des deux premières institutions de lecture publique que furent le Service départemental de lecture publique et la BCP en est une illustration. Certaines

¹⁶⁶ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. Conseil général. Documents de sessions. Activités. « Jacques Gillot, Déclaration de politique générale, samedi 29 avril 2004 », 32 p. p. 29.

¹⁶⁷ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. Conseil général. Documents de sessions. Activités. « Les grandes orientations budgétaires de 2010. Dossier de presse ». 2010. 48 p. p. 45-46.

périodes sont plus ou moins riches et favorables à la lecture et au livre, comme la décennie 1990 qui voit jusqu'à la mise en œuvre effective d'un plan de développement de la lecture. A côté de cela, les budgets, même quand ils sont acceptables, demeurent souvent insuffisants au regard des besoins. Toutes les mesures ne sont pas toujours effectives, puisque l'on retrouve parfois les mêmes demandes d'un exercice à l'autre, d'une session à l'autre. Cette situation est caractéristique des premières années du Département. En outre, en dehors d'inventaires de l'existant, les projets souffrent d'un manque de constance. Les documents ne font pas état non plus d'une évaluation des actions et des décisions, mais il est vrai que cette pratique est relativement nouvelle. L'exemple le plus récent est le Plan de 1992.

Deux mots viennent pour caractériser l'action du Département pour le livre et la lecture : contraste et irrégularité.

L'action des communes en matière de lecture va être soumise à un pareil examen. Il porte principalement sur les six communes dont l'historique des bibliothèques a été établi précédemment. Il est complété par l'observation ponctuelle d'autres communes.

3.3. L'action des communes

Pour faciliter la lecture, l'action en matière de lecture, de chacune des communes que nous avons sélectionnées, est présentée tour à tour, et de façon chronologique. Pour chaque période dégagée, les initiatives sont examinées au travers des filtres utilisés pour l'action départementale : les budgets, les commissions ou comités, les interventions et

propositions, et bien entendu les réalisations. Un autre critère y est ajouté, qui est la référence aux lieux et activités de lecture dans les bulletins municipaux.

Les bibliothèques des deux villes sont présentées en premier, puis celles des communes. Elles apparaissent dans l'ordre alphabétique de leur nom.

3.3.1. Basse-Terre

Dans cette ville, vers les années 1970, on peut observer deux types d'intervention municipale dans le domaine du livre et de la lecture : en lecture publique, et en lecture scolaire.

Dans le secteur scolaire, comme dans d'autres communes, la municipalité de Basse-Terre intervient par la fourniture gratuite de livres scolaires à tous les enfants de la ville, établissant la pérennité dans les mentalités du lien entre livre, lecture, instruction.

Au niveau de la lecture publique, des actions et manifestations pour promouvoir le livre, la lecture et la bibliothèque sont mises en place : parmi d'autres, on relève un concours de dessin en décembre 1978¹⁶⁸, un concours pour enfants en décembre 1980¹⁶⁹, le fonctionnement d'un club de lecture ou encore une rencontre avec un écrivain en décembre 1981¹⁷⁰. Ce sont aussi des visites d'Inspecteurs Généraux des Bibliothèques qui

¹⁶⁸ Concours de dessin. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1979, n° 07, p. 12.

¹⁶⁹ Concours pour enfants de la Bibliothèque municipale. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1980, n° 10, p. 28-29.

¹⁷⁰ A la Bibliothèque municipale. Rencontre avec un écrivain. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1981, n° 14, p. 74-75.

rythment la vie de la structure, notamment en 1979 et 1984. Une de ces visites est rapportée ainsi¹⁷¹ :

« Le mercredi 07 mars 1979, M. Desgraves, Inspecteur Général des Bibliothèques, accompagné de M. Grelle, Conservateur de la Bibliothèque Départementale de Prêt, a visité la Bibliothèque municipale de Basse-Terre. »

La lecture des numéros du Bulletin municipal parus entre 1973 et 1988 suggère l'intérêt de l'équipe pour la culture. La politique culturelle municipale est rappelée à maintes occasions, dont les projets de construction d'une bibliothèque. Evoquant « la réalisation... d'un vaste programme d'équipement collectif, éducatif et socio-culturel actuellement mis sur pied », le Conseiller municipal Bettino Lara précise¹⁷² :

« ...l'édification, qui ne saurait tarder, de maternelles, de crèches [...] de la nouvelle bibliothèque municipale... ».

Le sujet de la politique culturelle revient en effet de façon régulière dans les contributions. La définition de la politique culturelle de la ville est un des deux points à l'ordre du jour de la réunion de la Commission des Affaires culturelles en 1978¹⁷³ :

« Depuis 1971, le Conseil municipal a entamé une politique de développement culturel de la ville qui s'est déjà traduite par la création et la mise en service d'une Maison des Jeunes et de la Culture [...]. Une Bibliothèque Municipale située au centre ville [...] a été également créée ainsi qu'une salle de lecture « Centre Ludovic Davison » à la Rivière des Pères. Une étude de développement et d'animation culturelle a été menée et sera soumise à l'examen des membres du Conseil municipal. »

¹⁷¹ L'Inspecteur Général des Bibliothèques a visité la Bibliothèque municipales. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1979, n° 08, p. 18.

¹⁷² LARA, Bettino. Basse-Terre, chef-lieu du département, pôle attractif de la région. *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1973, p. 13.

¹⁷³ Réunion de la Commission municipale des Affaires culturelles du 09 mai 1978. *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1978, n° 04, p. 25.

La création d'un Office Municipal de la Culture en 1978 – mais ouvert en 1979 – rend bien compte de cette démarche. La finalité de la politique culturelle est ainsi exposée dans la présentation des activités de l'Office¹⁷⁴ :

« Ce développement [harmonieux de l'individu et de la collectivité dont il fait partie] suppose également que les hommes puissent comprendre ce monde qui les environne, puissent se situer par rapport à leur passé afin d'être mieux capables de construire leur avenir. Cette facette essentielle de l'activité humaine que constitue la culture est hélas souvent négligée [...] une municipalité chargée des intérêts de sa population se doit de mettre en œuvre les moyens propres à exploiter la réflexion de ses administrés, à développer leur sens critique. Ce souci, qui a toujours animé la Municipalité... »

Comme on peut le constater, il est question de politique culturelle de façon générale. Une politique du livre et de la lecture n'est pas expressément mentionnée, mais livre, lecture, bibliothèque municipale sont régulièrement présents dans l'état des projets et réalisations en matière culturelle. Le discours prononcé par le Maire de la ville, Monsieur Cléry, lors de l'inauguration du Mois du Livre en mai 1983 synthétise les fondements de son action. Il énonce des valeurs, propose des finalités pour le livre et la lecture, entre formation et loisir¹⁷⁵ :

Le livre permet l'alphabétisation, le livre permet l'instruction, le livre permet l'éducation [...] Certains y voient un instrument de loisir. Il est pour ces dilettantes, passe-temps, distraction, occasion de rêver ou moyen d'évasion. Les chercheurs y voient au contraire, l'objet privilégié de la science et de la technique [...] Et pour l'imprimeur professionnel, il devient un produit, un simple produit. »

¹⁷⁴ La vie culturelle (Activités de l'O.M.C.). *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1980, n° 10, p. 31-32.

¹⁷⁵ Inauguration du Mois du Livre. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1983, n° 19, p.38-39.

Evoquant ensuite la concurrence des nouveaux supports d'information, Monsieur Cléry précise ce à quoi son action tend¹⁷⁶ :

« Notre souhait est que les hommes lisent et à partir du livre, pensent. Notre vœu n'est pas que les hommes lisent plus vite. Notre vœu est qu'ils lisent mieux [...] Que l'homme prenne le temps de lire, qu'il prenne le temps d'apprécier la phrase, de savourer le mot. Qu'il prenne le temps de réfléchir à ce qu'il a lu. »

Et c'est tout naturellement que le discours souligne l'engagement de la Municipalité en faveur du livre¹⁷⁷ :

« Le livre compte dans l'action culturelle une place trop importante [...] Concernant la Ville que j'ai l'honneur d'administrer, nous n'avons pas, depuis 12 ans, ménagé nos efforts en faveur du livre [...] Nous envisageons à compter de cette année, d'ouvrir une bibliothèque de quartier dans chacune des antennes périphériques de l'Office Municipal de la Culture [...] Notre ville [...] se fera toujours un honneur, un devoir et un plaisir, de défendre et de promouvoir la lecture, source de la pensée. »

Les axes de l'action municipale dans le domaine du livre et de la lecture sont enfin énumérés, dépassant le cadre de la lecture publique : outre l'installation des bibliothèques de quartier, il s'agit de réaliser l'impression de monographies pour le compte d'associations, l'édition d'œuvres littéraires ou du patrimoine créole. Car l'élu voit dans le livre tout à la fois une vocation à « conserver le patrimoine » et à « ouvrir les portes de l'avenir ».

A d'autres occasions, ce sont le rôle et l'intérêt de la Bibliothèque municipale et de ses annexes qui sont précisés. Rejoignant ceux du livre et de la lecture en toute logique. Les

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 39-40.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 40.

objectifs de la structure sont repris dans l'article relatant la visite l'Inspecteur Général des Bibliothèques en février 1984¹⁷⁸ :

« La Bibliothèque Municipale a pour but en tant que service public, de contribuer aux loisirs, à l'information, l'éducation permanente et à l'activité culturelle en mettant gratuitement des livres et d'autres moyens appropriés à la disposition du public. »

Certains peuvent n'y voir que des déclarations d'intention volontaristes. Un point de vue qui trouve une double justification. D'une part, la bibliothèque semble incontestablement manquer de dynamisme. Le Rapport sur la Bibliothèque départementale d'avril 1987 souligne que c'est cette structure qui fait office de bibliothèque publique, drainant les lecteurs de la ville comme ceux de toute la région du sud Basse-Terre¹⁷⁹ :

« ... c'est bien la Bibliothèque départementale qui est la première bibliothèque de lecture publique pour la ville [Basse-Terre] et les communes avoisinantes. »

Le rapport compare les statistiques de l'activité de la Bibliothèque départementale, de la bibliothèque municipale de Pointe-à-Pitre et de celle de Basse-Terre en 1986, autant d'indices du dysfonctionnement de la bibliothèque municipale de Basse-Terre¹⁸⁰ :

	Nombre Volumes	Prêts	Inscrits	Volumes achetés	Budget	Personnels qualifiés
BT	17 569	37 454	2 000	675	45 000	0
PàP	51 601	30 381	1 300	978	154 000	3 (CAFB)
BD	61 880	81 503	2 518	6 876	423 047	4 (CAFB)

Résultats de la BD, des bibliothèques municipales de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, 1986.

¹⁷⁸ Visite de l'Inspecteur Général des Bibliothèques. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1984, n° 22, p. 35.

¹⁷⁹ BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA GUADELOUPE. *Rapport sur la Bibliothèque départementale. Missions et objectifs*. 1987, p. 1.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 2.

Le rapport conteste à la baisse, le nombre de prêts et d'inscrits, et souligne que plus de la moitié des volumes achetés l'a été avec des subventions ministérielles. Il est sans complaisance pour l'équipe municipale.

Pour aller dans le même sens, il y a aussi, cet entretien avec le Maire, Monsieur Jérôme Cléry, publié dans le *Bulletin de la MJC* en 1976¹⁸¹. L'entretien est réalisé en réponse à une interview d'une employée, parue dans un numéro précédent, et qui met en question l'existence d'une politique culturelle à la Mairie de Basse-Terre. Une interview qui était titrée sans ambages : « La bibliothèque morte ». A cela, le Maire réagit en rappelant¹⁸² :

« ... Cette politique est actuellement dans sa première phase qui est la mise en place des structures permettant un épanouissement culturel de la population basse-terrienne et particulièrement des jeunes. »

Entre autres preuves de réalisations concrètes, il évoque les « 35 000 titres » de la bibliothèque, et « le coût de 250 000 F » de l'établissement, et celui de « 30 000 F » de la salle de lecture à la Rivière des Pères. Monsieur Cléry explique les difficultés rencontrées pour l'application de la politique culturelle « strictement financières car le budget municipal n'est pas extensible à souhait »¹⁸³.

Les prises de position de la municipalité de Basse-Terre notamment dans les décennies 1970 et 1980 suggèrent le souci de penser le livre et la lecture, de les inscrire dans les projets municipaux. Mais les réalisations suivent de bien loin les déclarations. Il y a un discours sur la politique, la politique culturelle, mais par réellement sur une politique pour la lecture. Il y a des actions, des manifestations à l'initiative des professionnels

¹⁸¹ Contrepoints. *Bulletin de la MJC*, 1976, n° 3, p. 2.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ *Ibid.*, p. 3.

souvent, des décisions ponctuelles, un projet de bibliothèque, une bibliothèque enfin renouvelée. Cependant le développement de la lecture publique à Basse-Terre souffre d'un manque de suivi et de cohérence entre discours et mise œuvre.

Pointe-à-Pitre est l'autre ville de la Guadeloupe. Elle est située, dans l'autre partie de l'île, en Grande-Terre. Le parcours de son action pour la lecture va permettre d'en dégager les particularités.

3.3.2. Pointe-à-Pitre

Dans les années qui suivent la départementalisation en 1946, les procès-verbaux des séances du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre témoignent eux aussi des préoccupations qui demeurent encore celles du tout nouveau département malgré le changement de statut. Il y est beaucoup question d'assainissement, de travaux d'éclairage public, d'adduction d'eau, de construction et de réparation d'écoles, de cantine scolaire, de toilettes publiques... La question un tant soit peu culturelle qui fait problème, c'est l'instruction. Les crédits des différents chapitres des budgets et les commentaires ou rapports qui les accompagnent font état des priorités du moment, à la tête desquelles ne figurent ni la lecture ni les bibliothèques publiques.

Le rapport sur le budget primitif de 1948 présenté par Monsieur Rinaldo, Conseiller municipal, membre de la Commission financière livre des réflexions préliminaires aux prévisions de recettes et de dépenses¹⁸⁴ :

¹⁸⁴ ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D6, « Rapport sur le budget primitif de 1948, session ordinaire, 2ème séance, 05 mars 1948 », p. 452.

« ... nos préoccupations les plus urgentes doivent tendre à faire reculer de son territoire [l'Assemblée municipale] l'ignorance et la misère, assurer la sécurité de ses habitants et de leurs biens, perfectionner son appareil sanitaire... »

Les crédits qui sont inscrits au budget de l'année pour l'achat d'ouvrages, sont destinés à l'achat de manuels, ou de livres pour les distributions de prix¹⁸⁵.

De 1956 à 1959, les sommes affectées par la Ville à ces dépenses restent relativement constantes. Exprimées en francs, elles se répartissent ainsi pour le chapitre « Enseignement – Matériel » du budget primitif¹⁸⁶ :

Articles	1956	1957	1958	1959
Achat de livres de prix	1.000.000	1.000.000	1.200.000	1.150.000
Acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque scolaire	200.000	200.000	200.000	200.000

Extrait du budget de la ville de Pointe-à-Pitre pour 1956.

Conseil municipal du 11 janvier 1956.

Illustrant bien cette priorité donnée alors au livre scolaire et le rattachement de la question à l'Ecole, le chapitre « Bibliothèques – Beaux-Arts – Cérémonies » du budget primitif pour ces mêmes années est abondé essentiellement par l'article « Fêtes nationales » ou « Fêtes locales »¹⁸⁷. De bibliothèques à Pointe-à-Pitre, il n'est pas question à ce niveau. Et de bibliothèques ou de lecture publiques non plus durant ces vingt années qui suivent la transformation de la Guadeloupe en département.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 458.

¹⁸⁶ ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D7, « Vote du budget primitif de 1956, session ordinaire de novembre 1955, 7ème et dernière séance, 11 janvier 1956 ».

¹⁸⁷ *Ibid.*

Conséquence de la résolution progressive des difficultés scolaires ou nouvelle équipe municipale ? Le discours et les réalisations évoluent à partir des années 1960. Les équipements et l'activité de lecture tout en demeurant « peri -> » « ou post-scolaires », gagnent en autonomie. A l'occasion d'un bilan de l'action mise en place au quartier de Lauricisque, le maire récemment élu, Monsieur Henri Bangou, déclare en 1965¹⁸⁸ :

« A côté de l'école, il y a pour toute municipalité qui se respecte le souci des équipements périscolaires et post-scolaires appelés à fournir tant aux élèves eux-mêmes qu'à ceux qui ne fréquentent plus les bancs de l'école des éléments susceptibles de meubler sainement leur esprit. Si pour toute la ville, nous n'avons pu jusqu'à ce jour installer que la magnifique bibliothèque de l'ancienne mairie, à Lauricisque un Centre culturel fonctionne déjà partiellement avec sa bibliothèque... »

Au vu de la place qui lui est réservée dans le bulletin municipal¹⁸⁹, la lecture demeure une préoccupation forte de la municipalité pendant les années 1980, l'intérêt semble même se renforcer. Ainsi, sur cinq ans, de 1981 à 1986, sur les quarante numéros parus, la moitié traite de questions se rapportant au livre et à la lecture : soit pour évoquer l'état de la pratique dans la ville, soit pour présenter les bibliothèques, leur fonctionnement et activités. Le bulletin fournit régulièrement les horaires de vacances des bibliothèques, des informations sur leur fonctionnement, des sélections d'œuvres disponibles dans leurs fonds. En outre, quasiment chaque numéro propose des comptes-rendus ou des notes de lecture, ou annonce les programmes et activités du club de lecture municipal.

De fait, la municipalité paraît fort soucieuse de la question de la lecture au début des années 1980. Dans le « panorama des actions dans certains domaines qui concernent les

¹⁸⁸ Compte-rendu de mandat fait à Lauricisque le 30 octobre 1965. *Ville de Pointe-à-Pitre. Bulletin municipal*, 1966, n° 2.

¹⁸⁹ *Journal de Pointe-à-Pitre*.

enfants »¹⁹⁰, on note que les bibliothèques viennent en second lieu après les écoles et dans le paragraphe « Culture » avant la danse et la musique, avant le sport et les équipements sportifs. Ceci est assez exceptionnel en Guadeloupe.

C'est plus qu'une volonté, puisqu'il est explicitement question de politique du livre et de la lecture dans un bulletin municipal de 1982. Après mention du Rapport Pingault-Barraud, figure un article intitulé « Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture »¹⁹¹ :

« Les bibliothèques sont les « outils de base » de la culture et de l'éducation, s'intégrant dans l'ensemble des services de la commune [...] Leur création en différents points de la ville est l'aboutissement d'une politique culturelle à laquelle s'est attachée la municipalité. »

L'article met les bibliothèques au cœur de la politique de lecture de la ville. Les objectifs de la politique municipale qui y sont définis sont la lecture publique, et pour les bibliothèques une mission documentaire et informative, une mission patrimoniale en matière de littérature. L'article se poursuit de la sorte¹⁹² :

« Les bibliothèques assurent la protection et la mise en valeur du patrimoine littéraire, documentaire et iconographique. Elles ont aussi un rôle informatif, pour le développement d'un service public de lecture et de documentation. À Pointe-à-Pitre, les bibliothèques remplissent leur mission éducative, informative et documentaire. »

Cette politique associe encore, et fortement, les bibliothèques et l'école, la lecture et la connaissance. L'article ne laisse pas de place à l'ambiguïté¹⁹³ : « ...elles [les bibliothèques] se proposent d'être complémentaires de l'enseignement.»

¹⁹⁰ L'enfance... Un certain panorama de Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 05, p. 1.

¹⁹¹ Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 08, p. 8.

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

Quatre ans plus tard, en mars 1986, un autre article de ce même bulletin confirme les liens entretenus par les bibliothèques de la ville avec l'école¹⁹⁴. Il décrit les nouvelles conditions d'admission et de travail dans les écoles¹⁹⁵ :

« Nos bibliothèques reçoivent elles aussi la visite de classes entières ; les enseignants, avec l'aide des bibliothécaires, initient les futurs usagers à l'usage des catalogues, fichiers, dictionnaires qui les mettent sur la voie des découvertes. »

C'est bien dans le domaine scolaire que la ville entend agir pour redonner le goût de lire à tous ! En 1986, dans le cadre de la distribution des livres, chaque écolier des écoles primaires de la ville reçoit un livre¹⁹⁶. Cette opération est renouvelée l'année d'après¹⁹⁷.

C'est aussi cette même année qu'est mise en place une collaboration entre les bibliothèques municipales et les écoles primaires. Les classes se rendent à tour de rôle, au moins deux fois par mois, dans la bibliothèque la plus proche de leur école. Après une présentation des lieux, les élèves sont initiés à la recherche documentaire¹⁹⁸. L'objectif de ce dispositif est, lui aussi, sans ambiguïté¹⁹⁹ :

« L'objectif visé est ambitieux : contribuer avec les enseignants à rendre les lecteurs autonomes ; apprendre à lire seul ; apprendre à lire en dehors de l'école ; susciter des rencontres avec le livre, hors de l'école. »

L'opération semble atteindre son but puisque il est annoncé une augmentation de 90 % des lecteurs inscrits à la bibliothèque Jacques Roumain, et ceci en deux mois : on passe de 474 inscrits au 15 septembre 1986 à 842 le 3 décembre suivant²⁰⁰.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Être écolier à Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 38, p. 3.

¹⁹⁶ NUISSIER, Renée. Fin d'année scolaire : la distribution des prix. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 42, p. 3.

¹⁹⁷ 5000 livres pour les élèves de Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1987, n° 48, p. 7.

¹⁹⁸ Les bibliothèques municipales et les jeunes. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1988, n° 57, p. 4.

¹⁹⁹ Bibliothèques municipales. Rencontres avec le livre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 44, p. 6.

²⁰⁰ *Ibid.*

Commentant la rentrée scolaire de 1987, le bulletin municipal explicite la politique conduite²⁰¹ :

« Si nous allons plus avant dans le domaine de la vie scolaire, nous rappellerons la politique qui a toujours été la nôtre : intéresser les Pointois de tous les âges à une vie culturelle, notamment aux livres. Nos distributions de prix – sur le principe : un livre à chaque enfant et l'utilisation pédagogique de nos bibliothèques de quartiers, vont dans ce sens... Nos objectifs pour cette nouvelle année : ... nous constituons dans chaque maternelle, un fonds de bibliothèque pour habituer les enfants au livre. »

Dans le bilan des actions conduites par la Ville entre 1983 et 1989, deux rubriques présentent les actions en faveur du livre et de la lecture. La rubrique « Education et scolarité » ainsi introduite « Et puis, pour donner le goût de lire »²⁰² :

- « ▪Dans chaque maternelle, un fonds de livres, chaque année, est assuré.*
- Les bibliothèques de quartier, la bibliothèque du Centre des Arts sont en relation étroite avec les écoles.*
- Depuis 1986, La Municipalité offre en juillet aux enfants des écoles primaires, une distribution de prix (plus de 5000 livres par distribution) et alloue une subvention pour l'achat de prix. »*

Plus loin, la rubrique « Culture » développe une partie bien intitulée « Lecture » qui présente des données des bibliothèques de la Ville : 6 bibliothèques, quelques 1307 abonnés en 1987, un prêt de 3 à 4 livres par mois en moyenne pour les lecteurs adultes en 1986, en crédit d'achats de 500 000,00 F en 1989²⁰³.

En matière de budgets, l'action municipale pointoise n'est pas le dernier de la classe non plus. En témoigne cet extrait de la lettre du Ministre de la Culture Jack Lang au Maire

²⁰¹ À propos de la dernière rentrée scolaire. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1987, n° 50, p. 3.

²⁰² 1983-1989 : Pointe-à-Pitre : plus et plus ! Education et scolarité. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1989, n° 58, p. 5.

²⁰³ *Ibid.*, p. 7.

Henry Bangou dans le bulletin municipal du 1^{er} avril 1982. La lettre notifie l'augmentation de la subvention apportée à la bibliothèque municipale en 1982, en application d'un dispositif mis en place par l'État, dans le cadre de la nouvelle politique de lecture lancée à cette période. Le dispositif statue que le taux moyen de participation de l'État au fonctionnement des bibliothèques municipales passera de 3 à 25 % pour les communes qui auront dépensé en 1980 une somme supérieure à 70 % de la moyenne nationale par habitant, moyenne qui s'élevait à 15 francs²⁰⁴. On peut lire :

« Dans le cadre du développement de la lecture publique souhaité par le gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le montant de la subvention de fonctionnement qui sera apportée par l'État pour votre bibliothèque en 1982 sera de : 282 800 f... »

L'équipe municipale entend bien faire connaître les objectifs qu'elle vise et rendre visible et sa politique, et les effets de sa politique. Le bilan de l'action municipale de 1965 à 1982 présenté dans une brochure publiée alors, est révélateur²⁰⁵. Autant que l'éditorial du bulletin municipal de mai-juin 1990 émanant du Maire de la ville, et qui ne cache pas sa satisfaction²⁰⁶ :

« De la demi-douzaine de revues illustrées vieilles de plusieurs années de la bibliothèque Schœlcher aux dizaines de milliers de volumes disponibles dans tous les quartiers de Pointe-à-Pitre, qu'y a-t-il sinon la détermination d'une politique poursuivie depuis vingt-cinq ans... »

La ville poursuit ses initiatives en faveur du développement du livre et de lecture pendant cette décennie 1990. La première édition du Salon du Livre a lieu en avril 1990. Pour la

²⁰⁴ BANGOU, Henri. Editorial. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 03, p. 5.

²⁰⁵ POINTE-A-PITRE. Les bibliothèques. *Pointe-à-Pitre : 1965-1982*.

²⁰⁶ Spécial Culture. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1990, n° 66.

municipalité, le Salon est une autre expression de sa politique culturelle ; on peut retenir aussi le rôle essentiel des bibliothèques et des professionnels dans sa création²⁰⁷ :

« Cette manifestation, née de l'initiative des bibliothèques en 1990, est aujourd'hui l'un des temps forts de la programmation culturelle de la Guadeloupe.[...] Le Salon du Livre est une occasion de traduire l'action culturelle des bibliothèques de Pointe-à-Pitre. »

Ce Salon devient le Salon du Livre de la Guadeloupe en 2000.

Les bibliothèques de la ville proposent régulièrement d'autres types d'animations autour des livres et de manifestations pour promouvoir la lecture, l'heure du conte par exemple. Elles se font aussi le relais d'évènements nationaux comme *Lire en fête*.

Autre expression de la volonté politique de promouvoir la lecture, la ville signe pendant cette décennie deux documents qui planifient ses activités dont le domaine culturel. Ils contiennent chacun un volet consacré à la lecture et aux bibliothèques.

Le premier, un Contrat de Ville Etat / Ville de Pointe-Pitre est passé pour la période de 1994 à 1998²⁰⁸. Le livre et la lecture sont présents dans deux programmes de ce Contrat. Une des actions du programme n° 8 « Améliorer la formation des jeunes à l'école pré-élémentaire et primaire » consiste en la « création de centres de documentation dans les écoles pré-élémentaires et primaires ». Le programme n°9 « La culture au service des Pointois » comprend trois actions centrées sur le livre et la lecture : «Adaptation des bibliothèques municipales à la réalité de leurs quartiers », « Organisation du Salon du Livre », « Organisation de la « Fureur de Lire ».

²⁰⁷ L'action culturelle des bibliothèques de la Ville. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 2003, n° 106, p. 6.

²⁰⁸ POINTE-A-PITRE. *Contrat de Ville Etat / Ville de Pointe-à-Pitre, 1994-1998*. ca 1994. 32 p.

Une Convention de développement culturel avec la DRAC de Guadeloupe est signée par la suite en mai 1999. Elle est ainsi commentée dans le bulletin municipal²⁰⁹:

« Une première en Guadeloupe [...] La ville de Pointe-à-Pitre a fait de sa politique culturelle un axe fort de ses préoccupations [...] Les infrastructures en place sont là pour témoigner : Centre des Arts et de la Culture [...] bibliothèques [...] Cette politique culturelle pointoise [...] couvre de nombreux domaines : spectacle vivant, arts plastiques, livre et lecture... »

La politique d'animation et de promotion de la lecture et du livre se poursuit dans les bibliothèques au cours des années 2000. La profession innove en sortant la lecture de son cadre. Les bibliothèques intègrent des animations livre et lecture à des manifestations qui n'y sont pas directement liées. Ainsi, dans le cadre de la Semaine de la famille organisée en mai 2003, des actions de sensibilisation à la lecture sont proposées à l'intention des tout-petits... et des parents²¹⁰. Du côté des équipements, cette période voit l'ouverture de la nouvelle médiathèque municipale, qui vient remplacer une structure vieille de quelques soixante-dix ans.

L'action de Pointe-à-Pitre en faveur de la lecture s'est ainsi déclinée autour de mise à disposition de crédits d'acquisitions de collections, de construction et d'aménagement de structures, de décisions et mesures, de manifestations de promotion. Cet ensemble d'éléments témoigne d'un intérêt incontestable et d'un dynamisme en matière de lecture à Pointe-à-Pitre, du moins depuis les années 1960. Est-ce un caractère propre à cette ville ou n'est-elle qu'un exemple de ce que font d'autres collectivités municipales ?

²⁰⁹ DRAC et Pointe-à-Pitre... Pour un meilleur développement culturel. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1999, n° 95.

²¹⁰ Une semaine d'animations avec la bibliothèque municipale. *France-Antilles*, 19 mai 2003.

Cette caractéristique est-elle liée à son importance ? A sa situation géographique en Grande-Terre ?

La prochaine municipalité de ce panorama est non plus une ville, mais une commune.

3.3.3. Capesterre Belle Eau

Les informations recueillies à propos des actions de la commune en matière de lecture couvrent les vingt dernières années principalement. Les documents, quand ils ont pu être collectés, parlent peu de la bibliothèque ou de la lecture.

L'exiguïté et la vétusté des locaux sont en décalage avec un certain dynamisme des actions proposées par la structure. Une certaine originalité marque la participation à la manifestation *Lire en fête* en 2001, sous la forme d'un rallye littéraire à VTT²¹¹. Cette même année, est mené un programme d'animation *Livre Libre 2001* dans le cadre d'un partenariat associant la bibliothèque municipale et le CDI du collège de la commune. Son objectif était de développer un « appétit » de livres²¹². Comme dans d'autres bibliothèques publiques, un club de lecture est créé en 2003, c'est un club de lecture caribéen dont le but est de promouvoir la littérature caribéenne et de faire découvrir le patrimoine littéraire de la région²¹³. Des rencontres d'écrivains sont de même programmées : «Un livre, un écrivain » permettait d'inviter l'écrivain marie-galantais Max Rippon à la bibliothèque en 2004²¹⁴.

²¹¹ Un rallye littéraire à VTT sans précédent. *France-Antilles*, 21 octobre 2001.

²¹² BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAPESTERRE BELLE EAU. Dossier Bibliothèque.

²¹³ Le club de lecture dans sa vocation culturelle. *100 % Kapestè. Le magazine des Capesterriens et des environs*, 2008, n° 06, p. 14.

²¹⁴ Max Rippon et Le dernier matin à la rencontre des élèves. *France-Antilles*, octobre 2004.

En revanche peu de mentions de la bibliothèque ou de la lecture dans les brochures ou bulletins municipaux consultés. « Le mot du Maire », Monsieur Gérard Lauriette, qui introduit le bulletin de la bibliothèque en 1982 redit bien l'intérêt de la lecture²¹⁵:

« Permettre aux enfants et aux adultes de lire, les faire discuter sur ce qu'ils ont lu (Club de lecture) sont des moyens pour retarder la mort des livres, sur l'art de vivre et de bien vivre ».

Mais pourtant, aucune action saillante en faveur du développement de la lecture, ou de la bibliothèque, ne semble avoir été menée au cours de sa mandature (1983-1989).

Il est question de la bibliothèque et du livre à propos des équipements culturels dans une brochure municipale réalisée au cours de la mandature du maire suivant Léo Andy, en 1994 ?²¹⁶

En réalité, pour la période recensée, à partir des années 1970, c'est une préoccupation pour les équipements structurants qui transparaît. Les projets pour 1980 sont ainsi surtout des travaux d'aménagements, d'assainissement, de construction de logement, d'électrification. L'axe majeur paraît alors être la rénovation et l'urbanisation de la commune²¹⁷. Et l'on sait qu'alors la culture, la lecture surtout, viennent souvent après. Les difficultés ne semblent pas toutes résolues en 1997. Les maires changent, mais ces mêmes dossiers – habitat insalubre, éclairages publics, rénovation des bâtiments communaux, aménagement des routes et des carrefours – sont encore au cœur des

²¹⁵ Le Mot du Maire. *Bimuca Infos. Magazine d'information de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau*, 1982, n° 01, p. 8.

²¹⁶ CAPESTERRE BELLE EAU. *Capesterre Belle Eau, lieu de solidarité*, p. 14.

²¹⁷ Nos activités en 1979 et nos projets pour 1980. *Bulletin municipal de Capesterre Belle Eau*, s.d., n° 02, p. 6 et 8.

préoccupations²¹⁸. Les difficultés ne viennent pas seulement des infrastructures. Le déficit touche aussi la culture, comme le suggèrent ces propos du maire Léo Andy²¹⁹ :

« Il nous faut d'abord implanter de nouvelles structures dans le domaine sportif et culturel afin de donner à notre population qui est jeune les moyens de s'affirmer ».

La commune semble faire face à des difficultés d'ordre relationnel dans le domaine de la culture, ce qui pourrait expliquer la situation peu favorable de la lecture²²⁰ :

Depuis près de trois années, les structures organisatrices de grandes manifestations nationales ou locales pour soutenir une action, une cause, une situation, telles que la journée du sida, Lire en fête [...] et bien d'autres, ne trouvent pas de relais sur le territoire de la commune. Il existe un véritable dysfonctionnement entre les structures locales sociales, éducatives et culturelles (EDSU, OMSC, Bibliothèque, CCAS...) sous l'œil incrédule de la municipalité. »

Pour ce que l'on en sait, la commune se caractérise ainsi par un engagement modéré pour sa bibliothèque et pour la promotion de la lecture, qui semblent être portées par les professionnels. Des quelques informations extraites, émerge un autre trait, commun à d'autres communes : la place des enfants dans le secteur. Elle se manifeste d'abord par la proportion nettement plus élevée des enfants et des jeunes parmi les usagers de la bibliothèque, observée dans les statistiques de la fréquentation. Ils sont explicitement mentionnés aussi par les maires, Messieurs Lauriette et Andy dont les propos ont été relevés dans la présentation de la structure de la commune.

La lecture publique à Deshaies, la commune suivante de notre tour, ne connaît pas les mêmes développements.

²¹⁸ Editorial. Reprendre confiance. *Le magazine de Capesterre. Bulletin municipal de la commune de Capesterre Belle Eau*, 1997, n° 01, p. 2.

²¹⁹ LAPINARD, Yvor. Capesterre Belle Eau. Vers un nouveau souffle ? *France-Antilles*, 31 mai 1994.

²²⁰ Brèves actu. Mort de l'activité culturelle à Capesterre Belle Eau. *100 % Kapestè. Le magazine des Capesterriens et des environs*, 2008, n° 05, p. 4.

3.3.4. Deshaies

Les données rassemblées couvrent également les vingt dernières années. Deux maires se succèdent durant cette période, le premier communiste, le deuxième socialiste.

Les équipements sont envisagés comme un premier témoin de la place tenue par la lecture. A Deshaies, depuis le début des années 1980, la population dispose de sa bibliothèque avec beaucoup d'aléas certes. Les conditions ne sont pas idéales dans les premiers temps : exigüité et inadéquation des locaux, pauvreté du fonds, destruction, déménagement. La nouvelle bibliothèque de 1994 connaît elle aussi travaux et fermeture. La municipalité a accompagné la création des équipements du recrutement qualifié préconisé par le Plan de 1992²²¹. La bibliothèque fonctionne donc bien en dépit des difficultés signalées tant par la qualité de l'équipement qu'à travers l'animation qu'elle crée.

Les activités de promotion de la lecture sont régulières dans la commune, n'attendant pas la construction de la nouvelle structure en 1994. Elles sont initiées par la bibliothèque ou en partenariat avec elle. La bibliothèque municipale est « investie en pôle d'animation permanente », c'est ainsi qu'en parle le responsable de l'OMCSL (Office municipal de la culture, des sports et des loisirs) en 1993²²². Ces animations ce sont des Journées du livre en 1991²²³, puis en 1992 notamment²²⁴. A cette occasion, on découvre que la première journée de ce type date de 1988. C'est aussi le classique club de lecture. Il y a en 2006

²²¹ Conseil municipal du 13 mars 1993. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1994, n° 09, p. 2.

²²² Office municipal de la culture, des sports et des loisirs. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1993, n° 07, p. 15.

²²³ La bibliothèque municipale. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1991, n° 03, p. 13.

²²⁴ Deshaies. Participation massive à la journée du livre. *France-Antilles*, 02 mars 1992.

l' « Opération Quartier Livre » qui réunit parents et enfants autour de la lecture d'un ouvrage²²⁵. Les animations, ce sont au-delà de la lecture, mais fournissant l'occasion de promouvoir le livre, les Journées du créole organisées en 1995²²⁶, en 1996²²⁷, et encore en 2002²²⁸. L'action est parfois précisément ciblée en direction des scolaires. La bibliothèque municipale accueille ainsi des activités péri-scolaires dans le cadre du Contrat de Ville-Enfant 1990-1991²²⁹. L'animation se fait également directement en partenariat avec les écoles comme cette « animation publi-scolaire » signalée en 2003²³⁰. Ces différentes informations sont principalement tirées de la presse municipale²³¹. Les colonnes du bulletin sont régulièrement investies par la bibliothèque municipale pour livrer qui le compte-rendu d'une manifestation, qui une liste de nouveautés, qui le rappel de ses heures d'ouverture. Sur quelques quinze numéros consultés pour les années 1990 et neuf pour les années 2000, douze proposent une ou plusieurs informations à propos de la bibliothèque ou de son activité pour les années 1990, quatre pour les années 2000. On constate ainsi que la presse municipale fait une belle part à l'activité de la lecture, davantage d'ailleurs au cours des années 1990. Est-ce l'expression de l'implication des responsables municipaux ?

Des signes de cette volonté politique ont été relevés dans cette presse. Au moment des travaux de la nouvelle bibliothèque municipale, il n'est pas question d'une politique de la

²²⁵ 1ère [Première] séance de l'opération « Quartier Livre ». *Deshaies. L'avenir se construit. Bulletin municipal*, 2006, n° 01, p. 18.

²²⁶ La Journée du créole. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 1996, n° 01, p. 8.

²²⁷ La Journée du créole. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 1996, n° 03, p. 8.

²²⁸ Journée internationale du créole à la bibliothèque. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 2002, n° 11, p. 13.

²²⁹ CATE - Bilan d'activités 1990-1991. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1991, n° 04, p. 14.

²³⁰ Animation publi-scolaire à la bibliothèque. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 2003, n° 12, p. 8.

²³¹ *Deshaies Actuelle* puis *Bâtir Deshaies* puis *Deshaies. L'avenir se construit*.

lecture, mais de « volonté politique de privilégier la lecture »²³². D'ailleurs, la bibliothèque et sa responsable figurent en bonne place de l'organigramme des services de la commune²³³. Plus tard en 2011 au moment de sa réouverture après travaux, la municipalité envisage de faire de la bibliothèque « un outil principal pour lutter contre l'illettrisme, et pour développer sa politique culturelle »²³⁴. Par ses réalisations, par les animations autour du livre et de la lecture, par les décisions et les déclarations dans la presse, la commune de Deshaies manifeste un certain souci pour le développement de la lecture, bien que les dernières années semblent marquer le pas.

La commune étudiée maintenant est celle du Lamentin, qui laisse voir elle aussi, des difficultés.

3.3.5. Lamentin

Les données recueillies pour le Lamentin sont, elles aussi restreintes, dans la période couverte et dans la nature des sources. Elles omettent ainsi une période qui va des années 1960 aux années 1990, et se fondent sur des bulletins municipaux, complétés par les éléments du dossier constitué à la Médiathèque lors de l'inauguration de la structure. Les informations présentées portent pour l'essentiel sur les vingt dernières années 1990 et 2000.

Du point de vue des réalisations, l'historique précédent a montré que la Médiathèque municipale ouverte en 1997 a été le premier équipement municipal véritablement

²³² Construction de la bibliothèque. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1993, n° 07, p. 2.

²³³ *Ibid.*, p. 8-9.

²³⁴ 1ère [Première] séance de l'opération « Quartier Livre ». *Deshaies. L'avenir se construit. Bulletin municipal*, 2011, n° 04, p. 16.

structurant de la commune. Auparavant le service de lecture publique était le fait d'une bibliothèque associative accompagnée par la BCP.

Dès avant le lancement de la Médiathèque, des événements pour promouvoir la lecture sont organisés dans la commune. Par exemple, entre 1996 et 1999 notamment, les différentes éditions de la manifestation nationale *Le Temps des Livres* mobilisent des partenaires multiples autour d'un ensemble d'activités dans la commune. L'existence de la Médiathèque est régulièrement ponctuée de nombreux événements culturels, et de manifestations autour de la promotion du livre et de la lecture. Activités qu'elle accueille dans ses locaux, ou encadre. En effet, « la Médiathèque fait la part belle aux animations » titre un article du bulletin municipal de juillet 1998²³⁵:

«L'équipement a été conçu dès l'origine comme un lieu d'échanges, de convivialité et de sociabilité ; c'est dire que l'animation y occupe une place de choix. Depuis l'ouverture, l'équipe de la Médiathèque s'est attachée à offrir à la population une grande variété d'animations autour du livre, de la musique et des arts plastiques. »

C'est qu'en effet, durant les années 1990, l'équipe municipale entend développer une politique de la culture volontariste. Les éditoriaux et articles du bulletin municipal sont émaillés de déclarations en ce sens. En 1994, le Maire avance²³⁶ :

« ... Le Lamentin affirme sa vocation de ville de culture par la mise en place de structures modernes... »

Cette ambition est réaffirmée en 1996²³⁷ quand le chef d'édilité écrit : « ...nous avons défini un programme de réalisations à vocation culturelle... »

²³⁵ Le Lamentin, Ville d'art et de culture. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, juillet 1998, p. 10.

²³⁶ Le Mot du Maire : Lamentin, ville ouverte. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, août 1994, [p. 1].

²³⁷ Edito : Droit devant !. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, juin 1996, [p. 2].

Et encore en 1998 avec ce projet de créer un prix littéraire de la ville.²³⁸

« ... Toujours dans le domaine de la culture, la création d'un prix littéraire de la ville du Lamentin destiné à récompenser les œuvres à caractère philosophique, historique ou littéraire et relatives à l'esclavage, jugées par un jury composé d'écrivains d'outre-mer. »

La Médiathèque apparaît jouer le rôle de locomotive dans ce train culturel, où se confondent les différentes activités culturelles.

Objet de nombreuses contributions du bulletin municipal depuis son ouverture, à partir de 2001, et pendant sept ans environ, la Médiathèque disparaît pratiquement des colonnes de la presse municipale. Des projets et des budgets aussi, semble-t-il. Le changement d'équipe municipale explique cet effacement. L'argument avancé est budgétaire. La Médiathèque est un équipement qui coûte cher. Or la commune a un déficit financier important. La nouvelle équipe envisage même le transfert de sa gestion à la communauté des communes dont elle fait partie²³⁹ :

« Nous envisageons dans la même logique de transférer à la communauté des communes du Nord Basse-Terre la gestion de la médiathèque (15 millions de francs par an de frais de fonctionnement supportés actuellement par la commune). »

Le retour de la précédente équipe municipale en 2009 se manifeste par la reprise des moyens et la redynamisation des activités, mais pas au même niveau qu'auparavant. C'est ainsi que s'exprime le Maire, Monsieur José Toribio²⁴⁰ :

« Fort d'une situation financière plus favorable, et d'un climat social quelque peu apaisé, notre Conseil municipal se lance désormais dans une reconquête maîtrisée du développement. Certains grands chantiers ont démarré ou redémarré [...] Notre mission

²³⁸ Les décisions du Conseil municipal des 29/11 et 1er et 2/12/1997. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, janvier 1998, p. 13.

²³⁹ Quelles solutions pour sortir de la crise ? La municipalité donne l'exemple. *Le Journal des Lamentinois. Bulletin municipal*, 2002, n° 1, p. 5.

²⁴⁰ Editorial. *Contacts... Le Lamentin en infos*, 2011, p. 3.

est de faire vivre le Lamentin. C'est pourquoi la culture est de retour avec un foisonnement d'activités à la Médiathèque, au Ciné-Théâtre... »

Sans que lui soit explicitement dédiée une politique particulière, la lecture occupe une place effective dans la politique culturelle affirmée de la municipalité du Lamentin depuis le début des années 1990. Une place qu'elle a pu occuper à travers l'édification de la Médiathèque et des moyens de fonctionnement qui lui ont été attribués. Mais bien que cette structure continue son activité, elle a connu une éclipse relative pendant la décennie 2000, souffrant une diminution drastique des budgets. Le déclin de l'activité a provoqué un reflux de la lecture, au niveau de sa pratique et de l'intérêt qu'elle draine. Un regain se dessine avec le renouvellement municipal. Le trait qui définit l'action municipale lamentinoise dans le domaine de la lecture est ainsi l'irrégularité, au gré des élections municipales.

Dernière commune du panorama en cours, Petit-Bourg a tissé elle aussi, sa propre histoire de la lecture publique.

3.3.6. Petit-Bourg

L'action de la commune pour la lecture est mesurée là encore, à l'aune des réalisations, des budgets, des commissions et comités, des interventions et des propositions, de leur place dans les organes municipaux.

Avant tout, il convient de souligner que les données qui ont pu être recueillies sur cette commune sont parcellaires. Elles proviennent pour l'essentiel de bulletins municipaux à partir de 1987, par ailleurs lacunaires. Quelques monographies et des dossiers de presse constitués à la bibliothèque municipale ont fourni un complément de documentation.

On se souvient que Petit-Bourg a été administré de 1977 à 2001 par le socialiste Monsieur Dominique Larifla qui a été également Président du Conseil général de 1985 à 1998. Et que cette dernière responsabilité a motivé que la commune figure dans l'échantillon.

Les réalisations effectuées par la municipalité ont été détaillées dans la première partie. A la bibliothèque du bourg, créée en 1965, est adjointe en 1989 une annexe dans la section de la Lézarde. On sait que le projet de construction d'une nouvelle médiathèque dans la décennie qui vient de s'écouler, a été abandonné. Tout comme a été annulé, au cours de la même période, le transfert de la bibliothèque du bourg dans des locaux rénovés à l'origine à son intention. Pour les équipements, on retient l'implication de la municipalité dans les bibliothèques scolaires. La mise en place d'un tel équipement est diversement rappelée. Dans un article consacré à l'inauguration d'une de ces structures en février 1989, d'abord²⁴¹. Ensuite, quand la bibliothèque est complétée d'un espace multimédia²⁴² :

« Depuis 1998, l'école de Fontarabie est équipée d'une Bibliothèque centre de documentation. Coussins de couleur. Salle largement baignée par la lumière. Petites tables rondes. Choix varié d'ouvrages et de cassettes audio ou vidéo. Visiblement, on a pensé à susciter l'envie de lire. »

Les déclarations expriment, elles aussi, l'existence d'une politique culturelle, à défaut d'une politique de la lecture. Après avoir rappelé que le budget communal ne fait que traduire en chiffres la volonté politique des élus, le Maire déclare²⁴³ :

²⁴¹ Ecole Mixte 1 : Un centre de documentation bibliothèque, informatique et vidéothèque. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1989, n° 16, p. 3.

²⁴² Art et sport : une bouffée d'oxygène pour les écoliers. Mini espace multimédia à l'école Billioti de Gage. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 2000, n° spécial, p. 19

²⁴³ Editorial. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1990, n° 23, p. 8.

« Il reste un secteur auquel nous attachons du prix, c'est celui du secteur culturel et sportif. C'est une volonté politique. Il faut offrir à notre jeunesse les moyens de s'épanouir par le sport et la culture. »

Et de poursuivre par le détail des actions prévues... parmi lesquelles ne figurent ni bibliothèque, ni promotion de la lecture.

De façon plus précise, les discours rappellent l'engagement municipal pour la lecture... et une certaine connaissance des besoins du secteur. Un article qui rend compte en 1989 de l'inauguration de la bibliothèque annexe de la Lézarde, précise ceci²⁴⁴ :

« Le maire a insisté sur « la compétence du personnel des bibliothèques et sa fonction. »

La Directrice de la BCP, assistant à l'évènement, abonde dans le sens de cette implication²⁴⁵ :

« En conclusion, la Directrice de la Bibliothèque centrale de prêt, Michelle Desbordes, a tenu à souligner « que Petit-Bourg était une des rares communes de la Guadeloupe à œuvrer pour que les livres soient à la portée de tous. »

On peut s'arrêter sur un projet lancé quelques vingt ans plus tard, en 2007. Certes, il ne s'agissait pas d'un projet lecture exclusivement, mais d'une planification culturelle dans le cadre de l'élaboration du projet de ville initiée avec le 1^{er} Congrès de la ville « Ti Bou, la ville en débat », de janvier à juin 2007. La culture, présentée comme thème transversal, était abordée dans un atelier qui proposait différentes thématiques et objectifs. Les actions Livre et Lecture proposées dans les fiches élaborées par la municipalité pour structurer les débats, portaient principalement sur l'organisation et la structuration des lieux de lecture. Ainsi pour la thématique « Organiser l'action culturelle » ayant pour objectif de

²⁴⁴ Inauguration de la bibliothèque de la Lézarde. La population l'a bien accueillie. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1989, n° 16, p. 4.

²⁴⁵ *Ibid.*

« créer les lieux, se doter des ressources », les actions dans le domaine du livre et de la lecture sont de « construire une médiathèque, aménager la bibliothèque de La Lézarde ». Pour la thématique « Préserver le patrimoine et diffuser l’histoire de la commune », un des objectifs est de « développer la lecture et l’écriture », et pour cet objectif, les actions proposées sont de quatre ordres : « mettre les bibliothèques en réseau, organiser des cours pour faire reculer l’illettrisme, organiser des concours de production culturelle (romans, nouvelles, poésie, etc…), créer un poste de médiateur du livre ». L’équipe municipale qui le portait n’ayant pas été réélue en 2009, le projet n’a pas eu de suite

C’est une impression en demi-teinte que laisse donc l’évocation, et des réalisations, et des prises de position. La consultation des différents documents aussi, en particulier les bulletins municipaux. La lecture et la bibliothèque y ont leur place, mais elles ne sont pas omniprésentes. Cette présence prend différentes formes. Il y a des informations pratiques et utiles plus ou moins régulières selon les époques, sur la bibliothèque municipale et son fonctionnement. Des articles abordent cette activité culturelle de loin en loin, et ils semblent rédigés le plus souvent par les soins du personnel des bibliothèques municipales. Ces contributions décrivent les actions menées, présentent une bibliographie thématique ou des nouveautés, soulignent l’importance et l’intérêt de la lecture et du livre pour les enfants et la jeunesse, ou encore déplorent la fréquentation insuffisante des lieux et des livres. Mais au vu de l’ensemble des documents consultés – bulletins municipaux, monographies, dossiers – la lecture ne semble pas être une préoccupation culturelle primordiale à Petit-Bourg. L’intérêt manifesté dans les bulletins municipaux en particulier penche pour le sport, la danse, le théâtre. Cette impression est suscitée par les chantiers ouverts et développés, les crédits alloués, les déclarations, ou encore par les nombreux

articles consacrés aux activités sportives, notamment. Le sentiment en ressort que la lecture n'est pas traitée au même titre que les autres pratiques culturelles. Le sport, la musique, la danse, le théâtre, le cinéma... oui, c'est de la culture. La lecture ? ...

On ne peut pas avancer alors que la question du livre et de la lecture est absente des préoccupations des équipes municipales qui se sont succédé à Petit-Bourg. Il y a des réalisations bien concrètes, des budgets, des déclarations, une présence dans la littérature municipale. Mais c'est une présence irrégulière, même discrète. Peut-être le secteur de la lecture ne souffre que d'une communication et d'une visibilité insuffisantes. En tout cas, les données observées ne manifestent pas en faveur d'un intérêt fort pour le développement de la lecture. Mais sans doute la documentation lacunaire oblige-t-elle à nuancer le propos.

En dehors des six communes détaillées ci-dessus, on relève chez d'autres, des initiatives originales pour promouvoir la lecture.

Ainsi, cette action conduite dans la commune de Sainte-Rose en juin 2011²⁴⁶. Intitulée « Sainte-Rose sur la Route du livre, Lèktilari 1^{er} bim parté »²⁴⁷, cette animation itinérante a pris une forme ancrée dans une tradition guadeloupéenne : au son du tambour traditionnel, une vingtaine de lecteurs a lu des textes d'auteurs caribéens, grimpés sur une charrette à bœufs qui a parcouru les rues de la commune. Une manière on ne peut plus innovante, de « combattre l'illettrisme, de permettre à tous les Sainte-Rosiens d'accéder au livre ». Cette initiative a été mise en place par l'office des affaires culturelles de la

²⁴⁶ Sainte-Rose. Lèktilari, pour donner le goût des livres. *France-Antilles*, 18 et 19 juin 2011, p. 10.

²⁴⁷ *Traduire : la lecture dans la rue, première édition, à vos marques partez !*

commune, en partenariat avec la bibliothèque municipale et diverses organisations culturelles. Le Directeur des affaires culturelles et du patrimoine de la commune explique que le livre et la lecture font partie de leurs priorités.

A l'issue de ce tour des communes, c'est encore ce constat d'inégalité et d'irrégularité qui se dégage. Les réalisations, les manifestations de promotion, les décisions, et l'implication communales qu'elles supposent, sont inégales d'une commune à l'autre, et au sein d'une même commune, manquent de constance au fil des années. A l'exception de l'action de la ville de Pointe-à-Pitre, dont la lecture donne l'impression d'un projet et d'une vision à long terme, avec le souci de ne pas perdre le « fil » des choses justement. Mais on y reviendra.

L'inventaire de l'action en matière de lecture se poursuit. La recherche porte essentiellement sur l'action des collectivités territoriales en matière de lecture publique. Mais resituer l'action locale dans un contexte plus global qui laisse apparaître la part des autres acteurs impliqués dans le secteur, permet d'en préciser les contours. C'est en ce sens que vont être rapidement décrits les initiatives étatiques et régionales, le rôle des acteurs privés que sont les associations de professionnels et les mouvements politiques, plus précisément le parti communiste guadeloupéen.

3.4. L'Etat et la lecture publique en Guadeloupe

C'est sur la base de bilans, rapports et conventions émanant de la DRAC de Guadeloupe que sera identifiée la politique de l'Etat dans le domaine du livre et de la lecture à partir des années 1980, Avant de se pencher sur la question de la lecture, la présentation de cette Direction s'impose.

De nos jours, la politique de l'Etat est mise en œuvre dans le champ culturel par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Les DRAC ont été créées en 1977. Services déconcentrés, elles représentent le Ministère de la Culture et de la Communication en région. Elles sont ainsi chargées d'appliquer les directives nationales et de décliner les priorités au niveau local, dans le domaine artistique et culturel. Les DRAC organisent leur action en s'inscrivant dans ces orientations. Chargées de l'aménagement du territoire en matière d'arts et de culture, elles ont la tâche d'inciter ou de conforter des politiques culturelles publiques, affirmant la présence et le rôle de l'État dans le domaine. Leurs missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacles, culture scientifique et technique, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

Les lois de décentralisation et la déconcentration qui les accompagnent vont venir renforcer les DRAC.

La DRAC de Guadeloupe a été créée en mars 1989, et la Conseillère Livre et Lecture a pris ses fonctions cette même année. Dès cette date, la Direction régionale comprend différents services sectoriels dont les intitulés et l'organisation ont évolué au fil du temps, mais qui recouvrent globalement le même secteur culturel. À côté du secteur Livre et lecture, on trouve les secteurs définis dans les DRAC.

S'inscrivant pleinement dans ses attributions, la DRAC de Guadeloupe a œuvré dans le sens d'une politique culturelle cohérente et concertée pour le département, cherchant à fédérer les partenariats, à mutualiser et structurer les moyens et ressources. Il apparaît même à la lecture du bilan de l'année 2000 que l'Etat ne puisse faire autrement face aux difficultés techniques et financières récurrentes des collectivités locales¹. La Direction régionale a de même inscrit son action dans la finalité de démocratisation culturelle, développant des actions « favorisant l'accès à la culture à tous et la réduction des inégalités sociales et géographiques² ».

Quelles formes a pris l'action de la DRAC de Guadeloupe ?

Cette action s'appuie sur des éléments comme la transversalité ou des dispositifs contractuels.

Depuis plusieurs années, notamment 1998, l'intervention de la DRAC de Guadeloupe se développe autour de politiques transversales, suivant en cela les préconisations ministérielles. Le bilan pour l'année 2000 est ainsi introduit²⁴⁸ :

« En 2000, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a poursuivi les axes de travail élaborés depuis 1998 en s'engageant dans une politique forte de développement des politiques transversales ».

Ces politiques tournent autour de quelques grands concepts : la contractualisation, l'action territoriale, l'éducation artistique, l'élargissement des publics. La transversalité se réfère aux différents ministères ou collectivités publiques, ou aux services sectoriels de la DRAC. Ces axes d'action sont repris dans les orientations de la Direction du Livre et de

²⁴⁸ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 2000 », p. 2.

la Lecture en termes d'élargissement des publics, d'aide aux structures, d'aide à la formation et à la création d'emplois qualifiés.

La transversalité semble effective sur le terrain. En effet, le bilan de l'action pour l'année 1998 souligne que les projets présentés par les municipalités associent souvent développement culturel et développement local²⁴⁹.

Les politiques culturelles en France s'appuient sur un certain nombre de dispositifs de type contractuel conclus avec les collectivités territoriales : contrats de plan, conventions de développement, conventions financières. Le contrat de plan Etat-Région est un programme contractuel signé entre l'Etat par l'intermédiaire de son représentant le Préfet de région, et une région par l'intermédiaire de son Président, pour une période de sept ans. Le contrat fixe des objectifs à atteindre conjointement ainsi que leur financement. Il vise au développement économique, social et culturel de la région. Le contrat de ville est un contrat passé entre l'Etat et une collectivité municipale pour mettre en œuvre une politique pour la ville. Il définit un ensemble d'actions concrètes et concertées visant à agir sur les difficultés d'ordre économique, social ou urbain rencontrées. Les contrats de plan Etat-régions et les contrats de ville ont souvent un volet culturel important, qui peut porter, par exemple, sur les enseignements artistiques, la formation professionnelle ou l'aménagement culturel du territoire. Les conventions de développement culturel, passées entre l'Etat et des collectivités locales, fixent des objectifs concertés dans le domaine culturel. Par ailleurs, les lois sur la coopération intercommunale et sur l'aménagement et le développement du territoire (lois du 25 juin 1999 et du 12 juillet 1999) ont amené la

²⁴⁹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 1998 », p. 6.

création de structures et dispositifs intercommunaux qui prennent en compte les questions culturelles.

La dimension de coopération existe de même entre le Ministère de la culture et de la communication et les autres ministères. Au-delà de leurs propres dépenses et programmes culturels, des actions conjointes sont menées dans le cadre de conventions conclues entre les ministères.

La DRAC de Guadeloupe a ainsi fondé son intervention sur certains de ces dispositifs.

Des conventions, des contrats de plan ont été signés. Des partenariats ont été établis. Des schémas d'action régionale ont été élaborés. Depuis la fin des années 1990, la contractualisation mise en œuvre par la DRAC de Guadeloupe relève de trois dispositifs : le Contrat de plan Etat/Région (CPER), les Conventions de développement culturel, les conventions financières²⁵⁰.

Une Convention de développement culturel est signée entre l'Etat et le Département dès août 1989 pour deux ans, prolongée par un avenant établi en 1991 pour une année.

Au cours des années 1990, ce sont deux schémas d'action régionale qui sont instaurés : un premier pour les années 1993 à 1995, un autre pour les années 1996 à 1998.

Quelles actions ont été développées et soutenues dans le secteur Livre et lecture par la DRAC de Guadeloupe depuis sa création ?

La volonté est très tôt explicitée de jeter les bases d'une réflexion sur l'élaboration d'une politique structurée et concertée de développement culturel rassemblant les principaux

²⁵⁰ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 2001 », p. 2.

acteurs : Etat, Région, Département, et pour les communes, les villes de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre²⁵¹.

Mais tout en respectant les priorités ministérielles et une approche partenariale, le choix des actions a découlé des besoins constatés. En 1990, année suivant la création du service, la situation du livre et de la lecture en Guadeloupe est jugée « criante »²⁵². Beaucoup reste à faire, semble-t-il. Un double constat est fait : « la faiblesse du réseau des bibliothèques municipales, l'absence de qualification du personnel en place »²⁵³. Il sous-tend l'action développée au cours des années. Dans ce droit fil, le Schéma d'action régionale programmé pour 1993, 1994 et 1995 retient deux objectifs pour le livre et la lecture : aider les communes à construire des bibliothèques, former les professionnels.

Quel est le contenu des actions conjointes DRAC/Conseil général de Guadeloupe ? En accord avec la volonté affichée, l'action de la DRAC de Guadeloupe dans le domaine de la lecture publique se fait ainsi dès l'origine, conjointement à l'action du Département. Le Plan départemental de développement de la lecture publique initié par le Conseil général et lancé en février 1993, sert de socle à cette politique commune. La DRAC accompagne la mise en œuvre de ce Plan tant pour la construction ou la modernisation de bibliothèques que pour la formation des personnels ou la création d'emploi dans les structures. A son échéance, l'objectif de doter chaque commune de Guadeloupe d'une bibliothèque n'est pas atteint. En 2003, la DRAC signe une autre convention « sur le développement de la lecture publique, du patrimoine écrit et graphique » établie avec le Département notamment pour parfaire le maillage du territoire en bibliothèques,

²⁵¹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 1992 », p. 2.

²⁵² ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 1990 », p. 2.

²⁵³ *Ibid.*, p. 73.

contribuer à l'acquisition de livres, participer à l'informatisation des bibliothèques et à la formation de leurs personnels, soutenir le schéma territorial en faveur des archives communales.

L'avenant à la Convention de développement culturel signé avec le Département en 1991 fixe des axes prioritaires dont la formation²⁵⁴. Cet avenant prévoyait ainsi une formation de bibliothécaires. La participation de l'Etat était fixée à 0,3 millions de francs, celle du Département à 0,4 millions de francs. Un autre axe de l'avenant consistait en de « grandes études », l'une d'elles concernant le secteur du livre et de la lecture, et les équipements. Il s'agit de « la constitution d'une grande bibliothèque caribéenne... centre de ressources et de recherches, spécialisé sur l'Histoire, les cultures et l'actualité de la Caraïbe »²⁵⁵. C'est d'ailleurs cette dimension caribéenne qui semble motiver la priorité accordée au projet. L'Etat et le Département financeraient les travaux à part égales, 0,175 MF chacun²⁵⁶.

Entre 1993 et 1997, une soixante d'agents ont bénéficié de la formation initiale ABF (Association des Bibliothécaires de France)²⁵⁷, dispensée par la Bibliothèque départementale de prêt²⁵⁸ et soutenue par la DRAC.

La DRAC de Guadeloupe a aussi initié une démarche contractuelle avec les municipalités. Des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif « Politique de la ville »

²⁵⁴ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Avenant à la Convention de développement culturel passée entre l'Etat (Ministère de la Culture, de la communication et des grands travaux) et le Département de la Guadeloupe en date du 22 août 1989 », 1991.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ *L'ABF a été créée en 1906. La formation qui porte son label, est une formation aux métiers des bibliothèques, destinée à des personnels de bibliothèques de catégorie C. Cette formation, organisée par les groupes régionaux, donne lieu à la délivrance d'un diplôme spécifique (diplôme de l'ABF).*

²⁵⁸ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 1997 », p. 19.

ont été développés avec différentes communes au cours des années 1990. Il s'agissait tantôt de conventions de développement social urbain, tantôt de contrats de plan. Les communes des Abymes, Baillif, Basse-Terre, Capesterre Belle-Eau, Gosier, Gourbeyre, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Martin. Ces projets touchaient aux différents secteurs culturels d'intervention de la DRAC dont le Livre et la Lecture, mettant en œuvre notamment l'objectif fixé par le Ministère, d'élargissement des publics. On retient également la convention Ville-lecture signée avec Les Abymes en 1998²⁵⁹, dont le premier objectif était le développement de la lecture publique dans la ville. Les conventions comportent parmi d'autres, des actions de développement des bibliothèques municipales (Pointe-à-Pitre), des actions autour de l'écriture (Les Abymes) et de l'écrit (Lamentin)²⁶⁰.

Une démarche contractuelle a concerné également le domaine scolaire, dans les décennies 1980, puis 1990. L'intervention de la DRAC a touché deux volets. Elle a accompagné les actions conduites dans l'enseignement en Guadeloupe en matières de livre et lecture, elle a renforcé voire constitué des services éducatifs. Un « Plan départemental de développement des BCD » (bibliothèques-centres documentaires) est mis en place en Guadeloupe en 1994. Il est passé entre le Ministère de la Culture représenté par la DRAC de Guadeloupe et le Ministère de l'Éducation nationale représenté par l'Inspection académique de Guadeloupe, avec le partenariat de deux associations de professionnels du livre et de la lecture du département, à savoir « Îles en pages » et « Documentation et Lecture en Guadeloupe (DLG)»²⁶¹. L'objectif de ce plan

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 10.

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Convention BCD ».

est de permettre la création ou le développement de BCD existantes, « dans un nombre significatif d'écoles »²⁶². Le plan prévoyait un co-financement des deux ministères impliqués, 12 créations et 21 extensions de BCD, répartis de la façon suivante :

Partenaires	Financement	Créations	Extensions
Ministère de l'Education	210.000 F	6	9
Ministère de la Culture	300.000	9	12
Total	510.000 F	15	21

Plan de développement des BCD de Guadeloupe de 1984. *DRAC, Convention BCD.*

Le montant de la subvention prévue par école pour une création était de 20.000 F, pour une extension de 10.000 F.

La mise en œuvre et le suivi du Plan étaient confiés aux associations de professionnels. Elles étaient ainsi chargées de l'achat et de la distribution des livres aux écoles, et de la constitution d'un comité de suivi.

Puis, en 1998, une convention est signée entre la DRAC et le Rectorat. Pour le secteur qui nous intéresse, le soutien de la DRAC a porté sur deux projets : le concours de lecture « Foliture », co-piloté par la Fédération des Œuvres laïques, le Rectorat, l'association de documentalistes ASSODOC-CDI, un concours qui s'adresse aux classes du cours moyen à la seconde. L'autre projet consistait en un jumelage entre deux collèges autour d'ateliers d'écriture²⁶³.

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ *Ibid.*

La DRAC souligne à cette occasion combien certains secteurs sont « fortement investis par l'éducation artistique » au Rectorat de la Guadeloupe, dont le livre et la lecture, sans soutien financier particulier de la DRAC²⁶⁴.

En 2002, une autre Convention, triennale, est signée avec différentes administrations et institutions régionales du monde scolaire et universitaire. Il s'agit de la « Convention de développement de l'éducation, des formations et des pratiques artistiques et culturelles en milieu scolaire et universitaire ». Cette convention est signée entre la DRAC, le Rectorat, l'Université des Antilles et de la Guyane, l'Institut universitaire de formation des maîtres, le Centre régional de documentation pédagogique. La convention est directement motivée par le « Plan de cinq ans pour les arts et la culture » impulsé par les Ministère de la Culture et Ministère de l'Education nationale. Son objet est la « mission commune de diffusion de la culture et de soutien à la création individuelle et collective ». Le livre et la lecture font partie des domaines et disciplines concernés par les axes d'intervention définis, parmi lesquels on retient la formation des enseignants ou les services éducatifs.

Si le secteur « Livre et Lecture » est bien présent dans les actions de la DRAC de Guadeloupe, les crédits qui lui sont affectés ne sont pas toujours les plus importants. La répartition des crédits déconcentrés en 1998 présentés dans le tableau ci-dessous²⁶⁵ en fournit une illustration. Les crédits « Livre » représentent 18,79 % du montant total :

²⁶⁴ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 2000 », p. 5.

²⁶⁵ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 1998 ».

Secteurs	Montants (en francs)
Livre	200 000.00
Patrimoine	156 989.00
Musées	530 000.00
Spectacles	1 973 000.00
Milieu scolaire	800 000.00
D.D.A.T.	100 000.00 (délégation complémentaire)
Total	3 759 989 000.00

Répartition des crédits déconcentrés,
 Chapitre « Développement culturel, enseignements et formations », 1998. *DRAC*

Jusque dans les années 1990, la DRAC soutient le dynamisme que connaît le monde du livre et de la lecture et accompagne pleinement ses avancées.

Reflète de l'état de la profession et du secteur, nécessité d'une pause après quelques vingt ans d'un domaine en plein développement en Guadeloupe ? L'année 2001 apparaît à la DRAC de Guadeloupe, comme une « année de réflexion »²⁶⁶. On relève l'instauration d'une mission « Vie littéraire »²⁶⁷. Confiée à un enseignant mis à disposition par le Rectorat de Guadeloupe, elle a divers objectifs : analyser et faire le bilan de l'existant ; faire des propositions pour le développement de la lecture publique, intégrant le travail en réseau avec le monde scolaire, les diverses structures et organismes en place ; faire des propositions en faveur du développement de la fonction critique et de la création et de

²⁶⁶ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, Bilan 2001, p. 18.

²⁶⁷ *Ibid.*

l'écriture. Cette même année, un projet de « Maison des écritures » est élaboré, associant les secteurs Livre et lecture, et Patrimoine : elle regrouperait une maison des écrivains, une agence de coopération régionale pour le livre et la lecture, une maison du patrimoine²⁶⁸.

2001 est aussi l'année où les conventions de développement culturel arrivent à échéance. L'année 2002 est le moment de la redéfinition des orientations et des priorités, du développement de la dimension territoriale. Ce positionnement enregistre l'influence des deux dispositifs contractuels territoriaux d'action économique : le Contrat de plan Etat/Région/Département portant 27 projets, et le DOC.UP portant 20 projets²⁶⁹

En 2001 aussi, la DRAC de Guadeloupe porte son soutien financier à la tenue d'un Séminaire organisé par l'association DLG. Il faisait un état de la réflexion sur la lecture et dessinait des perspectives de coopération entre les structures de lecture du département : publique, universitaire, d'entreprises. L'idée d'un comité de pilotage chargé de réfléchir à la création d'une agence de coopération régionale, était retenue.

A la lecture des bilans annuels consultés pour les années 1992 à 2002, on peut tenter une typologie de l'action de la DRAC de Guadeloupe dans le domaine du livre et de la lecture. Les interventions ont touché : la création et la vie littéraire, la diffusion, l'édition et la librairie, le développement des équipements et des structures, la promotion et l'animation en faveur de la lecture, l'éducation du public, l'emploi et la formation des professionnels. Seuls ces trois derniers types d'interventions relèvent de la lecture publique. Les tableaux qui suivent, répartissent les actions selon les catégories retenues.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 19.

²⁶⁹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 2002 », p. 4.

Années	Actions
1991	Etude sur la constitution d'une « Grande Bibliothèque caribéenne ».
1994	Plan départemental de développement des BCD : 15 créations, 21 extensions.
1996	Plan départemental de développement de la lecture publique : Construction de BM : Anse-Bertrand, Pointe-Noire. Modernisation de BM (Grand-Bourg, Lamentin).
1997	Plan départemental de développement de la lecture publique : Dernière tranche Médiathèque caraïbe (ouverture en octobre) et Médiathèque du Lamentin (ouverture en novembre). Développement du réseau des bibliothèques de quartiers et de relais-livres en milieu rural aux Abymes.
1998	Plan départemental de développement de la lecture publique : Construction et modernisation de BM : Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Trois-Rivières. Création Espace multimédia de la Médiathèque caraïbe.
2000	Plan départemental de développement de la lecture publique : Construction et modernisation de BM : Petit-Bourg, Pointe-Noire, Trois-Rivières.
2001	Plan de développement de la lecture publique : Construction de BM : Capesterre Belle-Eau. Modernisation de BM : Pointe-à-Pitre (informatisation). Avenant pour Espace multimédia de la Médiathèque caraïbe.
2002	Création de l'Agence de coopération pour le livre et la lecture.

Tableau 1 : Equipements : Synthèse de l'intervention de la DRAC pour les équipements, Secteur Livre et lecture, 1992-2002. DRAC.²⁷⁰

²⁷⁰ Afin d'alléger la mise en forme, des sigles sont utilisés dans les tableaux, dont la signification est précisée :

ABF = Association des bibliothécaires français

ACURIL = Association of Caribbean University, Research and Information Libraries

BDP = Bibliothèque départementale de prêt

BM = Bibliothèque(s) municipale(s)

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

DLG = Association Documentation et lecture en Guadeloupe

MC = Ministère de la Culture et de la Communication

MEN = Ministère de l'Education nationale

NBC = Notes bibliographiques caraïbes

Années	Actions soutenues
1992	Plan de développement de la lecture publique : Formation de bibliothécaires
1996	Formation et création d'emplois qualifiés en bibliothèques : Formation initiale ABF (personnel catégorie C). Stage de préparation aux concours de catégorie B. Formation continue de personnels de BM. Création d'emplois à la Médiathèque du Lamentin.
1997	Formation et création d'emplois qualifiés en bibliothèques : Formation initiale ABF assurée par la BDP. Recrutement de personnels de catégorie B dans les BM : Gosier, Lamentin, Le Moule. Formation continue : participation de DLG à la conférence ACURIL. Formation continue : Séminaire des bibliothécaires de la Caraïbe et de l'Amérique latine en Martinique. Formation continue : soutien à la publication de NBC (DLG).
1998	Formation des personnels de bibliothèques : Formation initiale ABF. Formation des personnels de la BM des Aymes (Convention Ville-lecture).
1999	Formation continue des personnels de bibliothèques : Ateliers et stages : Ecriture/Jeunesse, Littérature de Jeunesse, Nouvelles technologies, Maintenance des collections, Conduite d'une politique d'animation pour public adulte.
2000	Formation continue : Formation initiée par DLG à l'EBSI au Canada (techniques documentaires). Journées d'étude de DLG : financement de la DRAC de tous les personnels de bibliothèques.
2001	Formation continue : Séminaire de DLG sur une Agence de coopération. Recrutement d'un chargé de mission « Vie littéraire » à la DRAC.

Tableau 2 : Emploi et formation : Synthèse de l'intervention de la DRAC pour l'emploi et la formation, Secteur Livre et lecture, 1992-2002. DRAC.

Années	Actions soutenues
1996	Ateliers Lecture/Ecriture en milieu carcéral. Opération nationale « Temps des Livres » (octobre).
1997	Jeu des 7 familles élaboré par des bibliothécaires pour la Commémoration des 150 ans de l'abolition de l'esclavage. Salon du livre de Pointe-à-Pitre. Opération nationale « Temps des Livres » (octobre).
1998	Développement de la lecture en milieu rural, Convention Ville-lecture Les Abymes. Salon du Livre de Pointe-à-Pitre. Opération nationale « Temps des Livres » (octobre) : « Le train des conteurs ».
2000	Animations en faveur de la lecture dans les BM : Anse-Bertrand, Lamentin, Le Moule, Pointe-à-Pitre, Saint-François. Salon du Livre de la Guadeloupe. Création du Prix Carbet des Lycéens, prix littéraire. Prix Carbet de la Caraïbe, prix littéraire.
2001	Education artistique en milieu scolaire, développement du livre et de la lecture : Convention Rectorat de Guadeloupe, collaboration Mission Maîtrise de la langue, recrutement d'un enseignant chargé de mission Lecture publique. Mise en place de services éducatifs dont un dans les secteur Livre et à la lecture DRAC. Opération nationale « Lire en fête » (octobre). Prix Carbet des Lycéens (janvier). Concours de lecture « Foliture », dans les collèges et lycées. Le Temps des poètes, déclinaison guadeloupéenne de l'opération nationale « Le Printemps des poètes » (mars). Salon du livre de la Guadeloupe.
2002	Opération nationale « Lire en fête » (octobre). Prix Carbet de la Caraïbe. Prix Carbet des lycéens. Prix des Amériques insulaires et de la Guyane. Le Temps des poètes. Salon du livre de la Guadeloupe.

Tableau 3 : Promotion du livre et de la lecture : Synthèse de l'intervention de la DRAC pour la promotion, Secteur Livre et lecture, 1992-2002. DRAC.

On s'aperçoit ainsi que, depuis les années 1980, la DRAC de Guadeloupe a fortement accompagné la structuration de la lecture publique sur le territoire, dans les trois pôles de développement qui la constituent : l'équipement du territoire en bibliothèques et la modernisation du réseau, la promotion du livre et de la lecture, la formation et la professionnalisation des personnels.

Un autre acteur public mérite qu'on s'attarde sur son intervention dans le domaine de la lecture. Il s'agit du Conseil régional de la Guadeloupe.

3.5. La Région de Guadeloupe et la lecture publique

Le développement de la lecture n'est pas une compétence de la collectivité régionale. De nombreuses Régions de France s'y investissent pourtant. La Région Guadeloupe n'a pas jusqu'à présent de politique propre dans le domaine. Elle agit surtout dans le sens d'une politique du livre. La collectivité s'en tient aux pôles de la création et de l'édition. Les orientations budgétaires 2011 définies par la Direction de la culture et de la formation artistique (DCFA) contiennent bien le « domaine du livre » mais en termes de « édition, livres et littérature » (DCFA : 2011) :

« Dans ces domaines, il s'agira de continuer à soutenir les actions d'accompagnement de la chaîne du livre et de la valorisation de la littérature guadeloupéenne et caribéenne. »

L'aide à l'édition accompagne ainsi la publication d'ouvrages (DCFA : 2011) :

«La Région Guadeloupe a initié la publication d'une collection d'anthologies qui met en valeur notre patrimoine dans le domaine des arts, de la littérature et du sport. [...] elle mettra à l'étude la confection de l'anthologie de la musique et la réédition d'œuvres rares littéraires guadeloupéennes ».

Le soutien à la création est aussi un des axes d'intervention du Conseil régional de la Guadeloupe. En 2009, le Premier Congrès des écrivains de la Caraïbe s'est ainsi tenu à son initiative en Guadeloupe. Une seconde édition a lieu en avril 2011.

La question de la lecture apparaît pourtant dans les orientations de la collectivité. Elle est conçue dans le cadre de « l'accompagnement d'actions en direction des jeunes publics » (DCFA : 2011) mais rejoint les préoccupations précédentes de soutien à la création et à l'édition :

« ... La région maintiendra son soutien aux manifestations valorisant le livre auprès de la jeunesse, le salon de littérature de jeunesse, le Prix Carbet des lycéens, le salon caribéen de la BD et le salon « Escapade » consacré à la diffusion et à l'édition artistique... ».

3.6. Le rôle des professionnels

A partir de la décennie 1970, l'effectif de la profession s'étoffe véritablement, au rythme du développement des équipements. Et cette profession se professionnalise et s'organise. A partir des années 1970 et 1980 surtout, le nombre de professionnels qualifiés est en essor. C'est la conséquence de l'extension de l'éducation et de la diversification de l'offre. C'est une suite logique de l'obligation que faisait le Plan de 1992 aux communes de recruter des personnels qualifiés ou de former les personnels en place. C'est aussi un

effet des actions de formation initiées par les associations de professionnels et les responsables de différentes structures.

A la même époque aussi, des associations voient le jour, en lecture publique mais pas seulement. Ces associations, souvent en partenariat avec les institutions et bibliothèques dont elles regroupent pour une part les personnels, mettent en place des initiatives qui contribuent à l'essor du secteur.

En avril 1979 est créée l'AABDFC (Association des Archivistes, bibliothécaires, documentalistes francophones de la Caraïbe) qui regroupe, au sein de quatre sections, les professionnels de Guadeloupe, Guyane, Haïti, Martinique. Un des objectifs figurant dans ses statuts est précisément la formation. Entre 1979 et 1984, elle met en place et assure diverses formations, conjointement avec d'autres institutions : le Centre universitaire des Antilles-Guyane (CUAG), ancêtre de l'Université des Antilles et de la Guyane, avec la Mairie de Pointe-à-Pitre ou encore l'AAGFOS. Il s'agit de formation continue sous forme de stages ponctuels à destination de personnels en poste, mais aussi de formation initiale puisque la préparation au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires (CAFB) est proposée dès 1982²⁷¹.

Suite à la dissolution de l'AABDFC, l'association DLG (Documentation et Lecture en Guadeloupe) est créée en janvier 1987. Elle regroupe des professionnels de la lecture et de la documentation. L'article 2 de ses statuts lui définit un certain nombre de buts axés

²⁷¹ Historique de la formation. *Bulletin de liaison de l'AABDFC*, 1984, n° 09.

bien entendu sur la lecture et la documentation²⁷². Cette association a joué un rôle important dans la promotion et le développement de secteur. DLG s'est investi dans l'information, la formation et la structuration dans la profession. Elle l'a fait en organisant des journées d'étude, en participant à des congrès d'associations de professionnels, en participant à des manifestations autour du livre et de la lecture. DLG a été ainsi à l'initiative de rencontres et de débats qui représentaient autant de moments d'information et de réflexion sur la lecture, l'information et leurs métiers. Journées d'étude et séminaires se succèdent. Un Forum des métiers de la lecture et de la documentation est organisé en 1993. Cinq ans plus tard, en janvier 1998, ce sont les Etats généraux des professions de bibliothèques, centres de documentation et archives de la Guadeloupe qui se tiennent, pour dresser un état des lieux et dégager des orientations futures. L'association décide de tenir ces rencontres chaque année. Une journée de réflexion est alors organisée en janvier 1999 sur le thème : « Les bibliothèques : quelle place dans la lutte contre l'illettrisme ? » dont la note d'opportunité explicite la raison²⁷³ :

« ... notre mission de service public nous oblige à prendre en compte le public particulier que constituent les illettrés. C'est la raison de la tenue de cette journée, d'autant plus importante que rien dans nos formations et nos expériences ne nous prépare à leur prise en charge. »

L'année suivante, en janvier 2000, deux journées d'étude sont consacrées à « l'Informatique dans les services d'information » dont la finalité est de faire le point sur

²⁷² DOCUMENTATION ET LECTURE EN GUADELOUPE, Statuts, 1994, « Article 2 ». Cette association a pour but notamment de promouvoir toute action en faveur de la lecture en Guadeloupe, de favoriser le développement des activités documentaires en Guadeloupe.

²⁷³ DOCUMENTATION ET LECTURE EN GUADELOUPE. Note d'opportunité. *Les bibliothèques : quelle place dans la lutte contre l'illettrisme ? Journée de réflexion, samedi 16 janvier 1999, Petit-Bourg, DLG.*

l'utilisation et l'impact des technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques et les centres de documentation de Guadeloupe. En janvier 2001, les journées s'intitulent « Bibliothécaire / documentaliste : regards croisés » et entendent « mettre l'accent sur la pertinence de ces métiers face aux enjeux socio-économiques et culturels » dans le contexte de développement des technologies de l'information et de la communication. Au mois de décembre de la même année, le Séminaire « pour une coopération régionale autour du livre et de la lecture » marque une étape dans l'évolution du secteur en Guadeloupe, le besoin de fédérer les énergies. Les travaux du Séminaire déboucheront vers la création d'une Agence de coopération l'AGECOOP en 2002. L'activité de l'association n'a jamais pris véritablement d'essor. Les journées d'étude d'avril 2006 sont consacrées à la littérature de jeunesse en Guadeloupe.

L'association s'ouvre en même temps à des expériences hors de Guadeloupe. Elle développe les relations avec les professionnels de la Région caraïbe et américaine, et d'ailleurs. Elle s'implique d'année en année dans le congrès annuel ACURIL (Association of Caribbean Universities, Research and Information Libraries = Association des bibliothèques universitaires, de recherche et d'information de la Caraïbe) qui œuvre dans l'aire caraïbe²⁷⁴ DLG incite membres et professionnels à y assister et envoie un délégué officiel de l'association à chaque conférence annuelle. DLG participe aussi aux congrès annuels de l'IFLA (International Federation of Librarian Associations =

²⁷⁴ *L'association a été créée en 1969 à Puerto-Rico lors d'une première conférence réunissant les bibliothécaires des bibliothèques universitaires de la région. Par la suite, ACURIL va regrouper des bibliothécaires venant de tous types de bibliothèques ou centres de documentation. Les objectifs de l'association sont triples : faciliter le développement et l'utilisation des bibliothèques, archives et services d'information, renforcer les professions liées aux archives, bibliothèques et à l'information dans la région, unir les professionnels et promouvoir la coopération dans les activités poursuivant ces objectifs. Une conférence se déroule chaque année dans un pays différent avec un thème général présentant un intérêt pour les bibliothèques et services d'information de la Caraïbe.*

Fédération internationale des associations de bibliothécaires) qui œuvre au niveau international²⁷⁵. L'association a organisé par ailleurs, en 2000 un voyage d'étude au Canada dans un partenariat avec l'EBSI (Ecole de bibliothécaires).

DLG réalise par ailleurs une revue *NBC-Notes bibliographiques caraïbes*. De fait, *NBC* a été créée en 1977 par deux conservateurs l'un Directeur de la BCP de la Guadeloupe, l'autre en poste à Haïti²⁷⁶. La revue entend alors, à la fois donner des informations professionnelles régionales et assurer le signalement bibliographique des publications de tous types. Le fonctionnement de la revue est relayé dès les années 1980 par l'AABDFC en collaboration avec les bibliothèques départementales. En 1984, elle s'organise en trois parties : des articles sur le secteur du livre et de la lecture, des notices bibliographiques des parutions concernant la Caraïbe francophone, des annonces d'évènements et d'éditeurs²⁷⁷. L'association hérite de la revue. Par la suite, elle sera alimentée en partenariat avec la Médiathèque caraïbe Bettino Lara. Mais la revue a du mal à maintenir une parution régulière, l'association peinant à la réaliser. En 1998, un rapport de la Commission en charge de la revue rappelle les objectifs que s'était fixés DLG en la relançant²⁷⁸. On note l'évolution :

« Offrir un outil aux professionnels de la lecture en Guadeloupe ; combler un vide dans le paysage journalistique guadeloupéen puisqu'il n'existe pas de revue à dominante

²⁷⁵ Institution créée en septembre 1927 en Ecosse, son siège se situe à La Haye, aux Pays-Bas. Sa mission est de promouvoir la collaboration internationale des bibliothèques. En collaboration avec l'UNESCO, l'IFLA joue un rôle important dans le contrôle bibliographique international. Ses groupes de réflexion sont à l'origine des normes qui régissent la profession, en particulier dans le domaine du catalogage et des formats d'échange bibliographique automatisé.

²⁷⁶ BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET DE LA GUADELOUPE. *Rapport annuel 2000-2001*, p. 6.

²⁷⁷ Rapport de la commission NBC (Notes bibliographiques caraïbes. AABDFC Guadeloupe. *Bulletin de liaison de l'AABDFC*, 1986, n° 12.

²⁷⁸ DOCUMENTATION ET LECTURE EN GUADELOUPE. Rapport de la Commission NBC. Assemblée générale du 1er mars 1998, DLG.

culturelle destinée à un large public ; permettre l'émergence d'un discours endogène sur les productions littéraires de la Caraïbe. »

De guerre lasse, DLG décidera sa cessation en 2005.

On peut signaler, bien qu'elle n'entre pas dans le champ de l'étude, l'existence d'une autre association, qui regroupe, elle, les documentalistes des collèges et lycées de Guadeloupe, l'ASSODOC-CDI Guadeloupe, citée plus haut. Elle est créée en décembre 1983²⁷⁹. Cette association œuvre dans le monde de l'enseignement. Pourtant, faisant sienne la mission de développer le goût de lire chez les élèves, elle contribue, elle aussi, depuis sa création, et de manière significative à l'essor du livre et de la lecture, et à la structuration du secteur.

Ces deux associations, DLG et l'ASSODOC-CDI, par leur dynamisme ont été des interlocuteurs reconnus par les décideurs et les responsables, et associés à nombre de projets et de dispositifs.

Pour terminer cette évocation de l'action privée, on ne peut manquer de signaler cette initiative, hors du champ professionnel, marquée du sceau de l'originalité. Ainsi un FLL (Front de libération du livre) est créé dans la commune de Sainte-Anne en mars 2011. Il s'agit d'un point livre gratuit installé dans une boulangerie et où se font des échanges libres de livres. Le projet est à l'initiative d'une association « Traite de l'art », qui l'explique ainsi²⁸⁰ :

²⁷⁹ *La déclaration de l'association à la Préfecture de la Guadeloupe en précise ainsi l'objet : « promouvoir la formation et l'information des responsables de C.D.I. ; défendre leurs intérêts professionnels et humains ; transformer un C.D.I. en élément dynamique de formation et d'information dans la vie scolaire de l'élève ». Par la suite, signe des mutations de la fonction, d'autres objectifs seront ajoutés, dont celui de « promouvoir la lecture et la culture ».*

²⁸⁰ Sainte-Anne. Un front de libération des livres et né. *France-Antilles*, 30 mars 2011, p. 7.

« Libérons nos camarades empoussiérés, pour les rendre à leur raison d'être : la transmission de la parole donnée. Revendiquons dès à présent, non seulement du pain et des jeux, mais aussi du pain et des livres ».

Témoigne-t-elle de l'apparition de nouvelles sociabilités du lire ?

Au terme de ce panorama des actions conduites autour de la lecture en Guadeloupe, se confirment impressions et constats. Impressions d'une action réelle, quels que soient les intervenants, mais parfois en demi-teinte, précisément en fonction des acteurs. Constat d'une action inégale donc en termes de lieux, de temps et d'acteurs.

Le Conseil général s'est constamment préoccupé de la question de la lecture au cours de son histoire. Mais avec plus ou moins de suivi et de régularité, avec plus ou moins de moyens humains ou budgétaires. Il faut retenir particulièrement deux plans établis à son initiative. Le premier a été élaboré au sein du Comité de patronage des bibliothèques de la Colonie créé en 1944, un peu avant que la Guadeloupe ne soit instituée en Département. Ce plan proposait une organisation des bibliothèques de la Guadeloupe et bien qu'il ne fût pas totalement suivi d'effet, il en a favorisé la structuration. Le deuxième plan, le Plan de développement de la lecture publique lancé en 1992, planifiait l'équipement de la Guadeloupe en bibliothèques municipales aux normes. Ce plan est, en grande partie, à l'origine du paysage de la lecture publique actuel. Entre les deux, confirmée dans sa responsabilité pour la lecture publique, la collectivité créait les structures départementales de base du réseau de la lecture publique, à savoir un service départemental de lecture publique, rapidement remplacé par une Bibliothèque centrale de prêt. Cette institution a pleinement joué son rôle dans le développement de la lecture publique, par l'encadrement des bibliothèques et la formation de leur personnel.

Du côté des municipalités, le constat d'irrégularité est le même, doublé d'un constat d'inégalité. L'intérêt pour le développement de la lecture varie dans une même commune selon les époques, selon les budgets, influencé parfois par les orientations des équipes municipales. D'une commune à l'autre, le développement de la lecture est diversement porté. Entre une lecture publique prise en charge par une bibliothèque associative jusque dans les années 1990 au Lamentin, et une Médiathèque ultra moderne de plus de 2000 m² sortie de terre en 1997, la différence est de taille... sans jeu de mots. Entre une municipalité pointoise qui veille jalousement à l'extension et au budget de ses bibliothèques, et la municipalité de Petit-Bourg qui choisit finalement d'installer d'autres services dans les locaux rénovés à l'origine pour la bibliothèque municipale, les positions sont extrêmes.

De façon globale, une action locale existe en direction de la lecture. Ce n'est pas un désert en la matière. Il y a des décisions, des mesures, des objectifs. Mais tout cela pêche par manque d'une vision générale. Mis à part les deux plans signalés pour le Département et l'initiative de Pointe-à-Pitre, l'action, n'apparaît pas comme un projet construit autour de buts ou d'une finalité clairement définis, et surtout suivis.

Cette action des collectivités locales bénéficie du soutien de l'Etat. L'étude concerne l'action des collectivités locales. Mais le rôle que les instances étatiques jouent, mérite d'être présenté. Son administration départementale représentative pour la culture qu'est la DRAC, relaie et accompagne les projets et les décisions depuis sa création au début des années 1980.

Le Conseil régional de la Guadeloupe, s'il se préoccupe moins de lecture publique, intervient tout de même pour contribuer au financement des équipements. Son action est orientée essentiellement vers le soutien à la production et à la création littéraires.

C'est du côté aussi et beaucoup des professionnels et de leurs organisations, qu'il faut se tourner pour compléter le panorama de l'action pour la lecture en Guadeloupe. Par le biais de leurs associations et au cours des temps de réflexions, d'information, de formation qu'elles ont initiés, par leur implication dans les projets et les manifestations, la profession de mieux en mieux formée, de plus en plus nombreuse, mais jamais assez sans doute, a dynamisé le secteur et parfois suscité son développement.

Relire l'histoire de l'action des collectivités locales dans le domaine de la lecture avait divers objectifs. Il s'agissait tout simplement dans un premier temps de dérouler cette histoire pour dépasser les connaissances parcellaires et tenter d'y trouver peut-être les clés de l'offre actuelle. Un autre intérêt, était de vérifier l'idée que les collectivités territoriales guadeloupéennes ne développaient pas et n'avaient pas développé de politiques de lecture.

Un début de réponse a été apporté avec les premiers constats tirés de l'historique des actions, une action marquée d'inconstance et d'irrégularité. Pour tenter de dégager des réponses les plus précises possibles, les actions vont être soumises à une tentative de caractérisation. C'est l'objet du chapitre suivant. L'analyse va d'abord porter sur la nature des actions, à savoir si on peut parler de politiques de lecture, puis sur les lignes de force et grandes tendances éventuelles qui s'en dégagent.

4. Caractéristiques des actions pour la lecture

Les actions qui ont été décrites au chapitre précédent présentent des caractères différents, le premier, évident, étant le centre de responsabilité dont elles émanent, Conseil général ou communes. Elles ont aussi en commun un certain nombre d'éléments, le premier étant d'émaner d'un acteur public. Au-delà de ce critère, il s'agit de cerner les éléments qui caractérisent les actions de développement de la lecture, et de faire émerger des tendances et des liens, et d'éventuels facteurs explicatifs. L'analyse s'organise autour de deux pôles. La première approche envisage les actions du point de vue de leur définition par rapport à la notion de politique publique. Elle tend à savoir dans quelle mesure elles peuvent être considérées comme telles. La deuxième approche est une tentative pour dresser une typologie des actions et des acteurs. Elle se fait en deux phases. En premier lieu, ventilation des actions et répartition des acteurs sont établies. Les actions conduites en Guadeloupe sont étudiées selon un schéma classique de politique de lecture publique. Les acteurs publics retenus sont les acteurs légalement habilités dans le secteur. En second lieu, les actions pour la lecture sont abordées dans une démarche comparative. L'action départementale, et plus spécialement le Plan départemental de 1992, est rapporté aux plans départementaux initiés en France, dans un premier temps. Enfin, la situation de la lecture publique dans les deux autres départements des Antilles sera schématiquement présentée, comme en miroir pour celle de la Guadeloupe.

4.1. Des politiques publiques locales de lecture ?

Peut-on parler de politiques de lecture en Guadeloupe ? La réponse qui vient spontanément à la lecture du panorama précédent est négative. On a affaire à des mesures, des dispositifs plus ou moins élaborés, mais parler de politiques ne semble pas approprié. Il ne s'agit que d'une impression dira-t-on. Pour aller plus loin, certaines des actions sont alors soumises à une grille de lecture. Celle-ci s'inspire des critères proposés plus haut dans l'analyse des politiques publiques.

Les actions adoptées en Guadeloupe depuis les années 1940 par le Département ou les municipalités en faveur des bibliothèques ou de la lecture précisent les moyens mis en œuvre, définissent des acteurs, présentent des finalités ou objectifs, tout cela à des degrés divers. Certaines d'entre elles prennent les allures de politiques publiques. Mais cela en fait-il des politiques publiques de lecture ?

Les termes pour désigner les initiatives sont parfois utilisés indifféremment parce que certains de leurs aspects se recoupent. Ainsi les mots de mesure, de loi, de programme, de plan, de politique. Pourtant les différences qu'ils comportent imposent de les distinguer au moment de l'analyse. Nous nous appuyerons sur les définitions proposées par le dictionnaire de français *Le Petit Robert*²⁸¹. La mesure est définie comme un acte officiel visant à un effet et assimilée à une disposition. La mesure a un caractère plus ou moins temporaire. La loi, elle, est une règle obligatoire, juridique, établie par l'autorité souveraine d'un pays. Elle formule une décision prise par le pouvoir législatif sur un sujet

²⁸¹ *Edition de 2011.*

précis d'intérêt public. Elle précise les droits et devoirs de chacun quant à cette décision, le cadre de son application. La loi a un caractère obligatoire et opérationnel. Quant au programme, il est défini comme l'exposé général des intentions, des projets d'une personne, d'un groupe. Le programme précise ainsi les stratégies adoptées pour mettre en application une position sur le sujet d'intérêt public. Il expose les mesures et activités ainsi que les ressources attribuées. Il a un caractère intentionnel et opérationnel. Le plan se rapproche du programme. Un plan est défini comme l'ensemble des dispositions arrêtées en vue de l'exécution d'un projet. Enfin, la politique, définie dans *Le Petit Robert* de façon très elliptique comme les dispositions prises dans certains domaines par le gouvernement, présente la position d'un gouvernement ou d'une collectivité dans un domaine d'intérêt public. Elle expose, on l'a vu précédemment, le cadre de valeurs, les orientations, les actions, les responsabilités, l'organisation et la mise en œuvre. Elle a un caractère intentionnel et conceptuel. Pour résumer, on notera que de la politique, au programme, au plan, à la loi, à la mesure, on passe de la conception à l'application, du général au spécifique, du global au ponctuel, mesures, lois, programmes et plans, pouvant être des éléments d'une politique.

Ces précisions vont être combinées aux composants d'une politique publique dans la lecture des actions. Les initiatives départementales et municipales sont traitées tour à tour.

4.1.1. Les actions du Département

Dans un effort de rationalisation, la totalité des actions n'a pas été retenue. Les mesures et décisions à caractère ponctuel ont été laissées de côté. Ont été sélectionnées des actions davantage structurées et qui ont constitué, semble-t-il, des moments clés, sinon

importants, dans l'histoire de la lecture. Il s'agit de la création du Comité de Patronage des Bibliothèques de la Colonie en 1944, de la création du Service départemental de Lecture publique en 1966, du Projet pour un Plan départemental de développement de la Lecture publique en Guadeloupe en 1984, du Plan de développement de la Lecture publique pour 1992-2002. Une grille de lecture a été élaborée :

Critères	Actions			
	CPB ²⁸²	SDLSP ²⁸³	Projet 1984 ²⁸⁴	Plan 1992 ²⁸⁵
Date	1944	1966	1984	1992
Responsabilité	Conseil général	Conseil général	BCP	Conseil général
Nature	Comité	Service	Projet	Plan
Finalité / Cadre	Goût Lecture Vie de l'Esprit	Promotion lecture publique	Egalité Lecture	Egalité Lecture
Objectifs	Développement des bibliothèques publiques	Service de lecture publique	Réseau de bibliothèques publiques	Réseau de bibliothèques publiques
Secteurs d'intervention	Bibliothèques et Lecture Guadeloupe	Bibliothèques et Lecture Guadeloupe	Bibliothèques et Lecture Guadeloupe	Bibliothèques et Lecture Guadeloupe
Mesures et actions	Oui		Oui	Oui
Moyens financiers	Oui	Oui	Oui	Oui
Moyens matériels	Oui	Oui	Oui	Oui
Acteurs	Colonie, Communes	Etat, Département	Etat, Département, Communes	Etat, Région, Département, Communes
Evaluation	Non	Non	Non	Non

Analyse de quatre initiatives départementales pour la lecture publique en Guadeloupe.

²⁸² CPB = Comité de Patronage des Bibliothèques publiques.

²⁸³ SDLSP = Service départemental de Lecture publique.

²⁸⁴ Projet 1984 = Pour un Plan départemental de développement de la lecture publique en Guadeloupe

²⁸⁵ Plan 1992 = Plan départemental de développement de la lecture publique

Cette grille intègre un certain nombre de critères. Elle décline tout naturellement les composants d'une politique publique tels qu'ils sont inspirés de la littérature spécialisée, en les complétant du critère d'évaluation. Avec le critère de la nature, la grille veut faire intervenir la précision apportée plus haut entre mesure, loi, plan, programme, politique. Pour une meilleure lisibilité enfin, il a paru intéressant d'inclure le critère de la date des actions.

La lecture du tableau fournit des premières réponses. Les quatre actions relèvent toutes de l'instance départementale et remplissent de facto, le premier critère, celui d'émaner d'une autorité publique. Ces actions définissent précisément leurs secteurs d'intervention et social et géographique, les bibliothèques et/ou la lecture publique en Guadeloupe. Elles présentent également les finalités et les objectifs qu'elles visent, les moyens financiers et matériels de leur mise en œuvre, les partenaires qui y interviennent. Pour aucune des initiatives, nous n'avons trouvé trace d'une évaluation. Il est vrai que l'évaluation de l'action publique est une pratique relativement récente. Mis à part ce point, ces initiatives offrent apparemment la majorité de critères qui pourraient en faire des politiques. Et c'est ici que les distinctions faites entre les termes de mesure, plan ou politique, prennent leur sens. Cependant, la nature même de certaines actions, déjà par leur dénomination, ne permet pas qu'elles soient qualifiées de politiques. Création d'un Comité, d'un Service, ce sont là des actions ponctuelles, à caractère directement opérationnel. Il n'en va pas de même pour les deux autres actions, les Plan de 1992 ou Projet de Plan de 1984. Leur intitulé ne les pose pas comme des politiques, mais, ensembles structurés d'actions, avec une finalité affichée, ils pourraient être classés parmi ces politiques publiques qui ne disent pas leur nom. L'orientation de leur action vers des réalisations concrètes, des

valeurs et des visées politiques faiblement affichées, les restreignent toutefois à une dimension de programme d'actions.

On déduit de ces observations l'inexistence de politiques départementales en Guadeloupe, au sens plein du terme. On parlera plutôt d'actions pour certaines isolées, pour d'autres structurées en un ensemble plus ou moins cohérent et s'inscrivant dans la durée. On parlera d'actions explicitées pour certaines, pour d'autres non. On parlera enfin d'actions concertées, quand elles existent, ayant un caractère opérationnel, sans avoir les visées et le sens d'une politique.

Les initiatives mises en place par les communes présentent-elles les mêmes caractères ? La même lecture va être tentée, là encore sur un échantillon de communes. Il est constitué des communes étudiées dans les deux parties précédentes : Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Petit-Bourg, Deshaies, Lamentin, Capesterre Belle eau.

4.1.2. Les actions des communes

Le recensement des initiatives des communes en matière de lecture publique a conduit à la même impression première que pour le Département : pas de politiques communales pour la lecture apparemment, mais des actions, des mesures, des mentions de politique culturelle incluant des dispositions pour la lecture. Pourtant là s'arrête la similitude totale avec la collectivité départementale... et surgit une difficulté de méthode. Aucun document présentant une action ou un ensemble d'actions auquel on pourrait tenter d'appliquer la grille précédente, n'a pu être isolé. Sans doute, peut-être, existe-t-il, et les actions aussi sans doute, peut-être. Les actions recensées émanent certes de l'autorité

communale, elles ont certes une finalité, des objectifs, des moyens, des destinataires, un secteur d'intervention défini. Mais elles ne regroupent pas un ensemble d'actions ou de mesures différentes articulées dans un tout cohérent. Ce sont des actions ou des projets particuliers et ciblés. Les actions sont de deux types : la création ou le réaménagement des bibliothèques, la promotion de la lecture. C'est surtout la première qui est une émanation des autorités municipales, le second type d'actions étant généralement programmé par les responsables des bibliothèques. On reste là encore au niveau d'actions et de dispositifs ponctuels.

Une municipalité fait exception, celle de Pointe-à-Pitre. Tout au long des années étudiées, les bulletins et procès-verbaux parcourus ont laissé voir une politique annoncée, régulièrement explicitée à défaut d'être formalisée dans un document écrit particulier. Mais là encore peut-être existe-t-il.

L'action de la ville se caractérise par une constance et un suivi au fil des années. Il ne s'est pas agi d'initiatives ou de mesures ponctuelles, dont les effets ont eu une durée limitée dans le temps. Ce qui nous pousse à vouloir reconnaître là une politique, c'est cette continuité, dans les dispositions, les actions et les décisions, dans les bilans, dans les finalités et valeurs poursuivies, dans la cohérence des projets, même en l'absence de moyens adéquats, même face à des difficultés de réalisation ou d'application, même en présence d'incohérences. Certains verront là un effet de discours simplement. Pourtant, malgré les insuffisances bien réelles, il y a continuité entre le dire et le faire. Même si elle ne fait pas l'objet de documents particuliers, finalisés, on est tenté de parler de politique de lecture pour la ville de Pointe-à-Pitre.

Il est vrai que les politiques sont dans la réalité plus ou moins explicites, plus ou moins structurées. Cette caractéristique des politiques publiques est relevée ainsi par Pierre Müller (*op. cit.* : 23) :

« ... le sens d'une politique n'est pas toujours celui affiché par le décideur, certaines pouvant avoir un sens explicite [...] et un sens latent... »

De fait, il apparaît qu'il existe des situations différentes. Les politiques peuvent être exposées par le gouvernement ou la collectivité à travers la publication d'un document officiel. Au contraire, elles restent implicites et la finalité et les incidences des actions programmées ne sont pas publiquement déclarées et énoncées. Dans ce cas, il est vrai, certains hésitent à parler de politique.

La ville de Pointe-à-Pitre semble relever de ce dernier cas de figure. On peut considérer que son action en matière de lecture consiste bien plus qu'en des mesures temporaires, limitées dans le temps, mais qu'il s'agit d'une politique envisagée à plus ou moins long terme avec une finalité, des objectifs, des actions prévues, des réalisations. La situation particulière de Pointe-à-Pitre pour ce qui est des bibliothèques et de la lecture est soulignée par l'Inspecteur général des Bibliothèques lors de sa visite en Guadeloupe en 1989²⁸⁶ :

« Il constate que, jusqu'à présent, Pointe-à-Pitre est la première commune qu'il visite qui présente un réseau aussi structuré en Guadeloupe. Il note également les importants efforts budgétaires accomplis... Nous dépassons de beaucoup la moyenne nationale qui est de 32,00 F. Pointe-à-Pitre consacre 47,00 F par habitant. »

²⁸⁶ Inspection des bibliothèques de la Ville. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1989, n° 63, p. 14.

En dehors de cette ville, il ressort que l'action communale pour la lecture se définit en termes d'initiatives et de mesures particulières, certes organisées et projetées, mais isolées.

La situation pour le Département s'est révélée un peu différente, dans la mesure où, s'il n'est là non plus pas question de politique, on peut observer une plus grande mise en cohérence d'actions différentes autour de plans.

Peut-on dire alors qu'une ou des politiques pour la lecture ont été mises en place au cours de la période parcourue, dans l'une ou l'autre des collectivités territoriales, Département et communes ? On note avant d'aller plus loin, qu'aucun des documents retrouvés, qu'aucune des actions recensées, ne porte l'intitulé de « politique ». Il est question dans les discours de « politique » de la culture le plus souvent, de « politique » de la lecture exceptionnellement. Sans que ce terme soit développé ou que la dite politique fasse l'objet d'une formalisation. Pourtant, on peut affirmer que le problème de la lecture est posé et que des solutions sont avancées. Une ville met en œuvre ce qui s'apparente à une politique mais sans le formaliser. Le Département a au cours de son histoire lancé des plans d'organisation et de développement des bibliothèques et de la lecture. Mais en définitive, on ne peut s'arrêter qu'à l'idée de mesures et actions ponctuelles bien que cohérentes, et à des plans.

On peut donc dans ce premier temps caractériser l'action publique pour la lecture par cette difficulté à se dire et à se montrer.

A la recherche d'autres caractéristiques, une autre entrée est mise en œuvre qui s'articule autour d'une démarche de typologie. Autour de la nature des actions et des types

d'acteurs qu'elles mobilisent, elle vise à mettre au jour des tendances et des lignes de force.

4.2. Des actions et des acteurs

Deux niveaux d'analyse sont appliqués pour aller plus avant dans la définition de l'action locale : la nature des actions et leurs contenus, les acteurs impliqués et leurs cadres d'interventions.

Dans un premier temps, actions et acteurs seront envisagés de manière globale, sans distinction de types et d'institution. Dans un deuxième temps, l'attention se portera plus précisément sur l'action des départements.

4.2.1. Répartition des actions et des acteurs

Une première approche consiste à croiser ces deux éléments. La grille de lecture utilisée relève d'un côté les types d'actions développés et leurs contenus. De l'autre, elle indique les différents acteurs impliqués dans ces actions. La grille intègre essentiellement les domaines d'intervention pour la lecture publique. Elle s'inspire de la typologie des actions proposée dans une enquête sur les politiques communes et concertées Etat / Régions / Départements publiée en février 2008 (Gautier-Gentès, 2008 : 30). Elle regroupe par contre l'ensemble des acteurs publics qui interviennent en lecture publique, par-delà les seuls Département et communes directement visés par cette étude :

Types d'actions	Etat	Région	Département	Communes
Développement et promotion de la lecture	x		x	x
Soutien aux bibliothèques hors DGD ²⁸⁷				
Aménagement du territoire : construction et équipement, rénovation de bibliothèques	x	x	x	x
Formation professionnelle initiale et continue	x	x	x	

Lecture publique en Guadeloupe : typologie des actions et des acteurs.

L'observation de la grille montre que les axes habituels d'intervention en lecture publique sont présents en Guadeloupe : développement des bibliothèques, promotion de la lecture, formation de personnels sont pris en compte. On relève cependant des tendances. La logique d'équipement déjà notée se confirme, pour l'ensemble des acteurs. L'organisation des bibliothèques existantes, la construction et la rénovation des bibliothèques est une volonté constante depuis 1946, et bien avant. Il est normal par ailleurs que le tableau révèle cet objectif partagé, puisque les projets départementaux de 1984 et 1992 étaient multipartites. La formation est également l'autre préoccupation que se partagent la majorité des acteurs. C'est, on s'en souvient, un des axes retenus dans les plans de 1984 et 1992. La promotion de la lecture est aussi présente. Certes financée par les autorités, il convient de souligner qu'elle est généralement le fait de l'engagement sur le terrain, au quotidien, de professionnels en poste dans les institutions. On note aussi que la Région de Guadeloupe n'étend pas son action à ce type d'intervention.

²⁸⁷ DGD = Dotation générale de décentralisation. Créée en 1983, cette dotation de l'Etat est servie aux communes, aux départements et aux régions.

Mais c'est que, entre Région et Département, la ligne de partage se fait de plus en plus floue. L'enquête mentionnée plus haut précise les interventions respectives des conseils régionaux et départementaux (Gautier-Gentès, *op. cit.*). Elle observe que, les conseils régionaux interviennent dans l'ensemble des secteurs du livre et de la lecture : la vie littéraire, l'édition et la librairie, le patrimoine, la construction des bibliothèques, le développement des nouvelles technologies, les aides aux agences de coopération pour le livre, à la formation... Mais il apparaît qu'ils prennent un peu plus part aux investissements qu'au fonctionnement, et leurs politiques semblent plutôt tournées vers le développement des industries culturelles, leur action portant surtout sur le structurel. Un des traits marquants des interventions régionales est leur disparité. Les conseils généraux, quant à eux, agissent, de façon générale, davantage sur les questions de lecture publique, de politique éducative d'animation, leur action étant dans bien des cas une action de terrain en direction des bibliothèques relevant du champ d'action de la Bibliothèque départementale de prêt. Leur intervention est d'ailleurs définie par leur responsabilité directe en matière de lecture publique.

Peut-on tirer de la lecture des actions respectives, une volonté commune de couvrir l'ensemble des besoins en lecture publique ? Peut-on y voir l'esquisse d'une politique ? Avec les éléments à disposition, la conclusion que tire ce même rapport de l'enquête menée auprès des Conseillers pour le livre et la lecture des DRAC, à propos des politiques Etat / Régions / Départements, paraît pouvoir s'appliquer à la situation en Guadeloupe (Gautier-Gentès, *op. cit.* : 19) :

« ... là où elles existent, [les politiques contractuelles tripartites] témoignent davantage du cofinancement de quelques actions que d'un partage des compétences visant à déployer une politique complète du livre et de la lecture ».

4.2.2. Les politiques départementales en France et en Guadeloupe

Une autre approche consiste maintenant à comparer le Plan de développement de la lecture publique lancé en 1992 en Guadeloupe avec ceux des autres départements de France. On retrouve certains traits communs aux dispositifs. Les constats s'appuient notamment sur le mémoire d'étude réalisé par Patrick Espinat sur les plans départementaux de la lecture publique et des bibliothèques (2005). Cette étude retient deux traits qui caractérisent les plans départementaux : ils partagent des logiques et des contenus.

Concernant les logiques, Patrick Espinat montre comment les plans présentent dans leur majorité la même logique de partenariat entre BDP et bibliothèques municipales. Depuis les années 1990, les départements réalisent ainsi des plans départementaux pluriannuels de développement de la lecture publique et des bibliothèques, dans lesquels ils exposent leurs politiques en faveur de la lecture publique. Le cœur de l'action visée par la plupart de ces plans consiste en l'aide financière apportée par les départements aux communes en matière d'équipement et de fonctionnement de leurs bibliothèques. Ils développent à la base l'idée du maillage cohérent des institutions de lecture du territoire. L'auteur démontre que si la formule des plans départementaux est innovante, ils héritent de l'action des BCP devenues BDP, ainsi que des politiques conduites par l'Etat. A partir de l'étude des plans des vingt dernières années, il expose la rationalisation des moyens recherchée dès les premières circulaires dans l'organisation de la lecture publique à partir des années 1950. Ces textes laissent déjà apparaître les orientations qui fondent les plans

départementaux et l'action des BCP / BDP : plan de développement, conventions, création de structures, formation, conseils.

Un autre facteur de nature administrative, et non des moindres, intervient dans la définition du secteur de la lecture publique. C'est la décentralisation administrative mise en place en 1982. A sa suite, deux notions sont récurrentes dans les plans de lecture publique fondant une deuxième logique : le territoire et l'intercommunalité. La majorité des territoires se fondent sur une "approche territoriale de la lecture publique", comme l'indique Patrick Espinat (*op. cit.* : 19). Mais comment définir les territoires de la lecture publique ? Ils ne se réduisent pas à la seule dimension géographique. Ils se définissent dans une dimension institutionnelle en référence aux circulaires organisant la lecture publique; ainsi qu'en termes de territoires d'actions et d'interventions où interagissent services publics et institutions de façon plus ou moins concurrentielle. L'intercommunalité est l'autre terme récurrent des politiques de lecture. Présente dans les plans, où il est souvent question de bibliothèques intercommunales, cette forme institutionnelle n'est pas sans effet sur le rôle et les missions des BDP.

De ces deux logiques, seule la première s'applique au Plan de 1992 du Conseil général de la Guadeloupe. On peut lire en effet (Conseil général de la Guadeloupe : 1992) :

« La programmation de deux opérations annuelles de construction et d'équipement devrait permettre à la plupart des municipalités, de disposer d'ici une dizaine d'années d'un établissement fonctionnel et pertinent. »

Par contre, l'intercommunalité n'a pas trouvé d'expression dans le secteur de la lecture publique, si l'on excepte cette orientation qu'a semblé vouloir prendre l'équipe municipale du Lamentin pour la gestion de la Médiathèque vers 2002. Mais il est vrai que

le Plan départemental est arrivé à échéance en 2002, et n'a pas été poursuivi par un autre plan en Guadeloupe.

L'autre trait que partage la majorité des plans départementaux de lecture d'après Patrick Espinat, ce sont des contenus communs. Ceux-ci s'organisent autour de trois pôles : leur finalité, les axes d'intervention, leur évaluation. Cet auteur souligne l'objectif de démocratisation culturelle présent dans nombre de plans de lecture : il s'agit de permettre à tout individu, quels que soient sa condition et le lieu où il se trouve, d'accéder au savoir et à la culture. Un objectif tout à fait en accord avec les directives nationales d'une ouverture en direction des publics éloignés de la lecture. Le Conseil général de la Guadeloupe en fait aussi le sens du Plan de 1992, « parce que lire ne doit pas demeurer le fait d'une élite ». Le Plan est l'outil pour répondre à une situation préoccupante (Conseil général de la Guadeloupe : 1992) :

« Les communes ont progressivement manifesté leur volonté de se doter des équipements nécessaires afin de combattre l'illettrisme, réduire l'échec scolaire et plus généralement, faciliter l'accès au livre. »

Les plans départementaux élaborés depuis les années 1990 ont aussi en commun leurs types d'actions. On y retrouve la structuration ou la restructuration des réseaux de lecture publique. Tantôt, et de façon traditionnelle, les dispositifs visent à moderniser les bibliothèques rurales existantes, maintenant le schéma classique de desserte de la totalité du département par la BDP. Tantôt de façon plus novatrice, ils prévoient la mise en place de bibliothèques qui seront de véritables têtes de réseau relayant et déconcentrant l'activité de la BDP. Les dispositifs prennent appui dans ce cas sur les possibilités qu'offre l'intercommunalité : le département peut être divisé en autant de réseaux qu'il existe de communautés de communes. Un autre type d'action est programmé dans

beaucoup de plans : la professionnalisation des personnels des bibliothèques. La mission de conseil et de formation dévolue aux BDP, est complétée par des aides au recrutement de personnels qualifiés. Nombreux sont les plans qui soulignent l'importance de la qualification et de la formation pour l'exercice de ces métiers. Plus récente est l'inscription de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les plans des départements. Certains prévoient les aides pour l'informatisation des bibliothèques, à la fois à des fins de gestion administrative et pour le service aux usagers. Les actions inscrites dans le Plan de 1992 du Département de la Guadeloupe allaient dans le même sens en prévoyant particulièrement la constitution d' « un véritable réseau de lecture publique », « la qualification du personnel ».

Le dernier trait commun aux plans départementaux de lecture que souligne Patrick Espinat, porte sur l'évaluation, ou plutôt son absence. En effet, si la structuration ou restructuration des réseaux paraît effectivement en marche, ce n'est pas le cas de l'évaluation. Evaluer n'est pas encore une pratique appliquée par les départements dans leur ensemble. Paradoxalement ces dispositifs sont mis en œuvre dans un contexte marqué par la « révision générale des politiques publiques » (Gautier-Gentès, *op. cit.* : 5). Sous cet aspect, le Conseil général de la Guadeloupe ne se distingue pas non plus, on l'a dit.

Ce tour des plans départementaux de lecture en France montre des similitudes fortes avec ce qui a été élaboré en Guadeloupe pour 1992-2002. L'absence d'un plan suivant ne permet pas de généraliser plus avant. Mais il suggère tout de même l'imbrication de l'histoire de la lecture en Guadeloupe avec celle de la France, si ce n'est par l'organisation administrative du département et ses évolutions successives.

Un bref tour d'horizon de ce qui se fait dans les deux autres départements des Antilles en matière de lecture publique, est mis maintenant à contribution pour affiner par comparaison la situation de la Guadeloupe.

4.2.3. Qu'en est-il en Guyane et en Martinique ?

L'histoire du livre dans les cinquante dernières années et l'état du secteur dans les départements antillo-guyanais, sans qu'ils puissent être totalement calqués les uns sur les autres, présentent bien des similitudes. Au niveau des structures de lecture, des bibliothèques et médiathèques publiques plus ou moins importantes ont été créées ou modernisées, avec en parallèle la généralisation des Centres de Documentation et d'Information (CDI) des établissements scolaires du second degré, et ce sans que les territoires soient uniformément et complètement couverts pour autant.

Les mêmes caractéristiques se retrouvent dans les autres secteurs du livre. Si la création littéraire continue de s'affirmer, les sociétés d'édition peinent à se développer face à un marché trop restreint, et les librairies sont confrontées de manière récurrente à des coûts et des délais d'acheminement, et plus récemment à la concurrence de la vente de livres en grande surface. Il n'existe pas de politiques du livre et de la lecture, ou s'il y en a, elles manquent de visibilité.

En Martinique, en compte en 2009, 29 bibliothèques municipales, dans les 34 communes dans l'île. Elles représentent une superficie de 0,025 m² par habitant, la préconisation en matière d'équipement en France étant de 0,07 (Anique Sylvestre, 2009).

Si l'on se réfère aux rapports des sections de Martinique et de Guyane lors du premier congrès de l'Association des Archivistes, Bibliothécaires et Documentalistes Francophones de la Caraïbe (AABDFC) en 1984, il n'existe ni projet ni dispositif structuré en matière de livre et lecture.

Depuis cette date les Conseils généraux ont initié chacun un plan départemental de développement de la lecture à l'instar des autres départements français mais cette situation ne semble pas satisfaisante du point de vue de certains professionnels de bibliothèques.

Anique Sylvestre, Directrice de la Bibliothèque Schœlcher en Martinique, appelle de ses vœux en 2009 la mise en place de deux dispositifs (2009). D'une part « un véritable schéma martiniquais de développement de la lecture » (*op. cit.* : 5) et là encore il est aussi question de maillage du territoire et de réseau de médiathèques, bibliothèques et relais de lecture. D'autre part, une Agence régionale du livre, dont la finalité serait « la structuration de l'ensemble du secteur du livre » (*loc. cit.*). Ces propositions englobent des objectifs pour les différents volets du secteur : création, édition, diffusion en librairies et bibliothèques.

Monique Dorcy, documentaliste dans l'Education nationale en Guyane, livre en 2010 ses « impressions et/ou inquiétudes » sur la lecture et le livre dont elle trouve que « l'état de santé reste préoccupant » (2010 : 1). Tout en faisant mention du plan de développement « tardif... XXIe siècle ! » (*op. cit.* : 4) porté par la collectivité départementale de la Guyane, cette professionnelle « s'interroge sur l'urgence à mettre en place une véritable politique du livre dont il faut reconnaître qu'elle est bien moins claire et moins médiatisée

que celle du sport et de la musique » (*loc. cit.*). Dans le même ordre d'idées, Anique Sylvestre fait remarquer (*op. cit.* : 2) :

«... le peu de considération d'élus qui hésitent encore à reconnaître le rôle culturel du livre et de la lecture, reconnaissant ici et là les structures de lecture principalement dans leur aptitude à participer à l'animation de la commune ».

Cette présentation de quelques points de vue sur la lecture en Guyane et en Martinique ne prétend pas à l'exhaustivité. Là n'était pas son but. Les grandes tendances qui ont été esquissées devraient contribuer à mieux appréhender et cerner les logiques des dispositifs mis en œuvre en Guadeloupe.

Le panorama de l'action locale pour la lecture publique a établi à la fois un inventaire des initiatives et des caractéristiques. Il ne cherchait pas à dégager les raisons de l'existence ou de l'absence de politiques de lecture, ni le processus de leur élaboration. Se demander si les actions pouvaient être considérées comme des politiques publiques étaient une étape pour mieux les définir.

Le parcours des actions a montré des facettes multiples, faisant émerger des caractères propres, et des caractères communs aux actions d'autres régions, en France ou plus près en Guyane et en Martinique. Les actions se profilent différemment selon qu'elles émanent du Département ou des communes. La collectivité départementale développe l'ensemble des actions de lecture publique : équipement, formation, promotion et animation. Les communes orientent leurs initiatives surtout sur l'équipement et l'animation. Les actions diffèrent au sein de la même collectivité. Le dynamisme départemental est inégal au cours des années, les années 1990 constituant une décennie particulièrement foisonnante. L'implication varie d'une commune à l'autre, la ville de

Pointe-à-Pitre se démarquant par un intérêt constant pour la lecture. Cette inégalité d'une instance à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'une époque à l'autre, est sans doute une caractéristique que la Guadeloupe partage avec d'autres. De même qu'elle partage certaines logiques d'action et des contenus. Donner à tous l'accès au livre et à la lecture est la finalité des actions et départementales et communales en Guadeloupe comme en France. Aménager le territoire en bibliothèques et constituer un réseau de lecture publique, pourvoir à la qualification du personnel, assurer la promotion du livre et de la lecture sont les logiques autour desquelles s'organisent les actions en Guadeloupe à l'instar de la France. On observe cependant une différence, qui tient à un certain décalage temporel : des actions au profil similaire se mettent en place quelques années plus tard qu'en France. Cette application différée ne se cantonne pas au secteur de la lecture publique, mais semble marquer nombre de dispositifs.

L'analyse de l'action locale a laissé apparaître pourtant une logique dominant les autres en Guadeloupe, et que partagent le Département et les communes. Il s'agit de la logique d'équipement. Doter la Guadeloupe de bibliothèques est un souci constant, quelle que soit l'époque, quelle que soit la collectivité. Giuseppe Vitiello (Seibel, 1996 : 364) identifie trois grandes catégories de modèles de politiques du livre et de la lecture dans les pays européens, en fonction de trois critères : la définition d'un cadre structurel d'intervention, l'utilisation des bibliothèques comme moyen d'une politique du livre et le recours aux subventions en faveur des entreprises. Sans qu'il soit question de politique et bien que située hors d'Europe, l'action pour le développement de la lecture en Guadeloupe paraît relever du deuxième modèle qui se donne les bibliothèques comme moyen de la politique.

Le panorama des actions développées pour la lecture publique et leur analyse a souligné, en mettant en lumière leurs insuffisances et en dépit de ces insuffisances, que le livre et la lecture étaient toujours présents dans les préoccupations des décideurs, même à des degrés divers. C'est ce qu'affirme Giuseppe Vitiello, reprenant les termes d'un rapport de O. Baruch sur la situation en Europe (*ibid.* : 364) :

« [...] les mesures en faveur du livre et de la lecture prennent des visages différents et peuvent varier d'une façon même considérable d'un Etat à l'autre ; elles ne sont, cependant, jamais absentes. »

Outre leur caractérisation, dérouler et analyser l'histoire des actions pour la lecture présente un autre intérêt qui est de fournir des indications propres à abonder la deuxième hypothèse de travail. La deuxième étape d'exploitation de ce panorama va consister à dégager les représentations qui se jouent dans les actions, les conceptions à propos de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques. Elle constitue la troisième partie de cette étude, qui est organisée en trois chapitres. Les deux premiers chapitres s'attachent à présenter et analyser les représentations qui se font jour au niveau du discours départemental et municipal en Guadeloupe. Le chapitre trois expose le lien entre ces représentations de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, et le processus identitaire tel qu'il se construit en Guadeloupe.

Malgré les actions multiples qui ont pu être recensées au cours de l'histoire du côté de la collectivité départementale ou des municipalités, on hésite cependant à parler de politiques de lecture en Guadeloupe. Les actions se caractérisent doublement et de façon opposée : on se trouve face à des ambitions affichées et des discours favorables au livre et à la lecture, alors que les budgets qui leur sont consacrés sont rarement suffisants ou même en adéquation avec les volontés affichées. L'engagement financier des collectivités

locales pour la lecture est peu important en général. Les budgets se caractérisent par l'irrégularité : il n'y a pas de constance dans les montants d'un exercice à l'autre. Laurence Tarin (1998 : 57) montre comment dans les périodes budgétaires difficiles, c'est ce poste qui est généralement sacrifié :

« ...il n'y a pas là une priorité mais un « supplément d'âme », de ceux auxquels on ne peut satisfaire que lorsque les autres engagements sont remplis. »

On songe au maire de la ville de Basse-Terre, Monsieur Jérôme Cléry, justifiant le faible investissement pour la bibliothèque municipale par des difficultés budgétaires (Bulletin de l'OMC). La lecture coûte cher, comme le fonctionnement d'une bibliothèque. Là se trouve une des raisons de l'absence de politiques de lecture. Les faibles bénéfices de ce type de politique en sont une autre. La lecture représente un enjeu politique restreint pour les collectivités locales, surtout face à ceux qu'ils peuvent tirer des autres pratiques culturelles comme le théâtre, la musique, la danse.

Un autre élément vient empêcher de considérer que la lecture est l'objet d'un enjeu politique pour les décideurs locaux. On a pu noter que cette question est l'objet d'interventions, de prises de position. Mais on a pu noter aussi qu'elles développent les mêmes thèmes, les mêmes arguments, et les mêmes représentations du livre, de la lecture ou des bibliothèques. On ne relève pas de véritable débat sur la question. Tous les acteurs locaux semblent unanimes à penser qu'il faut développer la lecture. Ce discours consensuel, fait de vérités et d'images admises de tous, plaide contradictoirement pour l'absence d'un véritable engagement des élus en faveur de la lecture. Laurence Tarin note le même manque d'investissement à l'issue de l'étude de sept assemblées territoriales en France hexagonale (*ibid.* : 58) :

« N'étant pas un enjeu saillant dans le débat politique, ne mobilisant pas un budget important, la lecture ne va faire l'objet que de peu d'investissement de la part des élus. »

C'est ce consensus même, par trop unanime, qui vient comme preuve du faible investissement politique pour la lecture publique.

Troisième partie – La lecture dans le processus identitaire en Guadeloupe

Des conceptions sur la lecture et d'autres objets de son champ transparaissent dans les historiques précédents, qui viennent donner forme aux hypothèses. C'est l'objet de cette troisième partie de l'étude qui se propose d'explorer la question des représentations de la lecture et de ses objets dans le processus identitaire en Guadeloupe. Le parcours des actions départementales et municipales a mis en évidence les questions de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques. C'est autour de ces quatre pôles que vont être déployées les conceptions des acteurs territoriaux. Le premier chapitre, après avoir présenté la notion de représentations sociales, analysera successivement les représentations des quatre objets précisés ci-dessus de trois points de vue : selon les modèles véhiculés en France, selon les idées portées par la collectivité départementale puis par les collectivités communales. Des valeurs de la lecture, des images du livre, des portraits de lecteur, des conceptions de la bibliothèque se font alors jour. L'analyse de quelques discours, développée dans le chapitre deux, vient préciser ces premières conceptions. Après avoir explicité la méthode adoptée et la constitution de l'échantillon et des données utilisées, des textes émanant du Département puis d'autres émanant de municipalités, sont analysés pour compléter cet ensemble de représentations et de perceptions. Le chapitre trois, dans une tentative de cerner la place de la lecture dans la construction identitaire guadeloupéenne, illustre le lien entre ces représentations et le

processus identitaire, où prédomine la question du sens. Les représentations dégagées conduisent ainsi, dans cette recherche de signification, à interroger le statut de la lecture et le rapport plus général à l'écrit en Guadeloupe.

La première manière d'aborder les représentations consiste à décrire comment se déclinent lecture, livre, lecteur et bibliothèques dans l'imaginaire des uns et des autres.

1. Lecture, livre, bibliothèques, lecteurs en Guadeloupe : de quelques représentations

Les différents composants du champ de la lecture sont l'objet de représentations que l'on retrouve au fil de l'histoire, de documents en documents, au sein de l'Assemblée départementale ou des municipalités, avec une prégnance plus ou moins forte, il est vrai, selon les périodes. Ce chapitre va les déployer à travers divers écrits, pour certains déjà signalés, en les rapportant aux conceptions que l'on trouve en France à propos de ces questions. Il importe auparavant de se pencher sur ce que sont les représentations sociales.

1.1. Les représentations sociales

Comprendre les représentations sociales permet d'appréhender la manière suivant laquelle une société, et chacun des individus au sein de cette société, interprètent le

monde, et la place qu'ils y tiennent. Que sont les représentations sociales ? Jean-François Dortier rappelle que notre univers mental est fait de représentations (2002). Elles sont essentielles pour imaginer, penser, agir. Les représentations ont une dimension sociale, mais aussi psychologique. Leur ancrage psychologique s'appuie sur la formation de schèmes de perception et de comportements acquis dès l'enfance. Les représentations sociales, ce sont précisément des systèmes d'interprétation du monde et de l'environnement social, des moyens de connaissance du réel. Notre image du monde est ainsi construite à partir d'éléments très divers, des informations, des croyances, des suppositions que nous en avons. Définies par Denise Jodelet comme une forme de connaissance, les représentations sociales déterminent nos positions par rapport aux objets ainsi que nos conduites et nos relations aux autres. Elles ont une double nature, elles sont à la fois un produit et une activité (*op. cit* : 54) :

« Les représentations sociales sont à la fois le produit et le processus d'une activité d'appropriation de la réalité extérieure à la pensée et d'élaboration psychologique et sociale de cette réalité. »

En tant que produit, la représentation sociale porte des contenus, des discours sur la réalité environnante. En tant qu'activité, elle est processus d'appropriation et de construction des objets de cette réalité. Les représentations sociales sont des objets socialement construits, mais participent en retour à la construction du social qui les a élaborées.

Si les représentations sont organisées autour de schémas et de cadres de références, elles sont ainsi changeantes, évoluant au gré du contexte. L'émergence des représentations sociales apparaît ainsi « contingente par le contexte politique ou socio-historique » pour Pierre Mannoni, qui explicite la triple scène sur laquelle elle se joue (2006 : 121) :

« ... la scène 1, constituée par l'imaginaire individuel où apparaissent les représentations individuelles (images vécues, fantasmes), la scène 2 est celle de l'imaginaire collectif où apparaissent plus précisément les représentations sociales (depuis les clichés et préjugés jusqu'aux contes et aux mythes), et la scène 3, composée de la réalité sociale agie, où se manifestent les actions socialement représentées. Les trois scènes étant naturellement en relation étroite... »

Les représentations sont ainsi une forme de connaissance, socialement construite et déterminée, qui aide les individus ou les groupes à comprendre leur environnement, à s'y adapter et à résoudre les problèmes qu'il leur pose. Mais elles n'ont pas pour seule fonction le décodage de notre environnement. Selon Jean-Claude Abric (2003), les représentations sociales ont quatre fonctions essentielles : une fonction cognitive, une fonction d'orientation de l'action, une fonction de justification des pratiques et une fonction identitaire.

L'observation suivante de Denise Jodelet souligne la place prépondérante des représentations dans la vie quotidienne (*op. cit.* : 48) :

« Les représentations sociales circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels et spatiaux. »

Ce dernier trait des représentations fait retour à la question de la lecture et des représentations qu'elle engendre. Maintenant qu'a été précisée la notion de représentation sociale, il est temps d'entrer dans l'univers imaginaire de la lecture. Cette étape procède à une forme d'inventaire des idées véhiculées dans de multiples discours autour du lire. Pour chaque entrée retenue, lecture, livre, lecteur, bibliothèques, une synthèse des représentations en France établie à partir de différents travaux, présente la manière dont elle est considérée et défendue. Elle apporte en même temps un éclairage sur les discours

tenus en Guadeloupe, illustrés de quelques exemples au niveau du Département puis au niveau des communes.

1.2. Valeurs de la lecture

L'activité de lire, comme d'autres activités, est porteuse de significations.

Historiquement en France, deux grandes institutions, l'Ecole et l'Eglise, se sont longtemps partagé la définition de la lecture et en ont déterminé les représentations. L'Eglise a œuvré pour une lecture dirigée vers la dévotion et la morale, prônant des « lectures saines », face à des livres « dangereux ». Avec les Lumières et la Révolution de 1789, les idéaux progressistes et démocratiques ont fait évoluer la lecture comme vecteur de la formation du citoyen « éclairé ». La tâche de l'Ecole est d'en assurer l'apprentissage, et de veiller à la sélection d'un répertoire de textes faisant autorité. Cette idée d'une lecture reconnue et légitime trouve son prolongement dans le « cercle vertueux » de la réussite scolaire et universitaire et de l'intégration sociale et professionnelle. Cette histoire a façonné les représentations, laissant des images contrastées du livre, et avec lui, de la lecture.

La lecture est restée longtemps, une lecture lettrée bourgeoise, lecture de livres de culture légitime, réservée à une élite, une représentation que l'on retrouve dans nombre de textes. Nicole Robine (*op. cit* : 33.) renvoie à Paul Méjean. Revenant sur le sens que l'on donne au mot *lire* dans une communication faite à des Journées d'études sur la lecture publique en 1954, celui-ci estime ainsi²⁸⁸ :

²⁸⁸ MÉJEAN, Paul. La lecture chez les jeunes travailleurs. *Cahiers de bibliothèques de France*, II, 1956.

« [...] si libéral que l'on soit, on ne peut englober, parmi les œuvres littéraires ou scientifiques les périodiques sportifs, ni les aventures de Tarzan ou de Superman, ni le courrier du cœur, ou les fausses confidences que dispensent abondamment certains journaux féminins... »

Nicole Robine fait ensuite référence à Robert Escarpit qui pose le problème de la distance séparant la littérature et les lectures des masses populaires (*ibid.* : 53). Dans ce contexte, il fait cette observation²⁸⁹ :

« Par leurs origines, littérature et grand public sont deux notions qui s'excluent mutuellement. »

Appréhendée sous cet angle, la lecture est un vecteur de progrès social et moral. Jean-Claude Pompougnac explique cette vision par la place privilégiée accordée à l'écrit dans la société française (1996 : 66) :

« ... L'accès à l'écrit est conçu comme une condition du développement de la capacité à donner sens à son existence singulière et à ses rapports sociaux. La formation de soi, le développement d'une vie intérieure sont subordonnés à l'écrit littéraire, philosophique, scientifique... Les formes non écrites de la transmission et de l'initiation sont minorées. »

Les transformations qui ont touché la France et les pays industrialisés depuis un demi-siècle notamment, ont modifié cette conception. En particulier, la multiplication des imprimés, l'accès de la majorité de la population à l'instruction et à l'objet écrit ont contribué à désacraliser la lecture en même temps que le livre et l'écrit. Objet pléthorique, ayant une rotation commerciale rapide comme quantité de produits de consommation, associé à la contrainte du travail scolaire, le livre a perdu de son prestige.

²⁸⁹ ESCARPIT, Robert. Littérature et grand public. *Informations sociales*, janvier 1957, n° 11 (1), pp 9-138.

Une enquête menée auprès d'une cohorte de jeunes lycéens au cours des années 1990 le met en évidence (Mollier, 2000 : 180) :

« ... *La lecture de livres a sans nul doute perdu du prestige symbolique que posséda longtemps le livre et les gens ne surestiment plus leurs pratiques comme cela pouvait être le cas auparavant* ».

La lecture semble être devenue une activité culturelle parmi d'autres. Pourtant elle demeure un « paradigme de la connaissance » (Pompougnac, *op. cit.* : 67), Nicole Robine (2000) cite ainsi Camilo José Cela qui fait dire à son héroïne dans *Mrs Caldwell parle à son fils* :

« *Les vieux livres, mon enfant, au dire des connaisseurs, sont de véritables puits d'une sagesse jalousement gardée [...] ; je rêvais de t'offrir un jour un vieux livre qui te livrerait la clef de toutes choses, un vieux livre qui t'expliquerait, avec de très solides arguments, les mystères les plus clairs de l'univers* ».

La situation de l'écrit et de la lecture se dessine ainsi tout en paradoxes. Alors même que ces derniers semblent avoir perdu de leur caractère prestigieux et quelque peu sacré, les formes non écrites de communication ne sont pour autant pas réellement valorisées. Le développement intellectuel et spirituel semble encore subordonné à l'écrit dans la société française. On observe que l'environnement administratif exclut encore les formalités – et les formes non écrites. Et il apparaît que même quand la lecture n'est pas idéalisée, son utilité est du moins reconnue. Jean-Claude Pompougnac s'interroge alors (*op. cit.* : 66) :

«... *En dehors de l'école, quelle est la place de l'écrit dans le système social et culturel pour que l'illettré soit à ce point handicapé, bien plus radicalement par exemple que celui qui n'entend rien à l'informatique, à la biologie moléculaire ou à l'astrologie chinoise ?* »

La culture écrite fait ainsi autorité et reste symboliquement la demeure de la pensée. Témoins de l'histoire du livre et de la lecture en France, les représentations de la lecture

se dessinent tout en oppositions, entre fascination et sacralisation, entre prévention et appréhension, voire banalisation et démission. Se côtoient aujourd'hui représentations traditionnelles et regards nouveaux qui annoncent régulièrement la fin du livre et de la lecture.

Où se situe la Guadeloupe dans cette vision contrastée de la lecture, entre outil d'émancipation et de savoir, entre valorisation et déclin ?

1.2.1. Du côté du Conseil général de la Guadeloupe

On retrouve pour beaucoup les représentations traditionnellement véhiculées en France.

La lecture est affaire d'école et de savoir. C'est la première conception qui se dégage des différents écrits. Cette phrase du bulletin mensuel du Conseil général le résume bien²⁹⁰ :

« Nos pères et les pères de nos pères se sont battus pour apprendre à lire et accéder par là même au savoir. »

La lecture est un passeport pour la culture, la culture lettrée et universelle. Déjà, du temps où la Guadeloupe est toujours une colonie, la lecture participe de l'élévation morale et du progrès de la civilisation. Dans l'arrêté de création de la Bibliothèque publique de Basse-Terre de février 1922, tout le préambule aux articles lui attribue une finalité élevée. Il est question d'élever « vers un idéal d'art robuste et sain les masses populaires », d'« extension du progrès social », d'« émancipation des esprits »²⁹¹. Cette idée d'élévation et de libération intellectuelle et spirituelle perdure à une époque toute récente. « C'est un

²⁹⁰ Développer la lecture en Guadeloupe : le Conseil général s'engage. Donner à lire est un devoir de service public. *43 élus. Mensuel du Département de la Guadeloupe*, 1993, n° 32-33, p. 4.

²⁹¹ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Arrêté créant une Bibliothèque publique à Basse-Terre », 9 février 1922.

pouvoir, un outil de liberté », comme on peut le lire en 1993, dans le même Bulletin du département²⁹².

Plus timidement, la lecture est source de plaisir et activité d'agrément, instrument d'épanouissement personnel. Plus récemment la lecture est vecteur et expression de l'identité guadeloupéenne, voire antillaise et caribéenne.

A côté de sa dimension d'activité individuelle, la lecture est présentée aussi dans sa dimension collective et sociale. Le Conseil général approche la lecture dans les années 1990 dans le sens de la démocratisation de l'accès : « Lire est un droit, donner à lire est un devoir de service public » sont les propos tenus par le Président du Conseil général, Monsieur Dominique Larifla, lors de la présentation du Plan départemental de développement de la lecture publique en avril 1990²⁹³.

Dans les écrits du Département, la lecture se partage entre plusieurs pôles : savoir et connaissance, plaisir et épanouissement personnel, émancipation sociale.

Les communes reprennent-elles ces mêmes orientations ?

1.2.2. Du côté des communes de la Guadeloupe

Les données repérées montrent aussi cet éclatement des conceptions entre les visions « classiques » de la lecture. Dans la commune de Sainte-Rose, les multiples aspects de la lecture sont envisagés quand est mise en place l'animation « Lèktilari » en juin 2011 : la lecture, apprentissage du savoir lire, culture, évasion, distraction, épanouissement²⁹⁴ :

²⁹² 43 élus. *Mensuel du Département de la Guadeloupe*, 1993, n° 32-33, p. 4.

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ *France-Antilles*, 18 et 19 juin 2011, p. 10.

« Combattre l'illettrisme, permettre à tous les Sainte-Rosiens d'accéder au livre pour se cultiver, rêver, voyager, se distraire, échanger, s'évader, inventer, créer, etc. font partie des actions prioritaires des responsables de la bibliothèque municipale et de la direction des affaires culturelles et du patrimoine. »

Mais à Deshaies, « Le livre et le plaisir de lire », voilà ce qui est recherché par les organisateurs de la 4^{ème} Journée du Livre organisée par l'Office municipal de la culture et des sports de la commune en février 1992.

Une première conclusion laisse penser que s'expriment une variété de représentations tant au niveau départemental que communal.

1.3. Images du livre

Le livre a longtemps été considéré avec respect, car réceptacle de la parole divine puis du savoir. Sa rareté en accentuait le côté magique, et en faisait un objet dont l'accès était réservé à un petit nombre. Il était le vecteur de transmission du savoir et donc source de pouvoir. Il était traditionnellement le vecteur de la culture lettrée, savante, légitime. La remise en cause de ces trois traits qui le caractérisaient, rareté, savoir et culture savante, a changé l'image du livre. La transformation de ses conditions de production devenues industrielles, puis le développement d'autres sources d'information et de connaissance ont modifié cette position privilégiée. Le livre occupe de nos jours une position ambiguë, à la fois jugé comme dépassé face aux autres supports écrits ou numériques, à la fois encore estimé essentiel comme support culturel. Désacralisé, il n'en a pas moins perdu de son pouvoir symbolique. Ses formes très variées, sa production en grande quantité en font un objet désormais banalisé, un produit comme les autres, aussi facilement accessible.

Les images du livre véhiculées tant dans la littérature du Département que communale, sont multiples, mais, suivant la tradition, lui attribuent prioritairement un pouvoir important.

1.3.1. Du côté du Conseil général

Dans son appel à soutenir le développement des bibliothèques, le secrétaire du Comité de Patronage des Bibliothèques de la Colonie, Alain Buffon, démontre l' « importance » et l' « utilité » du livre²⁹⁵. Il en fait le réceptacle des œuvres et des réalisations humaines. :

« Le livre [...] fait connaître et apprécier les œuvres de ceux qui sont les gloires des nations. [...] Le livre met à la portée de tous ce qui constitue le plus riche trésor de l'humanité. »

Les livres recueillent les connaissances et les richesses littéraires que les hommes ont accumulées. Il sait aussi être pratique, puisqu' « il guide l'artisan ». L'expression est lyrique entre les « prodiges merveilleux » et les « recherches séculaires ». C'est un texte que Monsieur Buffon soumet au Gouverneur de la Colonie pour publication au *Journal officiel*. Ceci peut expliquer son lyrisme, mais l'époque aussi.

Mais pas seulement, puisqu'en 1993, le livre est présenté dans les colonnes du bulletin départemental comme « instrument de transmission du savoir ».

Le rôle éminent joué par le livre se trouve présent également dans la presse municipale.

²⁹⁵ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Alain Buffon, Comité de Patronage des Bibliothèques, Un appel pour l'œuvre du livre », 1945.

1.3.2. Du côté des communes

Petit-Bourg en fournit un exemple. L'importance du livre, et en corollaire de la lecture, est rappelée dans un article paru dans le bulletin municipal en 1990. Il est selon toute vraisemblance signé d'un personnel de la bibliothèque municipale²⁹⁶. Après avoir indiqué le partenariat développé par la bibliothèque avec les écoles de la commune, l'auteur explicite le but de ces actions :

«Elles visent à intégrer le livre au vécu quotidien de l'enfant. [...] Le livre est primordial pour un enfant. C'est en partie grâce à lui qu'il découvre le monde extérieur ».

L'éventail des représentations du livre est large, mais c'est la croyance en son pouvoir qui domine.

A Basse-Terre, la vocation du livre, et de la lecture, pour faire connaître et valoriser la culture antillaise est mise en avant. Mais surtout, le livre est noble, il a un caractère sacré, et la lecture est une activité de qualité par voie de conséquence. Le discours à l'occasion du Mois du Livre en 1983 se clôt sur cette phrase au lyrisme de circonstance²⁹⁷ :

« Honneur au livre de qualité, trésor des peuples et ferment de la culture universelle. »

1.4. Portraits de lecteur

La littérature décrit un ensemble de postures et de figures de lecteurs qui nourrit une typologie des représentations que chacun se fait de la lecture. A chacune de ces postures

²⁹⁶ Bibliothèque municipale. La bibliothèque travaille avec l'école. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1990, n° 23, p. 8.

²⁹⁷ *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1983, n° 19, p.42.

ou figures, correspond une situation, un moment, un lieu de lecture, mais aussi une façon personnelle de lire, mais aussi un type de lecture, esthétique et littéraire, informationnelle ou de divertissement. Les lecteurs choisissent des positions de lecture variées : installés dans un fauteuil, assis à une table de travail, allongés. Ils lisent dans des lieux et à des moments différents : dans le bus, sur la plage, au petit déjeuner, avant de se coucher, en vacances. Certains achètent leurs livres au supermarché ou en librairie, d'autres sont des fidèles de la bibliothèque. Alors que certains lecteurs manipulent les livres avec soin, d'autres se les approprient en les annotant...

Pour ce qui est de la Guadeloupe, au fil des écrits, on peut percevoir que le lecteur occupe une place bien réelle sur le terrain. On perçoit aussi la place qu'il occupe dans les préoccupations des acteurs locaux, et les figures qu'il prend.

Il arrive que le lecteur n'apparaisse pas. Quand il est nommé, c'est par les termes de *lecteur*, *usager*, *public*, sans autre précision. Il peut englober toutes les catégories de public. Dans certains cas, son profil se fait précis.

1.4.1. Du côté du Conseil général

Le lecteur occupe une place très variée dans les dispositions de l'Assemblée départementale.

Le Secrétaire du Comité de Patronage des Bibliothèques ne cantonne pas la bibliothèque à l'érudition puisque toutes sortes d'ouvrages sont sollicitées : « traités scientifiques », « livres classiques », « livres d'agrément ». C'est « le pays tout entier [qui] est intéressé » par la documentation proposée dans les bibliothèques.

Bien que n'émanant pas du Département, on retient cette lettre du Vice-Rectorat de la Guadeloupe au tout début des années 1950. Il faut se souvenir que la Direction des Bibliothèques est alors un service du Ministère de l'Éducation nationale. La lettre que le Vice-Recteur de la Guadeloupe adresse à la Direction des Bibliothèques en septembre 1951, en faveur de la création d'une Bibliothèque centrale de prêt, – déjà ! - parle du lecteur de façon très détaillée... mais il s'agit de convaincre²⁹⁸ Ce courrier laisse penser que le lectorat est important :

« Les lecteurs sont de plus en plus nombreux dans les communes de la Guadeloupe... »

Il énumère aussi les catégories de lecteurs qui fréquentent les bibliothèques :

« ...il s'ajoute aux lecteurs ordinaires, les membres de l'Enseignement et autres fonctionnaires, les personnes exerçant des professions libérales, les grands élèves des Lycées et enfin et surtout les étudiants. »

S'ensuit alors une description détaillée des différents types d'étudiants et de leurs besoins correspondants. Un plaidoyer qui ne peut aboutir qu'à la proposition de :

« ... constituer, à côté de la bibliothèque populaire, une bibliothèque figurant en réduction, une bibliothèque d'Université. »

Quelques années plus tard, le Rapport au Conseil général de décembre 1959 prend, lui aussi, le lecteur en compte dans la réorganisation des bibliothèques départementales de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre. Celle-ci doit « permettre un fonctionnement étroitement adapté aux besoins et aux desiderata des lecteurs... »

²⁹⁸ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Vice-Recteur de la Guadeloupe à la Direction des Bibliothèques », 8 septembre 1951.

La bibliothèque étant perçue comme complémentaire de l'enseignement, son usager de prédilection pour les autorités locales ne peut être que l'élève, l'étudiant ou... l'enseignant. Satisfaire aux besoins de ce type de public est l'argument qu'avance le Préfet de la Guadeloupe dans un rapport au Conseil général en juin 1979 pour justifier la création d'une annexe de la Bibliothèque départementale dans l'île de Marie-Galante²⁹⁹ :

« J'ai d'autre part été sensible aux difficultés qui se posent aux Marie-Galantais, et plus particulièrement, aux enseignants, pour avoir accès à une documentation de qualité et un matériau de recherche indispensable. »

1.4.2. Du côté des communes

A Deshaies, en 1994, le Maire Monsieur Félix Flémin destine la future bibliothèque municipale à tous les publics³⁰⁰ :

« La Bibliothèque municipale ne sera pas le temple de l'élitisme mais le rendez-vous de tous les niveaux et de toutes les aptitudes... »

Dans un autre numéro de ce bulletin, un article la destine « à tous âges »³⁰¹. Mais dans la réalité, il semble que les jeunes et en priorité les enfants sont les premiers usagers des animations proposées par cette bibliothèque, comme d'autres d'ailleurs. Les Journées du Livre organisées en offrent un exemple, si on en croit le quotidien local *France-Antilles* qui titre deux années consécutives : en 1991 « Les enfants présents aux journées du livre »³⁰², et en 1992 « Les enfants sont venus en foule à la journée du livre »³⁰³. Les

²⁹⁹ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34, « Rapport, 3ème session extraordinaire, Bordereau n° 1, Affaire n° 13 » 1979.

³⁰⁰ FLÉMIN, Félix. Mot du Maire. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1984, n° 09.

³⁰¹ *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1993, n° 7, p. 2.

³⁰² Les enfants présents aux journées du livre. *France-Antilles*, 15 février 1991.

³⁰³ Participation massive à la journée du livre. *France-Antilles*, 02 mars 1992.

discours, quelque soient les acteurs, envisagent tous les types de lecteurs : enfants, élèves, étudiants, enseignants, public large.

Reste enfin le quatrième composant : les bibliothèques.

1.5. Conceptions de la bibliothèque

La bibliothèque est une institution avec des acteurs, des usagers, des règles de fonctionnement, des fondements idéologiques, des fonctions parfois opposées voire contradictoires. L'histoire des bibliothèques en France est liée au prestige du livre : elles ont été créées à l'origine pour conserver les collections prestigieuses confisquées pendant la Révolution de 1789. Malgré leur évolution, elles provoquent encore révérence et respect. Parce qu'elle est consacrée au livre et à la lecture, éléments hautement symboliques, elle continue de représenter un « temple de la culture lettrée »³⁰⁴. Dans cette dimension, élitiste, elle apparaît comme le véhicule de la culture et de la littérature légitime. Cécile Rabot en affirmant comment l'enjeu pour la légitimation des pratiques et des objets est fort dans le champ littéraire, propose la définition suivante de la légitimation littéraire³⁰⁵ :

«... le processus par lequel un acteur du champ littéraire, individuel ou institutionnel, décide qu'une œuvre, un auteur, un genre ou un mode de lecture sont dignes d'être

³⁰⁴ *L'expression est empruntée à Bernard LAHIRE. La culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi. Paris : Editions La Découverte, 2004.*

³⁰⁵ RABOT, Cécile. La bibliothèque de lecture publique, une instance de légitimation hétéronome. http://litterature20.paris-sorbonne.fr/images/site/20091203_160546rabot_bibliotheque_publicue.pdf.

fréquentés ou pratiqués, décision qui doit ensuite être admise par un groupe social plus ou moins large. »

La lecture est une clé pour le savoir, et la bibliothèque le complément de l'école. Associée à l'école dans l'imaginaire du public, elle devient, par un raccourci, un lieu pour les personnes cultivées et éduquées.

La bibliothèque a simultanément une fonction de service public, fonction associée au principe de démocratisation de l'accès, qui l'ouvre à un large public et à une littérature plus courante, moins légitime.

1.5.1. Du côté du Conseil général

Pour le Comité de Patronage des Bibliothèques, et cela semble une lapalissade de le dire venant d'un organisme qui s'est fixé la mission de développer ces structures en Guadeloupe, les bibliothèques sont essentielles à un pays. Alain Buffon, Secrétaire du Comité commence de cette manière l'« appel » mentionné plus haut :

« Jules Simon avait affirmé que : « Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple : s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain. » Cette pensée pourrait s'appliquer aux bibliothèques. »

Cette citation, en même temps qu'elle pose les bibliothèques comme fondamentales au développement d'un peuple, les relie à la connaissance et au savoir.

De la même façon, le Rapport au Conseil général de décembre 1959 rappelle la finalité de la nécessaire réorganisation des bibliothèques départementales de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre : « doter ainsi le département d'un instrument de progrès intellectuel souple et efficace. »

En avril 1990, dans son discours d'ouverture de la 3^{ème} Réunion du Conseil général, son Président, Monsieur Dominique Larifla, fait une comparaison où il relie, lui aussi, la bibliothèque à la connaissance et à la culture lettrée³⁰⁶ :

« Une bibliothèque [...], pour demeurer vivante, doit, tout comme l'univers du savoir et de la littérature, s'accroître régulièrement. »

Dans ce même texte, il est question aussi de la « documentation », non, de la « bonne documentation des bibliothèques ». L'intérêt pour la documentation régionale est présent aussi avec cette demande d'une « bibliographie locale ».

Dans son rapport au Conseil général à propos de la « réorganisation des bibliothèques départementales de la Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre », en décembre 1959, le Préfet évoque, dans son argumentaire, le souci manifesté par l'Administration, les élus du département, diverses personnalités de « promouvoir une meilleure diffusion de la culture au sein des couches de la population »³⁰⁷. En tout cas, dans les années 1990, la bibliothèque est « le meilleur outil » pour développer la lecture et « mettre le livre à la portée de chaque Guadeloupéen »³⁰⁸.

La perception « haute » des bibliothèques s'exprime bien avant la départementalisation et le développement des infrastructures. Elles sont considérées comme faisant partie des « œuvres qui [...] travaillent à éclairer l'humanité pour le plus grand bien de l'humanité »³⁰⁹. La lecture est affaire de savoir, la bibliothèque est perçue tout naturellement comme complémentaire de l'école.

³⁰⁶ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE, Procès-verbaux, Activités, « Dominique Larifla, Discours d'ouverture, 3ème réunion, 19 avril 1990 », p. 5.

³⁰⁷ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34, « Rapport, 2ème session ordinaire, Bordereau n° 2, Affaire n° 5 », décembre 1959, 4 W 11.

³⁰⁸ 43 élus. *Mensuel du Département de la Guadeloupe*, 1993, n° 32-33, p. 4.

³⁰⁹ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Arrêté créant une Bibliothèque publique à Basse-Terre », 9 février 1922.

On trouve cette conception en 1957-1958, dans un échange de correspondances entre la Préfecture de Guadeloupe et la Direction des Bibliothèques à propos du projet de création d'une bibliothèque départementale à Pointe-à-Pitre. Dans la réponse du Préfet de la Guadeloupe à la Direction des Bibliothèques, la bibliothèque serait³¹⁰ :

« ... largement ouverte à une jeunesse impatiente de s'instruire et consciente des avantages sociaux qu'elle peut tirer d'un progrès intellectuel. »

Il est intéressant de noter que la lettre de Monsieur Julien Cain, Directeur des Bibliothèques, envisageait des services plus larges que celui sur lequel s'arrête le Préfet de Guadeloupe. Les services qu'il projette pour la bibliothèque comprennent une salle de travail et de références à destination de « l'élite cultivée », des « professeurs des divers ordres d'enseignement », des « élèves des classes supérieures des lycées » ; une salle de journaux et de périodiques ; un service de lecture publique ; une section pour enfants et adolescents. La réponse du Préfet de la Guadeloupe n'évoque que la dimension tournée vers l'instruction et la culture, omettant la lecture publique. La lettre qui suit en janvier 1958³¹¹ confirme ces orientations apparemment locales :

« ... mais sachant l'intérêt que l'Assemblée départementale attache à l'élévation du niveau intellectuel de la jeunesse et au développement de l'instruction dans toutes les couches de la population, je suis sûr de son entière adhésion à la proposition... »

La conclusion du préambule de l'arrêté de février 1922 qui vient d'être cité, résume assez bien ces deux perceptions de la bibliothèque :

« ... il y a lieu de se tourner résolument vers l'éducation du citoyen et de faire œuvre d'instruction populaire et d'émancipation des esprits. »

³¹⁰ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Préfet de Guadeloupe à la Direction des Bibliothèques », 24 septembre 1957.

³¹¹ MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Directeur des Bibliothèques au Préfet de la Guadeloupe », 21 janvier 1958.

1.5.2. Du côté des communes

A Deshaies, des images différentes se superposent dans les documents. En 1992, dans l'éditorial du bulletin municipal, le Maire Monsieur Félix Flémin compte faire de la future bibliothèque municipale, « un haut lieu de la culture »³¹².

Il y voit aussi un instrument « pour la conquête du savoir... et un vecteur identitaire « [pour] l'affirmation de notre culture »³¹³.

La bibliothèque municipale devra être également, à ses yeux, source d'épanouissement intellectuel, un lieu où « se fortifier l'esprit avec l'esprit des autres »³¹⁴. A l'occasion de sa réouverture après dix-huit mois de fermeture pour travaux, la bibliothèque municipale est désignée comme un « Temple de la connaissance », un « espace de savoir » dans un article du bulletin municipal en 2011³¹⁵. Elle y est décrite aussi comme un « haut lieu symbolique de rencontres et d'échanges ». Malgré tout, la bibliothèque est bien perçue dans la double dimension de la lecture : connaissance et loisir culturel. On lit ainsi que la municipalité envisage d'en faire « un outil principal pour lutter contre l'illettrisme, et pour développer sa politique culturelle ». L'auteur de l'article y voit ainsi pour le futur :

«... des manifestations multiculturelles autour de la poésie, du chant, de la musique, du cinéma, et des œuvres littéraires de la Guadeloupe, de la Caraïbe mais aussi internationales... »

³¹² FLÉMIN, Félix. Editorial. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1992, n° 06.

³¹³ FLÉMIN, Félix. Mot du Maire. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1994, n° 09.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ La bibliothèque municipale inaugure un nouvel espace. *Deshaies. L'avenir se construit*, 2011, n° 04, p. 16.

Dans le bilan des activités de l'Office municipal de la culture, des sports et des loisirs, elle est « investie en pôle d'animation permanente »³¹⁶. Enfin, la bibliothèque municipale est présentée dans l'organe municipal comme « un lieu aussi bien de lecture que d'animation autour du livre »³¹⁷.

A Basse-Terre, là aussi, la bibliothèque prend différents visages. Elle est en toute logique instrument au service de la lecture³¹⁸ :

« La Bibliothèque joue de toute évidence une action culturelle au sein de la commune. Elle est le moteur et le relais de la lecture. »

Son utilité pour servir une meilleure connaissance de la culture régionale est reconnue³¹⁹ :

« En ce qui concerne la littérature antillaise, la Bibliothèque essaie d'être la plus exhaustive possible, consciente qu'elle a un rôle à jouer dans la connaissance des auteurs caribéens trop souvent méconnus du public. »

Et sa dimension formatrice aussi attribuée. On peut lire dans la présentation qui en est faite à la fin des années 1980³²⁰ :

«... la bibliothèque municipale est un des instruments privilégiés du développement intellectuel de la population [...] Cette structure remplit [...] un rôle important auprès des administrés. »

A Petit-Bourg, l'image « haute » de la bibliothèque explique sans doute les règles strictes d'utilisation édictées pour la bibliothèque municipale de Petit-Bourg en 1965, qui ont été signalées dans l'aperçu historique de la structure ; elles exigent notamment « une tenue décente et correcte », se souvient-on.

³¹⁶ Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales, 1993, n° 07, p. 15.

³¹⁷ Ibid., p. 2.

³¹⁸ Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre, 1984, n° 22, p. 35.

³¹⁹ Ibid.

³²⁰ Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre, 1988, n° 39, p. 49.

Développer la connaissance de la littérature antillaise est un des objectifs confiés à la bibliothèque par le Maire de la commune, Monsieur Dominique Larifla. Dans un article consacré à l'inauguration de l'annexe de la bibliothèque municipale en 1989, le bulletin municipal rapporte ceci³²¹ :

« Il [Le Maire] a indiqué que cette réalisation [...] devait permettre aux enfants d'accéder aux livres et particulièrement à la littérature antillaise. »

Des différentes perceptions qui apparaissent à la lecture des documents, il en est une qui caractérise plus particulièrement la bibliothèque aux yeux des acteurs locaux, celle de vecteur de savoir et de culture.

Cette idée de la bibliothèque, c'est celle aussi dans une grande mesure de la lecture, du livre aussi, les conceptions de la bibliothèque renvoyant, en un jeu de miroirs, à celles sur la lecture ou le livre, et réciproquement. Le lecteur, lui, est évoqué souvent dans son usage, ou non-usage des livres et des bibliothèques. Sinon, ce sont essentiellement des catégories d'usagers que décrivent les textes.

Une analyse du contenu de certains des textes vient de manière complémentaire entrer plus en avant dans les discours. Ce deuxième temps est le moyen d'étayer davantage les positions relevées.

³²¹ *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1989, n° 16, p. 4.

2. Analyse de quelques discours

Différents textes, venant du Département et des communes, sont soumis à une analyse. Il s'agit d'en extraire le sens et préciser l'information portée par les initiatives et les représentations à l'œuvre.

2.1. Cadre méthodologique

L'approche par l'analyse du discours développée par Dominique Maingueneau, qui ouvre le choix à différents outils d'analyse et d'interprétation des textes, et en propose une entrée globale et pluridimensionnelle, semble convenir au propos. Soulignant le foisonnement des approches qui se réclament de l'analyse du discours, cet auteur en précise l'objet (1993 : 92) :

« On y a affaire à la langue là où elle fait sens pour des sujets inscrits dans des stratégies d'interlocution, des positions sociales ou historiques. »

Que faut-il entendre plus précisément par analyse du discours ? Ce terme renvoie à « une certaine manière d'appréhender la communication verbale » selon cet auteur (2007 : 30).

Il précise ainsi (*ibid.* : 1-2) :

« ... l'analyse du discours [...] n'appréhende ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication, mais s'efforce de les associer intimement. L'analyste de discours peut prendre pour base de travail un genre de discours [...] aussi bien qu'un secteur de l'espace social [...] un champ discursif [...] ; mais il ne part d'un genre que pour l'inscrire dans ses lieux et ne délimite un lieu que pour considérer quel(s) genre(s) de discours lui sont associés. »

Plus loin, Dominique Maingueneau fournit les caractéristiques majeures de l'analyse du discours en précisant la notion de discours (*ibid.* : 30-33). En premier lieu, le discours est

une unité transphrastique, « une organisation au-delà de la phrase », répondant à certaines règles en vigueur dans un groupe social déterminé. Ensuite, il est orienté, conçu en fonction des visées du locuteur et d'une fin déterminée. Comme toute énonciation, le discours est aussi « une forme d'action sur autrui ». Il est interactif, dans la mesure où il engage au moins deux partenaires. Par ailleurs, il n'y a de discours que contextualisé, dans le sens où il est vain de vouloir assigner un sens à un énoncé hors contexte. En outre, tout discours émane et est pris en charge par un énonciateur. Ensuite, le discours s'inscrit dans une vaste institution de parole [...] régie par des normes. Enfin « le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers composé d'autres discours ». Le discours apparaît ainsi comme un énoncé « contextualisé », où interviennent différents types de contextes. Le contexte, c'est le contexte situationnel qui comprend l'environnement physique, le moment, le lieu où l'énoncé est produit. Le contexte, c'est aussi le co-texte, que constituent les séquences verbales qui précèdent ou suivent l'unité considérée. C'est également l'interdiscours qui regroupe l'ensemble illimité des autres discours. Et le contexte, c'est de même les savoirs partagés, les références culturelles que sollicite le discours.

Le recours à l'analyse du discours paraît pertinent ici à plus d'un titre.

Son approche présente l'avantage de souligner le lien entre discours et manière de penser et d'agir, manière d'interprétation de la réalité sociale. Elle a comme présupposé que ces réalités déterminent et sont déterminées par les représentations qu'en ont les acteurs, rejoignant ainsi la problématique de la construction identitaire au centre de cette recherche.

Il en découle aussi l'intérêt que présente, pour cette étude, l'analyse textuelle avec l'outil analyse du discours. Elle offre, semble-t-il, une précaution épistémologique. La lecture et l'écrit sont à la fois l'objet et le support de notre étude. Pierre Bourdieu incite à se méfier de « l'universalisation » d'une manière de lire qui, en fait, s'est construite historiquement (Chartier, Bourdieu, 2003). Par sa prise en compte marquée des « contextes », l'analyse du discours permet de surmonter la difficulté d'une immersion du chercheur dans les conditions de son objet de recherche.

D'autres caractéristiques de l'analyse du discours ouvrent à d'autres entrées. Le matériau qui est soumis à l'analyse, des textes plus ou moins longs, conviennent, partant de la définition du discours qu'elle retient : un ensemble d'unités transphrastiques. De façon plus générale, l'étude étant rétrospective, cet outil permet de contourner la difficulté de consulter les personnes directement impliquées dans les actions, et la totalité des données.

2.2. Le corpus

Le choix du corpus a été déterminé par les hypothèses et les informations recherchées. Pour une part, il est motivé également par les textes disponibles.

Le corpus qui est proposé est hétérogène. Trois caractéristiques le démarquent, qui permettent de satisfaire, le croit-on, deux critères de l'analyse du discours : la question de l'origine et de la responsabilité du texte, et la question de son cadre spatio-temporel. Le corpus est ainsi constitué de différents types de documents : plans de développement de la lecture, articles de périodiques, discours, extraits de documents d'orientation, statuts. Cette typologie variée a paru un facteur garantissant une forme d'équilibre, un texte

administratif pouvant neutraliser un discours d'inauguration particulièrement persuasif. Cette diversité appelle, d'un autre côté, les notions de contexte et d'intertexte. Un deuxième caractère du corpus, est que les textes choisis émanent des différentes collectivités locales, ce qui s'avère incontournable, puisque la recherche s'intéresse aux initiatives de ces différentes instances. Enfin, dernier caractère, les textes du corpus datent de différents moments de l'histoire pour satisfaire au cadre chronologique retenu, et pour mieux faire émerger les paradigmes dominants éventuellement en fonction des époques.

Sont ainsi analysés dans les pages qui suivent, des textes émanant de deux types de collectivités locales de la Guadeloupe : le Conseil Général et les communes. Le Conseil Régional n'a pas de compétences particulières en matière de lecture publique, comme il s'est dégagé au cours des recherches.

L'analyse reprend les quatre entrées retenues dans la première étape : les valeurs de la lecture, les images du livre, les figures du lecteur, et les conceptions de la bibliothèque. Ce dernier thème s'est dégagé à la suite de l'état des actions établi dans la première partie. L'analyse des textes cherchera à discerner les correspondances ou les distances avec les positionnements déjà relevés. Adossé à la démarche proposée par Dominique Maingueneau, le traitement des textes consistera en une analyse de contenu thématique, complétés par la prise en compte des conditions de leur production.

2.3. Analyse des textes

2.3.1. Les discours départementaux

Quatre textes sont ici analysés. Ils émanent du Conseil général ou de ces instances et ont été produits à différentes dates : 1944, 1984, 1994, 2010. Ils ont en commun de présenter des projets. Le dernier diffère en ce qu'il dresse un bilan de projets.

Document 1 : « Comité de patronage de bibliothèques »³²²

Ce document présente les modalités de fonctionnement et d'administration du Comité créé en octobre 1944 en Guadeloupe.

Il a paru justifié de le retenir pour deux raisons. En premier lieu, il semble avoir continué à fonctionner jusqu'à la fin des années 1970, en parallèle à la réorganisation administrative. Ensuite, il constitue, pour ce qu'on en sait, une des tentatives formalisées d'organiser les bibliothèques et la lecture en Guadeloupe avant les années 1960.

Le Comité de patronage de bibliothèques a été créé par un arrêté en date du 10 octobre 1944 (Guadeloupe : 1944). Sur cet arrêté, il est désigné plus précisément comme un « Comité de Patronage des Bibliothèques publiques de la Colonie ». Le texte qui va être analysé a été arrêté le 23 octobre 1944 en réunion du Conseil Général et approuvé par le Gouverneur. (Guadeloupe : 1944) Il est structuré en deux parties qui s'intitulent *Fonctionnement* et *Administration*. En neuf articles, il fixe ainsi les modalités de

³²² MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Comité de patronage des bibliothèques. Fonctionnement. Administration ».

fonctionnement et d'administration des bibliothèques et du Comité. Il s'agit donc d'un document administratif, voire juridique. Il est constitué de trois pages dactylographiées.

Par rapport aux hypothèses de départ, on s'intéresse dans ce texte à la thématique de la lecture et des notions satellites du lecteur, du livre, des bibliothèques.

Le premier pas consiste à analyser la ou les thématiques développées à partir des unités lexicales utilisées et de leurs occurrences. On s'efforce de faire la distinction entre lexique et vocabulaire, telle que rappelée par Dominique Maingueneau (1991 : 29), une distinction « entre les virtualités qu'offre la « langue » et les valeurs spécifiques que prennent les termes à travers les relations originales qu'ils entretiennent avec les autres unités. » Des situations qui sont signalées au cours de l'analyse. Les listes des catégories sémantiques sont ainsi établies sous forme de tableaux, placés en annexe pour des commodités de lecture (Annexe 1).

Le relevé des substantifs et groupes nominaux, auxquels sont adjoints les noms d'institutions et d'organismes ainsi que des lieux géographiques, en dénombre 75, dont la majorité (61 %) peuvent être distribués dans les catégories thématiques choisies. (Annexe 1)

Les mentions autour de la lecture, du lecteur, du livre sont peu nombreuses.

Le substantif *lecteurs* n'apparaît qu'une seule fois.

Le nom *livre*, lui, apparaît quatre fois. Il prend alors deux valeurs. Une fois utilisé avec une majuscule et au singulier, il a un sens générique, que souligne l'expression toute entière où il se trouve : *l'œuvre du Livre*. Sinon, il fait référence aux fonds documentaires des bibliothèques.

Il est fait référence à la lecture par trois expressions qui recouvrent deux dimensions de la lecture : le plaisir et la connaissance respectivement par les expressions *goût de la lecture*, et *vie de l'esprit, œuvre du Livre*

Davantage est dit par contre à propos des lieux de lecture et de leur fonctionnement. Le Comité de Patronage des Bibliothèques entend servir la lecture par l'organisation des structures, les bibliothèques. Ce substantif apparaît quatre fois, seul, ou précisé par un adjectif pour désigner une catégorie de bibliothèques : *bibliothèques publiques*, *bibliothèques privées*, *bibliothèques scolaires*. Il est également question des *archives*.

Les précisions qui sont données sur ces structures portent sur leurs fonds et les moyens de leur fonctionnement, qu'ils soient matériels, humains ou financiers. Le *fonds*, ce sont des *livres*, des *ressources*, des *ouvrages*, des *publications*.

Les moyens matériels sont résumés par le nom *matériel* qui revient quatre fois, et *meublier*, qui est repris deux fois.

Les moyens humains ne sont pas davantage précisés qu'en termes de *personnel*, et plus souvent de *bibliothécaire(s)* (trois occurrences).

Le texte est plus disert sur les moyens financiers. Entre *budget*, *dépense*, *recettes*, *subventions*, pour ne citer que ceux-là, ce sont quelques huit termes qui y sont consacrés.

Le texte se fait encore plus précis quand il s'agit du fonctionnement et des services à proposer par les bibliothèques. Il mentionne notamment les *achats*, les *abonnements* (trois occurrences), les *dons*, le *règlement intérieur*. Les abonnements paraissent importants au Comité, témoins de la place occupée alors par la presse écrite. Au total, ce sont douze substantifs qui se rangent dans cette catégorie, totalisant une vingtaine d'occurrences.

Les interventions que propose le Comité sur les bibliothèques sont développées autour de sept substantifs, parmi lesquelles, le recensement semble occuper une place de faveur : le substantif *inventaire* est utilisé quatre fois, *catalogue(s)* deux fois, et *liste(s)* deux fois. Il n'est pas question de création ou d'aménagement de structures.

A côté du fonctionnement des bibliothèques, c'est aussi le fonctionnement du Comité de Patronage des Bibliothèques qui est l'objet du texte. En ce sens, le patronage du Comité et son autorité ne font aucun doute. Le Comité est cité 17 fois, soit sous son nom complet ou plus simplement comme le *Comité*, mais il est vrai que le type du texte – statuts du Comité – avec ces neuf articles en explique la répétition. Le rôle de son président apparaît également essentiel, qui est repris 7 fois. L'autorité de tutelle – *la Colonie, le Gouverneur* – est elle aussi dûment rappelée.

C'est un texte qui régit la fonction et le fonctionnement du Comité. Les nombreux verbes au futur en dénotent le caractère prescriptif : *il établira, seront diffusés, entretiendra, enrichira, comportera*, pour ne citer que ceux-là. Les adjectifs employés, finalement peu nombreux – 15 ont été relevés – viennent affirmer ce caractère quelque peu impersonnel du texte. Ces adjectifs précisent les substantifs, sans ajouter de jugement ou d'appréciation : *publiques, privées, périodique, complet*, parmi les autres.

Peu d'indications géographiques apparaissent. Seuls trois noms de lieux sont présents : *Guadeloupe, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre*. Ces deux villes sont évoquées par rapport à leurs bibliothèques, dont la notoriété ou l'importance qui leur est accordée expliquent qu'il en soit fait une mention spéciale.

De la même façon, l'aspect temporel est peu développé. Une date est donnée, à la signature, et manuscrite : celle où ces décisions ont été arrêtées. Sinon, des repères

temporels sont fournis, non par des substantifs, mais par l'adjectif *périodique*, présent deux fois, et par la forme adverbiale *chaque année* qui rythme par quatre fois, les interventions du Comité.

Ce document fixe ainsi le rôle et le fonctionnement du Comité de Patronage des Bibliothèques, et le fonctionnement des bibliothèques placées sous son « patronage », tout cela de manière assez précise. Il constitue un cadre d'action. L'action qu'il se fixe est d'organiser ces structures et d'améliorer les services offerts. Cette action concerne l'administration de l'existant et ne prévoit pas d'extension ou de constitution de nouvelles structures, et comme il est dit :

Le Comité de Patronage des Bibliothèques administre les ressources en livres de la Colonie. »

Toutefois, le Comité étend son intervention à la lecture, et au développement de sa pratique :

« ... il stimule le goût de la lecture et la vie de l'Esprit. »

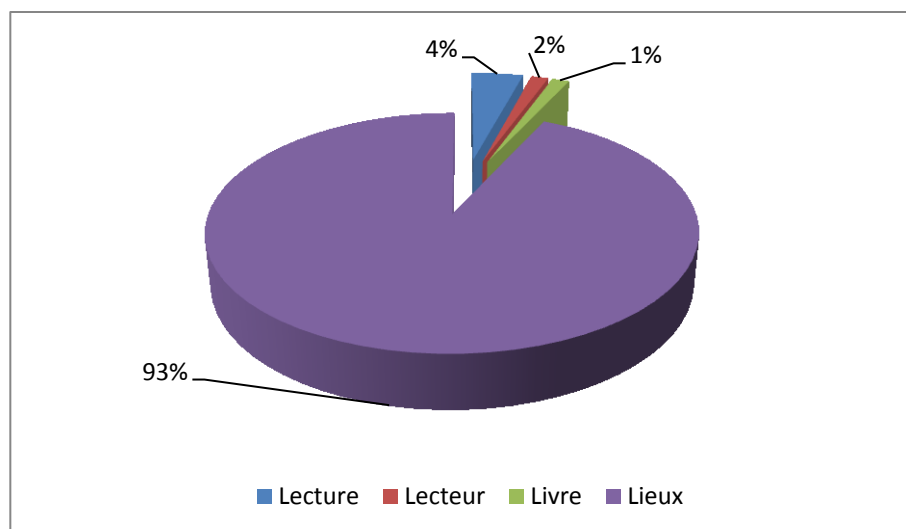
Cette dernière comparaison, qui figure dans le premier article, est reprise dans le dernier article concluant le document :

« Le Comité recherchera [...] à stimuler à la Guadeloupe, la vie de l'Esprit ».

On notera la majuscule mise à *Esprit*, un substantif qui traduit la valeur d'activité hautement intellectuelle, spirituelle affectée à la lecture. Cette fonction « haute » de la lecture s'exprime aussi dans l'expression « l'œuvre du Livre », désignant l'action en faveur du livre et de la lecture :

« Le Comité établira chaque année et présentera à l'Administration le budget de l'œuvre du Livre à la Guadeloupe. »

On notera là aussi la majuscule au mot *Livre*.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 1.

Document 2 : « Pour un plan départemental de développement de la lecture publique en Guadeloupe »³²³

Ce document émane de la Bibliothèque centrale de prêt (BCP) de la Guadeloupe. Il est l'œuvre de son Directeur. Il date de 1984. Il s'agit d'une proposition de plan de développement, comme l'indique la proposition *pour* de son intitulé. Outre les deux paragraphes introductifs et la conclusion, il est organisé en trois parties : une première partie présente la situation de la lecture publique en 1984 en Guadeloupe, une deuxième développe le projet de plan proprement dit, une troisième aborde le financement du plan. C'est un document de 7 pages dactylographiées.

³²³ Bibliothèque centrale de prêt de la Guadeloupe. Pour un plan départemental de la Lecture Publique en Guadeloupe. *Bulletin de liaison de l'AABDFC*, 1984, n° 10 spécial Congrès.

L'analyse lexicale va permettre de dégager, comme dans le texte précédent, les thèmes présents dans ce projet

On s'attache essentiellement aux substantifs et groupes nominaux. Dans ce texte, on en relève quelques 194. Employés seuls ou définis par un qualificatif, 89 d'entre eux (46 %) peuvent être répartis entre les quatre thématiques retenues : lecture, lecteur, livre, lieux. (Annexe 1)

Par la récurrence de ces seuls deux termes, le projet est explicite sur son objet, la *lecture* et précisément la *lecture publique* qui sont utilisés respectivement trois puis sept fois.

Le lecteur est désigné quant à lui comme *lecteur* (trois occurrences) et comme public (deux occurrences).

Dans ses neuf emplois, le *livre* est mentionné ici uniquement avec le sens de ressource documentaire. Il a été placé dans les deux catégories thématiques « Livre » et « Lieux : fonds ».

Les termes en référence aux lieux prédominent, ce qui fait des bibliothèques un des objets essentiels du projet.

Un ensemble de noms, de noms propres et d'expressions définissent des structures, ils en précisent les moyens, le fonctionnement, le financement.

Quelques onze termes désignent ainsi des structures. Le nom *bibliothèque*, employé au singulier ou au pluriel, revient quatorze fois. Associé à un nom, il désigne huit types de bibliothèques : *bibliothèque de prêt*, *bibliothèque d'étude*, *bibliothèque de quartier*, parmi d'autres. Il s'agit aussi d'institutions établies : la *Bibliothèque Départementale* est mentionnée douze fois, la *Bibliothèque Centrale de Prêt* vingt-six fois, les *bibliothèques municipales* vingt-cinq fois.

Le projet de plan en dit beaucoup sur les structures. Il en affine la présentation par la description des locaux qui fait appel au vocabulaire professionnel des bibliothèques, plus spécialement de la BCP : *dépôts de livres, relais, annexes, centrale*, notamment. Le nom *local/locaux* revient seize fois. Au total, ce sont sept noms qui évoquent les locaux, avec un nombre de cinquante-quatre occurrences.

On peut noter de même une grande précision concernant les superficies, qui sont indiquées par 18 occurrences : *50 m², 150 m², 200 m², 350 m², 400 m², 500 m², 1000 m²*. Le vocabulaire et la précision des superficies donnent un caractère techniciste aux propositions de ce plan. Il n'est sans doute pas anodin que le projet émane d'un professionnel, le conservateur directeur de la BCP de Guadeloupe.

Le terme pour suggérer la faible qualité des locaux et ses conséquences pour la fréquentation des lecteurs, a la même tonalité que deux textes précédents cités par Bernard Grelle (*op. cit.* : 48). Monsieur Drouhet, Conservateur de la BCP de La Réunion chargé d'une mission sur les bibliothèques de la Guadeloupe en 1966 écrit dans son rapport :

« *La Bibliothèque de Basse-Terre, somnolente et archaïque, où il fallait surtout admirer la constance des lecteurs qui l'utilisaient...* »

Monsieur Olivier, qui dirigea le Service de bibliobus cette même année, abonde dans son sens quelques années plus tard, dans une lettre qu'il lui adresse en 1980 :

« *Les lecteurs avaient bien du mérite !...* »

A quoi fait ainsi écho le rédacteur du projet de 1984 pour la lecture publique :

« *Il faut du courage à un lecteur dans bien des cas pour entrer dans une B.M. et pour avoir envie d'y revenir.* »

On peut alors imaginer le travail préparatoire de recherche et d'évaluation qui a conduit à l'élaboration du projet de plan.

La description des fonds qui doivent équiper ces structures est elle aussi bien spécifiée. Citant des supports plus traditionnels comme les *livres* ou les *documents* (deux occurrences) ou encore les *fonds anciens*, elle fait toutefois une part belle aux nouveaux médias : *disques*, *discothèque*, *vidéothèque* ou *fonds audio-visuels*.

La question des moyens du plan est elle aussi bien présente. Le mot *moyens* est employé 5 fois. Dans une phrase, il est accompagné des adjectifs *techniques*, *appropriés*, *adaptés*, juste après l'expression *locaux normalisés*. On perçoit là, le même souci de technicité professionnelle. Un autre terme faisant référence aux moyens des structures, considérés de façon générale, est le mot *aide*. Utilisé seul, il revient 4 fois. L'expression *l'aide de la BCP* est reprise 3 fois.

Les moyens sont détaillés en moyens matériels, moyens financiers, moyens humains.

Les moyens matériels évoqués sont propres aux bibliothèques, et pour certains aux dispositifs de la BCP : le *bibliobus*, un mot qui est repris huit fois. Le *parc*, pris au sens de parc automobile apparaît comme un moyen matériel prédominant : c'est le(s) *camion(s)* et *véhicule(s)*, ce nom étant repris quatre fois. *L'équipement mobilier* n'est cité que deux fois.

La thématique financière est largement développée. Le nom *budget*, utilisé huit fois, est complété par des termes qui lui sont spécifiques : *dépenses*, *investissement*, *ligne budgétaire*, *régie directe*, chapitre. Cet ensemble est formé de onze termes pour vingt-cinq occurrences. La question des moyens financiers est abondée par d'autres catégories d'unités, verbes, expressions verbales, adjectifs : *subventionner*, *est subventionnée* que l'on retrouve 3 fois ; *être financé* ; *financier*, employé 2 fois. L'expression (*être*) *à la charge de prise* dans une acception financière est reprise 3 fois.

Les moyens humains représentent le thème le plus développé quant au nombre de termes et à leurs occurrences : respectivement 20 et 78. Le nom *personnel* revient quinze fois. Ce thème apparaît primordial aussi au regard de la précision donnée sur le niveau de recrutement, les effectifs : *employés* (cinq occurrences), *bibliothécaires* (huit occurrences), *bibliothécaires-adjoints* (treize occurrences), *conservateur* (deux occurrences). La qualification, la dimension de *professionnel*, la *formation* (huit occurrences) sont mis en avant. Le personnel est le plus souvent défini par des adjectifs de l'ordre de la qualification professionnelle. Il est tantôt *qualifié*, cet adjectif revenant 9 fois dans le texte, *professionnel* (2 occurrences), *compétent*, *diplômé*. Les verbes *former* ou *se former*, *recruter* ou *(être) recruté* complètent le champ sémantique fourni de la *gestion du personnel*.

Le fonctionnement et les services proposés par les bibliothèques font aussi l'objet de précisions conséquentes. On note en particulier, la *conservation*, qui apparaît quatre fois, le *prêt* cinq fois, l'*animation* trois fois, ou encore la *formation* que la BCP doit assurer au réseau des bibliothèques (quatre occurrences). On trouve en parallèle des verbes qui expriment les activités et services des bibliothèques : *collecter*, *conserver* *faire connaître*, *desservir*, *prêter*, *classer*, *rechercher*, qui, chacun, apparaissent une seule fois.

L'action précisément envisagée par le projet de plan à propos des bibliothèques est décrite par un certain nombre de substantifs : la(les) *construction(s)*, mentionnée quatre fois, et la *création*, mentionnée deux fois ; c'est aussi leur *aménagement* ou

réaménagement. Ces substantifs sont relayés par des verbes comme *créer* qui revient 4 fois ou l'expression *mettre en place*.

Le relevé des substantifs indique ainsi la place importante des bibliothèques dans le plan, et les axes préconisés : locaux, moyens, personnel qualifié.

Ce plan se veut efficace et la proposition convaincante. C'est ainsi que l'on peut regrouper des ensembles de mots autour des deux notions d'efficacité et de technicité professionnelle. Des adjectifs, des substantifs, des verbes des adverbes y concourent.

L'efficacité est exprimée par l'adjectif *efficace* et le substantif qui lui correspond *efficacité* qui sont repris 5 fois au long du texte. Ce sont des noms tels que *effort*, *mission*, *organisation*. Ce sont aussi des verbes ou formes verbales comme *maîtriser*, *assurer*, *réaliser*, *aboutir*, *prévoir* et encore *il sait*, *il connaît*, *il faut*.

Il s'agit de fournir un dossier argumenté et étayé sur des faits et chiffres. La présence de nombreuses indications sur les surfaces existantes et préconisées des bibliothèques a été soulignée ci-dessous. On peut y ajouter des chiffres qui expriment les quantités, quantités de structures et de locaux, de personnels, de documents, d'habitants ; et qui rappellent les normes en la matière.

Pour convaincre, des formes et des mots marquent l'insistance. Ainsi l'adjectif *seul(e)*. Et le terme *tout* dans sa valeur d'adjectif, de pronom ou d'adverbe, au singulier ou au pluriel, est utilisé quelque 15 fois : les propositions s'appuient sur des éléments qui ont force de loi. Le verbe *devoir* est employé 26 fois au présent, au futur et au conditionnel : *doit*, *devra*, *devrait*. Il alterne avec le verbe *pouvoir*, lui aussi conjugué, et l'emploi du futur.

C'est une proposition de plan qui est circonscrite dans un cadre spatio-temporel et institutionnel. Les dates s'échelonnent de 1982 à 1990. Les propositions concernent la *Guadeloupe*, et plus précisément *Basse-Terre*, *Pointe-à-Pitre*, *Les Abymes*, *Marie-Galante*, *Les Saintes*, *Saint-Martin*, *Saint-Barthélemy*, *La Désirade*.

La mise en œuvre du plan implique l'*Etat*, qui est cité 11 fois et plus particulièrement le Ministère de la Culture. Le *Département* est nommé 7 fois, les *communes*, 19 fois. La *Région* n'est mentionnée qu'une seule fois.

Un texte fort donc, dans lequel l'auteur s'implique. Après la description des différentes structures existantes en 1984, une forme verbale vient se substituer aux formes nominales des titres, pour introduire les dysfonctionnements : après *La Bibliothèque départementale (B.D.)*, *La Bibliothèque Centrale de Prêt (B.C.P.)*, *Les bibliothèques municipales (B.M.)*, on trouve la phrase : *ce qui ne va pas*. S'ensuit la présentation des défauts que présentent les locaux, interrompue par la phrase *Ceci n'est pas normal*. Il y a là comme la volonté de marquer un temps d'arrêt pour mieux attirer l'attention, et un jugement plus marqué sur la situation de la lecture publique.

Par rapport aux thématiques de départ – lecture, lecteur, livre, lieux – il apparaît clairement que ce sont les lieux qui dominent le projet. Il est d'ailleurs explicite à ce sujet dans ses paragraphes introductifs, qui précisent à la fois les objectifs du plan et ses voies et moyens :

« ... il faut constituer [...] un réseau de bibliothèques [...] la volonté politique, c'est celle de maîtriser le domaine de la lecture publique par la mise en service de locaux normalisés, de moyens techniques appropriés et adaptés et d'un personnel professionnel compétent. »

Il est donc logique que le projet soit développé autour de ces axes.

Quant au livre, le texte n'en parle que comme élément du fonds des bibliothèques.

Pour ce qui est du lecteur, il apparaît ici essentiellement comme le public usager des bibliothèques. Il est également présent toutefois de manière implicite, destinataire final du projet. La finalité explicite du plan est de démocratiser l'accès à la lecture, traduisant une certaine idée de la lecture... et du lecteur. Le projet débute de cette façon :

« Si l'on tient à instaurer une égalité de tous devant la lecture... »

Cette finalité est reprise dans le paragraphe suivant :

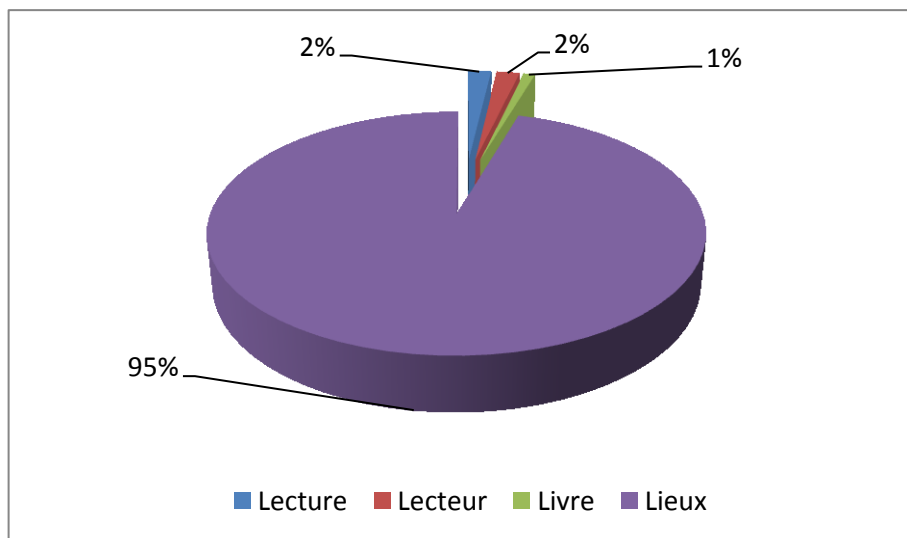
« ... la volonté culturelle, c'est celle d'assurer à tous les mêmes chances devant la lecture... »

Elle introduit la conclusion du projet :

« ... il s'agit de créer les conditions d'une véritable égalité de tous devant la lecture... »

Cette finalité et la teneur du projet inscrivent bien le texte dans son époque. La décennie 1980 est en effet marquée par la question de la démocratisation culturelle et celle de l'accès au livre et à la lecture. Par ailleurs, le plan reprend les objectifs et la démarche de plans de développement de la lecture réalisés dans d'autres départements à la même époque.

En dehors de ce positionnement, répété, par rapport à la démocratisation, on a là cependant, dans l'ensemble, un projet pragmatique, qui entend fournir des propositions et des solutions concrètes, loin du débat d'idées.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 2.

Document 3 : « Plan de développement de la lecture publique »³²⁴

Ce plan a été adopté lors de la quatrième réunion de la session de 1990 du Conseil général de la Guadeloupe et figure dans le bordereau du procès-verbal de la réunion de février 1993. C'est ce qui explique sans doute que le titre en page de couverture ne comporte ni d'indication géographique ni d'indication de responsabilité. Le titre qui introduit le texte est plus explicite : mais sans faire mention de la Guadeloupe : il devient « *Plan de développement de la lecture publique Département/Région/Etat/* ». Ce texte comporte 8 pages dactylographiées.

Après avoir souligné les enjeux de la lecture, « la situation préoccupante » de la Guadeloupe en la matière eu égard aux « normes », est explicitée. Et le plan présenté

³²⁴ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17, « Dominique Larifla, Rapport, Plan de développement de la lecture publique, 4ème réunion, Bordereau n° 1 », 04 octobre 1993, 6 W 5.

comme la réponse de l'Assemblée départementale à cet état, l'objectif étant la constitution d'un « véritable réseau de lecture publique ». Les modalités du plan font l'objet des pages suivantes : un bref échéancier, les axes d'action, la répartition de l'intervention des trois partenaires principaux – Département, Etat, Région -, les autres partenariats – le Centre national des lettres, la Direction Régionale des affaires culturelles, la Direction départementale de l'Équipement -, et une première mise en œuvre. A cette présentation du Plan, est adjoint un modèle de convention entre le Conseil Général de la Guadeloupe et la commune, qui détaille, en sept articles l'intervention respective des deux collectivités ainsi que les modalités de mise en œuvre du Plan.

On retient les quatre thématiques précédentes – lecture, lecteur, livre, bibliothèques – et on applique la même démarche lexicale que précédemment. Pour un ensemble de 156 substantifs et groupes nominaux, on en relève 110 (71 %) qui peuvent être inclus dans ces catégories sémantiques.

La question de la lecture est servie par un réseau de dix-neuf termes. Le nom *lecture* (quatre occurrences), précisé comme *lecture publique* (trois occurrences), est associé à divers autres qui en dessinent les contours. Sa conception d'abord. La lecture est désignée comme *pratique culturelle*, et prise en compte dans ses deux dimensions individuelle et collective. Pour la première acception, elle est *plaisir, source d'enrichissement personnel, outil de liberté*. Dans sa deuxième dimension, collective, elle représente une *nécessité sociale* qui donne un *pouvoir social*. Elle est associée par ailleurs à la question de la démocratisation en référence à l'expression *société démocratique*. Enfin, elle est posée en termes sociaux, de *problèmes, de retards, d'avancées, d'illettrisme, d'échec scolaire*.

Plutôt que de lecteurs – le mot *lecteur* n'apparaît pas –, c'est surtout de destinataires du plan dont il est question, et de destinataires socialement désignés : *population* (trois occurrences), *habitants* (trois occurrences). Le mot le plus spécifique du champ de la lecture est *public* de bibliothèque.

On trouve le mot *livre* 8 fois dans le texte, mais employé seul, il apparaît 4 fois. Il a tantôt le sens d'un élément des collections de bibliothèques, tantôt, au singulier, un sens générique.

Livre et *Lecture* sont ainsi notés chacun une fois avec une majuscule, soulignant ce dernier sens :

« *La Lecture, à la différence des autres pratiques culturelles répond à une nécessité sociale essentielle.* »

et :

« *Une politique d'animation autour du Livre sera par ailleurs développée...* »

Ce plan a comme objet la constitution à terme d'un réseau de lecture publique, d'un réseau de bibliothèques. Il y est question donc de bibliothèques et de leurs modalités et moyens de fonctionnement.

Les termes qui désignent des structures sont au nombre de huit avec 27 occurrences. A elle seule, l'institution *bibliothèque(s) municipale(s)* comprend treize occurrences. La BDP est elle aussi bien représentée avec ses cinq occurrences.

Les locaux sont souvent évoqués en termes de *dépôts de livres* (quatre occurrences).

Les ressources pour les bibliothèques sont présentées en termes généraux de *fonds*, *collections*, *volumes*, et dans des supports traditionnels : *livres* (trois occurrences), *ouvrages*.

Les moyens matériels sont désignés presque exclusivement comme *équipement* (six occurrences). Les moyens matériels, on le constate, ne sont pas l'objet de beaucoup de précisions. Au contraire des moyens humains et financiers.

Les moyens financiers sont présentés dans un réseau de vingt-et-un mots ou expressions. Ils sont dominés par l'idée de l'origine du *financement* du Plan : *subventions* (huit occurrences), *dotation* (trois occurrences). Il s'agit d'un texte qui émane d'une institution, il s'agit d'une convention qui engage des collectivités – Département, Etat, Région, communes – et des organismes d'Etat – DRAC, DDE, CNL. Il inclut d'ailleurs une convention type. Comme tout plan d'action, il se doit de préciser les moyens de ses actions. Comme toute convention, il se doit de préciser les engagements de chacun des partenaires. Le verbe *s'engage* revient ainsi 9 fois. Et les références aux institutions et organismes sont nombreuses : douze termes pour cinquante-trois occurrences. Le *Département*, désigné aussi comme *l'Assemblée Départementale*, la *Collectivité Départementale*, le *Conseil Général*, est cité quinze fois, les *communes* dix-sept fois, *l'Etat* et la *Région / Conseil Régional*, respectivement sept et six fois. Ces nombreuses occurrences désignent les partenaires dominants du Plan.

Les moyens humains offrent la même précision, tant en termes du nombre des personnels, du niveau de recrutement et de qualification, du calendrier de recrutement. Un large éventail de substantifs ou d'expressions abonde cette catégorie thématique, dans laquelle on trouve, entre autres termes, *personnel*, *qualification*, *recrutement*, *intégration*, *formation*, *concours*, *statut*, *cadre d'emploi*. L'obligation d'un recrutement de professionnels qui se manifeste par la précision des différents grades de la fonction,

trouve un écho dans les adjectifs *qualifié(s)* et *qualifiante* qui accompagnent respectivement les substantifs *personnel(s)* et *formation*.

Le Plan s'étend très peu, au contraire, sur le fonctionnement et les services des futures bibliothèques. Il se limite souvent au substantif général *fonctionnement* qui est employé neuf fois, avec une précision concernant l'*animation* substantif que l'on retrouve trois fois.

Les actions que prévoit le plan se résument essentiellement, quant à elles, à un mot : la *construction*, un mot repris neuf fois.

En termes de localisation, le Plan fournit quelques indications géographiques : *Guadeloupe* est un lieu qui est cité quatre fois, repris une fois avec le mot *archipel*. D'autres noms de lieux apparaissent une fois : *France, Lamentin, Moule*.

Au contraire, le cadre temporel est bien marqué, et on utilise ici des catégories autres que les substantifs. Le cadre temporel est indiqué par des dates : *1982, 1990, 1993, 1992*. Il l'est par des mentions de durée : *sur deux années consécutives, sur trois ans, durant trois ans*, pour ne citer que celles-là. Des unités adverbiales constituent aussi des repères temporels forts : *encore, actuellement, à terme*.

Il s'agit pour les acteurs de ce plan de cadrer et planifier l'action. Les termes qui renvoient au réseau lexical de *plan* sont divers : on relève *programmation* ou encore *politique* qui est utilisé 3 fois. A ce propos, le Plan est mentionné de différentes façons. Tantôt il est le *Plan de développement de la lecture publique*, tantôt *Plan de développement de la lecture*.

Le document ainsi analysé présente le Plan, adopté, de constitution d'un réseau de bibliothèques de lecture publique en Guadeloupe. Il en décrit les modalités de mise en œuvre, l'échéancier, les différents partenaires et acteurs et leurs rôles respectifs, et propose un modèle de convention-type entre le Conseil Général et les communes.

L'analyse a permis de dégager trois questions sur lesquelles le Plan s'attarde : les ressources humaines nécessaires au fonctionnement des structures et leur nécessaire qualification ; le budget et le financement du Plan ; ses partenaires.

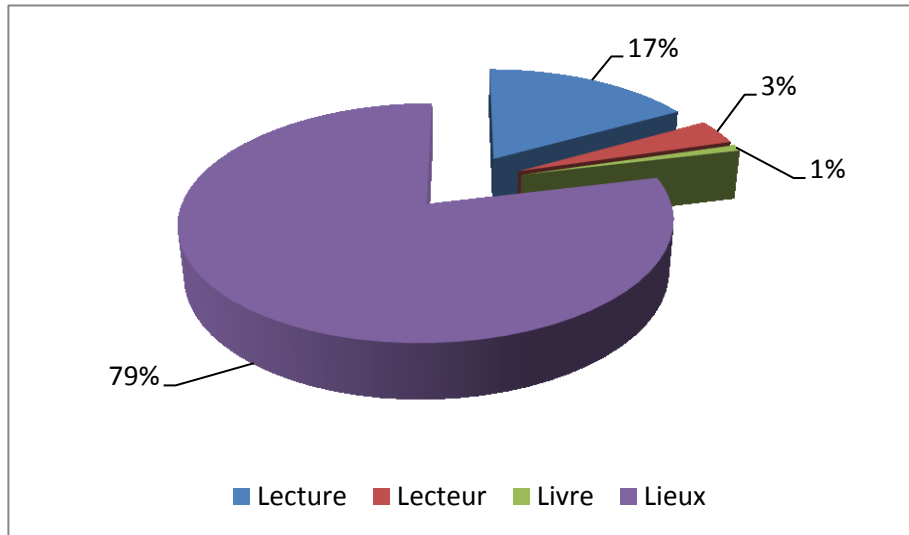
A propos des thématiques de la lecture, du lecteur, du livre, des lieux, on retient que, des quatre, la plus développée dans ce Plan encore, est celle des lieux.

Le lecteur, ici, c'est la collectivité à desservir. Du livre, il n'est donné que le sens de ressource documentaire constitutive d'un fonds de bibliothèque. Le thème de la lecture est davantage abondé. La lecture est présentée en termes positifs, une conception haute à rapprocher de la position du Comité de Patronage des Bibliothèques. Pour l'individu, elle est synonyme de plaisir, d'enrichissement, de liberté, au niveau personnel. En tant qu'acteur social, elle signifie pouvoir et égalité. Car, comme dans le projet de plan précédent, la finalité de démocratisation de l'accès est présente dans ce Plan. Le premier paragraphe se conclut ainsi :

« Parce que lire ne doit pas demeurer le fait d'une élite, toute société démocratique se doit de prendre en compte les problèmes afférents à la lecture. »

Convient-il de souligner que le Président du Conseil Général d'alors était socialiste ?

Affleurent de même dans le Plan, et qui l'ancrent dans son époque, des problématiques qui émergent ou se répandent durant les années 1990 : le retard de la lecture publique, l'illettrisme associé à l'échec scolaire, l'accès démocratisé au livre.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 3.

Document 4 : « La lecture publique. Territorialisation. Dynamiser les lieux de lecture »³²⁵

Le texte proposé est extrait de la brochure éditée par le Conseil Général de la Guadeloupe *Actions et chantiers de la mandature. Culture et patrimoine*, vraisemblablement en 2010.

Elle fait une présentation de la politique culturelle conduite par la Collectivité départementale, pour « évaluer le chemin parcouru », comme l’écrit le Président Jacques Gillot dans son introduction. Le texte qui va être analysé est consacré très précisément à l’action menée dans le domaine de la lecture publique. Il comporte une page.

Les quatre thématiques de la lecture, du livre, du lecteur, des lieux sont reprises. Des quelques 66 substantifs et groupes nominaux, 56 (85 %) y sont rattachés. Le titre de la rubrique annonce la couleur : il est question de « lieux de lecture ». De la lecture, il est

³²⁵ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *Actions et chantiers de la mandature. Culture et patrimoine*. ca 2010. p. 13.

peu question si ce n'est en termes de *lecture publique* et la référence à un effet de « démocratisation de certaines pratiques culturelles ».

Le lecteur, qui est appréhendé comme le destinataire des structures et de leurs ressources, est désigné sous différentes appellations. C'est le *public* en général (deux occurrences), l'*usager* ; et de façon plus précise, les *enfants* et les *chercheurs*.

Le substantif *Livre* n'apparaît que deux fois. Quand il est au singulier, il conserve un sens générique ; au pluriel, il désigne les éléments du fonds documentaire.

Dans ce texte aussi, l'attention est davantage centrée sur les structures de lecture, même si il n'y a pas profusion d'occurrences les désignant : huit mots pour quinze occurrences.

Les structures sont diversement nommées : *bibliothèques, médiathèques, établissements documentaires, établissements culturels, équipements de lecture*, notamment.

La question des locaux est pratiquement absente, en dehors de l'unique référence à un *Espace Jeunesse*.

De la même manière, le texte s'étend peu sur les ressources, même si les types de supports sont indiqués : *ouvrages, livres, périodiques, disques, CDROM*.

La question des moyens financiers n'est carrément pas abordée. Le *concours de l'Etat* dont il est fait mention à propos du Plan de 1992 ou les *moyens de la Bibliothèque Départementale de Prêt* qu'il convient de renforcer, peuvent être pris le premier dans un sens large de partenariat, l'autre de moyens qu'ils soient humains, matériels ou financiers.

Les moyens humains sont juste évoqués par le substantif général de *professionnels*.

Les institutions et partenaires impliqués dans l'action sont relativement présents. Ils sont huit à être cités avec dix-neuf occurrences : la *Collectivité Départementale / Conseil Général* est mentionné six fois, l'*Etat* trois fois, les *communes* deux fois, le *Conseil*

Régional une fois. Les substantifs *mission* et *partenariat*, chacun employé deux fois, viennent compléter cet ensemble thématique.

De la même façon, peu d'indications sont données sur le fonctionnement et les services proposés : quatre substantifs, quatre occurrences : *accueil*, *documentation*, *information*, *site Web*.

A l'opposé, les actions entreprises dans, autour et à propos des « équipements de lecture », sont bien détaillées. Elles ont envisagées en termes de *plan*, de *consolidation*, de *mise en place*, de *création*, de *production*, de *publication*, de *prix littéraires*, et d'*aménagement du territoire*. La politique du Conseil Général de la Guadeloupe, on le voit, entend s'inscrire dans les orientations nationales en termes d'aménagement du territoire, auquel il est fait allusion par l'utilisation de cette expression même, mais également avec le mot *territorialisation*, que l'on trouve à l'intérieur du texte et dans le chapeau de l'article.

Il y a peu d'indicateurs spatio-temporels. Deux dates – *de 1992 à 2002* et *2009* – et l'adverbe *aujourd'hui* constituent les indications de moments dans le texte. Les adjectifs *première (édition du concours)* et *deuxième (plan)* complètent ce réseau lexical.

Les indicateurs spatiaux ne sont pas non plus importants. Les deux indications géographiques figurent comme deux pôles d'intérêt : la *Guadeloupe* et la *Caraïbe*, également désignée comme le *bassin caribéen*. L'adjectif *caribéen* est utilisé deux fois. Les références à l'espace caribéen se justifient par la présentation de la Médiathèque Caraïbe qui est un « établissement spécialisé sur la Caraïbe ».

Les quelques indications chiffrées, qui ne sont pas des substantifs d'ailleurs, ne semblent pas porteuses de significations fortes.

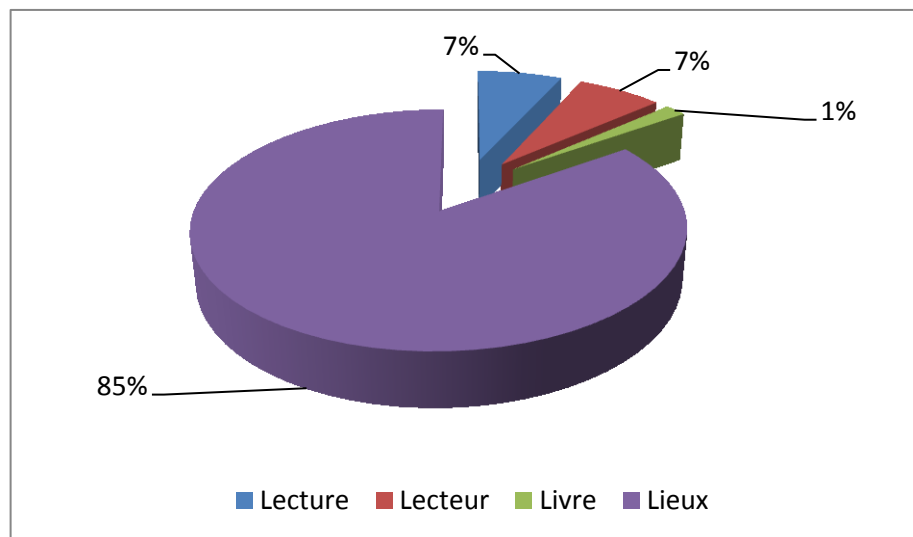
Ce document, au contraire des trois précédents, ne se situe pas en amont d'une action dans le domaine de la lecture publique. C'est, à l'opposé, un document de bilan, de présentation de l'action du Conseil général en la matière. Toutefois, comme les précédents, il se soucie beaucoup des structures, ce qui est normal, puisque le Plan de 1992 fait partie du bilan. Ce document s'intéresse particulièrement aux acteurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre des actions et aux interventions dont les structures sont l'objet.

Le lecteur est appréhendé comme usager des lieux.

La thématique du livre n'est guère développée, et il y est fait référence surtout comme élément des collections.

La lecture, elle, est définie de deux façons : comme une pratique culturelle, et comme moteur de démocratisation culturelle :

« L'émergence de ces nouveaux établissements culturels [...] ont [sic] sensiblement contribué à la démocratisation de certaines pratiques culturelles. »



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 4.

Conclusion

Les informations que l'on tire de l'analyse de ces quatre documents sont organisées autour de trois pôles : la mise en parallèle des plans de 1984 et 1992 ; les quatre thématiques de la lecture, du lecteur, du livre, des lieux ; les déplacements et évolutions d'une époque à une autre à propos de l'un ou l'autre thème.

Il paraît intéressant en effet de mettre les deux plans en perspective, pour la simple raison que ce sont tous deux des plans, et qui émanent sinon du même auteur, du moins de la même collectivité.

Ces plans de 1984 et 1992 présentent, comme on a pu le constater au cours de l'analyse, des points communs et des différences. On peut penser que celui de 1992 vient se poser dans la continuité de celui de 1984, en lui apportant les adaptations suggérées par les transformations du contexte. Dans les deux textes, la situation de la lecture publique en Guadeloupe n'est pas jugée bonne : « peu brillante » en 1984, « préoccupante » en 1992. Et il s'agit de mettre en place un réseau de lecture publique, un réseau de bibliothèques. Mais ces deux plans ont des visées différentes : le projet de 1984 vise à convaincre, le Plan de 1993 vise à organiser. Ainsi, le plan de 1984 est plus précis sur la situation existante des bibliothèques et sur les normes en termes de surface, de fonds, de personnel, de budget. C'est un texte davantage « de terrain » qui vise à convaincre les autorités du bien-fondé des propositions. Le texte de 1993 est un plan déjà adopté par une institution et qui vise à en définir la programmation, les modalités, financières surtout. Il implique trois sinon quatre partenaires institutionnels, auxquels s'ajoutent des partenariats plus ponctuels, et le Plan en précise les interventions respectives. Les deux plans manifestent les mêmes exigences pour le recrutement du personnel, en termes de quantité et de niveau

de qualification professionnelle. Par ailleurs, alors que le Projet de 1984 englobe toutes les bibliothèques dans le réseau à constituer, Bibliothèque départementale, Bibliothèque centrale de prêt, bibliothèques municipales, le Plan de 1993 ne se préoccupe que des bibliothèques municipales à construire et équiper. Il est vrai qu'entre temps, les conditions de la BD et de la BCP ont évolué, et que le pan manquant de ce réseau se situe au niveau des structures municipales.

On peut observer encore, une finalité différente des deux plans. Celui de 1984 avance l'argument de démocratisation de l'accès à la lecture. En 1993, s'il est aussi question de « faciliter l'accès au livre », si l'enjeu social de la lecture est mis en avant, la dimension personnelle de la lecture comme source d'enrichissement et de plaisir est présente aussi.

Maintenant, que conclure de ces analyses de textes ? Comment sont abordés la lecture, le lecteur, le livre, les lieux dans les quatre textes ? Quelles grandes caractéristiques s'en dégagent ?

Là encore, on relève des correspondances et des dissemblances, ou plutôt des déplacements de position liés aux évolutions.

De façon générale, les textes analysés traitent du concret et s'attardent peu sur des considérations politiques, idéologiques ou sociologiques.

Deux valeurs sont données au livre dans ces textes : c'est un élément du fonds documentaire des bibliothèques ; ou il prend un sens générique, assimilé à la lecture.

Le lecteur, lui, est essentiellement appréhendé de façon générale comme le public, l'utilisateur des structures. On ne trouve pas de réflexion sur ses besoins, ses attentes, ses pratiques.

La conception de la lecture développée dans les quatre textes analysés, s'organise autour de ses deux dimensions, individuelle et collective. Au niveau personnel, elle est décrite en termes de plaisir, de goût, d'enrichissement, de liberté. Au niveau collectif, elle est considérée comme porteuse d'un pouvoir social. Et c'est aussi une nécessité sociale, face à un idéal de démocratisation culturelle. On peut observer une évolution des positions sur la lecture, formalisée dans le tableau suivant :

CPB 1944	Projet 1984	PDDL 1992	Bilan 2009
Dimension individuelle : goût, plaisir, vie de l'esprit		Dimension individuelle : plaisir, enrichissement, liberté	
Dimension collective : œuvre du Livre	Dimension collective : démocratisation	Dimension collective : pouvoir, démocratisation	Dimension collective : démocratisation

Evolution des positions sur la lecture : 1944-2009

Mais c'est surtout la thématique des bibliothèques que développent les quatre textes étudiés. Le développement de la lecture passe par des moyens, et ces moyens, c'est un réseau de bibliothèques cohérent, performant, doté de professionnels compétents. Les structures, c'est l'affaire de chacun de ces textes, toutefois selon des interventions différentes en fonction des époques et donc de la situation et des besoins :

CPB 1944	Projet 1984	PDDL 1992	Bilan 2009
Inventaire et gestion de l'existant	Création et construction Aménagement	Création et construction Aménagement	Consolidation et achèvement

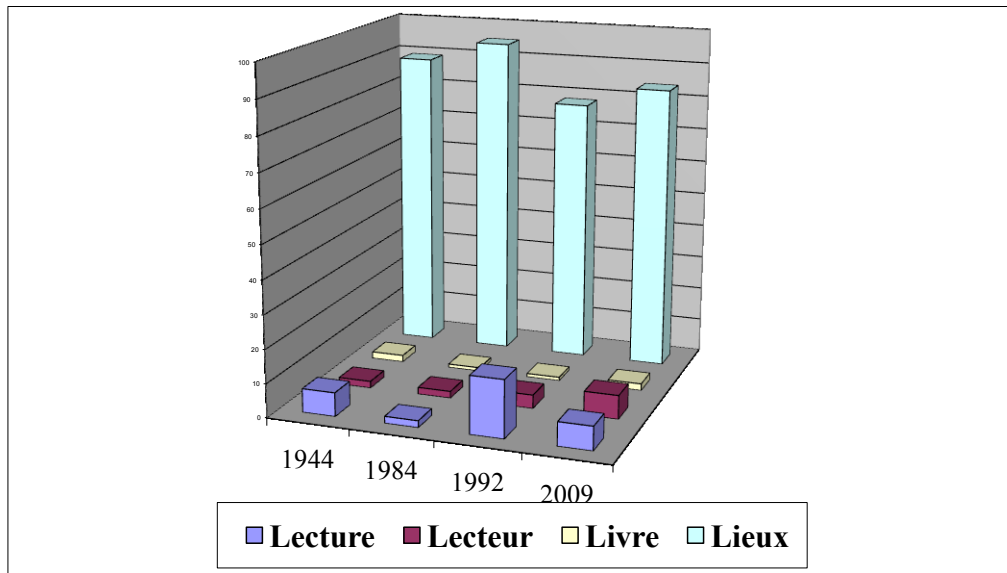
Evolution des types d'interventions sur les structures : 1944-2009

On relève un autre déplacement dont font état les différents textes, et qui concerne les lieux géographiques. Il est intéressant en ce qu'il témoigne du changement des mentalités et des centres de référence :

CPB 1944	Projet 1984	PDDL 1992	Bilan 2009
Guadeloupe	Guadeloupe Dépendances Antilles	Guadeloupe Archipel France	Guadeloupe Caraïbe

Evolution des pôles géographiques : 1944-2009

Le graphique qui suit représente la répartition des quatre thématiques de la lecture, du lecteur, du livre, des lieux dans les quatre documents.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques en 1944, 1984, 1992, 2009.

2.3.2. Les discours municipaux

Les textes retenus émanent de quatre municipalités de la Guadeloupe : Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Lamentin, Deshaies. La dimension chronologique est maintenue : la sélection s'est portée sur des énoncés produits au cours des différentes décennies des années 1940 aux années 2000. Mais la sélection a été conditionnée en partie par les données disponibles et exploitables. Le contenu des textes accessibles ne convenait en effet pas toujours au propos : trop généraux, ils traitaient de la politique culturelle en général de la commune, faisant une place restreinte à la lecture, au livre ou aux bibliothèques ; trop spécifiques, ils traitaient du fonctionnement et de la fréquentation de la bibliothèque municipale, sans exprimer une conception de la bibliothèque, du livre, de la lecture.

Comme pour le Département, l'analyse s'est basée essentiellement sur les noms et groupes nominaux.

Quatre textes sont analysés. Ils ont été produits à des dates différentes, au cours de deux décennies, 1980 et 1990.

Document 1 : A lire... »³²⁶

Ce document est un article paru dans le numéro 8 du bulletin municipal de Pointe-à-Pitre *Journal de Pointe-à-Pitre*, en date du 07 octobre 1982, page 8. Il figure à la rubrique « Agenda », faisant suite à une sélection d'ouvrages retenus pour le club de lecture de la ville. Il occupe deux colonnes et ne porte pas de mention d'auteur. Le texte est introduit

³²⁶ A lire... *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 08, p. 8.

par une citation de Jean-Paul Sartre, reprise du rapport Pingaud-Barraud de 1982 *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*. Dès les premiers mots, l'auteur de l'article met en scène ainsi, une autre voix que la sienne ; et c'est une voix qui fait autorité, un auteur connu et reconnu, qui agit comme une caution. Il s'attache ainsi d'emblée une crédibilité à ses propres propos, qui vont suivre, les soustrayant de la sorte à toute discussion éventuelle, disant en quelque sorte : vous voyez, ce n'est pas moi qui le dis...

Cet article est un propos sur les bibliothèques, et très précisément les bibliothèques de Pointe-à-Pitre, déclinant leurs rôle et mission. Et par le raccourci du paratexte, la citation de Jean-Paul Sartre, il en suggère l'objet : abriter « l'ouvrage de l'esprit », l'œuvre, « objet concret et imaginaire » surgi de « l'effort conjugué de l'auteur et du lecteur ». Le texte privilégie ainsi une des quatre thématiques d'appui, celle des lieux. Nous nous attachons, comme dans les documents précédents, aux noms et aux groupes nominaux. Des 70 unités relevées, nous en classons 56 dans nos différentes catégories de sens. (Annexe 2)

Le propos du texte, on l'a dit, ce sont les *bibliothèques*. Ce nom, au singulier mais le plus souvent au pluriel, est ainsi utilisé huit fois. Ce qu'il dit des bibliothèques, c'est d'abord leur mission. Aux bibliothèques en général, il reconnaît deux rôles : protection et mise en valeur du patrimoine, rôle informatif. Ce dernier s'articule principalement autour de quatre notions : la *culture*, la *connaissance*, l'*information* et la *documentation*, l'*éducation*. Ces termes ne reviennent qu'une fois chacun dans l'article. Ces notions sont relayées par un certain nombre d'adjectifs : *culturelle*, *informatif(ive)*, *documentaire*, *éducative*. Mais, par l'intermédiaire de la bibliothèque, c'est la visée attribuée à la lecture : informer, éduquer, cultiver. Les bibliothèques en sont les *outils de base*, un

élément de base. La *lecture*, le mot revient trois fois, est abordée et cernée ainsi indirectement. Une seule notion, qui apparaît une fois, est attribuée directement à la lecture : le *plaisir*.

Le lien avec l'école est affirmé, les bibliothèques sont « complémentaires de l'enseignement », explicitant la mission éducative de ces structures. En dehors de la municipalité, la seule institution partenaire des bibliothèques mentionnée est l'école : elle apparaît comme l'*école*, l'*enseignement*, les *établissements scolaires*.

Et c'est naturellement, peut-on dire, que le destinataire jeune des bibliothèques est présent : *jeunes* (deux mentions), *enfants*, *adolescents*. Plus généralement, l'article fait une belle place au lecteur et au public : 8 termes y sont consacrés, dont le nom *lecteur* repris lui-même 3 fois. La population de la ville, *les pointois*, est bien spécifiée. Mais de ce lecteur pointois, l'article souhaite une fréquentation plus importante de la bibliothèque et du livre.

Des précisions sont données sur les bibliothèques – de Pointe-à-Pitre. Elles concernent d'abord les activités et services proposés, surtout des activités d'*animation* : une *histoire contée*, des *travaux manuels*, un *club de lecture*, des *expositions*.

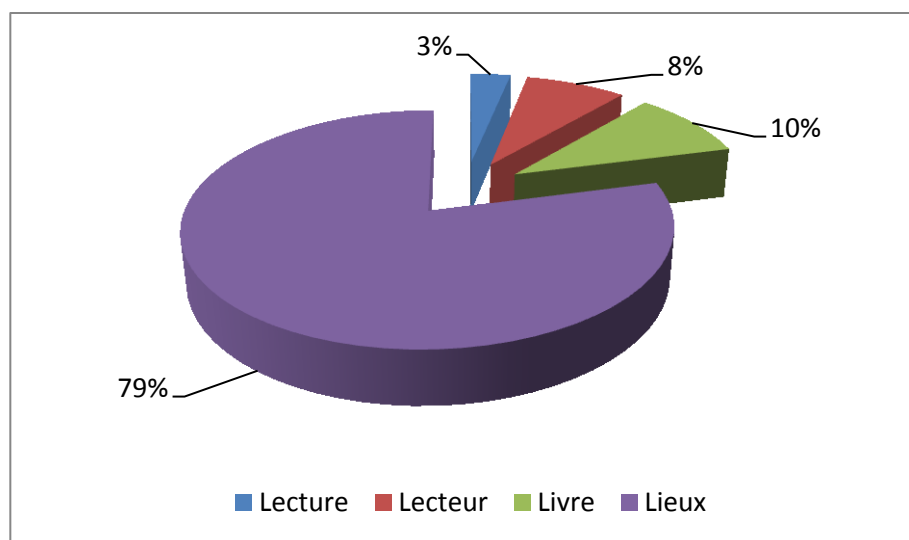
Les précisions portent aussi sur l'intervention de la municipalité sur ces lieux. L'article mentionne deux fois la création. L'idée de planification et d'organisation de ce service est présente de même : la *politique culturelle* de la municipalité est citée, comme le développement d'*un service public de lecture et de documentation*.

Les moyens des bibliothèques ne figurent pratiquement pas, en dehors d'une référence unique au *bibliothécaire*.

La question des collections des bibliothèques est peu développée, elle l'est en termes de *fonds, de document, de livres*, chacun de ces noms n'apparaissant qu'une fois.

Cela renvoie à une des thématiques retenues, celle du livre. Ce mot est utilisé dans le sens d'élément constitutif du fonds des bibliothèques comme on vient de le noter. Dans un sens générique et au singulier, il apparaît deux fois, trois si on inclut le paratexte, renvoyant à l'activité de lecture. Par le choix de la citation de Jean-Paul Sartre, l'auteur en retient une valeur haute : *ouvrage de l'esprit*.

Ce texte est ainsi une réflexion sur les bibliothèques et une présentation de celles de Pointe-à-Pitre. Son objectif final est de convaincre de leur bien-fondé. Il reconnaît une dimension intellectuelle et spirituelle forte aux bibliothèques, et à travers elles au livre et à la lecture. Si forte qu'il est besoin que les animations *désacralisent* ce lieu *trop intimidant*.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 1.

Document 2 : « Inauguration du Mois du Livre »³²⁷

Ce texte est le discours prononcé par le Maire de Basse-Terre, Monsieur Jérôme Cléry, à l'occasion de l'inauguration des manifestations organisées par la ville pour le Mois du Livre en mai 1983. Il comprend 5 pages dactylographiées. Nous avons là un discours, dans le sens d'un énoncé prononcé en public, pour une circonstance, en d'autres termes, une allocution. Le texte est ainsi empreint de solennité, voire de grandiloquence.

C'est un long plaidoyer en faveur du livre. Il en présente longuement tout l'intérêt et la valeur, pour l'ensemble des hommes. Le livre répond à tous les besoins, *réflexion, instruction, distraction*, ceux de l'*historien*, du *militant*, convient à tous types de lecteurs. Il n'y a pas de noms, d'adjectifs assez forts, pour qualifier le livre. Suivent alors les dangers qu'on dit menacer l'existence du livre : ils ne peuvent rivaliser avec lui car il est l'expression même de la *pensée humaine*. Le discours démontre ensuite l'action, chiffrée, de la ville de Basse-Terre en faveur du livre, qui va de la bibliothèque municipale, à la publication d'ouvrages en passant par le soutien à la librairie locale. Le discours se termine en émettant la suggestion d'écrire des livres en créole, faisant bénéficier ainsi cette langue de l'aura du livre.

Quelques 188 noms et groupes nominaux ont été relevés. Parmi eux, il y en a 80 qui ont pu abonder seulement certaines des thématiques retenues. Ils couvrent en effet la lecture, les lecteurs, les lieux, mais le livre surtout, qui est défini dans sa nature et ses fonctions, mais aussi par rapport à ses concurrents que sont les différents domaines composants de l'électronique et de l'informatique notamment.

³²⁷ Inauguration du Mois du Livre. *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1983, n° 19, p. 38-42.

La *lecture* et la *pensée* sont les deux seuls noms qui réfèrent à la lecture. Les lieux de lecture sont simplement désignés par le nom *bibliothèque* présent 3 fois, au singulier ou au pluriel, accompagné d'un qualificatif ou non. Quant au lecteur, ce sont les multiples types de lecteurs qui sont énumérés : *dilettantes, chercheurs, homme de religion, imprimeur, militant, historien*. 10 ont été notés.

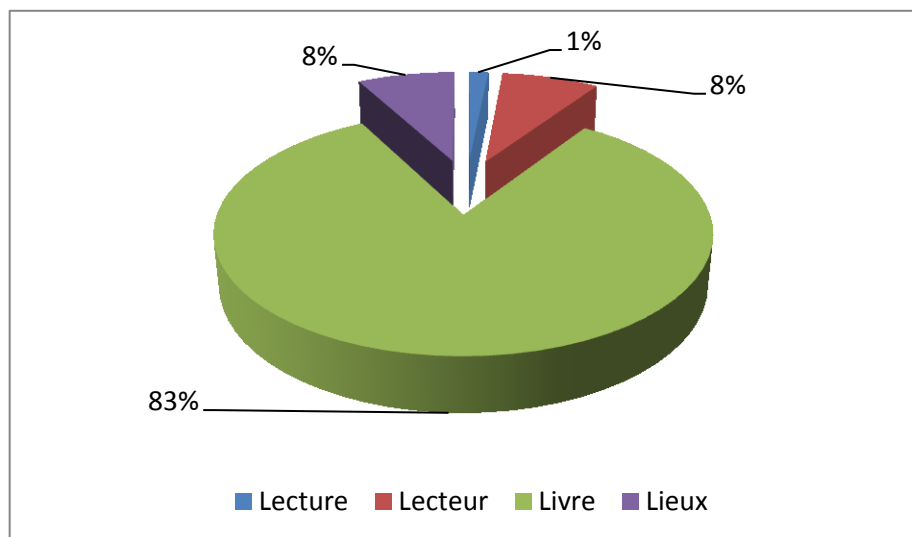
Mais c'est le livre qui est au centre, à l'honneur plutôt, dans ce discours. Comme il est au centre de l'existence, selon cette présentation. Pas moins de 81 termes et expressions y sont consacrés. Ils se partagent entre la description et les fonctions du livre. Le nom lui-même est repris au singulier 28 fois, au pluriel 10 fois. La quarantaine de noms et groupes de noms qui se rattachent à cette thématique désignent les fonctions du livre, en une large distribution. La plupart ne sont utilisés qu'une fois. Les comparaisons abondent qui soulignent son caractère important, merveilleux, universel. Cette caractéristique est servie par de nombreux adjectifs, dénotant tous la qualité du livre. Il n'est pas moins que le *fondement de la culture et de la civilisation des peuples*. Les fonctions du livre s'ordonnent autour de cinq axes : instruction et éducation, distraction, mémoire et héritage, symbole de la civilisation, symbole de la pensée.

Le livre est aussi présenté, en miroir, par l'évocation de ce qui semble représenter un danger pour sa pérennité : l'apparition des technologies. 25 noms et expressions en parlent, des *ordinateurs* au *réseau de satellites*, en passant par les *ondes*. Le nom *machines* est repris 5 fois.

Quelques mots tiennent au *Mois du Livre* lui-même, comme *manifestations* ou *inauguration*, dont les partenaires ne figurent qu'au nombre de 4, la plupart, semble-t-il

relevant de la ville : *Office municipal de la culture, ville de Basse-Terre, Caisse des Ecoles.*

Un discours qui se met à l'unisson du thème de la manifestation, et qui glorifie, le mot n'est pas trop fort, son objet, le livre. Les fonctions de celui-ci qui sont prônées, s'ordonnent autour de cinq grands domaines, instruction, distraction, patrimoine, culture, pensée, avec cependant la prédominance des deux derniers points.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 2.

Document 3 : « Discours prononcé par José Toribio, Maire Conseiller Général du Lamentin, à l’occasion de l’inauguration de la Médiathèque Municipale du Lamentin, le samedi 22 novembre 1997, en présence de Monsieur Jean Fé dini, Préfet de la Région Guadeloupe »³²⁸

Comme le mentionne le titre, il s’agit du discours prononcé par le Maire de la commune du Lamentin à l’occasion de l’inauguration de la Médiathèque municipale en 1997. Il comprend 10 pages dactylographiées. Le discours s’ordonne autour de quatre idées. Il retrace l’historique du projet, un parcours marqué de difficultés. Il rappelle la « volonté politique », le « partenariat multiple », la « méthodologie » qui l’ont rendu possible, s’étendant dans une énumération précise sur les différents partenaires et acteurs qui ont contribué à lui donner forme. Vient ensuite une présentation de la Médiathèque, au plan des moyens dont elle dispose : personnels, matériels, équipements. Enfin, et tout au long du texte, le Maire explicite les fonctions de cet outil, qui ont nom savoir, culture, socialisation, liberté, plaisir, développement de la lecture, démocratisation, identité, cohésion sociale.

C’est un texte tout en métaphores, supporté par une linge soutenue, très soutenue. Lieu vecteur de Savoir et de Culture – on note les majuscules – la Médiathèque est évoquée grâce à de nombreuses références tirées de la littérature et de la culture classiques. C’est d’abord « Utopie » : s’agit-il d’une référence à l’essai de Thomas More écrit au 16^{ème} siècle et qui imagine une organisation idéale de l’Etat ? Et encore « l’enclos sacré d’Eleusis », ville de la Grèce où était célébré dans l’Antiquité le culte de Déméter, déesse de la Fertilité. L’inauguration, évènement solennel s’il en est, est consacrée sur les « fonds baptismaux », référence à la cérémonie du baptême. Et la Médiathèque est

³²⁸ *Document personnel.*

qualifiée de « demeure », qui désigne une habitation d'une certaine importance. Deux fois d'ailleurs, le discours souligne le caractère exceptionnel de la Médiathèque : c'est la « première du genre dans la Région Caraïbe » puis c'est un outil « unique en son genre pour l'heure ».

Pour un nombre total de 328 unités, dans lesquelles sont inclus 309 noms et groupes nominaux communs, auxquels s'ajoutent 8 noms de personnes et 11 noms d'organismes et d'institutions, 170 ont été retenues pour être ventilées dans les catégories thématiques de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques.

Il se révèle d'ailleurs peu aisé de faire entrer certains mots dans une des catégories : il y a constamment glissement de la lecture à la bibliothèque / Médiathèque ou au livre, et réciproquement.

La lecture n'est évoquée qu'à travers des comparaisons poétiques dans un « quatrain » du 19^{ème} siècle, en termes de non lecture : *des gens privés de savoir, et de mœurs, un peuple [...] qui ne voit pas la lumière*. Le terme apparaît, à propos des fonctions de la Médiathèque, dans les expressions *apprentissage de la lecture, lecture publique*. Elle est à l'origine d'une *société juste et égalitaire*.

Le mot livre est employé deux fois. Dans une des acceptions, il a le sens d'*histoire* dans la phrase « Voici enfin venu le jour où [...] se referme le livre d'un rêve devenu réalité ».

Le terme *ouvrage* est également utilisé dans le même sens. Lui est associée une dimension positive avec les termes *liberté* et *raison de vivre*. Son importance dans l'histoire est rappelée avec la référence aux *feux des autodafés*.

Le lecteur, lui, n'est jamais désigné par ce terme. Il est envisagé selon les catégories d'utilisateurs potentiels du lieu, des *visiteurs*, des *enfants*, plus généralement la

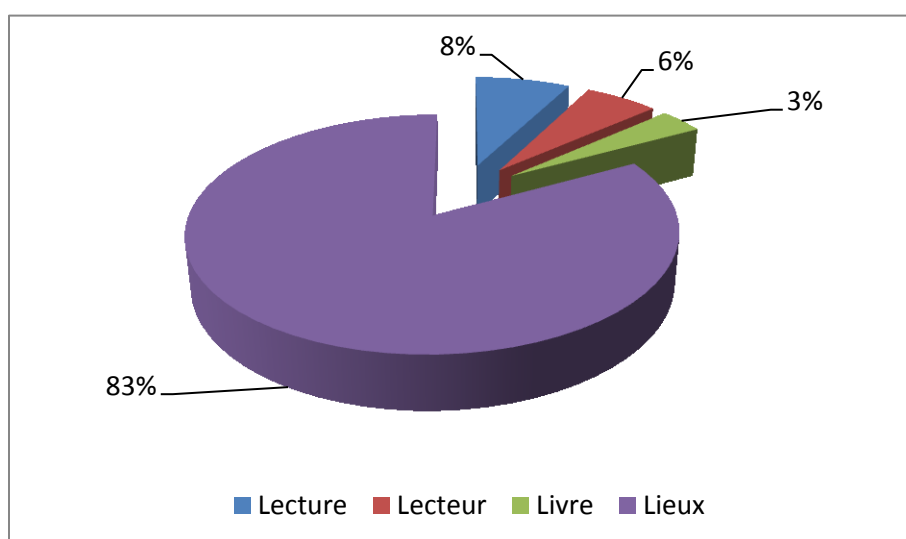
population. Des expressions métaphoriques telles *amoureux du livre et du non-livre* le désignent, quand ce ne sont pas les *mains* qui manipulent les livres.

Inauguration de la Médiathèque oblige, c'est autour de cette thématique que se centralisent un nombre important de termes. Ils ne sont pas moins de 44. Ils désignent la nature du lieu, *établissement, outil, fruit*. Ils en précisent les fonctions qui relèvent du *savoir* (utilisé six fois) et de la *connaissance* (utilisé deux fois), de la *culture* (utilisé quatre fois). La Médiathèque a bien d'autres rôles : elle est vecteur de développement de la lecture publique, vecteur de développement et de cohésion sociale, vecteur de l'identité culturelle. D'autres termes enfin, sont porteurs d'images du lieu : Médiathèque, on y trouve du *non-livre*. Et ce sont des images en négatif qui sont données, qui renvoient à l'ancienne bibliothèque grise et poussiéreuse aux vitrines en bois fermées à clef, pour mieux faire ressortir, sans doute, la modernité de la nouvelle Médiathèque.

Une autre thématique est développée, c'est l'histoire du projet. Pas moins de 46 termes lui sont consacrés. Ils soulignent les difficultés du projet, véritable *défi*, véritable *challenge*, véritable *aventure*. Des difficultés se manifestant sous la forme d'*incertitudes*, d'*hésitations*, voire d'*amertume*. Le projet, c'est aussi une *méthodologie*, un *processus*. Le discours fait la part belle aux *multiples partenaires* du projet. Ils sont énumérés et leur part dans le projet précisée, des organismes publics et privés aux acteurs individuels, responsables ou chefs d'entreprises. On en relève pas moins de 43. Le projet, ce sont aussi des moyens budgétaires, qui sont évoqués comme le *financement*, les *apports*, les *soutiens*, la *contribution* ou plus précisément la *somme*.

Les autres aspects de la structure sont peu développés. Les moyens humains sont évoqués avec 6 termes qui parlent de *personnels*, d'*agents*, de *formation*. Les moyens

matériels non plus ne sont pas l'objet d'un développement important. Il est question en 4 termes, d'*équipements*, de *matériels*, de *conditions de travail* ou bien de *cadre de travail*. Les précisions sur le fonds sont aussi succinctes, avec 8 termes, ils en soulignent le caractère multimédia : *musique* et *peinture* reviennent chacun 2 fois. L'évocation du *fonctionnement* se réduit à ce seul mot. Peu d'informations sont fournies de même, sur ce qui a été réalisé sur le lieu, en dehors de cette *inauguration*, un mot qui revient deux fois. C'est un texte donc, de circonstance, discours officiel, donc cérémonial – cérémonieux ? – pour une occasion non moins officielle et non moins cérémoniale. Il endosse les modalités du genre, exprimant les remerciements d'usage, soulignant la portée et le rôle de l'objet inauguré. Il endosse aussi la qualité, au sens de nature et de valeur, de ce haut lieu de savoir et de culture qu'est une bibliothèque. La Médiathèque est la raison de la cérémonie, et justifie la prédominance des termes qui sont utilisés pour en décrire qui le parcours de son édification, qui les partenariats dont elle a bénéficié, qui les hautes fonctions qui l'attendent. Il faut cependant noter qu'un glissement de ces images s'opère parfois vers la lecture.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 3.

Document 4 : « Félix Flémin : Un univers du livre »³²⁹

Ce quatrième texte est un extrait du discours prononcé par le Maire de la commune de Deshaies, Monsieur Félix Flémin, lors de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale en décembre 1994. Le texte intégral du discours n'a pu être obtenu. Cet extrait est publié dans le quotidien local *France-Antilles* du 27 décembre 1994. Il est introduit par les commentaires de l'auteur de l'article qui rapporte au style indirect. Il a été jugé plus judicieux de s'en tenir à l'extrait fourni. Le texte est court. Il se développe essentiellement autour de la nouvelle réalisation.

32 noms ou expressions ont été recensés, dont 25 ont été répartis autour des quatre thématiques utilisées.

La lecture focalise à elle seule 8 termes. Ce sont ses fonctions qui sont développées. Elle est moyen pour la *maîtrise de la langue*, pour la *découverte* et la construction d'une *vision du monde*, elle contribue à la *formation* et constitue donc un *complément* de l'école.

Le livre, lui, n'est évoqué que pour signifier les *ouvrages* du fonds documentaire. Sinon, il entre dans l'expression l'*univers du livre* qui désigne la bibliothèque.

Le lecteur est présent dans le discours, ou du moins les *usagers* de la bibliothèque, qui sont qualifiés aussi par le mot *adhérents*. Sinon, c'est la population des *Deshaiesiens* qui est ainsi désignée comme lecteur ciblé, tout *âge* et *classe sociale* confondus. Cet ensemble est constitué de 5 noms.

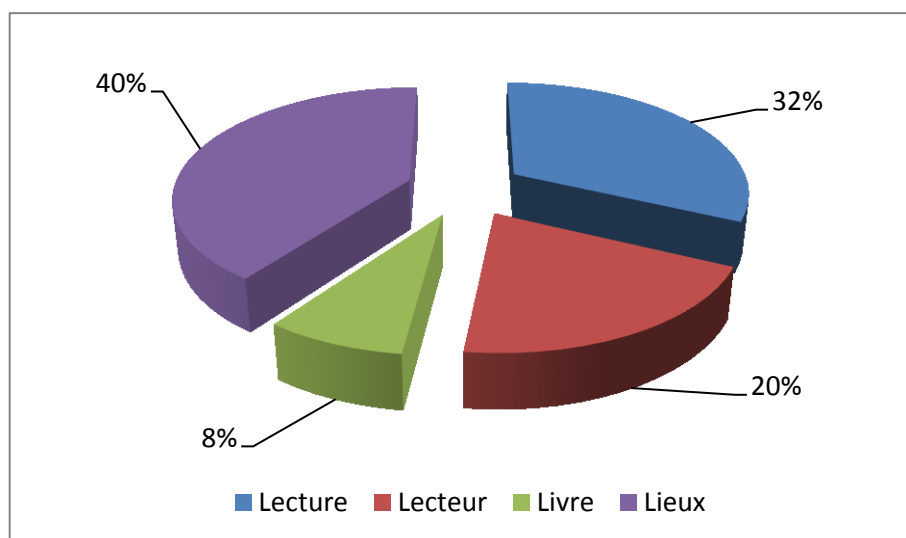
Le reste des termes concerne la bibliothèque, sa nature, ses fonctions, les actions dont elle a été destinataire, son fonds. Le nom *bibliothèque(s)* est utilisé 5 fois, dénotant, s'il en

³²⁹ Félix FLÉMIN : Un univers du livre. *France-Antilles*, 27 décembre 1994.

était besoin, l'objet du discours. Elle est désignée comme un *outil*, mieux *un univers du livre*. Ses fonctions sont de favoriser les *connaissances*, les *expériences*, la compréhension du monde, le *développement culturel*. Le fonds, ce sont juste les *ouvrages* et *de bons auteurs*. Ce champ de la bibliothèque totalise 10 termes.

Cet extrait a la particularité de contenir nombre de verbes à l'infinifatif caractérisant le rôle de la lecture et de la bibliothèque. Pour la bibliothèque, on retient *étendre* les connaissances, *multiplier* les expériences, *comprendre* la condition d'être humain, *se connaître*, *se forger* une vision du monde, une philosophie de l'existence. Pour la lecture, *lire* c'est *enrichir* sa maîtrise de la langue, c'est apprendre à *bien parler*, *bien écrire*, *contribuer* à la formation de l'esprit.

Ce texte se déploie de façon assez équilibrée entre la lecture et la bibliothèque. Les conceptions se répartissent autour des thématiques de la connaissance et de la formation, du développement et de l'épanouissement personnel, et de la maîtrise de la langue. Une conclusion qui doit être réservée cependant, en l'absence du discours intégral.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques, Document 4

Conclusion

Quatre textes, quatre circonstances différentes, une origine institutionnelle identique, des époques différentes, des contenus partagés et spécifiques tout à la fois.

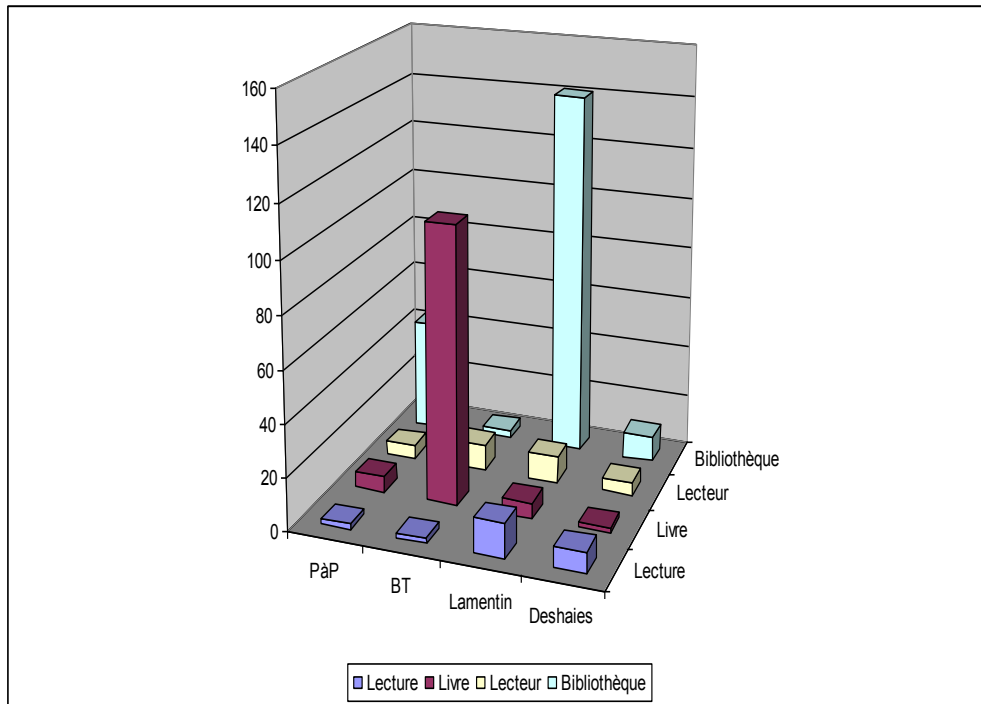
Les discours sont issus des maires des communes respectives. Deux d'entre eux datent des années 1980, les deux autres des années 1990. Ils ont été élaborés pour des situations différentes. Trois sont des allocutions prononcées pour une manifestation d'inauguration, l'autre est un article de la presse municipale. Leur contenu principal et leur tonalité sont déterminés par la circonstance, mais pas toujours. Ainsi, à Deshaies, il s'agit bien de l'inauguration de la bibliothèque municipale, pourtant, le discours fait une part égale à la lecture, ce qui n'est pas le cas dans les autres communes.

Les principales notions attachées aux quatre pôles privilégiés se répartissent ainsi :

	Lecture	Livre	Lecteur	Bibliothèque
Pointe-à-Pitre 1982	Education Culture Information	Education Culture Information Plaisir	Jeunes Adolescents Pointois	Patrimoine Information Documentation Formation
Basse-Terre 1983	Pensée	Instruction Patrimoine Culture Distraction	Historien, militant, chercheurs, homme de religion, etc.	
Lamentin 1997		Ouvrages	Enfants Visiteurs Amoureux du livre Population	Savoir Culture Lecture publique Cohésion sociale Identité culturelle
Deshaies 1994	Maîtrise de la langue Découverte Vision du monde Formation		Usagers Adhérents Deshaisiens	Outil Univers du livre Connaissances Expériences

Notions attachées à la lecture, au livre, au lecteur, à la bibliothèque
au niveau des communes.

La conception globale de l'univers de la lecture toutes thématiques confondues, est celle du savoir et de la connaissance.



Importance respective de la lecture, du livre, du lecteur, des bibliothèques d'une commune à l'autre.

L'analyse des discours met en évidence la récurrence des mêmes représentations de la lecture, du livre, du lecteur, de la bibliothèque au niveau des deux types de collectivités locales, la collectivité départementale et les collectivités municipales. La lecture semble faire l'objet d'un consensus, à propos de sa nature, de ses fonctions. Dans le discours des instances locales, on retrouve la lecture et ses composants investis de hautes valeurs comme vecteurs de savoir, de culture (haute), de progrès intellectuel. Leur fréquentation à la recherche de détente et de loisir est présente, de façon moins prégnante tout de même. Si comme toute représentation sociale, les représentations sociales de la lecture en

donnent une définition spéciale, en même temps qu'elles expriment les individus ou les groupes qui les forgent, les représentations véhiculées dans les discours et l'action locale à propos de la lecture interviennent dans la définition des identités et donnent sens à ces pratiques.

3. Des représentations de la lecture aux actions : quand l'identité fait sens

Les représentations qui traversent les actions et les textes émanant des collectivités territoriales se calquent sur les visions classiquement attribuées à la lecture et aux éléments de son univers. Ces conceptions s'organisent autour de quatre pôles : le savoir et la connaissance, la culture lettrée et légitime, l'information et la documentation, le loisir et la distraction. Où trouver des facteurs explicatifs aux représentations qui émergent du discours local sur la lecture en Guadeloupe ? La question conduit à s'arrêter davantage sur ce que sont les représentations sociales et l'identité qu'elles constituent.

3.1. Représentations et identité

Les représentations sociales qui sont des systèmes d'interprétation de l'environnement social, des modes de connaissance du réel, permettent aux individus de penser, d'agir et de communiquer. Elles forment un système symbolique. Elles conduisent à s'interroger sur la question de l'identité des acteurs qui les véhiculent. Identité et représentations sont en effet liées. Les représentations ont un rôle dans la construction identitaire. Elles

constituent des composants identitaires qui déterminent les pratiques mais qui sont, en retour, inférées par elles. A propos du rôle des représentations dans l'élaboration des identités, et sur la question plus précise des représentations professionnelles, Bernard Fraysse pose (2000 : 654) :

« ... ces représentations, perçues sur un plan individuel, sont toujours l'expression de groupes d'acteurs qui partagent des préoccupations semblables vis-à-vis d'un objet social. »

Par le rôle qu'elles jouent dans la construction de la réalité, les représentations participent du processus d'identification social et individuel. Elles interviennent dans la définition des identités personnelle et sociale. Une des fonctions essentielles des représentations soulignée par Jean-Claude Abric (*op. cit.*) est une fonction identitaire.

L'identification tient à ce qui rapproche individus ou groupes entre eux et à ce qui les différencie des autres, aux représentations qu'ils partagent ou qui les distinguent. De ce point de vue, l'identité sociale peut être appréhendée par les représentations. S'appuyant sur « les travaux de Zavalloni [...] [qui] définissent l'identité comme une structure cognitive liée à la pensée représentationnelle »³³⁰, Bernard Fraysse souligne ce lien entre représentations et constructions identitaires (*loc. cit.*) :

« L'identité apparaît donc comme un objet privilégié pour comprendre la construction subjective de la réalité sociale, dans la mesure où le rapport au monde s'effectue à travers les diverses appartenances de l'individu. »

A ce moment du questionnement, un retour sur la notion d'identité, si difficile à cerner, s'avère utile. La définition de Bernard Fraysse associe en effet dans une seule phrase, par

³³⁰ ZAVALLONI, M. *L'identité psychosociale, un concept à la recherche d'une science*. Paris : Larousse, 1972.

deux adjectifs « subjective » et « sociale », des réalités opposées. Elle évoque ensuite des « appartenances diverses ». Ces deux éléments font retour à la complexité de la notion, déjà soulignée, et qui demande de s'y attarder.

3.1.1. La notion d'identité

La notion d'identité se définit autour des deux dimensions personnelle et sociale de l'individu, qu'elle articule. Dans son acception sociale, l'identité correspond à l'appartenance à un groupe ou à une catégorie sociale. Dans son acception individuelle, d'ordre psychologique, l'identité correspond aux caractéristiques de l'individu. Une troisième approche, psychosociale, intègre les deux dimensions personnelle et sociale, et articule les variables sociales aux variables affectives et cognitives. La problématique de cette recherche, qui porte sur l'objet social de la lecture, s'inscrit dans la dimension sociale de l'identité.

La construction identitaire intervient dans la mobilisation des représentations, dans leur construction ou leur transformation. Selon le contexte et la situation, chaque acteur revendique et mobilise certaines identités. Le contexte joue ainsi un rôle déterminant car il active ou non des identités. Celles-ci sont définies tant par les acteurs en jeu, individus, groupes, organisations, que par les actions mises en œuvre. Car l'identité est un système de significations. Bruno Ollivier définit l'identité comme « un système de représentations et de références que se choisissent des acteurs ou des groupes d'acteurs » (*op. cit.* : 35). Un problème consiste à déterminer comment les acteurs sélectionnent et activent leurs différentes dimensions identitaires. Cette notion de choix manifeste combien « toute identité fait sens » pour les acteurs (*op. cit.* : 26) : elle signifie et elle oriente les actions.

A l'instar des phénomènes liés à la communication, les phénomènes identitaires impliquent la production de significations partagées. Bruno Ollivier précise (*loc. cit.*) : « Il n'existe ni communication ni identité sans ce partage et cette transmission du sens. »

Selon Pierre Mannoni aussi, se pose, avec les représentations sociales, la question du sens (*op. cit.* : 68-69) :

« Toute représentation renvoie donc au social dont à la fois elle tient ses éléments structuraux et auxquels elle confère ses significations. Cela induit l'affirmation qu'il ne peut exister d'études satisfaisantes des représentations sociales en dehors d'une sémiologie du texte comme du contexte socioculturel. »

Il rappelle la position identique de Jean-Claude Abric sur la question (*op. cit.* : 12) :

« ... un objet n'existe pas en lui-même, il existe pour un individu ou un groupe et par rapport à eux. C'est donc la relation sujet-objet qui détermine l'objet lui-même. Une représentation est toujours représentation de quelque chose pour quelqu'un. »

Les représentations sociales sont porteuses de signification. Pierre Mannoni précise à ce propos (*op. cit.* : 70) :

« ... ce qui prévaut dans la symbolisation mise en œuvre, c'est la signification que celle-ci confère à telle ou telle partie de l'environnement, signification qui préside ensuite à l'orientation de la conduite du sujet. »

Et Jean Caune abonde en ce sens (2008) :

« La forme symbolique, le phénomène signifiant, est au cœur de l'identité humaine et de la construction de la personne. »

L'identité s'exprime ainsi à partir de signes et de représentations du réel. Selon la définition de Charles Sanders Peirce reprise des Stoïciens, « un signe est quelque chose qui fait sens pour quelqu'un (et non pour tout le monde) en lui évoquant quelque chose »

(Ollivier, *op. cit.* : 29). Cette définition souligne combien la production de sens et l'interprétation de la réalité sont déterminées historiquement, socialement, culturellement. Des individus ou des groupes attribuent des valeurs à des objets, des caractéristiques, des situations, des pratiques pour signifier et dire une prise de position, une appartenance. Les particularités de la société dans laquelle évolue un individu ont une incidence sur le développement de sa personnalité et sa construction identitaire. Les représentations sociales et l'imaginaire social de la société dans laquelle il vit ont aussi une incidence. Les représentations sociales donnent de l'objet qu'elles représentent une définition spéciale, mais en même temps, elles expriment les individus ou les groupes qui les forgent comme le précise Denise Jodelet. L'identité organise le sens. Et pour Miguel Rodrigo Alsina (1999 : 171) :

« La fonction principale de l'identité culturelle est, sûrement, d'être une source de création du sens de l'environnement. »

La recherche du sens est, de la même façon, au fondement de la problématique identitaire en Guadeloupe et aux Antilles, une quête du soi pour tenter de structurer ses rapports avec l'environnement et sa place dans le monde.

3.1.2. La question identitaire en Guadeloupe

En Guadeloupe et plus largement aux Antilles, la question identitaire est plus que partout prégnante. Certains évoquent la lancinante question du « Qui suis-je ? », d'autres parlent de l'obsession identitaire. En effet, au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, tout problème, toute proposition ont été abordés en référence à l'identité, à l'aune du respect de la personnalité antillaise. La notion est omniprésente dans la littérature de la région.

On note aussi que la question est abordée plus souvent du point de vue collectif qu'individuel. L'adaptation et l'intégration de nouvelles habitudes et pratiques restent implicitement soumises au filtre de la question : ne risquons-nous pas d'y perdre notre âme ? Et concernant notre champ d'étude, le développement de la culture écrite nous permet-il d'être et de rester nous-mêmes ?

Le développement de l'écrit a sans nul doute amené des bouleversements identitaires. Les identités, on l'a vu, sont liées à et déterminées par un contexte : conditions géographiques, conditions historiques, organisation sociale, conditions économiques, développement des techniques, développement des idées... La société guadeloupéenne passe ainsi d'une organisation esclavagiste à un statut de colonie puis de département. La grande masse de la population noire et de couleur, d'une situation d'interdiction d'écrit et d'instruction à un accès libre à l'instruction, au livre, à la culture écrite. Mais l'identité se caractérise par la permanence et le changement à la fois ; on retiendra ainsi la définition de l'UNESCO³³¹ : l'identité culturelle « c'est le principe dynamique qui permet à une société de se transformer sans perdre sa configuration originale, d'accueillir le changement sans s'y aliéner, poursuivant ainsi le processus continu de sa création, selon une dialectique incessante de la tradition et de la nouveauté, de la continuité et de la rupture, du patrimoine et de l'innovation ». On observe alors, parallèlement à une organisation socio-économique nouvelle et à des modifications identitaires profondes, des survivances des structures et des habitus de la plantation.

La quête est souvent revendication identitaire, l'identité s'affirmant non pas seulement par différenciation avec l'Autre, mais contre l'Autre et contre sa culture. Il s'est passé en

³³¹ Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. *Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet-6 août 1982.*

Guadeloupe ce qui se produit lors d'une colonisation : le groupe culturel dominant impose ses modèles de référence et ses valeurs au groupe dominé. Il se crée alors une acculturation, source généralement d'une identité ambivalente pour le groupe dominé : l'individu, le groupe, la société sont partagés entre leur culture d'origine et la culture imposée. Le problème identitaire peut se résumer autour de ces deux questions, deux pans de la même interrogation : comment rester soi sans se fermer à l'Autre, comment s'ouvrir à l'Autre sans se perdre soi ? L'enjeu est d'autant plus fortement ressenti que la Guadeloupe est une société historiquement et culturellement jeune. Et le sentiment d'ambivalence culturelle a d'autant plus de conséquences sur les pratiques culturelles telles la lecture.

On peut s'interroger dès lors sur ce qui est signifié à propos de la lecture en Guadeloupe. Et pourquoi. Où faut-il en chercher le fondement ? En quoi l'histoire de la Guadeloupe participe-t-elle à l'élaboration de ces significations ? De quelle histoire, politique, idéologique, sociale, culturelle, les représentations de la lecture héritent-elles ? Après le rappel et l'analyse des positions sur la lecture qui ont émergé dans les chapitres précédents pour en dégager les caractéristiques marquantes, différents facteurs explicatifs seront mobilisés pour comprendre les significations attribuées à la lecture et plus largement à l'écrit. Elles seront recherchées dans le contexte historique, la réalité sociale et politique, l'assise culturelle.

3.2. Un discours par trop consensuel

Des conceptions très diversifiées se sont exprimées dans les discours des collectivités départementales et municipales, que ce soit à propos de la lecture, du livre, du lecteur ou de la bibliothèque. Et pourtant, certaines caractéristiques partagées se démarquent qui orientent les significations attribuées : une lecture instrumentalisée au service de l'instruction et de la formation, un livre vecteur de savoir et de culture, un lecteur scolaire usager de la bibliothèque, une bibliothèque palais du savoir tant du point de vue des contenus que de l'architecture. Et pourtant « l'harmonie » et la qualité de ces propos très favorables interpellent quand on sait les difficultés concrètes de réalisation sur le terrain, les limites de l'action et de débat autour de la question de la lecture publique. Comme on dit d'un ouvrage qu'il est anonyme par excès d'auteurs, le discours est si riche et consensuel qu'il ne dit pas ou plutôt dit ce qu'il ne dit pas toujours.

3.2.1. Une lecture toujours scolarisée et instrumentalisée

Pour ce qui est de la lecture, les axes précédemment définis se partagent entre le rôle éducatif de la lecture, son rôle d'émancipation et d'intégration sociale, son rôle de vecteur d'enrichissement personnel. Selon le premier axe, la lecture est à la base de l'instruction et de la formation des jeunes. Elle est fondamentale pour le développement intellectuel de l'individu, lui permet de se cultiver, de former son esprit. La lecture ainsi scolarisée, est familière de la culture légitime, c'est le plus souvent la lecture des œuvres et des auteurs littéraires classiques. La lecture prolonge et soutient l'école. Selon le deuxième axe, la lecture, en permettant aux individus de mieux comprendre le monde, de connaître leur

culture et celle des autres, est un outil de formation du citoyen. La lecture est une affaire individuelle, mais en ce sens, elle est perçue comme moyen de combattre les inégalités sociales et de favoriser le développement social. Cet axe s'exprime dans la volonté d'ouvrir les bibliothèques à tous et d'encourager l'accès du plus grand nombre au livre et à la lecture. Le troisième enfin, voit dans la lecture une source de distraction, de détente et d'évasion. Ces divers axes recourent deux types de lecture, la lecture « savante » qui s'attache aux textes et à leurs procédés, et la « lecture ordinaire » tournée vers le plaisir et l'épanouissement (Mauger, Poliak, 1998).

3.2.2. Le livre, au service du patrimoine et de la culture

Du point de vue du livre, les pôles du savoir et de la connaissance, de la culture lettrée, de la documentation et de l'information en font un objet patrimonial et le support de la culture légitime. Le livre a un caractère quasi sacré, objet de tous les respects. Dans cette perspective, les livres renferment les trésors de l'art, l'histoire de l'humanité, les chefs-d'œuvre de la littérature. Plus récemment, on note que le livre en Guadeloupe est chargé de conserver et de transmettre le patrimoine et la culture locale. La vision patrimoniale et lettrée du livre fait écho à la conception de la lecture comme vecteur de savoir et de culture. La conception opposée, qui voit dans le livre un objet de distraction et d'évasion, est peu courante dans le discours des collectivités territoriales locales. Le livre ne peut être que « de qualité », et la lecture sérieuse, à leurs yeux.

3.2.3. Le lecteur, usager de la bibliothèque

Les conceptions du lecteur s'organisent également autour des quatre pôles du savoir, de la culture, de l'information, du loisir. Mais c'est en termes de catégorie sociale qu'il est appréhendé et non par sa pratique de la lecture. Le lecteur qui est évoqué dans l'action et le discours des collectivités territoriales, ce n'est pas le bon ou grand lecteur ou le faible lecteur, ce n'est pas l'amateur de littérature classique ou de littérature policière. C'est l'élève, l'étudiant, le chercheur souvent qui fréquente le livre pour les besoins de sa formation, c'est le grand public parfois qui fréquente le livre pour se détendre et s'évader. On ne voit pas se profiler de figures ou de postures de lecteurs, en fonction des lieux, des moments, des buts. Le lecteur, c'est le public de la bibliothèque.

3.2.4. La bibliothèque, réalisation architecturale

Une bibliothèque qui est au centre des préoccupations des décideurs locaux. L'action pour la lecture publique est depuis les soixante dernières années, axée sur une logique d'équipements. Doter les communes de bibliothèques a été l'objectif principal du Plan départemental de 1992³³² :

« Ce transfert [au Département des bibliothèques centrales de prêt] a été l'occasion d'une réflexion sur une meilleure répartition possible des efforts en faveur des bibliothèques communales. Le Conseil Général a donc signé en février 1993, avec l'Etat et avec la Région [...] un plan de développement de la lecture publique. »

³³² CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE. *Dix ans d'actions du Conseil général de la Guadeloupe*. ca 1998. p. 67.

La bibliothèque, comme les autres composants, se définit pour les collectivités locales, en termes de savoir, de culture, de patrimoine, de liberté. Ces quatre pôles servent les deux grands types de missions des bibliothèques : la conservation qui leur permet de remplir leur vocation patrimoniale, et la communication par laquelle elles assurent la diffusion du savoir, de l'information, de la culture. L'occasion a été donnée de voir plus haut comment la bibliothèque est perçue comme proche de l'école et du savoir. Les représentations de la bibliothèque cumulent l'image de la bibliothèque d'étude et de la bibliothèque de prêt, mais avec une propension plus marquée pour le premier modèle. Annie Bauer fait observer que la bibliothèque, lieu d'apprentissage, est un modèle proposé par les Italiens et les Anglais, conception assez éloignée de la bibliothèque française dite de lecture publique (2003).

De plus elle constate que ce positionnement de la bibliothèque, lieu d'apprentissage dans la ville permet de mobiliser beaucoup plus facilement des aides publiques au profit des bibliothèques et rentabilise des équipements informatiques coûteux. Le premier constat d'Annie Bauer quant à la conception de la bibliothèque lieu d'apprentissage, s'applique bien aux points de vue dans la plupart des localités municipales en Guadeloupe. Mais deux observations particulières peuvent être faites à propos des bibliothèques dans le Département. Elles concernent les bâtiments. Reprenant le Rapport de la mission sur la lecture publique dans les Départements d'Outre-mer publié en juin 2010 par le Ministère de la Culture, Didier Levreau évoque la nécessité de « construire local » (2010). Le Rapport fait ce constat (Arrot, Perrin, *op. cit.* : 9) :

« Tous les bâtiments construits sur le modèle métropolitain avec des matériaux de construction classique (béton, métal) sont très rapidement dégradés. »

Il s'agit d'une part d'utiliser des matériaux adaptés au climat tropical, mais également de concevoir les locaux en fonction de cet environnement, notamment pour diminuer les coûts énergétiques :

« Il convient d'insister sur les problèmes de climatisation et de ventilation avec la nécessité de substituer à chaque fois que cela est réalisable des dispositifs de ventilation naturelle aux appareillages classiques de climatisation peu économes en énergie. En bref, il s'agit d'accorder la priorité aux matériaux locaux et de respecter les préconisations de développement durable en milieu tropical. »

Et en effet, les bibliothèques édifiées à la suite du Plan départemental de 1992 à Deshaies, Gosier, Le Moule ou Lamentin, sont des bâtiments tels que les décrit Didier Leveau « en baie vitrée [...], sans ouverture, sans ventilation possible et invivable sans clim... » (*op. cit.*). L'autre observation que l'on peut faire sur les locaux tient à leur architecture. Dire que les bibliothèques municipales construites dans les vingt dernières années ont une architecture moderne, n'a en soi rien de surprenant. Mais comme l'écrit la journaliste du quotidien *France-Antilles* Chantal Collet au sujet du bâtiment de Deshaies³³³, c'est « une architecture quelque peu surprenante ici », qui contraste avec l'architecture plus traditionnelle des maisons et cases avoisinantes. A Deshaies comme dans les autres communes, au Gosier, au Moule, au Lamentin notamment, la bibliothèque municipale est un bâtiment moderne, grand, imposant, vitré... « Trop grand, trop moderne, trop cher... » ? Ce qui transparait en tout état de cause dans les propos de certains, vingt ans plus tard, c'est l'écart entre l'architecture simple et traditionnelle des communes et ces constructions. C'est aussi une conception, celle d'un lieu central, qui peut apparaître inadaptée à l'organisation communale éclatée : un bourg autour duquel gravitent un

³³³ *France-Antilles*, 25 août 1995.

nombre plus ou moins important de hameaux, de lieux dits et de « sections ». On peut s'interroger sur les choix architecturaux opérés. A travers son architecture, l'organisation de ses espaces, à travers son fonctionnement ou encore les modalités d'accès à l'information qu'elle met en place, une bibliothèque révèle une conception implicite de la culture, de l'écrit, du savoir. Elle témoigne de choix idéologiques et politiques. Et son organisation architecturale n'est pas sans effets sur sa réception par le public. Elle peut créer de l'exclusion, gardant à distance des publics culturellement et socialement éloignés des modèles qu'elle véhicule implicitement. De quelles missions ont été investies les bibliothèques publiques construites en Guadeloupe ces dernières années ? Pour quelle lecture, quel écrit, quel savoir enfin, les bibliothèques publiques ont-elles été pensées ? L'action et le discours des collectivités locales portent certains des paradigmes développés en France : la lecture un droit pour tous, la bibliothèque service de lecture publique. L'architecture adoptée correspond-elle à ce souci démocratique et en facilite-t-elle l'application ? L'importance des édifices ne penche pas en faveur d'un accès aisé pour des publics autres que captifs : lecteurs avérés, scolaires, étudiants, candidats à la formation, enseignants. Mais une réflexion a-t-elle été menée en ce sens, l'action étant de combler les lacunes, sans s'interroger sur le rôle et la symbolique de ces structures ? On retrouve là signe d'une absence de débat autour de la lecture. Alors même que des initiatives, limitées certes, sont conduites pour son développement et que des points de vue, peu marqués certes, sont exprimés sur la question.

3.2.5. Conclusion

Les nombreuses valeurs et fonctions attribuées à la lecture sont clairement représentées dans les collectivités territoriales, comme on l'a noté. Elles s'expriment sans que l'on puisse établir, cependant une ligne de partage d'un type de collectivité à l'autre, ou d'une collectivité à l'autre. La ligne de partage que l'on relève dans les représentations se situe non pas entre les deux types de collectivités territoriales, Conseil général et communes, mais entre ces collectivités et les professionnels personnels de ces collectivités.

Les « régimes de lectures » et les « types de lecteurs » correspondants que décrit Jean-Marie Privat (*op. cit.*) sont utiles pour clarifier les positions en présence. La typologie qu'il propose s'articule sur la succession de modèles dominants en Europe occidentale, dans lesquels on peut identifier des caractéristiques et valeurs précédemment relevées. Il décrit ainsi des couples de lecteurs dont deux servent le propos ici : « lecteur extensif / lecteur intensif », « lecteur doxal / lecteur paradoxal ». Jean-Marie Privat explique ainsi que du 16^{ème} au 18^{ème} siècle, c'est le modèle intensif de la lecture, et avec lui, le lecteur intensif, qui a dominé : « Il y a peu de lecteurs et peu de livres. » Ce modèle est lié à une alphabétisation faible et à un corpus restreint. Dans ce contexte, le mode de consommation de l'écrit « est plutôt à dominante réflexive », le rapport à l'écrit « de l'ordre de la révérence », et avec la forte valeur symbolique attachée à l'écrit, on est « dans l'ordre de la communion ». A partir du 19^{ème} siècle, ce modèle est remplacé par le modèle extensif. Il est amené par la laïcisation de la société, la diffusion de l'écrit, le développement de la scolarité. Le modèle extensif repose sur l'extension de l'instruction et sur un corpus « exponentiellement élargi ». Le mode de consommation de l'écrit correspond à une lecture cursive : « Il s'agit de lire des textes nombreux, éclectiques et

diversifiés dans des modes de consommation eux-mêmes très variés. » Le rapport dominant est « la référence, les références croisées », et on est « dans l'ordre de la communication ». Jean-Marie Privat souligne alors la coexistence problématique de ces deux modèles dans l'espace scolaire.

Il poursuit avec le couple lecteur doxal / lecteur paradoxal, qu'il adosse à deux grandes périodes. De 1860 à 1960, le discours de valorisation de la lecture est articulé autour des concepts de didactisme, de moralisme, de patriotisme. « Le livre est exemplaire », et la lecture avec lui. A partir des années 1960, le discours repose sur les trois nouveaux concepts de ludisme, esthétisme, universalisme. « Le livre est interactif », la lecture plaisante, les valeurs universalistes.

Il apparaît que la coexistence des modèles intensif et extensif pointée par Jean-Marie se vérifie en Guadeloupe, où on a pu retrouver les valeurs véhiculées dans les deux régimes de lecture et types de lecteurs. Du côté des collectivités territoriales, semble prédominer le mode de la communion et de la révérence au livre et à l'écrit. Au sein des professionnels, semble prévaloir le mode de la référence et de la communication.

Du côté des professionnels, si on retrouve l'idée de la lecture comme outil de savoir chère aux élus, c'est en termes de connaissances, comme instrument de culture, mais pas forcément de culture lettrée et davantage comme ouverture au monde et épanouissement personnel. Et ce sont ces professionnels qui le plus souvent parlent de lecture plaisir, de goût de lire, d'appétence pour la lecture.

Une représentation se dégage donc dans le concert d'affirmations consensuelles. Le savoir est en effet au cœur de la question de la lecture dans l'action locale. Le livre et la lecture en sont les instruments. La bibliothèque en est le temple, exprimant cette fonction

par son architecture imposante. La lecture, instrumentalisée, est ainsi perçue au service de la formation et de l'instruction, rarement associée au plaisir.

Le consensus sur la lecture paraît ne pas faire de doute. Les mêmes fonctions, les mêmes représentations sont reprises. La lecture ne fait pas polémique, il n'y a pas de prises de position antagoniques, ou juste différenciées. On peut s'interroger sur les raisons d'une telle unanimité. On ne débat pas de la lecture, on ne la questionne pas : elle va de soi, il n'y a pas à en discuter car c'est une activité incontournable. Mais sans doute aussi, on ne débat pas de la lecture parce qu'elle n'est pas un enjeu, elle ne motive pas. Les arguments avancés pour défendre qu'une mesure, qu'une construction, qu'une modernisation, sonnent comme un catalogue de justifications bien rôdées, de formules toutes faites. Quand il est question de lecture, les débats abordent le plus souvent les besoins en éducation des jeunes et les problèmes d'enseignement. Le discours frappe par son caractère répétitif. Il y aurait comme une absence de positionnement sur la lecture par excès de positions et de qualificatifs. Dans un article analysant la construction d'un enjeu politique autour du livre et de la lecture dans les collectivités locales en France, Laurence Tarin observe que la délégation à la culture et à la lecture n'est pas un poste très couru au sein des collectivités territoriales (Tarin, *op. cit.* : 58) :

« La « délégation » à la lecture est occupée par des élus au faible poids politique [...] On le voit, cette délégation n'est pas considérée comme un poste représentant un enjeu politique important [...] Il est rare que le responsable des affaires culturelles soit un proche du maire ou du président du conseil général. »

Face à un tel discours homogène, force est de constater que la lecture ne paraît pas faire débat ni constituer un enjeu digne d'intérêt au niveau du Conseil général et des municipalités en Guadeloupe. La lecture ne paraît pas être un terrain où s'expriment des

rapports de force, où s'expriment des enjeux. Sur la question, l'appréciation de la DRAC de la Guadeloupe est contrastée. À l'occasion du bilan de l'action du Service régional du patrimoine en 1998, elle fait le constat que « nombre d'élus des petites villes expriment un besoin d'identité fort dont la culture est l'un des vecteurs »³³⁴, un intérêt qui a joué en faveur du secteur Patrimoine. Cette institution note aussi qu'« il existe en Guadeloupe un intérêt profond pour les différentes actions autour du livre et de la lecture »³³⁵. Ce secteur paraîtrait à beaucoup de municipalités comme un facteur de développement mais elles ne s'y investiraient pas davantage pour des raisons budgétaires³³⁶. Pourtant, ailleurs, la DRAC de Guadeloupe laisse transparaître son insatisfaction et les limites que son action rencontre auprès des collectivités locales. Le bilan pour l'année 2001 livre ainsi³³⁷ :

« Entre 1998 et 2001, la DRAC s'est beaucoup investie dans une politique partenariale avec les collectivités locales passant notamment par la signature de conventions de développement culturel. Prévues initialement pour développer de nouvelles politiques culturelles sur le territoire, elles se sont souvent résumées à une politique de guichet vis-à-vis des communes répondant à des besoins financiers immédiats. »

Sans doute les bénéfices politiques et électoraux de la lecture sont-ils limités. Mais la Guadeloupe ne serait pas une exception dans l'ensemble français, du moins jusqu'aux années 1970. Marie-Cécile Bouju (2009 : 1), s'interrogeant sur l'engagement des communistes pour le livre et la lecture, observe :

« ...la lecture en tant que service publique [sic] a été victime d'une indifférence institutionnelle générale jusqu'aux années 1970. »

³³⁴ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 1998 », p. 8.

³³⁵ *Ibid.*, p. 27.

³³⁶ *Ibid.*, p. 28.

³³⁷ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, « Bilan 2001 », p. 3.

Il peut être intéressant à ce stade de mettre en relation les représentations de la lecture et l'appartenance politique des responsables de ces collectivités et de leur majorité.

3.3. Des « politiques » de lecture... sans politique ?³³⁸

La variable de la couleur politique peut-elle être retenue comme un facteur déterminant les représentations de la lecture ? Les constats n'ont valeur que de tendance, pour plusieurs raisons. La première tient à l'outil d'observation. Les constats sont établis à partir de l'étude des actions mises en place et du discours qui les accompagnent, et donc d'une approche collective. Affirmer un lien avec l'appartenance politique, aurait nécessité une approche individuelle par des situations et des discours personnels. La deuxième raison tient simplement à ce que les constats ne peuvent représenter une moyenne, du moins pour les communes, puisque seules six d'entre elles ont été observées. La troisième raison est inhérente aux limites de tout échantillon, qui ne peut que dessiner des tendances.

La variable de l'appartenance politique ne se révèle pas significative dans le cas de la collectivité départementale. Pendant la période étudiée, treize présidents se succèdent à la tête du Conseil général de la Guadeloupe, représentant les différents mouvements

³³⁸ Ce titre est emprunté à l'étude portant sur la gestion des équipements sportifs par les municipalités : DUPOIRIER, Elisabeth et al. *Une politique publique locale sans politique ? Analyse empirique de la gestion des équipements sportifs par les villes moyennes françaises*. 8 p. [consulté le 12 novembre 2010]. <http://martial-foucault.com/wp-content/uploads/2008/07/equipement20commune20livre.pdf>.

politiques, de la droite à la gauche³³⁹. L'historique de l'action du Département a montré que l'investissement de la collectivité en faveur de la lecture a souvent été timide. Et que si les structures départementales de base de la lecture publique étaient mises sur pied dès la fin des années 1960, il a fallu attendre 1992 pour que soit lancé un Plan départemental de la lecture publique. Les présidents de droite et de gauche ont alterné, sans qu'apparaissent des effets de leur positionnement politique en termes de mesures, encore moins de politiques, pour la lecture. On ne tentera pas ici l'étude de leurs positions sociales et de leurs parcours individuels. Chacun a son histoire et un rapport particulier au livre, à la lecture, à l'écrit. Chacun en a des représentations. Mais ils partagent une histoire et un contexte qui fixent pour partie ces manières de penser.

Les élus locaux de gauche n'ont pas répercuté au Conseil général l'investissement des mouvements de gauche français dans la lecture publique. Etudiant la politique de lecture mise en œuvre en France dans les années 1980, Marine de Lassalle explicite le rôle joué dans la lecture publique par les organisations de gauche en France, remontant jusqu'aux années 1930 (1997). La lecture publique est ainsi investie par le Front populaire, l'Association pour le développement de la lecture publique (ADBLP), le Parti communiste français (PCF), le Parti socialiste (PS) aussi. Le PCF mène « les batailles du livre ». La mobilisation sur la question se renforce au cours de l'année 1970. Pour le Parti communiste, se succèdent des journées d'étude sur le thème, des déclarations, des publications comme le *Manifeste pour le livre et la lecture*. Le Parti socialiste propose un

³³⁹ 1943-1944 : Médard d'Albran, 1945-1947 : Joseph Pitat, 1949 : Furcie Tirolien, 1950 : Henri Rinaldo, 1951 : Omer Ninine, 1952 : Adrien Bougarel, 1954-1955 : René Toribio, 1956 : Adrien Bougarel, 1957-1973 : Henri Rinaldo, 1973-1976 : Lucien Bernier, 1976-1979 : Georges Dagonia, 1979-1982 : Lucien Bernier, 1982-1985 : Lucette Michaux-Chevry, 1985-1998 : Dominique Larifla, 1998-2001 : Marcellin Lubeth, 2001- : Jacques Gillot, Liste établie à partir du site du Conseil général de la Guadeloupe. [consulté le 09 septembre 2010]

http://www.cg971.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=226&Itemid=134.

programme en mars 1981 *Le Livre et la lecture, une nouvelle politique*. Sa vision de la bibliothèque reprend les différentes missions historiques de la lecture publique : conservation du patrimoine, service public de la lecture, action culturelle.

On ne retrouve pas ce positionnement sur la lecture dans les débats ou les décisions du Département pour la même époque. Il est cependant présent en Guadeloupe, mais ailleurs, au niveau des communes, mais à un degré moindre. Les maires communistes semblent en effet s'engager dans leurs bibliothèques à l'instar de leurs pairs en France. A propos des années 1950, Marine de Lassalle précise (*op. cit.* : 11) :

« Le PCF peut se targuer d'une longue tradition d'intervention dans le secteur de la lecture publique, notamment au niveau local. Certains des élus communistes, notamment de la Seine, ont investi dans leurs établissements de lecture publique qui sont devenus des modèles de bibliothèques publiques modernes. »

On ne peut s'empêcher d'évoquer l'investissement de la municipalité de Pointe-à-Pitre, communiste depuis 1965, et son souci constant de développer « ses » bibliothèques. Qui constituent d'ailleurs le seul réseau de structures municipales de cette taille et de ce type en Guadeloupe. On remarque également que la commune de Deshaies, qui bénéficie d'une bibliothèque municipale depuis 1983, a été dirigée de 1965 à 1995 par Monsieur Félix Flémin, membre du Parti communiste guadeloupéen. Il faut noter qu'en 1975, l'année même où le Bureau politique du Parti communiste français présentait un « manifeste pour le livre » lors d'une conférence de presse à Paris, se tenait en Guadeloupe, une journée d'étude des intellectuels de gauche guadeloupéens au cours de laquelle un « manifeste » sur la lecture était prononcé. Mais à l'opposé, la bibliothèque de la ville de Basse-Terre n'a pas connu le même essor que celles de Pointe-à-Pitre au cours du mandat de son maire communiste, de 1971 à 1995, Monsieur Jérôme Cléry.

Pour la période étudiée, depuis 1940, les communes dont les bibliothèques ont été particulièrement étudiées ont eu des maires de tendances politiques différentes.

Il semble qu'il faille chercher les raisons de la place mineure donnée à la lecture dans des causes plus profondes.

3.4. Un certain rapport à la lecture et à l'écrit

La lecture, et plus largement l'écrit, occupe une certaine place dans la société guadeloupéenne, déterminée historiquement, culturellement et socialement. On retiendra ici trois points qui semblent émerger pour caractériser le statut qui lui est assigné. Il s'agit de sa position face à d'autres pratiques culturelles, face à une certaine tradition orale, et en relation avec l'histoire de sa pratique.

La lecture est défavorisée dès le départ face à d'autres formes d'expressions occupant une place plus centrale dans la tradition culturelle de la Guadeloupe. Il s'agit de pratiques comme la danse, la musique par exemple. Issues pour l'essentiel des apports originaux des esclaves noirs africains déportés dans la colonie, elles constituent le soubassement de sa culture. Une position que la lecture est loin de partager, on vient de le voir. Quelle meilleure illustration de la place assignée à ces différentes formes d'expression que ces propos de Jacques Gillot, Président du Conseil général, affirmant la nécessité de connaître son passé et de s'appuyer dessus³⁴⁰ :

³⁴⁰ GILLOT, Jacques. Renforcer la chaîne du présent. *Péyi Guadeloupe. Le magazine d'information du Conseil général*, 2010, p. 3.

« Danser le gwoka, le quadrille, la biguine, c'est exprimer la mémoire. Cuisiner un plat créole, c'est exprimer la mémoire. Chanter Noël, c'est exprimer la mémoire. »

La lecture et l'écrit ne sont pas spontanément insérés comme éléments de la mémoire et du patrimoine culturel de la Guadeloupe.

Ce statut inégal tient aussi à la nature de l'activité de lecture. Tout d'abord, celle-ci exige moins d'effort, elle n'a pas la facilité de l'immédiateté de la danse, du sport ou encore de la cuisine. Daniel Maragnès parle de « la non spontanéité du rapport au livre » (2002 : 32). Pour qu'il y ait lecture, il faut qu'il y ait regard sur soi. Elle exige de se penser en toute conscience de soi. Or on est actuellement dans une culture de l'extériorité, du paraître au détriment de l'être. La société actuelle du « zapping » favorise la « consommation » culturelle immédiate et éphémère au détriment d'une activité comme la lecture qui nécessite distanciation, concentration, effort. Il faut se souvenir aussi que les activités de loisir comme la danse ou la musique étaient pratiquées de manière collective par les esclaves. La lecture, pratique individuelle, se situe à l'opposé de cette tradition.

Parmi les explications qui sont souvent mises en avant, se trouve aussi l'absence d'une tradition de lecture. Elle se fonde sur l'idée que pour exister comme valeur et pas comme simple instrument au service de l'éducation et de la formation, ce qu'elle est encore, la pratique de la lecture doit nécessairement s'ancrer dans une habitude de lire historiquement construite. Il n'y a pas de tradition de lecture, mais pour autant il n'y a pas absence de lecture. La Guadeloupe possède sans conteste une culture orale forte, ciment de la communauté, qui résulte de son passé. Mais le sens de l'expression « société à tradition orale » que retient Jean Bernabé, ne s'applique à la situation de la Guadeloupe

que si l'on ne considère de cette société, qu'une partie de ses membres, les esclaves et domestiques d'origine africaine (52) :

« Cette expression livre un double message : il s'agit, d'une part, d'une société à transmission orale ; et, d'autre part, d'une société où les informations intergénérationnelles les plus pertinentes pour la survie de la communauté n'ont besoin de rien d'autre, pour être transmises, que du support biologique de la mémoire, à l'exclusion de tout autre. En d'autres termes, les sociétés à tradition orale n'ont pas besoin de l'écriture. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas besoin de la textualité... »

Par textualité, Jean Bernabé entend les messages qui relèvent des genres tels que le conte, le mythe, le proverbe, le dicton... Mais même sans cette limitation, la situation amène quelques réserves.

Jack Goody parle de « cultures sans écrit » et de « cultures avec de l'écrit » dans l'étude qu'il fait des rapports entre l'oral et l'écrit dans les organisations bureaucratiques (2003 : 4). La Guadeloupe, tout au moins depuis la colonisation européenne, n'a jamais été véritablement une « culture sans écrit ». Le contact réel avec l'écrit, il est vrai, s'est fait pour la majorité de la population de la Guadeloupe avec l'émancipation de l'esclavage et le droit à l'instruction. Cependant, le contexte n'était pas vierge de tout écrit, et malgré eux et en dépit du Code noir, les exclus de l'écrit en étaient imprégnés. A propos de « l'oralité » dans les cultures de l'écrit, Jack Goody fait observer les effets de la présence de l'écrit sur l'oral (*ibid.* : 9) :

« ... la première [la communication orale] est toujours influencée par la présence et la pression de l'écrit. »

Sur cette question de tradition orale, on est tenté de dire que là encore, la Guadeloupe et avec elle, la Guyane et la Martinique, se démarque par une position ambivalente, miroir de la division sociale et raciale. Société sans écrit si on regarde du côté de la masse des

esclaves et des libres noirs et de couleur, mais qui s'imprègne malgré elle de cet écrit si proche et si lointain. Société avec de l'écrit si l'on regarde du côté des maîtres et des administrateurs de la colonie, mais qui absorbe les traditions orales de l'autre côté des plantations. Situation entre-deux, « créolisation » ?... qui jette les bases de la relation à la lecture et à l'écrit...

Et à laquelle vient s'ajouter le conflit entre la langue parlée, le créole, et la langue de l'écrit, le français. Jean Bernabé (51) démontre le statut prééminent et le pouvoir de l'écrit face à l'oral :

« ... l'écriture, en raison même de sa nature technologique, est aussi un lieu privilégié de détournement idéologique et politique [...] Toutes les langues naturelles sont orales [...], mais toutes les langues n'ont pas accédé à l'écriture. On comprendra alors aisément que les langues à tradition écrite aient pu être considérées comme étant des figures de l'Un tandis que les langues à tradition exclusivement orales aient, au contraire, été considérées comme des figures de l'Autre [...] L'écriture codifie et solidifie avec une particulière violence le rapport inégalitaire de l'Un et de l'Autre. »

S'ajoute à ce processus de domination de l'écrit sur l'oral, la situation particulière des deux langues sur le terrain en Guadeloupe, où le français, langue du colonisateur et du maître blanc occupe un statut supérieur par rapport au créole, langue du colonisé et de l'esclave noir.

Jack Goody (*op. cit.* : 11) propose que la référence de base dans la communication reste la « langue maternelle », « celle que nous avons apprise sur les genoux de notre mère ». Il rappelle le double handicap des enfants issus de milieux défavorisés et d'autres régions face à la lecture (*ibid.* : 12) :

« ... les enfants issus de familles dans lesquelles on lit beaucoup sont mieux préparés à l'apprentissage de la lecture, pas seulement à cause de l'exemple qu'ils ont sous les

yeux, mais aussi parce que la langue qu'ils apprennent à parler est plus proche de celle qu'ils vont ensuite apprendre à lire. »

Jean Bernabé évoque le cas précis du créole et du français (58) :

« La langue identitaire traditionnelle des Antilles ne pouvant assurer avec succès l'exercice de la littérature, l'usage du français s'impose alors comme langue littéraire... »

Ces handicaps sont souvent mis en avant pour expliquer l'échec scolaire et l'illettrisme, en Guadeloupe comme en France d'ailleurs. Le rapport à la lecture, peu construit chez certains, est lié au rapport au savoir et à l'école. Il vient parfois de ce que la lecture n'est pas maîtrisée. Parfois aussi on se trouve face à un rejet d'un savoir et d'une culture perçue comme différente et normative et dont on se sent exclu. On peut y voir aussi une cause à la pratique peu étendue de la lecture en Guadeloupe.

Le développement de l'écrit au détriment de la tradition orale peut s'apparenter pour certains à une forme de perte de l'identité culturelle et de la mémoire collective, illustration d'un phénomène d'acculturation. L'acculturation est définie comme suit en 1936 par M. Herskovits, R. Linton et R. Redfield dans le *Mémoire pour l'étude de l'acculturation* (Brami, 2000 : 54) :

«L'acculturation est l'ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un ou des deux groupes. »

L'acculturation est souvent connotée négativement évoquant la perte de l'identité culturelle des groupes ethniques ou sociaux culturellement dominés.

L'acculturation «à sens unique » est surtout le fait des sociétés dominantes dont les agents véhiculent un modèle de supériorité supposée de la culture donneuse sur la culture receveuse : la colonisation en est l'illustration première.

Deux mécanismes sont mis en place lors d'un contact entre cultures : le rejet ou l'emprunt culturel. Ce sont les effets destructeurs de l'acculturation qui sont perçus en Guadeloupe. Elle constitue une menace pour la survie des traditions culturelles. Le rejet de l'emprunt prend la forme d'une résistance culturelle, à l'emprunt mais aussi au porteur de l'autre culture. L'histoire de la Guadeloupe est marquée de ce refus de l'assimilation culturelle à la métropole française. L'assimilation désigne la disparition d'une culture qui intègre totalement les valeurs de l'autre culture. Du fait de cette résistance, on assiste à une adaptation et un remodelage des éléments, une créolisation, qui débouchent sur de nouveaux modèles et de nouvelles valeurs. On peut se demander si la relation distante à la lecture et à l'écrit n'est pas une des expressions du refus de l'assimilation culturelle. La lecture est en effet un vecteur pour la diffusion de valeurs, de normes et d'idéologies. Face à ce positionnement, Daniel Maragnès insiste sur la complémentarité des deux modes d'expression dans son rapport présentant des propositions pour un développement de la politique du livre et de la lecture publique (*op. cit.* : 9) :

« En affirmant la noblesse de l'oralité, on doit rechercher les conditions de l'inscription écrite et de sa propagation. »

La lecture continue, fort justement certes, à être appréhendée par rapport aux situations passées, pour mieux en souligner le sens et la valeur :

« Les esclaves ne savaient pas lire et leur maître veillait soigneusement à ce qu'ils ne l'apprennent jamais. [...] Apprendre à lire à la génération qui suit et lui donner le goût de la lecture est donc un devoir pour chacun de nous. »

La lecture joue un rôle dans la construction de l'identité. C'est un biais privilégié pour élaborer son monde intérieur, pour se construire. Elle lance une activité de symbolisation (Maragnès, *op. cit.* : 9) :

« La lecture et l'écriture, par le retour sur soi qu'elles permettent, favorisent un souci de soi indispensable à la connaissance et à l'appropriation des valeurs. Aussi bien, penser ou repenser à la place de la lecture dans la Cité comme dans la scolarisation de la maternelle à l'université n'est pas une concession faite à la tradition ou un refus des apports de la modernité. C'est au contraire réfléchir à la fois sur le souci permanent d'instituer l'homme et le citoyen en chacun... ».

Le Président de l'Assemblée départementale ne s'y trompait pas quand il se référait en 1998 à l'édification de la Médiathèque caraïbe comme un « projet [...] alliant la quête de notre identité au souci d'une meilleure intégration régionale... »³⁴¹

Au-delà d'une vocation caribéenne, c'est un rôle de vecteur identitaire qui est assigné à cette structure et au projet qu'elle exprime, « établissement destiné à promouvoir l'idée d'une identité culturelle caribéenne »³⁴².

On ne saurait être plus clair. À travers le souci de la construction identitaire apparaît bien la dimension patrimoniale conférée à ce lieu du livre et de la lecture. Effet de mode, quand tout est passé à l'aune de la culture et de l'affirmation identitaire ? Ou véritable réflexion sur le rôle du livre et de la lecture dans la construction identitaire ?

Le recensement des actions conduites et par le Conseil général et par les communes, puis l'analyse d'un corpus de textes de chacune de ces collectivités ont mis en évidence un certain nombre de représentations sur la lecture, le livre, le lecteur, la bibliothèque. Le corpus était constitué de huit textes, quatre émanant du Conseil général ; quatre de quatre municipalités. Ces textes ont été analysés selon les principes de l'analyse de discours, en s'attachant plus précisément à une analyse sémantique. Les différentes représentations recensées, comme toute représentation, constituent une certaine lecture de

³⁴¹ CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *La Médiathèque Caraïbe. Un projet nécessaire.* p. 7.

³⁴² *Ibid.*, p. 20.

la réalité et une forme de connaissance. Le rappel de quelques éléments théoriques a servi dans un premier temps à situer la place des représentations dans la structuration des relations des sujets au monde et dans le processus identitaire. Les représentations signifient le rapport des individus à leur environnement. Les représentations qui ont émergé de l'étude des actions et de cette analyse reflètent le panel des conceptions habituellement exprimées en France, sans que puissent être établies des représentations dominantes d'un type de collectivité à l'autre, ou entre les différentes communes. Lecture esthétique, cultivée, d'information ou lecture de plaisir et de distraction, la lecture est conçue comme tout cela à la fois dans les discours. L'objet qu'est le livre en adopte les qualificatifs : c'est un vecteur de culture, de culture lettrée, c'est une source d'information et de documentation, c'est un moyen d'épanouissement et de divertissement. La bibliothèque, le lieu du livre, permet toutes ces gammes de lecture. Deux types de représentations dominent cependant l'ensemble : fonction de prestige et de culture, fonction utilitaire et scolarisée. La lecture est une activité « noble », esthétique, source de culture, au service de l'instruction et de la formation. Le livre, objet de prestige support de culture, impose le respect. La bibliothèque, espace du livre et de la lecture, est un temple de la culture, complémentaire de l'école. Au niveau de la collectivité départementale et des communes de Guadeloupe, c'est autour des bibliothèques que se nouent les logiques d'action pour la lecture publique, en termes de modernisation et de construction. Leur architecture, inadaptée semble-t-il, appelle deux remarques. La première est que les bâtiments ont été construits avec des matériaux et une conception inadaptés aux conditions tropicales. La deuxième est que certains édifices se remarquent à leur architecture, imposante et moderne, qui tranche avec l'architecture environnante,

plus traditionnelle. Ces choix architecturaux illustrent les représentations attachées à la lecture et aux bibliothèques, constitutives de l'identité.

Les éclairages théoriques ont fait apparaître le lien entre représentation et identité. Lieu d'articulation de l'individuel et du social, l'identité intègre des composantes psychologiques liées à la personnalité et des variables sociologiques, liées notamment au rôle social. Définie comme « système de représentations et de références », l'identité signifie. Et les constructions identitaires interviennent dans la mobilisation de certaines représentations, voire dans leur construction ou leur transformation.

Les représentations qui ont été observées sont donc significatives de la place de la lecture et de ses objets dans la construction identitaire en Guadeloupe. Il s'est agi alors de rechercher des caractéristiques et des facteurs explicatifs à ces conceptions.

On a pu observer un consensus sur les fonctions et le rôle de ce champ. Malgré le foisonnement des différents arguments qui composent l'imaginaire habituel de la lecture, le consensus qui se dégage des discours fait naître l'idée d'une absence de véritable débat sur la question, et partant de l'absence d'un réel enjeu, pour ce qui concerne le Département et les municipalités. Ce constat étaye l'idée de départ d'une absence de politique de lecture.

Les représentations qui sont développées autour de la lecture et de son champ dans le discours du Conseil général et des communes expriment la vision que ces acteurs en ont, mais aussi des identités. Les choix mobilisent des univers de référence qui relèvent de la culture. Les hommes politiques sont des individus qui appartiennent à une certaine culture. Et même s'il convient de prendre en compte la singularité de chacun, ils véhiculent les idées et les problématiques de leur temps et de leur espace.

La lecture ne mobilise pas élus et décideurs locaux en Guadeloupe. Elle s'inscrit peu dans les préoccupations culturelles. Et ce n'est pas toujours affaire d'appartenance politique. L'inventaire des différents présidents du Conseil général depuis les années 1940 n'a pas permis que se dégagent des similitudes entre élus de même couleur politique. Le constat est le même pour les communes. Bien que la ville de Pointe-à-Pitre, dirigée par une municipalité communiste de 1965 à 2008, se démarque par une politique de lecture et des bibliothèques, relevée dans aucune autre commune. En l'état des données observées, rien ne permet d'affirmer le lien entre appartenance politique et engagement en faveur de la lecture.

C'est dans l'histoire de la Guadeloupe que d'autres facteurs explicatifs ont été tentés, suggérés par les discours. La Guadeloupe est une société de l'oral, même si cette tradition se perd et même si oral et écrit y ont toujours coexisté. Cette caractéristique peut expliquer le faible intérêt pour la lecture. D'autres pratiques culturelles plus immédiates, comme la musique et la danse, ont occupé dès l'origine une première place dans les activités des esclaves et domestiques d'origine africaine, en même temps que la lecture et l'instruction leur étaient interdites. Ce qui peut expliquer que l'écrit reste encore dans l'inconscient assimilé à la domination de la métropole et de l'Autre, étranger et dénué de sens. L'écrit, ce serait un peu comme mourir à soi, dans ce contexte empreint d'oralité. La question linguistique a de l'importance aussi. La langue utilisée pour l'écrit est le français, langue du colonisateur, et langue pas toujours maîtrisée. Le statut de la langue créole, langue de la population, longtemps rejetée et niée, face à la langue française, langue administrative, valorisée, peut constituer un autre facteur explicatif de la distance maintenue vis-à-vis de l'écrit. Cependant, la relation de l'individu au monde s'inscrit

dans un contexte. La lecture, comme tout fait social, ne peut être considérée sans référence au monde. Les changements profonds sont survenus suite au développement de l'information et de la communication, et à la circulation des personnes, des objets, des idées dans le processus de la mondialisation. Cependant, on n'a pu relever ces préoccupations dans les discours ni les initiatives, excepté autour de la constitution des équipements. L'apparition et l'omniprésence actuelle des nouvelles modalités d'information et de communication remodelent le statut de l'écrit et de la lecture, dans le sens de leur substitution. En Guadeloupe ont-elles fragilisé une pratique de la lecture déjà peu installée ? Elles incitent en tout cas à une réflexion qui prenne en compte les nouvelles modalités de diffusion et de médiation de la lecture et de l'écrit.

Conclusion

Au terme de cette étude portant sur les actions développées en faveur de la lecture publique par le Département et les communes de la Guadeloupe au cours des soixante-dix dernières années, le bilan que l'on peut tirer semble tenir en deux termes : irrégularité et ambivalence.

En entamant la recherche, l'objectif était double. Il s'agissait de connaître ce qui avait été mis en place dans le domaine de la lecture publique au niveau local et précisément par les deux collectivités, Département et communes, depuis 1940. Ce faisant, de découvrir un pan de l'histoire de la lecture en Guadeloupe. Au-delà, à la fois pour mieux comprendre le paysage actuel de la lecture, percevoir le sens des actions et ce qui s'y exprime du rapport à la lecture et à l'écrit, l'intérêt se portait sur les représentations véhiculées dans les actions et les initiatives. La position est de penser que les actions pour la lecture publique en Guadeloupe expriment un certain rapport au lire de leurs acteurs, portant des représentations sur la lecture, les lecteurs, le livre, la bibliothèque. La question centrale était de fait de repérer la place de la lecture et de façon plus large de l'écrit, dans la construction identitaire en Guadeloupe.

Le sujet était ainsi délimité dans les aspects qu'il couvre – la lecture publique, dans le temps – à partir des années 1940, par les acteurs qu'il implique – les deux collectivités territoriales que sont le Département et les communes.

Partant de l'idée que l'on ne peut parler de politiques publiques locales de lecture en Guadeloupe, l'une des questions de départ était de savoir si cette situation était liée à

l'absence d'enjeu autour de ce secteur au sein des collectivités locales, faisant pendant à l'absence de la lecture dans le débat identitaire en Guadeloupe, comme le posait la première hypothèse de travail. Une autre question était de savoir si, comme l'avancé la deuxième hypothèse de travail, l'engagement modéré en faveur de la lecture tenait aux conceptions et fonctions attribuées à la lecture et à l'écrit. De ce point de vue, la lecture, avant d'être une pratique culturelle voire esthétique, garde une dimension fortement instrumentale, outil mis au service de l'éducation et de la formation.

Objectifs et hypothèses de travail convoquent notions et concepts, outils méthodologiques, données historiques et sociales.

La question centrale qu'entendait poser cette réflexion sur les initiatives publiques locales en faveur de la lecture, est la question de leur sens. Les éléments théoriques ont été rappelés permettant d'explicitier les postures choisies. Ce sont lecture, représentations, identité, action et politiques publiques, culture écrite vs culture orale.

La lecture d'abord. Complexe et multiforme, c'est un acte individuel et solitaire mais aussi un acte social et collectif. Elle est à la fois activité psycho-cognitive d'apprentissage d'une technique, activité effective de compréhension et d'interprétation d'un texte, et pratique culturelle et sociale. C'est dans cette dernière dimension que s'inscrit la réflexion menée ici, et plus précisément sur la lecture publique. La lecture publique, c'est le service de lecture assuré par les bibliothèques publiques, départementales et municipales notamment, remplissant une mission d'information, de documentation, de lecture et de loisir à destination de l'ensemble des publics.

L'activité de lecture, quelle que soit l'approche qui en est faite, est porteuse de valeurs et de significations. Parler de lecture c'est parler de représentations, c'est parler d'identité,

c'est parler de sens et de signification. Les représentations sociales, qui sont des systèmes d'interprétation du monde élaborés par les individus et les groupes, sont porteuses de contenus à propos de la réalité. L'identité, qui s'élabore à partir des trajectoires, des expériences, des histoires personnelles ou collectives, est constituée de propriétés physiques et corporelles certes, mais également de manières d'agir, de croyances, de valeurs, de représentations, qui, porteuses de significations, déterminent la perception et l'interprétation des choses de même que la conduite des individus et des groupes. L'identité comprise ainsi est un ensemble de représentations et de significations, et fait sens.

Parler de l'action publique pour la lecture, c'est encore aborder la question du sens. Une des approches des politiques publiques, privilégiée dans cette étude, consiste à les appréhender selon les idées et les représentations qu'elles véhiculent. Ces politiques mobilisent ainsi une vision du problème qu'elles entendent traiter, et une vision du monde. Elles témoignent d'un certain rapport au monde.

Enfin, dans le contexte de tradition orale qui est celui de la Guadeloupe, parler de lecture amène à interroger la place et le statut qu'y tient l'écrit. Deux facteurs semblent les affecter, qui tiennent à la situation originelle de l'écrit dans l'île. D'abord, l'écrit est dans une situation de l'entre-deux : sans jamais avoir été une société totalement sans écrit, la société guadeloupéenne est héritière d'une tradition orale prépondérante. Ensuite, l'écrit fait référence à la société européenne colonisatrice et esclavagiste : jusqu'à l'abolition de l'esclavage, accessible aux seuls Blancs, il était interdit à la masse servile noire et de couleur. L'absence de tradition de lecture paraît expliquer l'action publique locale modérée en faveur de la lecture.

Ces différents points d'entrée d'ordre conceptuel ont été mobilisés à la fois dans la présentation de l'histoire et des actions de lecture, et dans l'analyse de leurs caractéristiques et significations.

La réflexion a ainsi été développée autour de trois axes, faisant chacun l'objet d'une partie. La première partie a repris la genèse de l'univers de la lecture en Guadeloupe, depuis la colonisation européenne jusqu'à nos jours. La deuxième partie a exposé les actions et les mesures mises en œuvre par le Département et une sélection de six villes et communes, traçant leur historique et dégagant certaines de leurs caractéristiques marquantes. La troisième partie a été consacrée à l'étude des représentations perçues dans l'action des collectivités territoriales et a cherché à en comprendre le sens dans le processus identitaire.

L'historique des lieux et des pratiques de lecture depuis la conquête européenne de l'île au 15^{ème} siècle a montré comment l'histoire de la lecture et de la lecture publique a été un long cheminement, étroitement imbriquée à l'histoire sociale et politique de cette colonie devenue département français en 1946. Ici comme ailleurs, le livre et la lecture sont des faits sociaux et en tant que tels, témoignent de contextes, se situent dans des évolutions et des transformations qui les dépassent. De l'interdiction de lecture et d'instruction imposée aux esclaves d'origine africaine et aux libres de couleur, à la généralisation de l'instruction commencée avec l'abolition de l'esclavage en 1848 et ouvrant à la généralisation de l'accès aux livres et à la lecture, les étapes de cette histoire se sont révélées chaotiques et semées de résistances. Des quelques bibliothèques privées constituant avec la Bibliothèque coloniale le paysage documentaire de l'île à la fin du 18^{ème} siècle, au réseau de bibliothèques publiques, de centres de documentation et

d'archives équipant villes et communes, institutions et organismes, l'équipement du territoire en structures documentaires ne fut pas un parcours tranquille et évident, mais serait-on tenté de dire, une construction sans cesse reprise, souvent délaissée. Le secteur du livre et de la lecture se construit en Guadeloupe depuis les premiers temps de la colonisation européenne, mais ne commence à se rationaliser que depuis les années 1980. On assiste alors à l'expansion du champ : développement des bibliothèques publiques départementales et municipales, développement des bibliothèques-centres de documentation scolaires, développement des centres de documentation spécialisés et du secteur privé, développement des lieux et circuits commerciaux de distribution du livre, affirmation des professionnels et de leurs organes, multiplication des événements de promotion. Pour ce qui est de la lecture publique, c'est avec la mise en œuvre du Plan départemental de développement de la lecture publique initié par le Conseil général de la Guadeloupe en 1992 que la constitution du réseau est organisée véritablement au cours de la décennie 1990, rénovant et érigeant les structures, formant les personnels, œuvrant à promouvoir le livre et la lecture au sein de la population. Même si des disparités existent d'un lieu à l'autre, même si des insuffisances sont constatées dans les fonctionnements, les budgets, les mesures, l'offre de lecture est aujourd'hui bien réelle en Guadeloupe, sans commune mesure avec la situation des années 1940.

Le parcours chronologique des différentes initiatives mises en place depuis les années 1940, entrepris dans une deuxième partie, a permis de montrer comment s'est progressivement constituée cette offre. Ce recensement parle aussi d'inégalité et de disparité, d'une époque à l'autre, d'une collectivité à l'autre, d'une commune à l'autre.

Collant à l'histoire des lieux, les actions varient en quantité et qualité en fonction des époques. Elles sont surtout déterminantes à partir des années 1980, malgré une certaine « présence au livre » perceptible de tout temps. Le Département agit dans tous les aspects de la lecture publique : équipement, formation, promotion. Les communes se limitent à agir pour l'équipement et l'animation. Parmi les municipalités étudiées, la ville de Pointe-à-Pitre se démarque par son engagement et son action constante en faveur des bibliothèques et de la lecture depuis les années 1960. Face à des communes qui n'ont pas construit une nouvelle bibliothèque fonctionnelle, qui ont à peine rénové les anciens locaux, elle fait un peu figure d'exception. L'historique des actions indique en tout cas, qu'on ne peut parler de politiques au sein plein du terme, mais qu'on a affaire à des actions ponctuelles, des mesures, des dispositifs... et des plans, comme ce Projet de Plan de développement de la lecture publique proposé en 1984 ou mieux, comme le Plan départemental de développement de la lecture publique mis en place en 1992 à l'initiative du Conseil général de la Guadeloupe.

Prolongeant la présentation chronologique des actions, leur analyse a servi dans un premier temps à en tirer ce qui est apparu comme des traits caractéristiques. Des caractères qui sont sans nul doute marquants mais qui ne sont pas propres aux acteurs publics de la Guadeloupe. A des niveaux et des moments différents, on peut constater des similitudes avec la situation en France, ou encore dans les deux départements français d'Amérique, la Guyane et la Martinique. On a pu ainsi établir que, au sein de la collectivité départementale et des communes, les actions partagent contenus et logiques. En termes de contenus, les collectivités ont en commun la volonté de rendre le livre et la lecture accessibles à tous. Pour les logiques, elles tiennent en ces mots : aménagement du

territoire en bibliothèques et constitution d'un réseau de lecture publique, qualification et professionnalisation du personnel, promotion du livre et de la lecture. Une des logiques domine les autres cependant : c'est en effet autour des bibliothèques que se nouent principalement les logiques d'action pour la lecture publique en Guadeloupe.

Il convient de souligner enfin que l'initiative du Département et des municipalités s'est déroulée dans un contexte où d'autres acteurs ont inscrit leur action de manière déterminante. Le livre et la lecture en Guadeloupe ont d'une part bénéficié de l'action publique de l'Etat. L'Etat agit dans le domaine culturel par l'intermédiaire de sa représentation départementale la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC). La DRAC de la Guadeloupe a contribué à une action cohérente pour le livre et la lecture. D'autre part, le secteur a bénéficié de l'activité des associations de professionnels qui ont dynamisé le secteur et porté ses besoins et ses problématiques.

Dans un deuxième temps et dans une troisième partie, la lecture et l'analyse des documents consultés ont mis en évidence des représentations à propos de la lecture et de certains éléments qui composent son champ. Le questionnement intéressait, outre les valeurs attribuées à la lecture, les images du livre, les portraits de lecteurs, et les perceptions de la bibliothèque qui pouvaient sous-tendre actions et discours. Les informations ont été obtenues en deux phases. Des conceptions sur les différents objets que l'on vient d'énumérer ont émergé à la suite d'une lecture approfondie de la documentation compulsée, en même temps qu'elles étaient mises en relation avec les éléments composant l'imaginaire de la lecture en France.

Afin de vérifier leur validité, un échantillon de huit textes, issus pour moitié du Conseil général et pour moitié de communes de la Guadeloupe, ont ensuite été soumis à une analyse sémantique. L'outil méthodologique s'est inspiré des principes de l'analyse du discours, qui associe l'organisation textuelle et la situation de communication. C'est cette approche globale, qui inscrit le discours dans son contexte, qui a paru offrir le cadre approprié aux objectifs et aux hypothèses définis pour la recherche.

La lecture, et le livre et la bibliothèque, apparaissent ainsi dans les discours de l'une et l'autre collectivité, auréolés de prestige, valeurs hautes et nobles. Ils sont vecteurs de savoir et de culture lettrée. La lecture est source de progrès intellectuel, moral et social. Le livre est fort du même pouvoir symbolique. La bibliothèque, elle, est tout simplement le « temple » de la culture et du savoir. Deux éléments distinctifs se dégagent de cet ensemble de représentations. Le premier est le caractère « scolaire » de la lecture. Associée au savoir, la lecture, même la lecture publique, est aussi régulièrement associée à l'enseignement, et la bibliothèque présentée comme complémentaire de l'école. Autre qu'utilitaire, la lecture semble même parfois considérée comme stérile et dénuée de sens. L'autre trait distinctif est la place occupée par les bibliothèques dans les actions et les discours. La bibliothèque est au centre de l'action pour le livre et la lecture en Guadeloupe. Cette logique et la conception élevée du lieu ont probablement leur part dans l'architecture imposante et très moderne des bibliothèques et médiathèques publiques récemment érigées. Pour la première raison aussi peut-être, le lecteur est généralement évoqué comme public et usager de ces lieux. Le discours sur la lecture et ses objets, parfois dithyrambique, contraste avec les actions limitées sur le terrain. L'enthousiasme excessif et des positions largement consensuelles, de l'ordre du

stéréotype et jamais vraiment débattues, plaident pour une absence d'enjeu réel autour de la lecture. Les interventions des collectivités locales dans le domaine du livre et de la lecture se sont multipliées ces vingt dernières années. Et pourtant on ne peut parler de politiques de lecture. La lecture est conçue de manière très positive, comme un privilège et un pouvoir à préserver. Certains l'ancrent dans l'histoire de l'écrit en Guadeloupe, rappelant, comme pour mieux dire son importance, l'époque esclavagiste où son accès était réservé à une partie des habitants de l'île. Et pour autant la lecture et le livre ne représentent généralement pas un enjeu politique fort, un constat qui vient valider la première hypothèse de travail. Au sein des acteurs locaux, la lecture garde une dimension scolaire, et n'est pas toujours appréhendée comme une pratique culturelle au même titre que le théâtre ou le sport, ne bénéficiant pas des mêmes attentions et des mêmes investissements. Elle ne tient pas une place de choix dans les politiques culturelles, et dans les enjeux politiques, locaux. Il est apparu dans l'historique que les actions conduites l'ont été souvent sous l'impulsion de l'Etat et de ses administrations déconcentrées, à la faveur des politiques, programmes et mesures mis en place au niveau national. Comment alors expliquer ce paradoxe ?

La couleur politique des présidents et des maires et majorités municipales a été tentée comme variable pouvant expliquer les actions départementales et communales pour la lecture. Le positionnement politique n'est pas apparu significatif pour le Département. Au niveau des communes, l'engagement de certains maires communistes de Guadeloupe pour le développement de la lecture dans leurs municipalités, à l'instar des édiles communistes français, semble plus patent.

C'est dans ce que l'on croit être le rapport à l'écrit qu'une autre explication a été recherchée, dans le droit fil de la deuxième hypothèse émise. Ce rapport est entaché du poids du passé colonial et esclavagiste, et de l'histoire de l'écrit en Guadeloupe. Malgré la proximité établie avec la culture de l'écrit depuis cent cinquante ans, la sphère de l'écrit semble encore poser problème, inscrite dans une opposition avec la culture orale traditionnelle de la Guadeloupe. A l'opposé des supports oraux, l'écrit et la lecture semblent inaptes à rendre compte de la réalité immédiate. Ils ont un caractère « mortifère » vis-à-vis de la tradition orale. Dans la nostalgie d'une culture orale perdue, l'écrit est souvent remis en question, constituant comme une forme de trahison culturelle et identitaire. Sur ce rapport conflictuel et l'alimentant, vient se greffer la présence de deux langues en opposition elles aussi : le créole et le français. La première, longtemps rejetée et méprisée, est la langue de la tradition orale et de la communauté créole. Le français, langue de l'écrit, est celle de la métropole et de sa domination. Ces positions conflictuelles trouvent leur expression dans la distance entre le monde du livre en littérature et la réalité du lecteur. Au-delà de la question de la langue, le lecteur se tourne plus volontiers vers une littérature qui lui est familière, qui expose des espaces et des sujets familiers. L'écrit fait partie de l'univers quotidien de la Guadeloupe, et pourtant, il ne va pas de soi.

Au terme d'un mouvement qui a vu le déploiement des bibliothèques publiques et des pratiques à partir des années 1990, la lecture publique semble tout particulièrement se déliter progressivement depuis les années 2000 en Guadeloupe. Elle se trouve sans doute dans la même situation qu'en France, avec le développement des supports audiovisuels et numériques. Depuis 20 ans environ, en tant que pratique culturelle, la lecture en France et

un peu partout dans le monde, affronte une crise avec l'utilisation massive des nouvelles technologies de l'information et des médias audiovisuels : télévision, supports multimédia, Internet surtout. La lecture n'est plus le seul support d'information et de culture à la disposition des individus. L'activité et les pratiques de lecture s'en trouvent modifiées et on lit moins de livres. L'impact semble être le même en Guadeloupe. Mais avec des effets un peu différents au regard de la relation à l'écrit qui y a été identifiée. Se pose la question de savoir si ce développement de nouvelles technologies renforce ou non cette distance.

La lecture, fait de société global, semble ainsi inséparable de ses dimensions politique, sociale, symbolique. Et le rapport à la lecture en Guadeloupe, fait d'ambiguïté et de dualité, est représentatif des contradictions qui traversent les sociétés créoles et de la situation « entre-deux » du processus de créolisation.

Du moins, tel qu'il a été perçu à travers les actions mises en place par le Département et les communes. Car la lecture publique n'est pas à elle seule la lecture, ni les collectivités locales les seuls acteurs à intervenir en matière de lecture publique. Pour avoir une vision plus complète du rapport à la lecture en Guadeloupe, il s'avère nécessaire de poursuivre la réflexion autour d'autres types d'acteurs ou d'autres secteurs et aspects de la lecture.

Sources et bibliographie

Archives

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1 N 11-230, Conseil général, Procès-verbaux des sessions ordinaires et extraordinaires, 1856-1966.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 4 W 1-34, Sessions du Conseil général, Rapports du Préfet, 1949-1982.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 6 W 1-17, Sessions du Conseil général documents de séances, 1982-1984, 1993-1995.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 67, Direction régionale des affaires culturelles de Guadeloupe, Bilans d'activités, 1990-2002.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE, 1312 W 68, Direction régionale des affaires culturelles de Guadeloupe, Schémas d'action régionale, 1992-1998.

ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D6, Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre du 1^{er} juillet 1948 au 19 décembre 1949, 208 p.

ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D7, Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal du 16 décembre 1955 au 27 décembre 1957, 199 p.

ARCHIVES DE POINTE-A-PITRE, Registre D8, Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal du 28 mars 1959 au 19 décembre 1961, 200 p.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Arrêté créant une Bibliothèque publique à Basse-Terre », 09 février 1922.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Arrêté ouvrant une bibliothèque publique à Pointe-à-Pitre, à l'Hôtel de Ville », janvier 1924.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Bibliothèque centrale de prêt de la Guadeloupe, Statistiques 1967-1969 ».

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Comité de Patronage des Bibliothèques publiques de la Colonie, Comptes rendus de réunions, 1944-1947 ».

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Emile Merwart, Rapport au Conseil Général. Réorganisation des bibliothèques et musées, session ordinaire, 21 décembre 1913, Pièce n° 20 ».

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre d'un administré au Gouverneur de la Guadeloupe », 16 août 1944.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre de Elie Chauffrein, Conseiller général, au Préfet », 26 janvier 1955.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre de Maurice Bertaut, Gouverneur, à Monsieur Laroche, Archiviste Paléographe, Ministère des Colonies », 12 janvier 1945.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre de la Direction des Bibliothèques au Préfet de la Guadeloupe », 21 janvier 1958.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Ministre de l'Éducation nationale au Préfet de la Guadeloupe », 31 janvier 1952.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Préfet de la Guadeloupe à la Direction des Bibliothèques », 24 septembre 1957.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Lettre du Vice-Recteur de la Guadeloupe au Ministre de l'Éducation nationale », 08 septembre 1951.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Note du Chef de service des Archives de la Guadeloupe au Préfet de la Guadeloupe », 25 septembre 1957.

MÉDIATHÈQUE CARAÏBE, Dossier Bibliothèques, « Note du Secrétaire général de la Colonie au Gouverneur de la Guadeloupe », 1^{er} septembre 1944.

Ouvrages et articles

ABRIC, Jean-Claude (dir.). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses universitaires de France, 2003. 252 p.

L'action culturelle des bibliothèques de la Ville. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 2003, n° 106, p. 6.

AGENCE DE COOPÉRATION DE LA GUADELOUPE POUR LE LIVRE, LA LECTURE, L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION (AGECOOP). Synthèse de l'atelier « Commerce du livre ». In : *Séminaire « Les Enjeux de l'économie du livre en Guadeloupe », 12 et 13 mars 2005, Médiathèque du Lamentin*. Pointe-à-Pitre : AGECOOP, 2005.

A la Bibliothèque municipale. Rencontre avec un écrivain. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1981, n° 14, p. 74-75.

A lire... *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 08, p. 8.

Aménagement de la commune. Vers un nouveau partenariat avec le Département. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1991, n° 34, p. 2-3.

Animation publi-scolaire à la bibliothèque. *Bâtir Deshaies*. *Bulletin municipal*, 2003, n° 12, p. 8.

À propos de la dernière rentrée scolaire. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1987, n° 50, p. 3.

ARROT, Dominique ; PERRIN, Georges. *Situation de la lecture publique dans les départements d'outre-mer : note de synthèse*. Rapport. Paris : Inspection générale des bibliothèques, 2010. 12 p.

Art et sport : une bouffée d'oxygène pour les écoliers. Mini espace multimédia à l'école Billioti de Gage. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 2000, n° spécial, p. 19.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Réforme territoriale, compétences culturelles et co-financements*. [consulté le 07 février 2011]

http://www.abf.asso.fr/pages/interieurcontenu.php?categorieTOP=2&categorie=22&id_contenu=129.

BAGÖE-DIANE, Claude. *Guadeloupe, Martinique, Guyane. Etat des lieux des bibliothèques et du développement culturel en milieu pénitentiaire. Eléments pour la mise en place de la politique culturelle interministérielle. Rapport*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de la Justice, Association Fenêtre sur cour, 2000. 59 p.

Baie-Mahault. Deux gros chantiers en cours : la bibliothèque et la cuisine centrale. *France-Antilles*, 12 mai 2011, p. 7.

BAILLIVET (Chanoine). Nos paroisses de 1635 à nos jours : la Basse-Terre. *L'Écho de la Reine de Guadeloupe*, n° 96, 1928. p. 252-256.

BALAGNE, Nicole ; SAHA, Évelyne. Interview de Mademoiselle Marcelle Lacroix, décembre 1993. *Notes bibliographiques caraïbes*, 1993-1994, n° 65, p.13-20.

BANGOÛ, Henri. Editorial. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 03, p. 5.

BARATIN, Marc ; JACOB, Christian (dir.). *Le pouvoir des bibliothèques. La mémoire des livres en Occident*. Paris : Albin Michel, 1996. 338 p.

BARLUET, Sophie. *Pour que vive la politique du livre. Rapport Livre 2010*. 2007. 148 p. [consulté le 05 janvier 2011]
www.culture.gouv.fr/culture/.../Rapport_Livre_2010_juin2007.pdf.

Basse-Terre, le décollage. *Le Citadin. Magazine municipal de la ville de Basse-Terre*, 1998, n° 3, p. 3-4.

BAUER, Annie. *Martinique, 23 au 31 mars : l'expérience de FORCIIR au service de la Caraïbe et esquisse d'un projet FORCIIR/ Haïti*, Dakar, avril 2003, 5 p. [consulté le 02 juin 2010]
http://www.ebad.ucad.sn/forciiir/deroulement/docs_word/CC.Caraibe.rapport%20mission.doc.

BAZIR, Josette ; CHIPOTEL, Eddy. Hubert Jasor, libraire guadeloupéen : interview. *Notes bibliographiques caraïbes*, 1987, n° 47, p. 12-41.

BELTON, Claude. La lecture publique en Guadeloupe. *France-Antilles*, 04 mars 1997.

BERNABÉ, Jean. *De l'oralité à la littérature antillaise : figures de l'Un et de l'Autre*. p. 49-67. [consulté le 29 décembre 2010] <http://www.erudit.org/livre/CEFAN/1997-1/000519co.pdf>.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques*. 3^e édition. Paris : Editions La Découverte, 2007. 120 p.

Bibliothécaires et documentalistes veulent être reconnus. *France-Antilles*, 16 juin 1998.

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA GUADELOUPE. Pour un plan départemental de développement de la Lecture Publique en Guadeloupe. *Bulletin de liaison de l'AABDFC*, 1984, n°10 spécial Congrès.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA GUADELOUPE. *Rapport annuel 2000-2001*, 2001, 86 p.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA GUADELOUPE. *Rapport sur la Bibliothèque départementale. Missions et objectifs*. 1987. 9 p.

Bibliothèque en fête, c'est du 11 au 14 avril. *Pawol kout. Municipalité de Petit-Bourg*, 2000, n° 18.

Une bibliothèque moderne et bien achalandée [Deshaies]. *France-Antilles*, 27 décembre 1994.

La bibliothèque municipale. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1991, n° 03, p. 13.

Bibliothèque municipale. La bibliothèque travaille avec l'école. *Petit-Bourg aujourd'hui. Mensuel édité par la municipalité de Petit-Bourg*, 1990, n° 23, p. 8.

Bibliothèque municipale. Bilan d'activités 1992. *Bulletin de l'OMC de Basse-Terre*, 1992, n° 37, p. 27.

Bibliothèque municipale. Bilan d'activités 1993. *Bulletin de l'OMC de Basse-Terre.*, 1993, n° 40, p. 16.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAPESTERRE BELLE EAU. *Rapport d'activités 2010*.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DESHAIES. *Dossier Bibliothèque*.

La Bibliothèque municipale en 1988. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1988, n° 39, p. 49-51.

La bibliothèque municipale inaugure un nouvel espace. *Deshaies. L'avenir se construit*, 2011, n° 04, p. 16.

Bibliothèques municipales. Rencontres avec le livre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 44, p. 6.

Les bibliothèques municipales et les jeunes. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1988, n° 57, p. 4.

Le bilan des activités des Bibliothèques municipales. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 44 [42], p. 5.

Le Billet du Maire. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1983, n° 18.

BITÉGUÉ DIT MANGA, Blaise. *Lecture publique et identités locales. Le cas des territoires isolés de la Guyane*. Matoury (Guyane) : Ibis rouge Editions, 2010. 593 p.

BLÉRALD, Alain Philippe. *La question nationale en Guadeloupe et en Martinique. Essai sur une histoire politique*. Paris : Editions L'Harmattan, 1988. 211 p.

BONACCORSI, Julia. *Le devoir de lecture : médiations d'une pratique culturelle*. Paris : Hermès Science Publications, 2009. 218 p.

BOUJU, Marie-Cécile. Lecture publique et politique municipale communiste (1920-1970) : une heureuse rencontre politique et culturelle ? *Les territoires du communisme. Elus locaux, politiques publiques et sociabilités militantes. Journées d'études, Université Paris 1, 1^{er} et 2 décembre 2009*. [consulté le 27 juillet 2010] <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Collo/Bouju.pdf>.

BOUJU, Marie-Cécile. Le PCF et les bibliothèques pendant les années 1950-1960 : des bibliothèques militantes à la lecture publique. *Bulletin de Promemo. Provence, mémoire et monde ouvrier*, 2010, n° 11, p. 16-22.

BRAMI, Alexandrine. L'acculturation : étude d'un concept. *DEES*, 2000, n° 121, p. 54-63.

Brèves actu. Mort de l'activité culturelle à Capesterre Belle Eau. *100 % Kapestè. Le magazine des Capesterriens et des environs*, 2008, n° 05, p. 4.

BROUSSILLON, Ary. *Traversée du 20^e siècle à Petit-Bourg : 1919-1945*, 2005, n° 02. 23 p.

BROUSSILLON, Ary. *Traversée du 20^e siècle à Petit-Bourg : 1946-1976*, 2006, n° 03. 19 p.

BROUSSILLON, Odile. Editorial. *BDP.com. Bulletin trimestriel de la B.D.P. de la Guadeloupe*, 1997, n° 1. p. 1.

BUTLEN, Max. *L'offre publique de lecture. Evolution des politiques en France, concurrence et complémentarité entre les acteurs de 1980 à 2000*, Thèse en Sciences de l'éducation. Paris : Université René Descartes, 2002. 596 p.

CAPESTERRE BELLE EAU. *Capesterre Belle Eau, lieu de solidarité*. 14 p.

CATE. Bilan d'activités 1990-1991. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1991, n° 04, p. 14.

CAUNE, Jean. *Pour une éthique de la médiation : le sens des pratiques culturelles*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1999. 293 p.

CAUNE, Jean. Les conditions pour penser la médiation culturelle en France, ces cinquante dernières années. *Culture pour tous. Actes du colloque international sur la médiation culturelle, Montréal, décembre 2008*. [consulté le 05 septembre 2010] http://www.culturepourtous.ca/forum/2009/PDF/10_Caune.pdf.

CELMA, Cécile. Cent ans de lecture en Guadeloupe et en Martinique. In : POULAIN, Martine (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises*. Vol. 4, *Les bibliothèques au 20^{ème} siècle : 1914-1990*. Paris : Promodis, Éditions du Cercle de la librairie, 1992. p. 258-261.

CHARTIER, Anne-Marie ; HÉBRARD, Jean. *Discours sur la lecture : 1880-2000*. Paris : BPI / Centre Georges Pompidou, Editions Fayard, 2000. IV-762 p.

CHARTIER, Roger (dir.). *Les usages de l'imprimé (XVe-XIXe siècle)*. Paris : Editions Fayard, 1986. 446 p.

CHARTIER Roger ; BOURDIEU Pierre. La lecture : une pratique culturelle : débat entre Pierre Bourdieu et Roger Chartier In : *Pratiques de la lecture*. Paris : Petite Bibliothèque Payot, 2003, p. 277-306.

CHARTIER, Roger ; HÉBRARD, Jean. Les imaginaires de la lecture. In : CHARTIER, Roger ; MARTIN, Henri Jean (dir.). *Histoire de l'édition française*. Tome 4, *Le livre concurrencé 1900-1950*. Paris : Fayard, Editions du Cercle de la librairie, 1990, p. 566-581.

CHAUDRON, Martine ; SINGLY, François de (dir.). *Identité, lecture, écriture*. Paris : BPI / Centre Georges Pompidou, 1993. 268 p.

5000 [Cinq mille] livres pour les élèves de Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1987, n° 48, p. 7.

CLÉRY, Jérôme Cléry. Rapport moral du Président. Bilan d'activités 1993. *Bulletin de l'OMC de Basse-Terre*. 1993, 40 p.

Le club de lecture dans sa vocation culturelle. *100 % Kapestè. Le magazine des Capesterriens et des environs*, 2008, n° 06, p. 14.

COLARDELLE, Michel. *De mémoire et d'espoir. Pour une action rénovée de l'Etat en faveur du développement culturel des Outre-mers français (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion). Rapport*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 2010. 101 p. [consulté le 05 mars 2011]
www.culture.gouv.fr/.../Rapport+version+mai+2010+-+revue+pour+...

COLLET, Chantal. La bibliothèque municipale a pris son rythme de croisière. *France-Antilles*, 25 août 1995.

Concours de dessin. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1979, n° 07, p. 12.

Concours pour enfants de la Bibliothèque municipale. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1980, n° 10, p. 28-29.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *Actions et chantiers de la mandature. Culture et patrimoine*. ca 1998. 70 p.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *Actions et chantiers de la mandature. Culture et patrimoine*. ca 2010. 33 p.

CONSEIL GÉNÉRAL GUADELOUPE. *Dix ans d'actions du Conseil général de la Guadeloupe*. ca 1998. 70 p.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *Jacques Gillot, Déclaration de politique générale, samedi 29 avril 2004*. 32 p.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUADELOUPE. *La Médiathèque Caraïbe. Un projet nécessaire*. 1997. 25 p.

Conseil municipal du 28 mars 92. *Deshaies actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1992, n° 6, p. 2.

Conseil municipal du 13 mars 1993. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1994, n° 09, p. 2.

CONSTANT, Fred ; DANIEL, Justin, dir. *1946-1996. Cinquante ans de départementalisation outre-mer*. Paris : Editions L'Harmattan, 1997. 477 p.

Construction de la bibliothèque. *Deshaies actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1993, n° 07, p. 2.

Contrepoints. *Bulletin de la MJC*, 1976, n° 03, p. 2.

CORZANI, Jack. Édition. In : *Dictionnaire encyclopédique Désormeaux, volume 2*, Paris : Éditions Désormeaux, 1987. p. 975-979.

CUCHE, Denys. *La notion de culture dans les sciences sociales* Paris : Editions La Découverte, 1996. 123 p.

DAMASE, Maurice. Une bibliothèque bien munie pour très peu de lecteurs. *France-Antilles*, 26 octobre 1993.

DEBRAY, Régis. Préface. In : JOHANNOT, Yvonne. *Illettrisme et rapport à l'écrit*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1994. 217 p.

Décisions. Budget primitif 92 : rigueur et prudence. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1992, n° 37, p. 2.

Les décisions du Conseil municipal des 29/11 et 1^{er} et 2/12/1997. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, janvier 1998, p. 13.

Deshaies : une bibliothèque bien munie pour très peu de lecteurs. *France-Antilles*, 26 octobre 1993.

Deshaies : la bibliothèque municipale a pris son rythme de croisière. *France-Antilles*, 25 août 1995.

Deshaies. Participation massive à la journée du livre. *France-Antilles*, 02 mars 1992.

Desmarais. Construction de la nouvelle bibliothèque centrale de prêt. *France-Antilles*, 07 septembre 1994.

Développer la lecture en Guadeloupe : le Conseil général s'engage. Le Département aide les communes. *43 élus. Mensuel du Département de la Guadeloupe*, 1993, n° 32-33, p. 4-5.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques municipales. Principaux résultats 2003. Guadeloupe*. [consulté le 06 décembre 2010]
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/biblio-stats/stats2003/guadeloupe2003.htm>.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques municipales. Principaux résultats 2004. Guadeloupe.* [consulté le 06 décembre 2010]
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/biblio-stats/stats2004/guadeloupe2004.htm>.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Les statistiques 2008 des bibliothèques municipales.* [consulté le 06 décembre 2010]
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/biblio-stats08/guadeloupe971.htm>.

DOCUMENTATION ET LECTURE EN GUADELOUPE. Note d'opportunité. *Les bibliothèques : quelle place dans la lutte contre l'illettrisme ? Journée de réflexion, samedi 16 janvier 1999, Petit-Bourg, DLG.*

DORCY, Monique. *L'état de la lecture en Guyane.* [consulté le 04 janvier 2010]
<http://kisatoli.blogspot.com/2009/11/letat-de-la-lecture-en-guyane.html>.

DORTIER, Jean-François L'univers des représentations ou l'imaginaire de la grenouille. *Sciences humaines*, 2002, n° 128, p. 24-31.

DRAC et Pointe-à-Pitre... Pour un meilleur développement culturel. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1999, n° 95, p. 5.

DUMONT, Jacques. *L'amère patrie. Histoire des Antilles françaises au 20^{ème} siècle.* Paris : Editions Fayard, 2010. 351 p.

DURIZOT JNO-BAPTISTE, Paulette. *Cultures et stratégies identitaires dans la Caraïbe.* Paris : Editions L'Harmattan, 2001. 445 p.

Ecole Mixte 1 : Un centre de documentation bibliothèque, informatique et vidéothèque. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1989, n° 16, p. 3.

Edito : Droit devant ! *Lamentin. Lettre d'information municipale*, 1996.

Editorial. *Contacts... Le Lamentin en infos*, 2011, p. 3.

Le Mot du Maire. *Bimuca Infos. Magazine d'information de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau*, 1982, n° 01, p. 8.

Editorial. Reprendre confiance. *Le magazine de Capesterre. Bulletin municipal de la commune de Capesterre Belle Eau*, 1997, n° 01, p. 2.

Editorial. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1989, n° 16, p. 4.

Editorial. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1990, n° 23, p. 8.

En direct de l'Assemblée. 8^{ème} et 9^{ème} Commissions permanentes du Conseil général du 12 août et du 2 septembre 2010. *Péyi Guadeloupe. Le magazine d'information du Conseil général*, septembre-octobre 2010, p. 17.

L'enfance...Un certain panorama de Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 05, p. 1.

Les enfants présents aux journées du livre. *France-Antilles*, 15 février 1991.

ESPINAT, Patrick. *Les plans de développement de la lecture publique et des bibliothèques, entre changement et continuité de l'activité des BDP. Le cas particulier du plan et de la BDP de la Corrèze*, Mémoire d'étude pour le Diplôme de conservateur de bibliothèque. Villeurbanne : ENSSIB, 2005. 209 p.

Être écolier à Pointe-à-Pitre. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 38, p. 3.

FANIN-LALOUPE, Marie-Andrée. *Le Livre en Martinique : essai d'analyse des modèles bibliologiques de colonisation et de décolonisation*. Thèse de 3^{ème} cycle en Sciences de l'information. Bordeaux : Université de Bordeaux 3, 1984. 308 p.

FARRUGIA, Laurent. 30 ans après. Interview de Gerty Archimède. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1978, n° 2, p. 27-28.

FAURE, Alain ; POLLET, Gilles ; WARIN, Philippe, (dir.). *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*. Paris : Editions L'Harmattan, 1995. 178 p.

FLÉMIN, Félix. Editorial. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1992, n° 06.

FLÉMIN, Félix. Mot du Maire. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1994, n° 09.

Une forte fréquentation. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, 1998.

FRAYSSE, Bernard. La saisie des représentations pour comprendre la construction des identités. *Revue des sciences de l'éducation*, 2000, vol. 26, n° 03, p. 651-676. [consulté le 12 décembre 2010] <http://id.erudit.org/iderudit/000294ar>.

GAUDIN, Jean-Pierre. *L'action publique. Sociologie et politique*. Paris : Presses de Sciences Po, Dalloz, 2004. 242 p.

GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. *Livre et Lecture : repérage et évaluation des politiques communes concertées Etat/Régions/ et Etat/Départements. Enquête conduite auprès des Conseillers pour le livre et la lecture (2007) : résultats, analyses, propositions*, Paris : Groupe de travail : Direction du Livre et de la Lecture, Centre national du Livre, Conseillers pour le Livre et la Lecture, Inspection générale des Bibliothèques, 2008. 90 p.

GERVAIS, Nicomède. Des états généraux pour valoriser les bibliothécaires. *France-Antilles*, 15 janvier 1998.

GILLOT, Jacques. Renforcer la chaîne du présent. *Péyi Guadeloupe. Le magazine d'information du Conseil général*, novembre-décembre 2010, p. 3.

GOODY, Jack. *Entre l'oralité et l'écriture*. Paris : Presses universitaires de France, 1994. 304 p.

GOODY, Jack. Oralité et modernité dans les organisations bureaucratiques. *Communication et langages*, 2003, n° 136, p. 4-12.

GRELLE, Bernard. Chronique des bibliothèques en Guadeloupe : 1795-1967. *Médiathèques publiques*, 1985, n° 70, p. 31-52.

GUIOT, A. Deshaies. La bibliothèque municipale a fait peau neuve. *France-Antilles Guadeloupe*, 21 décembre 2010. [consulté le 03 janvier 2011] <http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/regions/basse-terre-et-sa-region/la-bibliotheque-municipale-a-fait-peau-neuve-21-12-2010-106365.php>.

HAGÈGE, Claude. *L'homme de paroles : contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris : Editions Fayard, 1986. 406 p.

HALPERN, Catherine ; RUANO-BORBALAN, Jean-Claude (coord.). *Identité(s). L'individu. Le groupe. La société*. Auxerre : Editions Sciences humaines, 2004. 391 p.

Historique de la formation. *Bulletin de liaison de l'AABDFC*, 1984, n° 09.

HORELLOU-LAFARGE, Chantal ; SEGRÉ, Monique. *Regards sur la lecture en France. Bilan des recherches sociologiques*. Paris : Editions L'Harmattan, 1996. 415 p.

HORELLOU-LAFARGE, Chantal ; SEGRÉ, Monique. *Sociologie de la lecture*. Nouvelle édition. Paris : Editions La Découverte, 2007. 122 p.

Identité, culture, développement. Colloque international organisé par le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Guadeloupe en collaboration avec les CCEE de Guyane, Martinique et Réunion, Pointe-à-Pitre, 11-13 décembre 1989. Paris : Editions caribéenne, 1992. 779 p.

Inauguration de l'espace Paul Niger. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 2002, n°11, p.13.

Inauguration de la bibliothèque de la Lézarde. La population l'a bien accueillie. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1989, n° 16, p. 4.

Inauguration du Mois du Livre. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1983, n° 19, p. 38-42.

INSEE. *Bibliothèques municipales, année 2007*. [consulté le 06 décembre 2010] http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=26&ref_id=soctc0534.

L'Inspecteur Général des Bibliothèques a visité la Bibliothèque municipales. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1979, n° 08, p. 18.

Inspection des bibliothèques de la Ville. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1989, n° 63, p. 14.

Interventions du Maire. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1980, n° 10, p. 50-53.

JOBERT, Bruno. Le retour du politique. In : *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris : Editions L'Harmattan, 1994. p. 9-20.

JODELET, Denise. *Les représentations sociales*. Paris : Presses universitaires de France, 2003. 447 p.

JOHANNOT, Yvonne. *Illettrisme et rapport à l'écrit*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1994. 217 p.

La Journée du créole. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 1996, n° 01, p. 8.

La Journée du créole. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 1996, n° 03, p. 8.

Journée internationale du créole à la bibliothèque. *Bâtir Deshaies. Bulletin municipal*, 2002, n° 11, p. 13.

KÜBLER, Daniel ; DE MAILLARD, Jacques. *Analyser les politiques publiques*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2009. 221 p.

LACASE, Théo. Guadeloupe : Port-Louis a ouvert sa médiathèque. *Caraib Creole News*, [consulté le 12 décembre 2010] <http://www.caraibcreolenews.com/news/a-le-maurice/1,1917,29-04-2010-guadeloupe-port-louis-a-ouvert-sa-ma-diatha-que.html>.

LAHARY, Dominique. La lecture publique à la recherche de territoires : regards sur le dernier demi-siècle. In : BERTRAND, Anne-Marie (coord.). *Lecture publique et territoires : trente ans de mutations en BDP, Colloque de Montbrion, 24 et 25 octobre 2003*. Villeurbanne : ENSSIB, 2005. p. 37-61.

LAMENTIN. *Document de communication financière. Exercice 1996. Le droit citoyen de savoir : l'exemple du Lamentin*, 40 p.

Le Lamentin, Ville d'art et de culture. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, juillet 1998, p. 10.

LAPINARD, Yvor. Capesterre Belle Eau. Vers un nouveau souffle ? *France-Antilles*, 31 mai 1994.

LAPINARD, Yvor. La Médiathèque Caraïbe hérite d'un fonds d'ouvrages. *France-Antilles*, 13 avril 2011.

LARA, Bettino. Basse-Terre, chef-lieu du département, pôle attractif de la région. *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1973, p. 9-13.

LARIFLA, Dominique. Construisons des bibliothèques, investissons pour l'avenir... *BDP.com. Bulletin trimestriel de la B.D.P. de la Guadeloupe*, 1997, n° 1. p. 1.

LASSALLE, Marine de. La « nouvelle » politique de lecture (1981-1986). Les conditions de possibilité de l'innovation culturelle. *Politix, Revue des sciences sociales du politique*, 1993, Volume 6, n° 24, p. 78-94.

LASSALLE, Marine de. Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t. 42, n° 4, p. 10-17.

LAVILLE-BIDADANURE, Florence. *Rapport au savoir et rapport à la lecture des élèves de lycée professionnel*, 2005. [consulté le 16 janvier 2011] <http://www.cndp.fr/bienlire/01-actualite/pagefenetre/c-en-parle19-01.htm>.

Lecture pour tous. *Petit-Bourg aujourd'hui*, 2000, n° spécial, p. 34.

La lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1968, n° 3, p. 105-134. [consulté le 20 septembre 2009] <http://bbf.enssib.fr/>

LEHINGUE, Patrick. Représentation et relégation : le « social » dans les débats politiques locaux. In : GAXIE, Daniel et al. *Le « social » transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations « sociales »*. Paris : Presses universitaires de France, 1990. 203 p.

LEIRIS, Michel. *Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe*. Paris : Editions Gallimard, 1987. 192 p.

LETELLIER, Josiane. Identité et ouverture à l'altérité. Le rôle de la littérature. *Québec français*, 2007, n°146. p. 77-79. [consulté le 16 janvier 2011] <http://id.erudit.org/iderudit/46584ac>.

LEVREAU, Didier. [Bibliothèques publiques en pays tropical : construire local, lire global](#). [consulté le 02 décembre 2010] <http://www.perspektives.org/Article.php?id=88>.

Lire à Pointe-à-Pitre. *Le Journal de Pointe-à-Pitre*, 1981, n° 0, [p. 1].

MAINGUENEAU, Dominique. *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Paris : Editions Hachette, 1991. 268 p.

MAINGUENEAU, Dominique. Analyse du discours et archive. *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, 1993, p. 85-101. [consulté le 10 janvier 2011] http://alufc.univ-fcomte.fr/pdfs/496/pdf_6.pdf.

MAINGUENEAU, Dominique. Analyse du Discours: une entrevue avec Dominique Maingueneau. *Revista Virtual de Estudos da Linguagem*, 2006, année 4, n° 06, 6 p. [consulté le 10 janvier 2011] http://www.revel.inf.br/site2007/_pdf/6/entrevistas/revel_6_entrevista_maingueneau_fra.pdf.

MAINGUENEAU, Dominique. *Analyser les textes de communication*. Paris : Armand Colin, 2007, 213 p.

Manifeste pour le livre et la lecture. Centre régional des lettres de Basse-Normandie. [consulté le 07 février 2011] <http://www.crlbn.fr/2011/01/06/manifeste-pour-le-livre-et-la-lecture/>.

MANNONI, Pierre. *Les représentations sociales*. Paris : Presses universitaires de France, 2006. 127 p.

MARAGNÈS, Daniel. *Lecture et vie littéraire. Rapport présenté au Rectorat de l'Académie et à la Direction régionale des Affaires culturelles de Guadeloupe*, 2002, 58 p.

MAUGER, Gérard ; POLIAK, Claude F. Les usages sociaux de la lecture. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1998, n° 123. p. 3-24.

Max Rippon et *Le dernier matin* à la rencontre des élèves. *France-Antilles*, 15 octobre 2004.

MÉDIATHÈQUE DU LAMENTIN. Annexe 1. Historique. *Dossier de presse*.

MÉNY Yves ; THÉNIG, Jean-Claude. *Politiques publiques*. Paris : Presses universitaires de France, 1989. 392 p.

MÉZILAT, José. La bibliothèque municipale de Saint-François : sans faire de bruit, elle assure sa mission. *BDP.com. Bulletin trimestriel de la B.D.P. de la Guadeloupe*, 1998, n° 3, p. 3.

MICHAUX-CHEVRY, Lucette. Basse-Terre, une ville en chantiers. *Le Citadin. Magazine municipal de la ville de Basse-Terre*, 1998, n° 3, p. 1.

MICHAUX-CHEVRY, Lucette. Notre ville doit revenir le chef-lieu de la Guadeloupe. *Le Citadin. Magazine municipal de la ville de Basse-Terre*, n° 1, août 1997, p. 2-4.

1983-1989 [Mille neuf cent quatre-vingt trois] : Pointe-à-Pitre : plus et plus ! Education et scolarité. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1989, n° 58, p. 5.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Adresses des bibliothèques publiques : bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques municipales*. [consulté le 06 décembre 2010]
<http://www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/pres.htm>.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Statistiques de la culture : chiffres clés 2009*, Paris, La Documentation française, 2009. ISBN : 978-2-11-007593-2. [consulté le 05 mars 2010]
<http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/Chiffres-cles-2009.pdf>.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE. *Le livre*. Paris : La Documentation française, 1993. 157 p.

MOLINER, Pascal. *Images et représentations sociales : de la théorie des représentations à l'étude des images sociales*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1999. 275 p.

MOLLIER, Jean-Yves (dir.). *Où va le livre ?* Paris : Editions La Dispute, 2000. 283 p.

Le Mot du Maire : Lamentin, ville ouverte. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, août 1994.

MOULINIER, Pierre. *Les politiques publiques de la culture en France*. Paris : Presses universitaires de France, 2001. 127 p.

MÜLLER, Pierre. L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 2000, vol. 50, n° 02, p. 189-208. [consulté le 03 février 2009] <http://www.persee.fr>.

MÜLLER, Pierre. *Les politiques publiques*. Paris : Presses universitaires de France, 2008. 127 p.

MÜLLER, Pierre. Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde. In : FAURE, Alain ; POLLET, Gilles ; WARIN, Philippe (dir.). *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel*. Paris : Editions L'Harmattan, 1995. p. 153-179.

MÜLLER, Pierre ; SUREL, Yves. *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Editions Montchrestien, 1998. 156 p.

Nos activités en 1979 et nos projets pour 1980. *Bulletin municipal de Capesterre Belle Eau*, s.d., n° 02, p. 6 et 8.

Notre bibliothèque. *Bimuca Info. Magazine d'information de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau*, 1982, n° 1, p. 11.

NUISSIER, Renée. Fin d'année scolaire : la distribution des prix. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 42, p. 3.

Office municipal de la culture, des sports et des loisirs. *Deshaies Actuelle. Bulletin d'informations municipales*, 1993, n° 7, p. 15.

OLLIVIER, Bruno. Figures de l'identité dans l'espace public martiniquais. *Hermès*, 2002, n° 32-33, p. 57-62. [consulté le 12 mars 2009] http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/14360/HERMES_2002_32-33_57.pdf;jsessionid=DFC83A481062CE091F1764D31D4E0F18?sequence=1.

OLLIVIER, Bruno. *Identité et identification. Sens, mots et techniques*. Paris : Hermès-Sciences, Lavoisier, 2007. 204 p.

OLLIVIER, Bruno. Identités dans l'espace public martiniquais (1947-2002) : entre technique et politique. In : LERAT, C. (dir.). *Le Monde caraïbe, défis et dynamiques*. Bordeaux : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2005. p. 265-278.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? *Petit-Bourg aujourd'hui*, 1987, n° 3, p. 8.

Où sont situées les huit bibliothèques créées par la municipalité de Pointe-à-Pitre ? *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1981, n° 0.

Participation massive à la journée du livre. *France-Antilles*, 02 mars 1992.

PASSERON, Jean-Claude. Le plus ingénument polymorphe des actes culturels : la lecture. In : GATTÉGNO, Jean. *Bibliothèques publiques et illettrisme*, Paris, FRANCE, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du livre et de la lecture, 1986. p.17-22.

PAYEN, Emmanuelle (dir.). *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2004. 246 p.

PÉREC, Georges. Lire : esquisse socio-physiologique. *Esprit*, janvier 1973, n° 453, p. 9-20.

POINTE-A-PITRE. Les bibliothèques. *Pointe-à-Pitre : 1965-1982*, s.d..

POINTE-A-PITRE. *Contrat de Ville Etat / Ville de Pointe-à-Pitre, 1994-1998*, ca 1998, 32 p.

POINTE-A-PITRE. *Histoire des bibliothèques de Pointe-à-Pitre*. Ville de Pointe-à-Pitre, 2004.

POMPOUGNAC, Jean-Claude. *Illettrisme : tourner la page ?* Paris : Éditions Hachette, 1996. 138 p.

Port-Louis. Plus de 800 ouvrages offerts à la médiathèque. *France-Antilles*, 30 mars 2011.

POULAIN, Martine (dir.). *Lire en France aujourd'hui*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1993. 255 p.

Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1982, n° 08, p. 8.

1^{ère} [Première] séance de l'opération « Quartier Livre ». *Deshaies. L'avenir se construit. Bulletin municipal*, 2006, n° 01, p. 18.

PRIVAT, Jean-Marie *Médiations culturelles et médiations textuelles, Conférence, 04 juin 2003*. [consulté le 02 février 2011] <http://www.cndp.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/reflexion/mediations-culturelles-et-mediations-textuelles.html>.

Programme d'investissement 2004. *A Petit-Bourg, Kalkil fèt avan konté*, 2004, n° 1.

PRUDENT Lambert-Félix. La place de l'écrit dans la culture en général et en Martinique. *Premières assises de la lecture publique en Martinique, 17 novembre 2000 : Colloque sur la lecture publique en Martinique*, Prêcheur (Martinique), Association des bibliothèques publiques de la Martinique, 2003, 89 p., p. 46-52. [consulté le 15 décembre 2009] <http://www.uflib.ufl.edu/ufdc/?b=UF00083259&v=00001>.

PUDAL, Bernard. Les enjeux d'une politique de lecture. *La Cérémonie* ou l'illettrisme comme stigmaté. Les 2èmes Assises nationales de la Lecture, *Les Actes de lecture*, 1996, n° 53, 8 p.

PULVAR, Olivier. Constructions identitaires et communications médiatisées. In : IDELSON, Bernard ; MAGDELAINE-ANDRIANJAFITRIMO, Valérie (dir.). *Paroles d'outre-mer : identités linguistiques, expressions littéraires, espaces médiatiques*. Paris : L'Harmattan, 2009. P. 215-222.

Quelles solutions pour sortir de la crise ? La municipalité donne l'exemple. *Le Journal des Lamentinois. Bulletin municipal*, 2002, n° 1, p. 5.

RABOT, Cécile. *La bibliothèque de lecture publique, une instance de légitimation hétéronome*. [consulté le 29 janvier 2010] http://litterature20.paris-sorbonne.fr/images/site/20091203_160546rabot_bibliotheque_publicue.pdf.

RABOT, Cécile. Pour une histoire des représentations du livre et de la lecture. Une galerie de portraits d'Hommes au(x) livre(s) à travers les siècles. *Acta Fabula*, 2008, vol. 9, n° 01. [consulté le 06 juin 2010] <http://www.fabula.org/revue/document3810.php>.

Un rallye littéraire à VTT sans précédent. *France-Antilles*, 21 octobre 2001.

Rapport annuel 1982. *Bimuca Info. Magazine d'information de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau*, 1982, n° 1, p. 16.

Rapport de la Commission NBC. *Assemblée générale du 1^{er} mars 1998*, DLG.

Rapport de la commission NBC (Notes bibliographiques caraïbes. AABDFC Guadeloupe. *Bulletin de liaison de l'AABDFC*, 1986, n° 12,

Rapport sur la lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1968, n° 3, p. 106.

Remise des prix 1986. Un livre pour chaque enfant des classes primaires de Pointe-à-Pitre. *Le Journal de Pointe-à-Pitre*, 1986, n° 41, p. 2.

Réunion de la Commission municipale des Affaires culturelles du 09 mai 1978. *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1979, n° 04, p. 25-26.

RICHARD, Gustave. L'éducation, c'est l'essentiel. *Bulletin municipal de la ville de Basse-Terre*, 1^{er} semestre 1973, p. 24.

RICHTER, Noë. Histoire de la lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1977, n° 1, p. 1-24. [consulté le 05 mai 2010] <http://bbf.enssib.fr/>.

ROBINE, Nicole. *Lire des livres en France des années 1930 à 2000*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2000. 260 p.

RODRIGO ALSINA, Miquel. Les stratégies d'identité : entre l'être et le faire. *Afers Internacional*, 1999, n° 43-44, p. 169-173. [consulté le 27 mai 2011] <http://www.raco.cat/index.php/RevistaCIDOB/article/viewFile/28111/27945>.

Sainte-Anne. Un front de libération des livres et né. *France-Antilles*, 30 mars 2011, p. 7.

Sainte-Rose. Lèktilari, pour donner le goût des livres. *France-Antilles*, 18 et 19 juin 2011, p. 10.

SEIBEL, Bernadette (dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Paris : Le Monde Editions, 1996. 406 p.

Une semaine d'animations avec la bibliothèque municipale [Pointe-à-Pitre]. *France-Antilles*, 19 mai 2003.

Spécial Culture. *Journal de Pointe-à-Pitre*, 1990, n° 66.

SYLVESTRE, Anique. *Annexe II. A propos du livre et de la lecture*, Etats généraux de l'Outre-mer de Martinique, [6 p.]. [consulté le 21 décembre 2009] <http://www.martinique.pref.gouv.fr/media/egom/Atelier8-Annexe2.doc>.

TARIN, Laurence. Des lecteurs aux élus : des représentations de la lecture... aux politiques de lecture. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 1998, n°179, p. 56-65.

TORIBIO, José. Le mot du Maire. Vive la Médiathèque ! *Lamentin. Lettre d'information municipale*, 1997

Tout savoir sur la Médiathèque. *Lamentin. Lettre d'information municipale*, 1997.

Les travaux de la bibliothèque ont débuté. *Bulletin municipal de Baie-Mahault*, 2010, n° 9, p. 12.

TROUVÉ, Alain. *Le roman de la lecture : critique de la raison littéraire*. Sprimont (Belgique) : Editions Mardaga, 2004. 216 p.

VANDERVOORDE, Pierre. *Les Bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier Ministre*. Ministère de la culture, 1981, 2 vol. VI-74 p., V-447 p.

La vie culturelle (Activités de l'O.M.C.). *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1980, n° 10, p. 31-40.

Visite de l'Inspecteur Général des Bibliothèques. *Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre*, 1984, n° 22, p. 34-36.

VITIELLO, Guiseppe. Diversité des politiques du livre et de la lecture en Europe. In : SEIBEL, Bernadette (dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*. Paris : Le Monde Editions, 1996. p.363-371

Périodiques locaux

Bulletins départementaux

*Péyi Guadeloupe. Le magazine d'information du Conseil général
43 élus. Mensuel du Département de la Guadeloupe*

Bulletins municipaux

- **Baie-Mahault**

Bulletin municipal de Baie-Mahault

- **Basse-Terre**

Bulletin de la MJC

Bulletin municipal de la Ville de Basse-Terre

Bulletin de l'OMC de Basse-Terre

Le Citadin. Magazine municipal de la Ville de Basse-Terre

- **Capesterre Belle Eau**

Bulletin municipal de Capesterre Belle Eau

100 %Kapestè. Le magazine des Capesterriens et des environs

Le magazine de Capesterre. Bulletin municipal de la commune de Capesterre Belle Eau

- **Deshaies**

Bâtir Deshaies. Bulletin municipal

Deshaies. L'avenir se construit. Bulletin municipal

Deshaies actuelle. Bulletin d'informations municipales

- **Lamentin**

Contacts... Le Lamentin en infos

Le Journal des Lamentinois. Bulletin municipal

Lamentin. Lettre d'information municipale

- **Petit-Bourg**

Pawol kout. Municipalité de Petit-Bourg

Petit-Bourg aujourd'hui

- **Pointe-à-Pitre**

Le Journal de Pointe-à-Pitre

Ville de Pointe-à-Pitre. Bulletin municipal

Bulletins professionnels

BDP.com. Bulletin trimestriel de la B.D.P. de la Guadeloupe

Bimuca Info. Magazine d'information de la bibliothèque municipale de Capesterre Belle Eau

Bulletin de liaison de l'AABDFC

Le livre, la BCP et vous

Notes bibliographiques caraïbes (NBC)

Quotidien d'information

France-Antilles

Annexes

Annexe 1

« Comité de patronage de bibliothèques »

COMITE DE PATRONAGE DE BIBLIOTHEQUES

FONCTIONNEMENT

ARTICLE. 1. – Le Comité de patronage de Bibliothèques administre les ressources en livres de la Colonie, stimule le goût de la lecture et la vie de l'esprit.

Il s'occupe subsidiairement des archives de la Guadeloupe et veille à leur bon entretien et à leur enrichissement.

ARTICLE. 2. – Le Comité fera l'inventaire des ressources des bibliothèques publiques et, dans la mesure possible des bibliothèques privées. Il en établira des catalogues qui seront largement diffusés.

Il entretiendra et enrichira de fonds par des achats périodiques, des abonnements aux publications, en provoquant des dons.

Il s'adressera aux représentants des diverses disciplines pour l'établissement périodique des listes d'ouvrages pouvant intéresser les lecteurs.

ARTICLE. 3. – Le Comité établira chaque année et présentera à l'Administration le budget de l'œuvre du Livre à la Guadeloupe.

Ce budget comportera

en recettes : les subventions de la Colonie et des Communes, les dons en espèces des particuliers

en dépenses : les frais de personnel, de matériel mobilier et immobilier.

Le Comité se réunit sur la convocation de son président.

ADMINISTRATION

Le Comité établira chaque année, suivant ses ressources budgétaires la liste des livres nouveaux à acquérir et des abonnements à renouveler. Les achats et abonnements sont effectués par les soins du président du Comité.

ARTICLE. 4. – Le Comité est administré par un bureau comprenant un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint.

Le Secrétaire reçoit la correspondance du Comité.

Les bibliothécaires de la Colonie sont nommés par le Gouverneur sur la proposition du président. Ils relèvent de l'autorité du président du Comité des Bibliothèques.

ARTICLE. 5. – Toutes les bibliothèques publiques de la Colonie sont placées sous le patronage du Comité.

Les Bibliothèques de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre sont administrées par le bureau du Comité.

Un règlement intérieur approuvé par le Gouverneur, après avis du Comité, sera établi pour chaque bibliothèque publique de la Colonie. Ce règlement indiquera notamment le mode de gestion de la Bibliothèque, ses heures d'ouverture et éventuellement les conditions de prêt.

ART. 6. – Les bibliothécaires ont la garde et la responsabilité des livres, du mobilier et du matériel des bibliothèques.

En entrant en fonction et à la fin de chaque année, le bibliothécaire fait un inventaire complet des ouvrages, du matériel et du mobilier. Un membre du Comité peut être délégué par le président pour assister à cet inventaire et en proposer l'adoption ou le rejet. Ces inventaires seront établis en double exemplaire dont un sera adressé au président du Comité.

ARTICLE. 7. – Le Comité s'intéressera au fonctionnement des bibliothèques scolaires. Il pourra appeler l'attention du Gouverneur sur les maîtres qui s'intéressent le plus au fonctionnement de ces bibliothèques.

Des Archives

-ART. 8. – Le Comité fera établir un catalogue des archives de la Colonie. Il désignera chaque année un de ses membres pour s'assurer de l'état de ces archives et faire toute proposition à l'Administration concernant leur bonne conservation.

De la Vie de l'Esprit

ART. 9. – Le Comité recherchera et proposera à l'Administration les mesures propres à stimuler à la Guadeloupe la vie de l'Esprit. Il encouragera notamment l'organisation et le

fonctionnement des sociétés artistiques et littéraires, des concours, expositions, et causeries.

Arrêté en réunion du 23 Octobre 1944

Le Président

Approuvé

Le Gouverneur

[Signature]

Annexe 2

« Pour un plan départemental de développement de la lecture publique en Guadeloupe »

Ministère de la Culture

Direction du livre

Basse-Terre, le

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET
DE LA GUADELOUPE

29, rue Amédée Fengarol
« Carmel »
B.P. 102
97100 – BASSE-TERRE CEDEX

Tél. 81.15.35

POUR UN PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN GUADELOUPE

Si l'on tient à instaurer une égalité de tous devant la lecture, il faut constituer au niveau de chaque structure régionale ou départementale un réseau de bibliothèques qui seul peut apporter une organisation efficace, une coopération raisonnable et une incitation au renouvellement si important dans un type d'organismes (les bibliothèques) où l'on a trop souvent tendance à s'endormir, à vivre sur ses acquis, chacun dans son coin.

Or ce réseau, encore à créer en Guadeloupe ne peut se réaliser sans une volonté politique et une volonté culturelle : la volonté culturelle, c'est celle d'assurer à tous les mêmes chances devant la lecture, et donc de donner les moyens aux bibliothèques pour réaliser cet objectif ; la volonté politique, c'est celle de maîtriser le domaine de la lecture

publique par la mise en service de locaux ,normalisés, de moyens techniques appropriés et adaptés et d'un personnel professionnel compétent.

I – SITUATION ACTUELLE EN 1984

La lecture publique repose dans le département sur trois grands types de structures : la bibliothèque départementale (B.D.), la bibliothèque Centrale de prêt (B.C.P.) et les bibliothèques municipales (B.M.).

1. 2. La Bibliothèque départementale (B.D.)

Elle a pour mission de collecter, conserver et faire connaître les documents de toutes natures qui concernent la Guadeloupe, en totalité et les plus importants de ceux qui concernent les autres îles des Antilles : c'est sa mission de conservation.

Elle a pour deuxième objectif d'être une bibliothèque de prêt et d'étude. Grâce aux moyens importants dont elle dispose, elle est la plus importante bibliothèque de lecture publique et le restera dans ses nouveaux locaux.

Enfin, elle doit être une bibliothèque-pilote, tant sur le plan du fonctionnement du service que sur le plan de la formation professionnelle.

Elle est à la charge du département, et subventionné par le Ministère de la Culture.

1. 2. La Bibliothèque Centrale de Prêt (B.C.P.)

A la différence de la précédente, elle est à la charge de l'Etat (Ministère de la Culture), n'a pas de mission de conservation et ne reçoit pas de public.

Elle a pour mission de desservir en livres toutes les communes de moins de 20 000 habitants, sous la forme de dépôts de livres renouvelés à intervalles réguliers dans des relais : écoles, collèges, bibliothèques municipales, maisons de jeunes, foyers d'éducation rurale, associations diverses, etc... Ces relais sont ensuite chargés de prêter les livres déposés au public. Les livres sont apportés dans les relais par des camions (bibliobus) aménagés en bibliothèque : les

bibliobus (au nombre de deux actuellement) ou bien envoyés par bateau dans les dépendances. Chaque dépôt de livres est renouvelé, en totalité ou partiellement, au moins une fois par an.

La B.C.P. fonctionne donc comme un immense entrepôt de livres (plus de 100 000 actuellement répartis entre la Centrale à Basse-Terre, l'annexe de Sainte-Rose et les nombreux relais). Elle joue un rôle important dans la formation professionnelle et l'aide aux B.M.

1. 3. Les bibliothèques municipales (B.M.).

Les B.M. sont d'abord un service communal et relèvent directement du Conseil municipal pour toute décision qui les concerne : création, construction, équipement mobilier, budget, règlement, recrutement du personnel, etc... La B.C.P. ne peut intervenir qu'uniquement dans les communes de moins de 20 000 habitants.

On compte actuellement 20 bibliothèques municipales en Guadeloupe, 4 sont en voie de création, 8 communes n'ont pas de bibliothèque municipale.

1. 4. ce qui ne va pas

1.41. Les locaux

Il n'y a pas actuellement une seule bibliothèque de lecture publique qui occupe un local conçu pour elle : toutes sont dans des locaux prévus au départ pour toute autre chose. Ceci n'est pas normal.

Leurs défauts les plus courants sont : local non fonctionnel (B.D., B.C.P., beaucoup de B.M.), trop petit (B.D., B.C.P. et toutes les B.M.) mauvaises conditions de conservation (B.D., certaines B.M.) etc...

Il est impossible de pallier à ces multiples défauts sans un changement ou un réaménagement du local. Il faut du courage à un lecteur dans bien des cas pour entre dans une B.M. et pour avoir envie d'y revenir.

1. 42 Le personnel

En dehors de la B.C.P., dont les normes suivent celles de l'Etat (1 professionnel sur 2 employés), la B.D. (1 professionnel sur 7 employés) et les B.M. (2 professionnels en tout sur un total estimé à environ 50 employés) manquent cruellement de personnel professionnel, c'est-à-dire capable de guider les lecteurs au milieu des livres parce qu'il connaît les uns et les autres, qu'il sait classer les livres et les rechercher rapidement etc...

Il existe un diplôme : le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de bibliothécaire (C.A.F.B.) pour lequel une préparation existe en Guadeloupe depuis 1982. Toute bibliothèque, possédant plus de 5000 documents ce qui devrait être un seuil minimum, et ce qui nécessite au moins 200 m² de surface (à titre indicatif, à peine trois B.M. sur vingt atteignent ou dépassent cette surface en Guadeloupe), devrait être gérée par un professionnel, seul moyen pour elle d'avoir un niveau de rentabilité valable qui est l'efficacité auprès du lecteur.

1. 43 Le budget

A côté des bibliothèques qui bénéficient d'un budget normal (B.C.P., B.D.), il y a celles qui ont un budget insuffisant (beaucoup de B.M.) ou même nul (certaines B.M.). Il y a là aussi un seuil minimum de dépenses, tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement : Une charge par habitant de 20 F semble être une bonne moyenne pour le fonctionnement d'une B.M., à condition que n'y soit pas comprise la gestion du personnel.

A cet égard, il est plus efficace et il revient moins cher d'avoir un seul professionnel que d'avoir deux employés sans formation (et souvent sans

motivation pour ce travail). D'autant plus qu'un simple employé ne peut pas se former tout seul et qu'un professionnel peut former un employé.

1. 5. Conclusion

La situation actuelle de la lecture publique est peu brillante : les efforts de la B.C.P., tant dans la diversification des dépôts que dans l'aide technique, restent dérisoires par manque de moyens en locaux, véhicules et personnel et il n'y a pas encore amorcé d'un véritable réseau. Tout est à mettre en place, et seul un plan, qui fixe des échéances et une mise en pratique, peut permettre l'amélioration de la situation.

Annexe 3

« Plan de développement de la lecture publique »

**PLAN DE DEVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE**

***PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE
DEPARTEMENT/REGION/ETAT***

La Lecture, à la différence des autres pratiques culturelles répond à une nécessité sociale essentielle. Elle est plaisir et source d'enrichissement personnel, mais elle est aussi, ne l'oublions pas, un outil de liberté, conférant à celui qui la maîtrise un pouvoir social qui doit être pris en considération. Parce que lire ne doit pas demeurer le fait d'une élite, toute société démocratique se doit de prendre en compte les problèmes afférents à la lecture.

Si la politique de développement de la lecture conduite en France depuis 1982 a permis de résorber en grande partie les retards par rapport aux pays les plus développés, la GUADELOUPE, elle, malgré quelques avancées, connaît encore une situation préoccupante.

Au regard des normes, 27 220 M² constituent la surface d'accueil nécessaire à une desserte correcte de la population de l'archipel.

La GUADELOUPE ne dispose actuellement que de 4 321 M² de Bibliothèque (Bibliothèques Municipales, Bibliothèques relais de la B.C.P. et simples antennes de lecture).

Certaines communes sont encore dépourvues de cet équipement, et au sein de celles qui en sont dotées, les Bibliothèques Municipales s'apparentent parfois à de simples dépôts de livres.

Les communes ont progressivement manifesté leur volonté de se doter des équipements nécessaires afin de combattre l'illettrisme, réduire l'échec scolaire et plus généralement, faciliter l'accès au livre.

Consciente de l'importance de ces problèmes, l'Assemblée Départementale, dans le cadre des responsabilités que lui ont conférées les lois de décentralisation, propose avec le Conseil Régional et l'Etat, un plan de développement de la lecture, engageant chaque partenaire et chaque commune qui le désirera, afin de constituer, à terme, un véritable réseau de lecture publique.

La programmation de deux opérations de construction et d'équipement annuelles devrait permettre à la plupart des municipalités, de disposer d'ici une dizaine d'années d'un établissement fonctionnel et performant.

Le plan prévoit la prise en compte de quatre critères essentiels pour le bon fonctionnement de ces bibliothèques :

- l'adaptation à l'importance de la population ;
- la qualification du personnel ;
- l'enrichissement des collections ;
- la politique d'animation.

La répartition des contributions de chaque collectivité par secteur d'intervention se traduira comme suit :

LE DEPARTEMENT : s'engage à soutenir la construction sur la base maximale de 40 % du prix-plafond. Le financement pourra intervenir sur deux années successives.

Le prix-plafond est fixé, pour l'année 1992, à 6 100 F/M&, en référence aux indices BT 01 de janvier 1975 (121,1) et d'octobre 1991 (471,6). Sa réévaluation est autorisée au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'index BT 01 correspondant au mois d'octobre précédent, selon les critères fixés par le Ministère de l'Economie et des finances.

En outre, le Département interviendra à hauteur de 30 % des dépenses d'équipement mobilier.

Par ailleurs, durant trois ans, il facilitera le fonctionnement de l'établissement au moyen d'un dépôt de livres de base par la Bibliothèque Centrale de Prêt (2 000 à 3 000 volumes).

Le Département s'engage également à cofinancer et à assurer techniquement la formation initiale et complémentaire des agents de cadre d'emploi C, par l'intermédiaire de la Bibliothèque Centrale de Prêt.

LA REGION s'engage à participer à l'équipement de départ par une dotation forfaitaire pour la constitution des fonds. La subvention, n'excédant pas 100 000 F en 1993, est susceptible d'évolution.

La Région s'associera à l'Etat pour assurer une formation qualifiante des personnels.

En outre, la Région envisagera dans l'avenir, sa participation à la construction des bibliothèques municipales, en fonction de ses possibilités budgétaires.

L'ETAT s'engage à soutenir la construction des bibliothèques municipales, jusqu'à hauteur de 40 % du prix plafond.

Le financement pourra intervenir en plusieurs tranches (sur 2 ou 3 ans). La commune s'engageant à présenter un état de l'avancée de ses travaux avant le déblocage de la 2^{ème} tranche.

Une subvention d'équipement jusqu'à hauteur de 30 % du coût des opérations d'équipement matériel, mobilier et d'informatisation est prévu pour chaque établissement.

Ces aides sont subordonnées à un certain nombre de critères.

- a) La superficie doit correspondre au critère minimal de 0,07 m²/Hab (le chiffre pris en compte est celui du dernier recensement). Pour tout équipement dépassant de façon justifiée, la superficie minimale requise, l'Etat envisagera d'augmenter sa participation de 10 %.
- b) Le recrutement des personnels qualifiés, de catégorie A, B et C en nombre suffisant, suivant un calendrier de recrutement proposé par la Bibliothèque Centrale de Prêt.
- c) L'inscription par la commune d'une dotation annuelle de fonctionnement fixée au prorata de sa population.

(Une dotation forfaitaire du Centre National des Lettres est par ailleurs prévue au bénéfice de chacune des communes ayant entrepris la construction d'une Bibliothèque Municipale, destinée à constituer son fonds).

Une convention de développement culturel Etat/Commune pourra être proposée pour le démarrage de l'activité culturelle livre-lecture. Cette convention concerne :

Un apport de l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les activités d'animation en particulier en direction des milieux scolaires (B.C.D. et C.D.I.) et l'installation de personnel qualifié.

Cette convention de développement culturel pourra être quadripartite Département/Région/Etat/Commun et précisera les apports de chaque partenaire, selon les caractéristiques des projets. Les échéances du financement se feront en regard des étapes de la construction.

Dans le cadre du plan de construction des bibliothèques municipales, la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.) pourrait assurer, auprès des communes qui la sollicitent, une mission de conduite d'opération. Ces interventions feraient l'objet de conventions définissant les prestations confiées à la DDE, le montant des rémunérations correspondantes et leurs modes de versement.

Une politique d'animation autour du Livre sera par ailleurs développée selon les modalités à définir dans le cadre de la Convention de Développement Culturel.

La Collectivité Départementale, dans le cadre du Plan de Développement de la Lecture, a octroyé pour 1993 des subventions à la construction et à l'équipement des bibliothèques municipales suivant la répartition ci-après :

- Lamentin : 2.835.000 F
- Moule : 1.189.489 F

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

.....

CONVENTION

entre

LE CONSEIL GENERAL DE LA GUADELOUPE

et la

COMMUNE de

.....

Entre le Conseil Général de la Guadeloupe, représenté par son Président, Monsieur Dominique LARIFLA,
et la Commune du représentée par son maire
et ce, dans le cadre du Plan de Développement de la lecture adopté lors de la 4^e Réunion de 1990 du Conseil Général de la Guadeloupe,

Il est convenu ce qui suit :

article 1

Le Département alloue à la Commune du une subvention de
à la construction d'une Bibliothèque Municipale.

Cette subvention représente 30 % du coût de l'opération plafonné à

H.T.(.....). Elle fera l'objet de

Versements d'un montant de imputés au chapitre
912 art. 130-334 du Budget des Exercices du Département.

article 2

Le Département s'engage à attribuer à la commune une subvention à

l'Equipement matériel et mobilier de 30 % du coût de l'opération plafonné à

. Cette subvention sera imputée au chapitre 913 art. 130-335.

article 3

Le Département s'engage à faire bénéficier la Commune par l'intermédiaire de la Bibliothèque Centrale de prêt d'un dépôt de livres de base Pour une durée de 3 ans.

Ce dépôt permettra à la Bibliothèque d'attendre la constitution de son Fonds propre d'ouvrages de base.

Il sera effectué un mois avant l'ouverture au public de la Bibliothèque municipale.

article 4

Le Département s'engage à assurer, par l'intermédiaire de la Bibliothèque Centrale de Prêt, la formation initiale ou complémentaire des agents de catégorie C (Agents territoriaux du patrimoine) recrutés par la commune.

En contrepartie,

article 5 La Commune s'engage à constituer les fonds documentaires de base nécessaires au fonctionnement de sa Bibliothèque à raison de 1 (un) livre pour 10 habitants pendant chacune des 5 premières années de fonctionnement. Soit au bout de 5 ans : 5 livres pour 10 hts.

article 6

La Commune s'engage à assurer le fonctionnement de sa Bibliothèque municipale, notamment l'accroissement régulier et l'équipement de ses collections au moyen de subventions annuelles de fonctionnement, en régie municipale directe (selon la nomenclature ci-jointe).

article 7

La Commune s'engage à assurer le fonctionnement de sa Bibliothèque en recrutant sur 3 ans les agents de catégorie A, B et C nécessaires, à partir des Concours mis en place par les Décrets portant statut de la Fonction publique territoriale (Filière culturelle), et/ou par intégration des agents territoriaux selon les conditions fixées par les mêmes décrets (Décrets 91-844 à 91-850 ; 91-853 et 91-854 du 2 septembre 1991)

Soit,

concernant le cadre d'emploi A : conservateur territorial des Bibliothèques ou 1 bibliothécaire territorial. Recrutement au

concernant le cadre d'emploi B : Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, selon les échéances suivantes :

- au
- au

concernant le cadre d'emploi C : agents

- Agents territoriaux qualifiés du patrimoine
- Agents territoriaux du patrimoine
- Agent administratif

Selon les échéances suivantes :

Agents territoriaux qualifiés, 1 Agent territorial du patrimoine et 1 Agent administratif au
Agent territorial du patrimoine au
Agent territorial du patrimoine au

Fait à Basse-Terre, le

Le Président du Conseil général
[Signature + Cachet]
D. LARIFLA

Le Maire

Annexe 4

« La lecture publique. Territorialisation. Dynamiser les lieux de lecture »

Territorialisation

Dynamiser les lieux de lecture

Le Conseil Général de Guadeloupe exerce sa mission de lecture publique principalement à travers deux établissements documentaires, qui sont la Bibliothèque Départementale de Prêt et la Médiathèque Bettino Lara.

De 1992 à 2002, le Conseil Général a conduit avec le concours de l'Etat, un plan de développement de la lecture publique qui a permis de doter la Guadeloupe de nouvelles bibliothèques modernes et de médiathèques. L'émergence de ces nouveaux établissements culturels, mieux adaptés à l'accueil du public, offrant des collections multi supports (livres, périodiques, disques, CD ROM), dirigés et animés par des professionnels mieux formés ont sensiblement contribué à la démocratisation de certaines pratiques culturelles.

Toutefois, il convient de poursuivre dans cette direction en achevant dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat et les communes, l'aménagement du territoire en matière d'équipements de lecture. Aujourd'hui, l'heure est à la consolidation du réseau de lecture publique à travers une démarche de territorialisation qui doit permettre de rapprocher le livre de l'utilisateur et de ses autres centres d'intérêt.

La mise en place d'un deuxième plan devrait permettre au Conseil Général associé à l'Etat, aux Communes et à la collectivité régionale d'aller dans cette direction. Pour mener à bien cette mission, la collectivité départementale s'attachera à renforcer les moyens de sa **Bibliothèque départementale de Prêt**, tête du réseau de lecture publique.

La Médiathèque Caraïbe (LAMECA) a la particularité d'être un établissement spécialisé sur la Caraïbe.

Largement ouverte à tous les publics, des très jeunes enfants (à travers son *Espace Jeunesse*), aux chercheurs, elle a vocation à collecter, à conserver, à produire et à diffuser de la documentation et de l'information sur l'ensemble des pays du bassin caribéen.

En ce sens, LAMECA développe seule ou dans le cadre de partenariat des activités de promotion de la création caribéenne.

La Médiathèque Caraïbe dispose d'un site WEB qui donne à ses actions et à ses productions documentaires une large visibilité.

Le Conseil Général a organisé en 2009, sous son égide, la première édition du concours *Livres Jeunesse en Caraïbe*. Ce concours a pour objectif d'inciter les auteurs et illustrateurs à produire pour les enfants de 0 à 6 ans pour lesquels les ouvrages font défaut.

Le Conseil Général apporte son soutien à l'organisation de deux prix littéraires destinés à promouvoir les auteurs caribéens.

Ce sont *le Prix Carbet* et *le Prix des Amériques insulaires*. Il aide également à la publication d'ouvrages à caractère patrimonial d'intérêt général.

Annexe 5

« A lire... »

STRATIS CSIKAS
— Julietane
Myriam VIEYRA

EXPOSITIONS :
Du 11 au 17 octobre 1982
A.C.P.G. (Photographie)
Du 1er au 14 octobre 1982
RELOUZAT et PIERROT (Photos)

A LIRE...

« L'opération d'écrire implique celle de lire... C'est l'effort conjugué de l'auteur et du lecteur qui fera surgir cet objet concret et imaginaire qu'est l'ouvrage de l'esprit ».

Jean-Paul SARTRE
« Qu'est que la littérature ? »

(In. : PINGAUD B. ; BARREAU J. C. — Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture).

Les bibliothèques sont les « outils de base » de la culture et de l'éducation, s'intégrant dans l'ensemble des services de la commune.

En quelques années, Pointe-à-Pitre a pu se doter d'un nombre important de bibliothèques. Au total dix. Leur création en différents points de la ville, est l'aboutissement d'une politique culturelle à laquelle s'est attachée la municipalité.

Les bibliothèques assurent la protection et la mise en valeur du patrimoine littéraire, documentaire et iconographique. Elles ont aussi un rôle informatif, par le développement d'un service public de lecture et de documentation.

A Pointe-à-Pitre, les bibliothèques remplissent leur mission éducative, informative et documentaire. Compte tenu de la diversité et de l'importance de leurs fonds, de leur situation géographique très favorable (proximité des écoles notamment), elles se proposent d'être complémentaires de l'enseignement.

Contrairement à une idée trop répandue, le bibliothécaire n'est plus aujourd'hui quelqu'un qui classe les livres avec amour, et qui les prête par contrainte. Il s'efforce d'« animer » la bibliothèque, d'entraîner à la lecture, de familiariser le lecteur avec le livre.

Une action en ce sens peut être menée conjointement avec les établissements scolaires. Car chacun s'accorde à le reconnaître ; l'école, au lieu de former les jeunes à l'utilisation du livre, du document, au plaisir de la lecture — aurait tendance à les en détourner...

A Pointe-à-Pitre, quelques expériences ont été tentées les années

thèque du Centre des Arts, une histoire est contée aux enfants. A Chemin Neuf, un groupe d'adolescents se retrouve chaque semaine pour réaliser des travaux manuels. Cette année, les bibliothèques vont essayer de généraliser ses animations et en mettre de nouvelle en place (création d'un club de lecture pour les jeunes, expositions...)

Ces activités présentent le double avantage d'attirer l'attention sur l'existence de la bibliothèque, en même temps qu'elles « désacralisent » un local trop intimidant.

Les bibliothèques sont un élément de base à l'information, à la connaissance. En ce sens, elles constituent la pointe de l'action culturelle. Leur fréquentation est satisfaisante, néanmoins, il serait souhaitable que les pointois soient de plus en plus nombreux à les fréquenter.

CONDITIONS GENERALES POUR TOUTES LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE POINTE-A-PITRE

(A lire dans notre prochain numéro)

En cas d'urgence...

PHARMACIES Mois d'Octobre

MIMI	1er
CANCELIER	2
CONFIAnt-JASOR	3
BLONDIN	4
FOURNIER	5
JASOR	6
FOUCAN	7
MOUEZA	8
PIQUION	9
COPPET	10
FORTUNE	11
MARCIN	12
PILIN	13
JASOR	14
BEAUBOIS	15
PETIT	16
BUFFON	17
PANOL	18
GOMBAULD	19
VILA-OVIDE	20
CONFIAnt-JASOR	21
FRANÇOIS	22
JASOR	23
PIQUION	24
JURVILLIERS	25
VALIER	26
PINEAU	27
JASOR	28
JURVILLIERS	29
FOUCAN	30
VERTUEUX-NATA	31

(Journal de l'Union des Femmes Guadeloupéennes)



GRATIN DE PAPAYE VERTE

2 papaye vertes assez grosses
une bonne poignée de pain trempé
dans du lait
Thym, persil, cives, un gros oignon, ail,
sel, poivre
Une belle tranche de poitrine fumée
découpée en morceaux

Eplucher les papayes vertes. Les faire cuire à l'eau modérément salée. Les faire égoutter. Passer les papayes cuites en même temps que le pain au passe purée. Faire revenir dans un peu d'huile le persil, le thym, les cives, l'oignon finement hachés ainsi que la poitrine fumée. Il est important que ces ingrédients soient en quantités convenables.



Petites Annonces

Le plat peut être rouge de préférence. Il a l'avantage d'être de plus il est bon mar

SOUPE OCEANNE

Ingrédients :

- 30 chaubettes
- 30 palourdes
- 30 burgos
- 1 kg de lambis
- 10 petites langoustes
- 1 chatrou
- 1 kg 500 de poissons
- 1 l de vin blanc sec
- 1 bocal de câpres
- quelques pommes de
- 2 bouquets à soupe
- Piments, citron, persil.

Mettre sur le feu environ 5 l d'eau. Pu petits dès les bouque les lambis (après le chatrou. Après les ments, ajoutez, dans d'intervalle, les bu après les avois soû (car toute l'origina réside dans la présé essentiel de conserv leurs coquilles). La doux. Parallèlement tout, faire cuire le h sera ensuite emmie canari de soupe ainsi son qui devra être ri de terre coupées en j suite les petites brés palourdes, les câpres un piment.

Laissez mijoter obtention d'un velo terez, si nécessaire, e un bon jus de citron d'attendre la fin tot. Juger de la nécessi car il faut tenir co. câpres.

Il est recomman soupe avec le vin de

JH sachant fai
Pizza et Françai:
dans Pizzeria grill
Pitre. Cremades
rue République P

VOS PETITES ANNONCES GRATUI

Le Journal de Pointe-à-Pitre met à votre GRATUITEMENT un emplacement pour annonces.

Ces annonces seront admises que par éci suivante :

Journal de Pointe-à-Pitre « Service Petites Annonce Pointe-à-Pitre, Place des Martyres de la Liberté, 97110 Avant le 15 de chaque mois.

(Le journal se réserve le droit de ne pas publier certaines annonces sera déterminées selon la disponibilité du journal, TEXTE (1 lettre, signe ou espace par case y compris l'adresse o devant figurer dans l'annonce)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	1

Annexe 6

« Inauguration du mois du livre »

INAUGURATION DU MOIS DU LIVRE



Au cours du mois de MAI, se sont tenues à BASSE-TERRE et à POINTE-A-PITRE, plusieurs manifestations dans le cadre du MOIS DU LIVRE, organisées par le COMITE D'ACTION CULTURELLE DE LA GUADELOUPE.

L'inauguration de ce Mois du Livre a eu lieu, le Mardi 3 Mai 1983 à l'Hôtel Consulaire de BASSE-TERRE, en présence de nombreuses personnalités.

A cette occasion, le *Docteur Jérôme CLERY, Maire, Conseiller Général de BASSE-TERRE* prononçait un discours que nous reproduisons à votre intention.

*Monsieur le Recteur de L'ACADEMIE ANTILLES-GUYANE,
Monsieur le Président du CENTRE D'ACTION CULTURELLE,
Messieurs les Présidents,
Messieurs,*

Le Livre occupe dans l'action culturelle, une place trop important pour que quiconque puisse avoir la prétention d'épuiser un aussi délicat sujet. A peine pourrons-nous l'effleurer ; mais puisque les organisateurs du MOIS DU LIVRE ont bien voulu me faire l'honneur d'esquisser mon point de vue, qu'ils en soient remerciés.

Du Livre, on a déjà tout dit et pourtant cet objet merveilleux ne cesse de susciter d'inlassables commentaires, de solliciter notre attention, de nourrir notre réflexion sans jamais nous lasser. C'est que cet instrument universel obéit à de multiples, fort diverses, étonnantes mais qui toutes, font de lui un pivot de nos itinéraires spirituels. Tout part du livre revient au livre. Le livre est partout et tout passe par le livre.

Le livre permet l'alphabétisation. Le livre permet l'instruction. Le livre permet l'éducation et il n'est jusqu'aux plus hautes initiations occultes qui ne transitent ... par le livre.

Certains y voient un instrument de loisir. Il est, pour ces dilettantes, passe-temps, distraction, occasion de rêver ou moyen d'évasion. Les chercheurs y voient au contraire, l'objet privilégié de la science et de la technique.

Pour l'homme de religion, il est catéchisme et bréviaire. Pour le militant, il est moyen de vulgarisation, de revendication, de propagande. Pour l'historien, il est témoin d'une vie, d'une époque, d'une civilisation. Et pour l'imprimeur professionnel, il devient un produit, un simple produit. Autant dire que chacun en fait ce qu'il veut, lui demande ce qu'il veut. Phénix renaissant inlassablement de ses cendres, cet objet mystérieux, multiforme, surabondant, plétorique [sic], et pourtant rare et précieux, devient, par son ubiquité, consubstantiel à la culture universelle ; au point que parler du livre et parler de la pensée humaine devient tâche identique. On comprendra aisément qu'à ce niveau de spéculation intellectuelle, l'analyse ne puisse être ici poursuivie et qu'il nous suffira de souligner que le livre a été et demeure la base, le fondement, l'assise, l'axe vital de la culture des peuples.

Les révolutions spectaculaires réalisées, cette décade dans l'électronique et l'informatique, ont pu laisser croire à certains que l'ère du livre était dépassée. De même que l'invention de GUTENBERG aurait rendu caduques les inscriptions sur pierres, sur briques, sur papyrus, ou sur parchemins et aurait ainsi inauguré la civilisation du livre ; de même, les techniques sophistiquées de l'électronique seraient en train de mettre fin au règne du livre pour donner naissance à une nouvelle civilisation : celle du message ondulatoire. Permettez-nous de douter de la validité d'une telle hypothèse. Nous ne sommes pas de ceux qui craignent le crépuscule du livre. Certes, un diamant peut lire un disque avec fidélité, et même haute fidélité. Radars et sonars émettent et détectent des ondes. Une bande vidéo enregistre des images et nous les restitue [sic] à la vitesse lumière. Le monde s'est couvert d'un dense réseau de satellites, capables de nous transmettre tous messages dans l'instantanéité. Mais qu'est-ce que cela signifie, sinon que les machines peuvent enregistrer et transcrire plus vite que le cerveau humain, signes et codes.

En d'autres termes, on peut lire plus vite aujourd'hui. Pourtant, qui lit plus vite ? Certains ordinateurs déchiffrent et décryptent plus vite certes ; mais notre problème n'est pas que les machines déchiffrent et décryptent à la vitesse lumière ; car les machines les plus perfectionnées ne peuvent décoder que ce pour quoi elles ont été programmées ; les machines ne peuvent qu'exécuter, les machines ne pensent pas et ne penseront jamais. Notre souhait est que les hommes lisent et à partir du livre, pensent. Notre vœu n'est pas que les hommes lisent plus vite. Notre vœu est qu'ils lisent mieux. S'il faut du temps pour lire une œuvre, c'est qu'il faut du temps pour penser. Or notre politique n'a jamais été de dispenser l'homme de penser. Que l'homme prenne le temps de lire, qu'il prenne le temps d'apprécier la phrase, de savourer le mot. Qu'il prenne le temps de réfléchir à ce qu'il a lu. Ainsi, loin de devenir des robots aveuglés par des flots d'images, conditionnés par des codes, stimulés par des bruits, stressés par les vibrations, mystifiés par les flots visuels de l'éphémère et les débordements de l'immédiateté, nous resterons des hommes, c'est-à-dire des êtres désireux d'écrire, capables de lire ce que nous avons écrit et respectant le livre, création humaine par excellence, symbole du meilleur de nous-mêmes.

Tout autodafé est horrible. C'est la plus exécration injure que l'on puisse faire à un peuple que de saisir des livres qui l'éclaireraient ou que de brûler des livres qu'il vénère. Le livre est le symbole d'une culture d'un peuple, d'une civilisation.

Dans chaque livre, même médiocre, réside une parcelle de l'entière Humanité et c'est pourquoi je suis au nombre de ceux qui ont confiance dans l'avenir du livre.

Concernant la Ville que j'ai l'honneur d'administrer, nous n'avons pas, depuis 12 ans, ménagé nos efforts en faveur du livre.

Notre BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, fondée en 1953 compte aujourd'hui 14 384 ouvrages et a enregistré en 1982 : 39.184 prêts. Et nous envisageons, à compter de cette année, d'ouvrir une bibliothèque du quartier dans chacune des antennes périphériques de l'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE.

La Ville de BASSE-TERRE est la première à avoir voulu que tous les enfants et surtout les plus nécessiteux puissent avoir accès sans problème insurmontable, aux livres scolaires. La CAISSE DES ECOLES, organisme socio-culturel municipal, a acheté et distribuer gratuitement à la population, pour TREIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE

CENTIMES de livres en 1972, pour SEPT MILLIONS DIX SEPT MILLE CENT QUATRE VINGT CINQ CENTIMES EN 1973, et cette somme s'est accrue d'années en années. Au total c'est à ce jour plus de DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLIONSTROIS CENT TRENTE HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT NEUF CENTIMES qui ont été utilisés sur le budget municipal pour l'achat de livres, achat toujours effectué auprès des libraires de notre ville. Et cette statistique peut paraître à certains bien prosaïque, elle a au moins l'immense avantage de montrer que nous ne sommes pas de ceux qui palabrent, vainement et péremptoirement sur le livre, mais de ceux qui ajustent concrètement nos actes à nos pensées. De même, nous projetons de transformer en livres, dès que nos moyens financiers le permettront, les quatre concours littéraires déjà organisés à l'échelon de la Caraïbe, et les milliers de créations des QUATRE SEMAINES DES MILLE POEMES-CENT FLEURS qui donnèrent naissance, chacune à des spontanités enfantines, délicieuses et superbes, dont certaines se sont déjà perdues ; et tout, hélas finirait par se perdre si nous n'avions décidé de les recueillir précisément en livres.

Notre presse municipale a également imprimé à titre de service évidemment gracieux, quelques livres pour des associations comme par exemple : une grammaire créole, le bilan d'un cinquantenaire sportif, un ensemble de poèmes destiné aux sinistrés de SAINT-DOMINGUE.

Il y a le livre qu'on offre aux enfants pour donner à tous les mêmes chances devant l'instruction. Il y a le livre qu'on permet d'emprunter ou qu'on offre pour un service ; mais il y a aussi le livre qu'on crée. Ici, la portée est tout autre, et la tâche plus aride. Nous l'avons pourtant tentée. Afin de contribuer à la conservation de notre mémoire collective, nous avons lancé et continuons d'élaborer une collection de recueil de vies, connue sous le nom : « A PAROLE DES ANCIENS EST LA MEMOIRE DU PEUPLE ». Cette entreprise psycho-sociologique de longue haleine, peu spectaculaire, passant presque inaperçue aux yeux de contemporains avides de sensationnel, constituera un trésor d'une valeur inestimable pour la postérité, lorsque nos historiens voudront, dans quelques décades, retrouver, au-delà des textes officiels, une histoire profonde, secrète et populaire.

Enfin, comme la contribution du livre n'est pas seulement de conserver le patrimoine, mais aussi d'ouvrir les portes de l'avenir, nous lancerons cette année une

nouvelle collection. Cette collection à but non lucratif, entièrement en créole, s'adressera à nos jeunes et donnera la possibilité à une de nos deux langues d'acquérir ses lettres de noblesse à partir de l'écriture, à partir des livres ; car écrire un titre en créole et un titre en français est une autre chose. Une chance exceptionnelle – d'ailleurs commune à ce jour pour la première fois et nous en avons, Messieurs, la primeur – une chance unique et exceptionnelle est alors offerte par notre ville, BASSE-TERRE, à tous les Guadeloupéens amoureux de leur langue et qui veulent l'utiliser à effectuer un pareil bond en avant... Cette petite lumière qui brille dans la nuit, et dans la sagesse proverbiale avait reconnu notre âme, donnons-lui la chance de devenir un grand flambeau de notre peuple.

En inaugurant aujourd'hui, officiellement, ce MOIS DU LIVRE, j'aime à répéter bien haut que notre ville, Monsieur le Recteur, Messieurs les Présidents, Mes Chers Amis, se fera toujours un honneur, un devoir et un plaisir de défendre et de promouvoir la lecture, source de la pensée.

Honneur au livre de qualité, trésor des peuples et ferment de la culture universelle.

Annexe 7

**« Discours prononcé par José Toribio, Maire
Conseiller Général du Lamentin... »**

**DISCOURS PRONONCE PAR
José TORIBIO, Maire Conseiller Général
du Lamentin**

**à l'occasion de l'inauguration de la
Médiathèque Municipale du Lamentin**



le samedi 22 novembre 1997

**en présence de Monsieur Jean FEDINI
Préfet de la Région Guadeloupe**

Inauguration Médiathèque Municipale 22.11.97/JT - 1

Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant Madame le
Ministre de la Culture,
Madame le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Généraux et
Municipaux,
Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales
Monsieur le Colonel de l'Armée de Terre
Monsieur le Colonel de la Gendarmerie Nationale
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements Scolaires,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations,
Mesdames et Messieurs les Personnalités,
Monsieur le Président Honoraire du Club du Troisième Age, Citoyen
d'Honneur de la Ville du Lamentin,
Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs,
Chers Amis du Savoir,

Voici enfin venu le jour où, devant vous et avec vous, se referme le livre
d'un rêve devenu réalité, nous narrant l'histoire d'une idée, dont le
parcours fut sans nul doute jonché, non pas d'inquiétudes ou
d'hésitations, mais d'amertume relative d'apprécier, les temps difficiles
d'aujourd'hui aidant, que la matérialité des choses précède trop souvent
le monde de l'esprit, alors même que la Cité des Hommes a aussi des
allures célestes, qu'elle est souvent construite par ces certitudes
d'Utopie qui façonnent les destinées.

Mais, c'est aussi un autre ouvrage qui est entamé et que vous portez, à
votre manière, en partageant ces quelques instants avec nous, sur ses

Document communiqué en vertu de la Loi n° 2011-267 du 23 Mars 2011

fonds baptismaux. Maintenant, commence la vie de la Médiathèque du Lamentin.

Première du genre dans la région Caraïbe, elle est le fruit d'un mariage entre volonté politique, partenariat multiple et méthode de réflexion, et porte également en elle de nobles fonctions.

C'est véritablement d'une **volonté politique** qu'il s'agit, clairement exprimée par le Conseil Municipal unanime, depuis sa première délibération en date du 30 juin 1992, affichant avec passion et affirmant avec force par là même que la Culture se devait d'être l'axe majeur de travail de la collectivité lamentinoise : n'est-ce pas là, aujourd'hui, ce qui fait en l'esprit de nos visiteurs, l'identité de notre communauté ?

Mettre en oeuvre cette volonté n'eût été possible sans un **partenariat fort** :

* entre différentes institutions participant à son financement, et ainsi valorisant la convention de Développement de la Lecture Publique par leurs apports respectifs. Qu'il ne soit ainsi permis de saluer les soutiens apportés par :

- l'Etat
- le Conseil Général

Il convient aussi d'associer :

- le SIVOM Nord Basse Terre pour sa contribution
- le Conseil Régional, dans le cadre de son appui aux politiques communales

- la Caisse d'Allocations Familiales, devenue désormais et bienheureusement partenaire incontournable du développement local par l'amélioration de la qualité de vie au travers des équipements, souci constant auquel chacun et tous adhèrent. Elle a ainsi témoigné de son intérêt pour un projet dans lequel elle a vite cerné le caractère innovant, dans lequel elle a décelé rapidement l'intérêt pour l'enfance, notamment dans ce que les espaces offerts représentent pour la socialisation des enfants.

Tout ceci constitue donc un appui total de 11 933 703 francs pour la réalisation d'un projet arrêté à la somme de 40 millions de francs.

* Entre les acteurs participant à la construction de l'Etablissement, ce chantier constituant un challenge sans précédent à l'échelon communal guadeloupéen, mettant en interaction l'homme de l'art, des entreprises locales ayant accepté de relever le défi et des entreprises extérieures apportant leur savoir faire technologique. Je voudrais à ce titre remercier :

- Monsieur Michel CORBIN et son équipe,
- le groupement d'entreprises POLYBAT, qui, malgré toutes les incertitudes, a réussi à relever le défi de réaliser la salle de congrès en un temps exceptionnel,
- les sociétés VAUGEOIS et MOINET pour leurs conseils techniques et la qualité de leur travail.

Cependant, un tel projet n'est viable, ou en tout cas, n'a de chance d'être concrétisé sans heurt, ni difficulté que pour autant qu'en amont existe **une méthodologie active et participative**, parcourant le chemin entre valorisation précise du projet, évaluation des expériences précédentes, recherche du meilleur confort de lisibilité pour l'utilisateur et conception des

plans, management des équipes et planification. C'est dire combien fut appréciable la contribution :

* des Chefs d'établissements scolaires qui nous ont sollicité tout au long de l'édification de l'établissement, pour discuter de leurs besoins, formuler leurs souhaits, évoquer leur sensibilité, une classe du collège ayant même fait de cet outil son projet pédagogique.

* de Madame Françoise MARIANNE, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui a offert ses talents à notre collectivité en cette occasion.

* de Madame Nathalie LOUX, pour le traitement et le suivi des contacts avec le Ministre de la Culture.

* de Monsieur Joël REMAUD, de Cap Gémini, pour ses conseils et son professionnalisme

* et de Madame Béa BAZILLE, de la BDP, qui, tout au long du processus d'élaboration et de réalisation du projet, a apporté son concours sans retenue, s'est engagée par son imputation dans la formation des agents du patrimoine, et n'a pas ménagé ses efforts, ni compté ses conseils avec la simplicité et toute l'humilité des militants de la cause culturelle. Qu'elle puisse accepter de recevoir ici l'expression de toute ma gratitude.

Leur généreuse collaboration a en sus l'immense mérite de réduire l'espace temps entre inauguration et appropriation de lieux par l'amoureux du livre et du non-livre, le personnel étant déjà en place, les équipements et divers matériels étant disponibles.

Ce sont au total vingt agents qui ont été recrutés pour le fonctionnement de la Médiathèque, équipe qui sera très rapidement renforcée par l'arrivée de "médiateurs du livre" au titre de la récente loi Aubry.

Cette équipe bénéficie, vous l'avez constaté, de conditions exceptionnelles de travail, tant pour ce qui concerne le cadre de travail que pour ce qui relève des équipements mis à disposition, sans occulter l'effort important consenti, et qui sera poursuivi, au chapitre de la formation qui doit être qualifiante.

Ainsi, nous tous qui avons vécu cette aventure serons avec grand plaisir et bienheureusement dépossédés dès le mardi 25 novembre 1997, la population prenant les clefs de sa demeure, de cette demeure où règnent en maître celles du nécessaire savoir.

C'est donc cet outil, unique en son genre pour l'heure, qui prend place aujourd'hui dans notre Cité, pour assurer ses dignes **fonctions**.

* C'est d'abord, tout simplement, mais combien essentielle, celle du **développement de la lecture publique**. Elle tient, certes, de l'apprentissage de la lecture et de procédés cognitifs. La lecture publique contient en elle, à notre sens, une finalité dense : c'est la libération de l'être, par le savoir, par la connaissance pour une meilleure interprétation des choses de la vie et de la Cité, pour en saisir les multiples facettes et en sentir les moindres frémissements.

C'est que comme l'écrit le poète : "*... parfois, retrouvant quelque raison de vivre ...*" l'on cherche "*...dans les livres des choses révélées épelant*

*le silence des mots*¹. A chaque fois que s'ouvre un livre, l'on respire l'air de liberté qui s'y échappe, et qui brûle, nous en sommes partie prenante, plus fort que les feux ignobles des épileptiques autodafés.

A la sentence de Socrate qui disait : *"je sais que je ne sais pas"*, il nous faudra, usagers d'ici, désormais répondre *"je sais que je saurai davantage"*.

La lecture publique est donc création, construction, fabrication d'une société juste et égalitaire. Alors, là où elle n'existe pas, là où elle est bafouée, ce quatrain, placé au bas d'une fresque vénitienne du début du XIXème siècle, nous gifle en disant :

*"Des gens privés de savoir, et de moeurs,
Amis de la paresse, et insoucieux de vertu
Prédisent l'avenir et son aventure
A un peuple stupide qui ne voit pas la lumière"*².

* C'est aussi cette fonction d'animation autour de la peinture, du papier savant, de l'écran magique, mais aussi de la musique de sujets de Sainte Cécile, où chacun s'imprénera en acquérant les connaissances de l'autre, non plus en un rapport frontalier, mais dans la mixité des esprits.

C'est ici que renaît Jules FERRY. Car, le pays du savoir n'est plus cantonné entre école et bibliothèque traditionnelle.

Ce n'est plus la bibliothèque aux boiseries craquelantes, protégée comme l'enclos sacré d'Eleusis, aux fines poussières posées ici où là,

¹ "Comme une pieuvre que son encre efface" FOUAD El-Etr. Collection La Délirante 1977 Paris

² Cité par Mar FUMAROLI in "L'Etat Culturel" LP - 1995 Paris

au hasard de rayonnages, las de voir l'éternelle promenade de blouses faites de grisaille, pour avoir porté des siècles projetés en encre de plomb sur du papier jauni à force d'avoir été aimés par des milliers de mains. Ce temps-là, hélas pour l'amoureux des odeurs du passé, est révolu.

Ce n'est pas non plus l'école, au son oppressant et emprisonnant des tintements de la cloche de cour, qui encadre l'imaginaire et la pensée au rythme des heures qui défilent.

Ce dont il s'agit ici, c'est du principe de liberté et de plaisir :

- l'entrée est libre pour qui veut vagabonder à ses heures, non plus perdues, mais retrouvées de communion intérieure avec l'insaisissable connaissance.

- il n'est plus question que du plaisir de lire, de voir, d'entendre, tous sens tendus. Il n'y a place que pour l'émerveillement renouvelé, que nous souhaitons émerveillement collectif.

* Alors la Médiathèque aura accompli **sa mission de bataille contre l'exclusion par le savoir.**

* Puis, mêlant étroitement affectivité et sciences sociales, notre établissement doit assurer ce rôle déterminant de solidification du tissu communautaire, par une réappropriation de nos traditions, de notre savoir historique, de nos lieux par la Culture et cette fonction de projection dans le futur et d'identification de notre communauté dans sa trajectoire prospective.

Ou autrement dit, il est question de situer, pour autoriser une meilleure gestion nos différences, non pas que le propos soit de commettre à nouveau des écrits de rancœur, mais pour provoquer une approche équilibrée de la diversité humaine.

* Autrement dit encore, pour combattre ce que "la culture moderne a fait de l'humain une réalité inintelligibilité, et le narcissisme de nos origines, l'obsession de sa différence, la revendication de sa frontière, l'orgueil de son authenticité ne sont qu'une nouvelle version de cette perte de discernement humain et du malentendu moral qui s'est instauré entre les communautés et les êtres"³

Nous le pouvons, non pas par l'intergénération devenue comme un habit froissé de discours politique incantatoire, mais par la très simple union de l'enfant et de l'aîné, dans leur réalité vivante, active, voire passionnée qui ne se nourrit point de la codification des choses d'évidence.

Là réside un atout majeur pour que perdure notre identité et notre sentiment d'appartenance à une société qui meurt de son atomisation individualiste.

La Médiathèque répond à ce souci de cohérence et de cohésion de la communauté lamentinoise que nous fortifions chaque jour. Le lieu d'implantation de cet établissement lui-même n'explique-t-il pas notre unité retrouvée ? C'est pourquoi il m'appartient de remercier vivement la famille Villeneuve qui a su comprendre et partager les nécessités de notre politique foncière. Elle a surtout apprécié, sans dévaloriser ses intérêts particuliers qu'il est des instants où l'idéal collectif et public

³ "L'imposture culturelle" Hélé Béji - Ed Stock - 1997 Paris

appelle la générosité et au sens du futur : c'est ainsi qu'elle a oeuvré en mettant à disposition le terrain d'assiette du projet.

Enfin, quelle injustice insoutenable commettrai-je ou quelle profonde ignorance dévoilerai-je, si je ne me confiais à vous pour dire qu'il est des âmes secrètes, sans qui rien n'est possible, quand pierre à pierre, l'on bâtit une demeure. Avec passion et discrétion, elle en a dessiné le contenu pour qu'en un bal de livres, de musique, de lettres et de peinture les mains de celui qui veut connaître soient le maître. Elle en a senti, coiffé, étoffé et saisi les allures. Elle sera agacée d'être nommée, mais hommage doit être rendu à Sylviane SOPTA...

Ainsi donc la Culture, pré-texte au texte social, préfigure-t-elle, par son mouvement, le changement insaisissable du rapport politique (au sens de la Cité), et fait vivre les frontispices qui ne seront dès lors plus inutiles, levant ainsi le voile de l'ignorance qui cache à nos yeux le sens de la trilogie qui unit Liberté, Egalité et Fraternité.

Annexe 8

« Félix Flémin : Un univers du livre »

Félix Flémin : « Un univers du livre »

Félix Flémin a parodié une parole célèbre de Jean Ghénno à propos de la lecture, pour dire qu'on entre pas dans une bibliothèque pour se distraire ou se fuir, mais pour se trouver. Le maire de Deshaies a également mis en exergue la littérature antillaise qui, depuis quelques années affirme ses liens culturelles avec les traditions littéraires occidentales et la culture populaire africaine.

S'adressant tout particulièrement aux jeunes Deshaisiens, Félix Flémin a mis l'accent sur le plaisir qu'apporte la lecture, ce plaisir qu'ignorent malheureusement beaucoup

trop d'adultes, de jeunes et d'enfants, faute d'une initiation réussie et d'une incitation judicieuse à la lecture, a-t-il souligné.

Pour Félix Flémin, cette réalisation est un véritable univers du livre qu'il conviendra de faire fonctionner comme il faut.

« La réalisation de cette nouvelle bibliothèque à la dimension de nos ambitions, répond parfaitement aux exigences des actions programmées pour assurer un certain développement culturel, au profit de tous les Deshaisiens, quel que soit leur âge ou leur classe sociale.

J'espère que ceux qui fréquenteront cet outil que nous venons d'inaugurer et qui représente un véritable univers du livre, y rentreront avec le désir d'étendre leurs connaissances, de multiplier leurs expériences, de comprendre notre condition d'être humain, de se connaître soi-même.

Nous savons tous que lire, c'est enrichir sa maîtrise de la langue. Nous veillerons donc à ce que la bibliothèque soit dotée en permanence d'ouvrages de bons auteurs pour que ses adhérents apprenne à bien parler et à bien écrire. Car, bien lire, c'est aussi contribuer

de façon essentielle à la formation de son esprit, par la découverte d'idées nouvelles. Aussi, la lecture est par ailleurs le complément nécessaire et indispensable de la formation dispensée par l'école. C'est une vérité d'évidence illustrée par notre nouvelle bibliothèque municipale.

Gageons que de leurs différentes lectures, les usagers de la bibliothèque tireront également un profit moral en leur permettant par la confrontation, de se forger leur propre vision du monde, leur propre philosophie de l'existence ».

France-Antilles, 27/12/1994.

Annexe 9

Répartition des catégories lexicales des différents documents départementaux analysés

Document 1 : « Comité de patronage de bibliothèques »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Goût de la lecture	1
Vie de l'esprit	1
Œuvre	1
Total = 3	3

2 : Lecteur / public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecteurs	1
Total = 1	1

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre (s)	4

4 : Lieux : structures

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèque(s)	3
Bibliothèque(s) publiques	3
Bibliothèques privées	1
Bibliothèques scolaires	1
Archives	3
Total = 5	11

5 : Lieux : fonds

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livres	3
Ressources	3
Fonds	1
Publications	1
Ouvrages	2
Total = 5	10

6 : Lieux : moyens matériels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Matériel	4
Mobilier	2
Total = 2	6

7 : Lieux : moyens financiers

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Budget	2
Dépenses	1
Recettes	1
Fonctionnement	2
Subventions	1
Espèces	1
Frais	1
Ressources budgétaires	1
Total = 8	10

8 : Lieux : moyens humains

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Personnel	1
Bibliothécaire(s)	3
Total =2	4

9 : Lieux : fonctionnement et services

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Fonctionnement	4
Achats	2
Abonnements	3
Dons	2
Règlement intérieur	2
Gestion	1
Heures d'ouverture	1
Conditions de prêt	1
Sociétés artistiques et littéraires	1
Concours	1
Expositions	1
Causeries	1
Total Noms =12	20

10 : Types d'interventions sur les lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Entretien	1
Enrichissement	1
Inventaire(s)	4
Catalogue(s)	2
Etablissement	1
Liste(s)	2
Administration	1
Garde	1
Responsabilité	1
Etat	1
Conservation	1
Organisation	1
Total = 7	12

11 : Institutions et partenaires

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Comité de Patronage de Bibliothèques / Comité	17
Président	8
Bureau	2
Vice-président	1
Secrétaire	2
Secrétaire-adjoint	1
Membre(s)	2
Colonie	6
Gouverneur	4
Administration	3
Communes	1
Particuliers	1
Représentants de disciplines	1
Maîtres	1
Convocation	1
Proposition	2
Correspondance	1
Autorité	1
Patronage	1
Adoption	1
Rejet	1
Exemplaire	1
Réunion	1
Total Noms = 23	60

12 : Lieux géographiques

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Guadeloupe	3
Basse-Terre	1
Pointe-à-Pitre	1
Total = 3	5

Document 2 : « Pour un plan départemental de développement de la lecture publique en Guadeloupe »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecture	3
Lecture publique	7
Total = 2	10

2 : Lecteur / Public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecteur	3
Public	2
Total = 2	5

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre (s) = 1	9

4 : Lieux : structures

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèque(s)	14
Bibliothèque(s) + nom de prêt d'étude de quartier de lecture publique -pilote de sections d'association	8
Bibliothèque départementale / BD	12
Bibliothèque centrale de prêt / BCP	26
Bibliothèque(s) municipale(s)	25
Total = 11	85

5 : Lieux : locaux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Local / Locaux	16
Dépôts / Dépôts de livres	7
Relais	7
Annexe(s)	14
C(c)entrale	6
Surface	3
Superficie	1
Total = 7	54

6 : Lieux : fonds

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre(s)	9
Document(s)	2
Médias	2
Disques	1
Discothèque	1
Vidéotheque	1
Fonds régional	1
Fonds anciens	1
Fonds audio-visuels	1
Total = 9	19

7 : Lieux : moyens matériels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliobus	8
Camions	1
Véhicule(s)	4
Equipement mobilier	2
Parc ¹	1
Total =5	16

¹Le mot *parc* doit être compris au sens de *parc automobile*.

8 : Lieux : moyens financiers

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Budget	8
Dépenses	3
Investissement	2
Fonctionnement	2
Subventions	2
Aide(s)	3
Financement	1
Crédits	1
Ligne budgétaire	1
Régie directe	1
Chapitre 945-22	1
Total = 11	25

9 : Lieux : moyens humains

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Personnel	15
Personne qualifiée	2
Professionnel	5
Employé(s)	5
Bibliothécaire(s)	8
Bibliothécaire(s)-adjoint(s)	13
Conservateur	2
Gestion du personnel	1
Recrutement	4
Emplois	1
Créations d'emplois	1
Formation	8
Formation professionnelle	2
Qualification	1
Diplômes	1
Examen	1
Stage(s)	2
CAFB ¹	3
Préparation	2
Candidat	1
Total = 20	78

¹= Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

10 : Lieux : fonctionnement et services

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Conservation	4
Prêt semi-direct direct	5
Etude	1
Consultation sur place	1
Animation	3
Expositions	1
Clubs de lecture	1
Formation	4
Fonctionnement	3
Règlement	1
Services communs	1
Acquisitions	1
Achats	1
Automatisation	2
Total Noms =14	29

11 : Types d'interventions sur les lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Création	2
Construction(s)	4
Aménagement	2
Réaménagement	1
Agrandissement	1
Changement	1
Mise en service	1
Total = 7	12

12 : Lieux géographiques

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Guadeloupe	6
Dépendances	3
Antilles	1
Basse-Terre	5
Sainte-Rose	1
Marie-Galante	3
Pointe-à-Pitre	6
Les Saintes	1
Désirade	1
Saint-Martin	1
Saint-Barthélémy	1
Les Abymes	2
Total = 12	30

13 : Institutions et partenaires

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Département	7
Etat	11
Région	1
Communes	17
Municipalités	1
Conseil municipal	1
Ministère de la Culture	3
Direction du Livre et de la Lecture	1
Total Noms = 8	42

Document 3 : « Plan de développement de la lecture publique »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecture	4
Lecture publique	3
Pratiques (culturelles)	1
Nécessité (sociale)	1
Plaisir	1
Enrichissement (personnel)	1
Liberté	1
Pouvoir (social)	1
Elite	1
Société (démocratique)	1
Problèmes	2
Retards	1
Avancées	1
Situation (préoccupante)	1
Illettrisme	1
Echec scolaire	1
Accès (au livre)	1
décentralisation	1
Activité (culturelle)	1
Total = 19	25

2 : Lecteur / Public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Population	3
Milieux scolaires	1
Public	1
Habitants	3
Total = 4	8

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre (s) = 1	8

4 : Lieux : structures

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèque(s)	1
Equipement(s)	3
Etablissement	2
Bibliothèque centrale de prêt / BCP	5
Bibliothèque(s) municipale(s)	13
Bibliothèque relais BCP	1
BCD	1
CDI	1
Total = 8	27

5 : Lieux : locaux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Locaux	1
Dépôts de livres	4
Antennes de lecture	1
Surface	1
Superficie	2
Total = 5	9

6 : Lieux : fonds

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre(s)	3
Enrichissement	1
Collections	2
Volumes	1
Fonds	4
Constitution	2
Ouvrages	1
Accroissement	1
Total = 8	15

7 : Lieux : moyens matériels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Equipement	6
Informatisation	1
Total = 2	7

8 : Lieux : moyens financiers

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Budget	1
Chapitre 912 art. 130-334	1
Chapitre 912 art. 130-335	1
Exercices	1
Régie municipale directe	1
Prix-plafond	3
Financement	3
Indices BT 01	2
Index BT 01	1
Réévaluation	1
Dépenses	1
Dotation	3
Subvention(s)	8
Tranche(s)	2
Débloccage	1
Coût	3
Aides	1
Echéances	1
Montant	2
Rémunérations	1
Versement(s)	2
Total = 21	40

9 : Institutions et partenaires

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Département/Assemblée départementale/Collectivité départementale/Conseil Général	15
Etat	7
Région/Conseil Régional	6
Communes	17
Municipalités	1
Collectivité	1
Ministère de l'Economie et des Finances	1
Centre national des lettres	1
Direction régionale des affaires culturelles	1
Direction départementale de l'équipement	1
Président du Conseil Général	1
Maire	1
Total Noms = 12	53

10 : Lieux : moyens humains

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Personnel(s)	2
Qualification	1
Recrutement	3
Intégration	1
Concours	1
Statut	1
Fonction publique territoriale	1
Formation	1
Formation initiale	2
Formation complémentaire	1
Agents	4
Cadre d'emploi	1
Cadre d'emploi A	1
Cadre d'emploi B	1
Cadre d'emploi C	2
Catégorie A, B et C	2
Agent(s) territorial(aux)	2
Agent(s) territorial(aux) du patrimoine	5
Agent(s) territorial(aux) qualifié(s) du patrimoine	1
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1
Bibliothécaire territorial	1
Conservateur territorial des bibliothèques	1
Agent(s) administratif(s)	2
Total = 23	38

11 : Lieux : fonctionnement et services

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Fonctionnement	9
Desserte	1
Animation	3
Total Noms = 3	13

12 : Types d'interventions sur les lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Construction	9
Adaptation	1
Total = 2	10

13 : Lieux géographiques

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Guadeloupe	4
Archipel	1
France	1
Lamentin	1
Moule	1
Total = 5	8

14 : Marqueurs temporels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Calendrier	1
Etapas	1
Echéances	2
(Recrutement) au...	6
Encore	2
Actuellement	1
A terme	1
Dans l'avenir	1
1 ^{er} janvier	1
Janvier 1975	1
1982	1
1990	1
Octobre 1991	1
1992	1
1993	2
Mois d'octobre précédent	1
Un mois avant	1
D'ici une dizaine d'années	1
Sur deux années consécutives	1
Chaque année	1
Chacune des cinq premières années	1
Au bout de cinq ans	1
Durant trois ans	1
Sur deux ou trois ans	1
Une durée de trois ans	1
Sur trois ans	1
Total = 26	34

Document 4 : « La lecture publique. Territorialisation.
Dynamiser les lieux de lecture »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
(Equipements de) Lecture	1
Lecture publique	1
Démocratisation	1
Pratiques culturelles	1
Total = 4	4

2 : Lecteur / Public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Public(s)	2
Usager	1
Enfants	1
Chercheurs	1
Total = 4	5

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre (s) = 1	2

4 : Lieux : structures

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèques	1
Médiathèques	1
Etablissement(s)	3
Equipements de lecture	1
Bibliothèque Départementale de Prêt	2
Médiathèque Caraïbe / Médiathèque Caraïbe Bettino Lara / LAMECA	4
Tête (de réseau)	1
Réseau de lecture publique	2
Total = 8	15

5 : Lieux : locaux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Espace Jeunesse	1
Total = 1	1

6 : Lieux : fonds

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre(s)	1
Collections	1
Ouvrages	2
Périodiques	1
Disques	1
CDROM	1
Total = 6	7

7 : Lieux : moyens matériels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Moyens	1
Total = 1	1

8 : Institutions et partenaires

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Collectivité départementale/Conseil Général	6
Etat	3
Collectivité régionale	1
Communes	2
Auteurs	2
Illustrateurs	1
Mission	2
Partenariat	2
Total Noms = 8	19

9 : Lieux : fonctionnement et services

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Accueil	1
Documentation	1
Information	1
Site Web	1
Total Noms = 4	4

10 : Types d'interventions sur les lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Plan	1
Plan de développement de la lecture publique	1
Emergence	1
Aménagement du territoire	1
Consolidation	1
Territorialisation	2
Mise en place	1
Promotion	1
Création	1
Actions	1
Production	1
Visibilité	1
Soutien	1
Publication	1
Concours	2
Prix littéraires	1
<i>Livres Jeunesse en Caraïbe</i>	1
<i>Prix Carbet</i>	1
<i>Prix des Amériques insulaires</i>	1
Total = 19	21

11 : Marqueurs temporels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
De 1992 à 2002	1
2009	1
Aujourd'hui	1
Heure	1
Total = 4	4

12 : Lieux géographiques

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Guadeloupe	1
Caraïbe / Bassin caribéen	2
Pays	1
Total = 3	4

Annexe 10

Répartition des catégories lexicales des différents documents municipaux analysés

Document 1 : « A lire... »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecture	3
Plaisir	1
Total = 2	4

2 : Lecteur / public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecteur	2
Jeunes	2
Enfants	1
Adolescents	1
Pointois	1
Total = 5	7

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre	3
Ouvrage de l'esprit	1
Auteur	1
Lecteur	1
Littérature	1
Utilisation	1
Total = 6	8

4 : Lieux : structures

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèque(s)	8
Outils (de base)	1
Local	1
Élément (de base)	1
Culture	1
Education	1
Information	1
Connaissance	1
Action culturelle	1
Protection	1
Mise en valeur	1
Patrimoine	1
Mission	1
Total = 16	22

5 : Lieux : fonds

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livres	1
Fonds	1
Document	1
Total = 3	3

6 : Lieux : moyens humains

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothécaire	1
Total = 1	1

7 : Lieux : fonctionnement et services

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Fréquentation	1
Expériences	1
Histoire	1
Travaux manuels	1
Animations	1
Club de lecture	1
Expositions	1
Activités	1
Total = 8	8

8 : Types d'interventions sur les lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Politique	2
Création	2
Aboutissement	1
Développement	1
Service public de lecture et de documentation	1
Total = 5	7

9 : Institutions et partenaires

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Commune	1
Municipalité	1
Ecole(s)	2
Enseignement	1
Etablissements scolaires	1
Total = 5	6

10 : Lieux géographiques

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Pointe-à-Pitre	3
Ville	1
Situation géographique	1
Proximité	1
Chemin Neuf	1
Total = 5	7

11 : Marqueurs temporels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
En quelques années	1
Aujourd'hui	1
Les années [précédentes ?]	1
Chaque semaine	1
Cette année	1
En même temps que	1
Total = 6	6

Document 2 : « Inauguration du mois du livre »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecture	1
Pensée	1
Total = 2	2

2 : Lecteur / public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Dilettantes	1
Chercheurs	1
Homme de religion	1
Militant	1
Historien	1
Imprimeur	1
Humanité	2
Hommes	1
Enfants	2
Population	1
Total =10	12

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre	28
Livres	10
Livres scolaires	1
Action culturelle	1
Place (importante)	1
Sujet (délicat)	1
Objet (merveilleux)	1
Commentaires	1
Attention	1
Réflexion	1
Instrument (universel)	1
Fonctions	1
Pivot	1
Itinéraires (spirituels)	1
Alphabétisation	1
Instruction	2
Education	1
Initiations (occultes)	1
Instrument de loisir	1
Passe-temps	1
Distraction	1

Occasion de rêver	1
Moyen d'évasion	1
(Objet de) science	1
(Objet de) technique	1
Catéchisme	1
Bréviaire	1
Moyen de vulgarisation	1
Moyen de revendication	1
Moyen de propagande	1
Témoin d'une vie	1
Témoin d'une époque	1
Témoin d'une civilisation	1
Produit	2
Phénix	1
Ubiquité	1
Culture universelle	2
Pensée humaine	1
Base de la culture des peuples	1
Fondement de la culture des peuples	1
Assise de la culture des peuples	1
Axe vital de la culture des peuples	1
Civilisation du livre	1
Règne du livre	1
Inscriptions sur pierres	1
Inscriptions sur briques	1
Inscriptions sur papyrus	1
Inscriptions sur parchemins	1
Crépuscule du livre	1
Création humaine	1
Symbole du meilleur	1
Dangers	1
Bible	1
Baghavad-Gita	1
Coran	1
Manifeste	1
Héritage	1
Autodafé	1
Injure	1
Symbole d'une culture d'un peuple	1
Symbole d'une civilisation	1
Humanité	1
Avenir	2
Efforts	1
Mémoire	1
Conservation	1

Trésor	2
Valeur	1
Patrimoine	1
Collection	1
Œuvre	1
Trésor des peuples	1
Ferment de la culture universelle	1
Total = 81	112

4 : Dangers pour le livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Révolutions	1
Electronique	1
Informatique	2
Techniques	1
Civilisation du message ondulatoire	1
Disque	1
(Haute) Fidélité	1
Radars	1
Sonars	1
Ondes	1
Bande vidéo	1
Images	2
Vitesse lumière	2
Réseau de satellites	1
Machines	5
Signes	1
Codes	2
Ordinateurs	1
Robots	1
Bruits	1
Vibrations	1
Flots visuels	1
Ephémère	1
Débordements	1
Immédiateté	1
Total = 25	33

4 : Lieux : structures

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèques	1
Bibliothèque municipale	1
Bibliothèque de quartier	1
Total = 3	3

8 : Actions à propos du livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Manifestations	1
Mois du Livre	2
Inauguration	2
Total = 3	5

9 : Institutions et partenaires

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Organisateurs	1
Office municipal de la Culture	1
Ville de Basse-Terre	1
Caisse des Ecoles	1
Total = 4	4

Document 3 : « Discours prononcé par José Toribio, Maire
Conseiller Général du Lamentin... »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecture publique	2
Apprentissage de la lecture	1
Création	1
Fabrication	1
Construction	1
Société juste et égalitaire	1
Quatrain	1
Mœurs	1
Paresse	1
Vertu	1
Avenir	1
Aventure	1
Lumière	1
Total = 13	14

2 : Lecteur / public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Visiteurs	1
Enfance	1
Enfants	1
Amoureux du livre	1
Amoureux du non-livre	1
Population	1
Poète	1
Socrate	1
Amoureux des odeurs du passé	1
Mains	2
Total = 10	11

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre	2
Ouvrage	1
Choses révélés	1
Liberté	1
Raison de vivre	1
Feux	1
Autodafés	1
Total = 6	7

4 : Lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèque	1
Médiathèque municipale	6
Etablissement	4
Vie	1
Salle de congrès	1
Confort	1
Lisibilité	1
Implantation	1
Terrain	1
Fruit	1
Outil	2
Rayonnages	1
Total = 7	16

5 : Lieux : fonctions et images

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Fonctions	3
Culture	4
Identité de la communauté	1
Développement local	1
Caractère innovant	1
Intérêt	1
Socialisation	1
Clefs	1
Demeure	2
Savoir	6
Développement de la lecture publique	1
Apprentissage de la lecture	1
Procédés cognitifs	1
Finalité	1
Qualité de vie	1
Libration de l'être	1
Connaissance	2
Connaissance de l'autre	1
Interprétation	1
Choses de la vie	1
Ecole	2
Boiseries	1
Poussières	1
Grisaille	1
Encre de plomb	1
Papier	1

Plaisir	2
Communion intérieure	1
Émerveillement	2
Bataille contre l'exclusion	1
Solidification du tissu communautaire	1
Réappropriation des traditions	1
Réappropriation du savoir historique	1
Réappropriation des lieux	1
Projection du futur	1
Identification de la communauté	1
Cohérence	1
Cohésion	1
Total = 37	53

6 : Lieux : projet

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Projet	5
Rêve	1
Réalité	1
Histoire	1
Idée	1
Parcours	1
Inquiétudes	1
Hésitations	1
Incertitudes	1
Amertume	1
Volonté politique	3
Méthode de réflexion	1
Délibération	1
Convention de Développement de la lecture publique	1
Chantier	1
Challenge	1
Défi	2
Conseils	3
Qualité de travail	1
Méthodologie	1
Valorisation	1
Evaluation	1
Expériences	1
Conception	1
Plans	1
Management	1
Planification	1
Besoins	1

Souhais	1
Sensibilité	1
Traitement	1
Suivi	1
Contacts	1
Processus	1
Elaboration	1
Aventure	1
Total = 36	45

7 : Lieux : moyens humains

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Personnel	1
Formation	2
Agents	1
Agents du patrimoine	1
Equipe	1
Médiateurs du livre	1
Total = 6	7

8 : Lieux : fonctionnement et fonds

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Fonctionnement	1
Livres	1
Musique	2
Lettres	1
Peinture	2
Animation	1
Papier	1
Ecran	1
Total = 8	10

9 : Types d'interventions sur les lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Inauguration	2
Total = 1	2

10 : Partenaires et acteurs

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Partenariat	2
Partenaires	1
Collaboration	1
Concours	1
Imputation	1
Conseil municipal	1
Collectivité lamentinoise	2
Institutions	1
Etat	1
Conseil général	1
Conseil régional	1
SIVOM Nord Basse-Terre	1
Caisse d'allocations familiales	1
Acteurs	1
Homme de l'art	1
Entreprises	2
Michel Corbin	1
Equipe	1
Groupement d'entreprises POLYBAT	1
Sociétés VAUGEOIS et MOINET	1
Chefs d'établissement scolaires	1
Classe de collègue	1
Françoise Marianne	1
DRAC	1
Nathalie Loux	1
Ministère de la Culture	1
Joël Remaud	1
Cap Gémini	1
Béa Bazile	1
BDP	1
Militants de la cause culturelle	1
Famille Villeneuve	1
Sylviane Sopta	1
Jean Fédini	1
Total = 34	37

11 : Lieux : moyens financiers

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Financement	1
Apports	1
Soutiens	1
Contribution	2
Appui	2
Somme	1
11 933 703 francs	1
40 millions de francs	1
Total = 8	10

12 : Lieux : moyens matériels

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Equipements	2
Matériels	1
Conditions de travail	1
Cadre de travail	1
Total = 4	5

Document 4 : « Félix Flémin : Un univers du livre »

1 : Lecture

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Lecture(s)	2
Formation de l'esprit	1
Complément de l'école	1
Découverte d'idées	1
Profit moral	1
Confrontation	1
Vision du monde	1
Maîtrise de la langue	1
Total = 8	9

2 : Lecteur / public / Destinataire

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Deshaiesiens	1
Adhérents	1
Usagers	1
Âge	1
Classe sociale	1
Total = 5	5

3 : Livre

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Livre	1
Ouvrages	1
Total = 2	2

4 : Lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Bibliothèque(s)	5
Outils	1
Univers du livre	1
Total = 3	7

5 : Lieux : fonds

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Ouvrages	1
(Bons) auteurs	1
Total = 2	2

6 : Lieux : fonctions et images

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Connaissances	1
Expériences	1
Philosophie de l'existence	1
Condition d'être humain	1
Total = 4	4

7 : Types d'interventions sur les lieux

Noms ou groupes nominaux	Occurrences
Réalisation	1
Total = 1	1